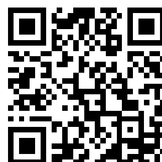
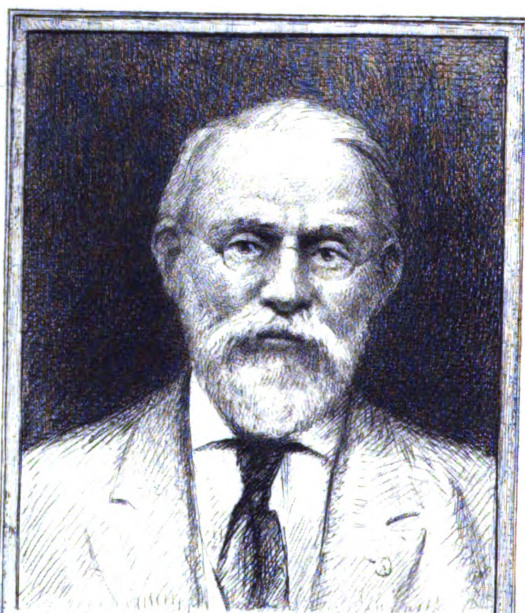



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1902

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

LES EAUX SOUTERRAINES

DANS LES RÉGIONS CALCAIRES

Par M. A. BIGOT,

Professeur de Géologie et Paléontologie à l'Université de Caen.

Le 10 décembre 1900, une circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets modifiait les études préliminaires des projets d'adduction d'eau potable présentés par les communes et imposait l'examen préalable de ces projets par un collaborateur du Service de la Carte géologique de France.

Dans quelles limites ces nouvelles mesures sont-elles justifiées ? Pourquoi ne suffit-il plus comme autrefois, que l'eau à capter ait été reconnue bactériologiquement pure, et que l'analyse chimique ait démontré qu'elle était débarrassée des produits de décomposition des matières organiques? Pourquoi faut-il qu'un spécialiste soit appelé, avant tout examen chimique et bactériologique, à donner son avis sur les conditions dans lesquelles l'eau pénètre et circule dans le sol ?

L'utilité de cette intervention d'un géologue sera suffisamment démontrée quand nous aurons étudié les eaux souterraines des terrains calcaires; cette

étude pourra nous convaincre que, seule, la connaissance géologique du bassin qui alimente les nappes aquifères donne des notions suffisantes sur les garanties de pureté et de salubrité d'une eau destinée à l'alimentation publique.

*
* *

Avant d'examiner le régime des eaux dans les régions calcaires, il ne sera pas inutile de faire connaître d'une façon générale comment l'eau pénètre et se loge dans le sol, comment elle parvient aux sources qui la déversent à la surface.

L'eau qui arrive à la surface du sol sous forme de pluie ou de neige se divise en trois parts : une partie s'écoule sur les versants vers les dépressions; elle va former ou grossir les cours d'eau qui la ramènent à la mer: c'est l'*eau de ruissellement;* — une seconde partie, séjournant à la surface ou au voisinage de la surface, est reprise par l'*évaporation;* — le reste, échappant à ces deux actions, pénètre dans le sol: c'est l'*eau d'infiltration.*

La quantité d'eau infiltrée est influencée par la forme topographique de la surface; le ruissellement est facilité par des versants à pente rapide; l'eau s'infiltre d'autant mieux qu'elle tombe plus lentement ou quand elle séjourne sous forme de neige; l'infiltration est enfin influencée par la *perméabilité* du terrain, c'est-à-dire par la propriété qu'a le sol, grâce à ses vides, de se laisser pénétrer par l'eau.

Si peu abondante qu'elle soit, l'eau qui a échappé au ruissellement et à l'évaporation est sollicitée

par la pesanteur; une fois infiltrée elle tend à s'enfoncer de plus en plus jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une couche imperméable ou par une zone saturée.

Au niveau de cette couche imperméable elle s'écoule par des *sources,* qui sont ainsi les déversoirs naturels du réservoir alimenté par les eaux infiltrées.

Si le réservoir est constitué par une roche homogène, spécialement des sables et des graviers, l'écoulement par les sources donne à la surface de la *nappe aquifère* une forme convexe, dont la courbe reproduit, en l'atténuant, la forme du terrain qui surmonte la nappe.

Cette surface, désignée sous le nom de *surface piézométrique* (1), s'élève ou s'abaisse suivant que la valeur de l'alimentation de la nappe par infiltration est supérieure ou inférieure au volume écoulé par les sources. Sa position la plus basse détermine dans l'écorce terrestre deux zones superposées dont l'une renferme des eaux immobiles, saturant la roche depuis un temps plus ou moins long : cette *zone des eaux permanentes* est située au-dessous de la surface piézométrique dans sa position la plus basse. — Au-dessus est la *zone des eaux de libre circulation,* dans laquelle les eaux sont continuellement renouvelées (2).

(1) Cette surface est généralement désignée sous le nom de surface hydrostatique ; mais cette expression suppose que l'eau est immobile; il vaut mieux employer le terme de surface piézométrique, proposé par M. L. Janet.

(2) Voir à ce sujet, de Launay : *Contribution à l'étude des*

*
* *

Dans la zone des eaux de libre circulation s'accomplissent tous les phénomènes chimiques qui produisent l'altération des roches de l'écorce terrestre.

Il est tout à fait exceptionnel que ces phénomènes chimiques soient produits par l'action de l'eau elle-même; l'eau agit surtout comme véhicule d'un certain nombre de réactifs, tels que l'oxygène, l'acide carbonique, et accessoirement des chlorures et nitrates, le fluor, etc.

La quantité de ces réactifs qui sont entraînés de la surface est toujours limitée; quand ils ont produit leur action sur les roches traversées, ils se trouvent fixés dans la roche même par son altération; l'eau qui continue son trajet souterrain ne peut que précipiter les substances dissoutes et redevenir inerte. Pour que l'altération se renouvelle, il faut qu'une nouvelle quantité d'eau, chargée à son tour des réactifs nécessaires, vienne traverser la roche. Cette altération ne peut par suite se produire que dans la zone des eaux de libre circulation, c'est-à-dire au-dessus de la surface piézométrique.

C'est en effet seulement au-dessous de cette zone que les gîtes métallifères se présentent dans leur état

gites métallifères (Annales des Mines, 9e série, t. XII, 1897, p. 119) et *Variations des gîtes métallifères en profondeur* (Revue générale des sciences, 30 avril 1900).

originel ; au-dessus, dans la zone de libre circulation, les minéraux sont altérés et cette altération est caractérisée dans son ensemble par une oxydation et la tendance du minéral vers la combinaison chimique la plus stable, hématite pour le fer, pyrolusite pour le manganèse, calamine pour le zinc, etc.

On comprendra que cette altération ne peut se produire que dans certaines conditions. Elle sera limitée aux parties de la roche dans lesquelles l'eau chargée de réactifs pourra séjourner un temps suffisant pour produire son action; si l'eau passe immédiatement, l'altération sera presque nulle; si elle circule lentement, l'altération pourra être limitée à la zone superficielle qui absorbera tout le pouvoir chimique des eaux infiltrées (1).

*
* *

Un grand nombre de roches de l'écorce terrestre sont *imperméables en soi,* c'est-à-dire que l'eau ne peut pénétrer entre les éléments minéraux, détritiques ou cristallisés, qui constituent la roche ; chaque fragment de cette roche contient bien une certaine quantité d'eau, d'ailleurs très variable dans les

(1) L'influence de la vitesse avec laquelle circulent les eaux sur l'action qu'elles exercent sur les roches en contact est bien mise en lumière par l'examen des *courbes isogradhydrotimétriques* de M. Marboutin; ces courbes montrent que la valeur du degré hydrotimétrique, qui mesure la quantité de substances dissoutes, est d'autant plus faible que les eaux circulent plus rapidement.

diverses espèces de roches (1), mais cette *eau de carrière* est fortement incorporée; elle ne peut être que difficilement déplacée ; elle constitue dans la zone des eaux de libre circulation une eau permanente dont le rôle chimique est nul.

Cependant l'eau d'infiltration arrive à traverser en quantité parfois considérable ces roches imperméables en soi. L'argile, roche imperméable par excellence, peut, quand elle est desséchée, absorber par ses crevasses l'eau répandue à sa surface; de même les roches les plus compactes laissent pénétrer l'eau par leurs fissures.

Ces fissures sont, ou bien les plans de stratification, ou bien ces cassures que Daubrée a désignées sous le nom général de *lithoclases*, et dont l'origine se rattache aux pressions que la roche a subies. Ces divers joints, lithoclases et plans de stratification, forment trois plans de fissures, en général très réguliers dans leur direction, qui découpent la roche en parallélipipèdes, plus ou moins volumineux suivant l'écartement des lithoclases et l'épaisseur des bancs. Quand les couches sont demeurées horizontales, les lithoclases, perpendiculaires ou obliques à la stratification, viennent s'ouvrir à la surface du sol ou au-dessous des dépôts meubles qui recouvrent la roche.

La perméabilité des roches compactes sera donc d'autant plus grande que les joints seront plus

(1) O. Keller : *Saturation hygrométrique de l'écorce du globe* (Ann. des Mines, 9e série, t. XVII, 1897, p. 82.

nombreux et leurs parois plus écartées, et l'eau circulera et se logera en somme dans un réseau cubique de fissures morcelant la roche.

*
* *

Quand la roche dans laquelle sont ouvertes les fissures peut être attaquée par les réactifs qu'entraîne l'eau d'infiltration, cette eau exercera sur les parois des fissures une action chimique d'autant plus intense que les réactifs seront plus abondants et le contact avec la roche plus prolongé.

L'action sur les calcaires est seule intéressante pour le sujet qui nous occupe. Elle a pour résultat une véritable corrosion chimique des parois des fissures par enlèvement du carbonate de chaux.

Cette corrosion est produite par l'action de l'acide carbonique que renferment les eaux d'infiltration. La quantité d'acide carbonique que contient l'eau de pluie est considérablement accrue à la traversée de la terre végétale dans laquelle cet acide est produit par la décomposition des matières organiques. Sous l'action de cet acide carbonique, le carbonate de chaux est entraîné à l'état de bicarbonate soluble; aussi toutes les eaux qui sortent des calcaires contiennent une quantité plus ou moins considérable de carbonate de chaux (1). Quand elles

(1) Pour donner une idée de la quantité de carbonate de chaux enlevée ainsi aux roches calcaires par les eaux qui les traversent, nous évaluerons le volume entraîné annuellement

arrivent à l'air, ce sel se précipite en partie; il forme sur les parois des cavernes un revêtement concrétionné; des voûtes de ces cavernes pendent des stalactites qui viennent parfois s'unir aux stalagmites qui recouvrent le sol. C'est ce carbonate de chaux qui donne aux sources leurs propriétés incrustantes et leur permet de déposer les tufs et travertins calcaires.

Dans la craie et dans certains calcaires jurassiques (Bajocien du Bessin et de la Sarthe), les fissures du sommet de la roche sont très rapprochées; la décalcification envahit toute la zone voisine de la surface; son résidu est une argile colorée en rouge par l'oxydation du fer et qui contient, avec les formes qu'ils avaient dans le calcaire, les silex que leur composition préservait de l'attaque par les eaux chimiques.

Quand les fissures sont espacées, la décalcification peut marcher plus rapidement dans le sens vertical que dans le sens latéral; elle creuse ainsi dans les calcaires, sur le trajet des fissures, des puits pouvant atteindre une grande profondeur; ces puits sont remplis par les résidus de la dissolution

par les eaux des sources qui alimentent la ville de Caen. Ces eaux contiennent environ 180 gr. de calcaire par mètre cube. Le débit moyen de ces sources est de 6.000^{m3} par jour, correspondant à 2.190.000^{m3} par an. Elles amènent ainsi annuellement à Caen 394.200 kilos de carbonate de chaux qu'elles empruntent à leur bassin d'alimentation. Ce carbonate de chaux représente un volume de 146^{m3}, suffisant pour construire un mur de 28^{m} de long sur 10^{m} de haut et 0^{m}50 d'épaisseur !

du calcaire et quelquefois par les terrains qui surmontent celui-ci, effondrés dans le vide que produit la réduction de volume qui résulte de la décalcification. D'autres fois, la décalcification marchera à peu près aussi rapidement dans tous les sens et produira des poches en forme de cône renversé, remplies comme les puits par les résidus de décalcification et les terrains supérieurs s'il en existe au-dessus.

Si aucune action ne vient vider ces poches de leur remplissage, la décalcification aura eu dans certains cas une influence très heureuse. La roche calcaire peut en effet contenir disséminés des minéraux dont l'action chimique entraîne naturellement la concentration en les séparant d'une partie de leur gangue. Les poches à phosphate de la Somme, les gîtes de *coquins* de l'Ardenne, les minerais de fer en grains du Berry et des Ardennes sont des gîtes enrichis de cette manière.

Cette décalcification s'exercera d'ailleurs aussi bien sur les fissures horizontales et l'on conçoit facilement que si les poches, les puits et les galeries horizontales viennent déboucher dans une fissure assez large pour permettre une libre circulation des eaux, celles-ci entraîneront les résidus de la décalcification, videront les galeries et les puits. Les eaux agissant maintenant mécaniquement déblaieront ainsi dans la roche une série de couloirs, étagés à divers niveaux et reliés entre eux et avec la surface du sol par des cheminées, qui ne sont que les puits de décalcification vidés de leur remplissage.



Quand on examine les plans et coupes des cavernes dressés par le courageux explorateur des abîmes, M. Martel, on ne saurait manquer d'être frappé de l'identité du tracé de ces galeries souterraines avec celui des fissures.

La coupe de la Grotte-Abîme des Baumes-Chaudes, en Lozère (1), est particulièrement instructive à cet égard; on y voit très nettement deux systèmes perpendiculaires de galeries, correspondant aux deux systèmes de fissures qui leur ont donné naissance; agrandies d'abord par voie chimique puis par l'action mécanique de l'eau, elles se sont élargies de place en place par écroulement des voûtes et transformées en vastes salles.

De même, dans les grottes du Han en Belgique (2), que traverse la Lesse, il est facile de mettre en évidence les relations de la direction des galeries et des plans de fissures qui traversent le calcaire carbonifère.

Les *Igues* et les *Avens* des Causses, les *Dolines* de l'Herzégovine, les *Katavothres* de Grèce, les *Emposieux* du Jura, les *Mardelles* et les *Bétoires* de Normandie sont des cheminées de décalcification.



Quel que soit l'âge des calcaires, qu'ils soient dévoniens comme dans l'Hérault, carbonifères

(1) Martel : *Les Abimes*, 1894, p. 232.

(2) *Id.*, p. 426.

comme en Belgique, jurassiques comme dans les Causses et le Calvados, crétacés comme dans l'Eure, le phénomène est essentiellement le même et partout les régions calcaires se montrent caractérisées par un réseau souterrain de galeries, communiquant plus ou moins librement avec la surface du sol.

Il n'y a pas non plus de raison pour que les phénomènes qui ont abouti à la production de ce réseau ne se soient point produits à toutes les époques de l'histoire du globe, chaque fois que des calcaires se sont trouvés placés, par des oscillations du sol, dans une situation continentale d'une durée assez longue.

A cette décalcification ancienne se rattachent les gisements de phosphorites du Quercy, qui forment parfois le remplissage de véritables grottes habitées, comme celles de nos jours, par des chauves-souris.

M. Œhlert m'a montré à Saint-Pierre-La-Cour (Mayenne) un exemple de décalcification remontant aux temps paléozoïques. Pendant l'émersion du massif armoricain qui a suivi les plissements hercyniens, les fissures du calcaire carbonifère ont été élargies par décalcification et remplies ensuite par des schistes, grès et poudingues des terrains houillers, qui affectent avec les calcaires les relations les plus compliquées.

Le creusement de la plupart des cavernes actuelles paraît cependant assez récent, mais le plus grand nombre est antérieur à la période quaternaire; on trouve dans leur remplissage l'industrie

humaine et la faune de cette époque; les hommes qui les ont habitées ont gravé sur leurs parois les représentations faites d'après nature d'animaux aujourd'hui éteints ou émigrés (1).

*
* *

Que l'époque à laquelle remontent ces phénomènes soit plus ou moins reculée, ce qu'il importe de retenir c'est qu'ils ont créé, au sein des régions calcaires, un réseau de galeries, souvent de grandes dimensions, en communication plus ou moins directe avec le sol.

Une telle structure des pays calcaires est éminemment favorable à l'absorption facile de grandes quantités d'eau, soit que celles-ci, ruisselant sur les plateaux, viennent s'engouffrer dans les cheminées qui conduisent au réseau de galeries souterraines, soit que des rivières, nées en amont de la région calcaire, y disparaissent quand elles l'abordent.

Ce sont encore des traits caractéristiques de ces régions calcaires que la disparition brusque ou progressive des cours d'eau, destinés à accomplir ensuite un trajet souterrain plus ou moins long, dans un système de larges canaux, coupés de seuils et de barrages, où l'eau va de chute en chute repa-

(1) Voir notamment Capitan et Breuil : *Reproduction de dessins paléolithiques gravés sur les parois de la grotte de Combarelles* (C.-R. Ac. Sc., 9 déc. 1901, t. CXXXIII, n° 32, p. 1038). Parmi ces dessins figurent le Mammouth et la Renne.

raître à des sources, d'un débit exceptionnellement élevé.

Les exemples abondent de ces rivières ainsi disparues et de ces sources abondantes qui ne sont que des *résurgences* de rivières.

La plus connue de ces résurgences est la source de Vaucluse dont le débit minimum atteint le chiffre énorme de 4.500 litres à la seconde et peut s'élever à 150.000 litres (oct. et nov. 1886). Il n'y a qu'un cours d'eau souterrain qui puisse ainsi déverser un minimum de 388.800 mètres cubes par jour.

Après la source de Vaucluse, type de ces *sources vauclusiennes,* la source de France la plus importante est celle de la Loue, dont le débit à l'étiage est de 2.500 litres à la seconde, soit 214.200$^{m^3}$ par 24 heures. Elle est en partie alimentée par les infiltrations du Doubs, en partie par les pertes du Drugeon et le drainage du bassin fermé d'Arc-sur-Cicon (1). La communication du Doubs avec la Loue a été démontrée d'une façon peu banale. Le 17 août 1901, l'incendie de l'usine Pernod, à Pontarlier, ayant déversé dans le Doubs une grande quantité d'absinthe, la présence de traces de cette liqueur fut constatée 48 heures après dans l'eau de la grotte d'où sort la Loue, à 15 kilomètres en aval du déversement, et à une altitude inférieure de 250^{m} (2).

(1) M. Fournier, C.-R. Ac. Sc., t. CXXXIII, p. 961, n° 23, 2 déc. 1901.

(2) Armand Berthelot, C.-R. Ac. Sc., t. CXXXIII, 1901, p. 394.

Dans beaucoup de cas, le cours souterrain de ces rivières a pu être suivi dans les galeries depuis son entrée jusqu'à sa sortie; telle est la Pinka souterraine dans les fameuses grottes d'Adelsberg en Carniole, telle est aussi la Lesse dans les grottes du Han en Belgique.

Lorsque les dimensions des canaux ne permettent pas d'y suivre le cours d'eau, il est presque toujours facile de mettre en évidence la communication des pertes avec les sources, en colorant l'eau à son point de disparition par une dilution de fluorescéine qu'on recherche dans les sources situées à l'aval (1).

*
* *

Les sources qui émergent dans les terrains calcaires, sans atteindre l'importance de la Loue et de la Fontaine de Vaucluse, ont des débits assez puissants pour avoir attiré l'attention des municipalités quand elles ont été mises en face de la nécessité d'une adduction d'eau potable en quantité suffisante.

Quand il a été établi que certaines épidémies étaient produites par l'usage d'eaux contenant les

(1) Ces expériences permettraient en Normandie de rechercher la communication des Fosses du Soucy avec les sources de Port-en-Bessin, de retrouver dans la vallée de la Dives les eaux du ruisseau de Jort, de savoir ce que deviennent les eaux de la Forêt de Gouffern absorbées par les Gouffres de Vingthanaps.

germes de ces maladies, on a dû renoncer à l'usage des eaux de rivières, fatalement destinées à la contamination, soit à l'usage des eaux de puits, toujours insuffisamment protégés contre les dangers de pollution, quand ils sont situés au sein des agglomérations.

Capter des sources a été la préoccupation des municipalités ; elles l'ont parfois fait de bonne grâce, par souci de l'intérêt des populations qu'elles représentent ; mais le plus souvent elles y ont été contraintes par l'administration militaire, qui avec une ténacité qu'on ne saurait trop louer, a tenu à assurer à ses garnisons, et par surcroît à la population civile, une eau réellement potable.

Placées ainsi en face de ces exigences nouvelles, les municipalités ont considéré comme une bonne fortune de pouvoir s'assurer la possession de sources à débit élevé, ne nécessitant pas de travaux de captages trop coûteux, et elles ont été les chercher parfois fort loin des agglomérations qu'elles devaient alimenter. Quand une analyse consciencieusement faite au double point de vue chimique et bactériologique avait démontré que ces eaux étaient de bonne qualité, rien ne pouvait pendant longtemps faire soupçonner que ces eaux dussent varier dans leur composition et devenir dangereuses pour la santé publique.

C'est dans ces conditions que la Ville de Paris a successivement amené dans la capitale les eaux des vallées de la Vanne et de la Dhuis, de l'Avre et de la Vigne.

Cependant on a bientôt été forcé de reconnaître que les eaux de ces sources, encore qu'elles soient de beaucoup supérieures aux eaux des rivières et des puits, ne sont pas toujours absolument soustraites aux dangers de contamination; à plusieurs reprises, des épidémies de fièvre typhoïde éclatant dans Paris ont pu être rattachées à la contamination des sources qui alimentent cette ville, démontrant ainsi qu'une eau très saine au moment où l'analyse avait été faite, et gardant toutes ses qualités pendant de longues années, peut devenir dangereuse si des circonstances fortuites y introduisent les germes d'une maladie épidémique.

*
* *

On a dit avec raison que toute fièvre typhoïde naît d'une fièvre typhoïde; des données très sérieuses ont permis d'établir que 90 fois sur 100, la fièvre typhoïde se déclare à la suite d'absorption d'une eau véhiculant le germe de cette affection, entraîné de la surface du sol dans la nappe, et l'on s'explique ainsi que la fréquence de ces épidémies au printemps et à l'automne coïncide avec l'épandage d'engrais chargés de germes typhiques sur le bassin d'alimentation des cours d'eau et des nappes souterraines.

Mais pourquoi alors certaines nappes, les sources qui les drainent et les puits qu'elles alimentent échappent-ils à cette contamination? Pourquoi certaines eaux restent-elles constamment saines? Pour cela il est nécessaire de se rappeler comment

l'eau se débarrasse dans le sol des germes et des résidus de décomposition de la matière organique qu'elle a entraînés de la surface. Il n'y a pas là comme on le croit généralement un simple phénomène physique, une filtration comparable à celle qui se produit dans une bougie de filtre Chamberland. Sans doute si les interstices qui existent entre les éléments de la roche sont assez petits pour ralentir le mouvement de l'eau, celle-ci subit une clarification qui la débarrasse des fines particules minérales qu'elle tenait en suspension et des germes qu'elle contenait. L'eau se trouverait dans ce cas filtrée, limpide, dépouillée de ses germes, mais, comme celle qui sort d'une bougie Chamberland, elle contiendrait les produits solubles de la décomposition de la matière organique et les ptomaïnes que les microbes forment aux dépens de celle-ci.

A ce phénomène purement physique s'ajoute dans le sol une action chimique qui aboutit à l'*épuration* complète de l'eau.

Le mécanisme de cette épuration, sans être complètement éclairci, est pourtant suffisamment connu pour qu'on puisse tout au moins en résumer le principe.

Les matières organiques que l'eau entraîne de la surface du sol sont des substances *quaternaires*, c'est-à-dire formées de Carbone, Hydrogène, Oxygène et Azote, et des substances non azotées, ou *ternaires*.

En se décomposant, les substances ternaires sont

amenées à des formes de plus en plus simples, dont la dernière, l'Acide carbonique, est commune à toutes. Pour les substances quaternaires, le travail de décomposition aboutit à l'Ammoniaque et aux sels ammoniacaux, l'Ammoniaque représentant pour les substances quaternaires ce qu'est l'Acide carbonique à l'égard des substances ternaires. Ces transformations sont opérées par les microorganismes du sol.

Parmi les substances ternaires, la cellulose, le sucre, l'amidon, les acides organiques sont attaqués par des diastases secrétées par les ferments qui s'implantent dans ces substances. Chacune des espèces microbiennes amène à l'état d'acide carbonique et d'eau, une partie des éléments de la substance ternaire et laisse un résidu de fermentation qui est inattaquable par elle. Ce résidu est attaqué par une espèce nouvelle qui le dégrade un peu plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une dernière espèce vienne brûler aux dépens de l'oxygène, non seulement les résidus des fermentations précédentes, mais encore les cadavres des êtres qui les ont produites.

Pour les substances quaternaires, le phénomène est un peu plus complexe. Les matières albuminoïdes qui sont très stables à l'égard des agents chimiques, sont d'abord transformées par les ferments microbiens en peptones, plus assimilables, mais qu'aucun caractère chimique bien net ne différencie des matières albuminoïdes; à partir de ce moment elles deviennent de plus en plus solubles et abou-

tissent enfin à l'Ammoniaque. Les ferments nitrificateurs s'emparent de l'Ammoniaque; les Nitrites qui résultent de la transformation de l'Ammoniaque par le *ferment nitreux* sont à leur tour transformés en Nitrates par l'action du *ferment nitrique.*

La nitrification est le dernier terme de la destruction des matières albuminoïdes; comme cette destruction marche de pair avec celle des substances ternaires, la matière organique est complètement transformée, rendue soluble ou gazeuse, susceptible d'être assimilée par les plantes ou entraînée par l'eau d'infiltration.

Ces divers phénomènes demandent un certain temps pour s'accomplir; si l'eau d'infiltration passe rapidement à travers le sol, elle rencontrera donc la matière organique incomplètement transformée, des germes qui n'auront pas encore été détruits par les microorganismes du sol et qu'elle entraînera dans les nappes qu'elle alimente.

*
* *

Nous voici amenés à comprendre comment des eaux qui n'auront fait que traverser le sol, sans y avoir séjourné assez longtemps pour s'épurer, pourront arriver aux sources clarifiées, mais non débarrassées des matières organiques et des germes qu'elles véhiculent.

Nous avons d'autre part constaté que la rapide pénétration des eaux dans le sol était facilitée d'une façon toute spéciale dans les terrains calcaires

par l'élargissement chimique des fissures qui les traversent.

Que ces fissures se bornent à recueillir les eaux de ruissellement ou qu'elles absorbent les cours d'eau, les nappes avec lesquelles elles communiquent sont à bon droit suspectes. Peu importe qu'au moment où on en fait l'analyse l'eau de ces nappes soit reconnue de bonne qualité : les résultats de cet examen n'ont de valeur que pour le moment où le prélèvement a été fait; rien ne dit que la composition de cette eau restera constante.

Seule la connaissance des conditions dans lesquelles s'alimente et circule la nappe peut renseigner sur ce que l'avenir réserve à la composition de l'eau, et l'étude de ces conditions, pour lesquelles un géologue est seul compétent, s'impose d'une façon toute spéciale quand il s'agit d'utiliser des eaux provenant de régions calcaires.

Il ne suffit plus alors que des mesures exceptionnelles de protection soient prises pour mettre les émergences à l'abri des dangers de pollution provenant du voisinage immédiat. C'est une étude de tout le bassin d'alimentation de la nappe qui s'impose, en vue de déterminer si à l'intérieur du périmètre de ce bassin il n'existe pas des bétoires, absorbant rapidement les eaux de ruissellement, ou des pertes de rivières, apportant à la nappe les impuretés charriées par l'eau.

Parfois les dangers de pollution sont encore accrus par la dangereuse coutume qu'ont les habitants de certaines régions de jeter dans les gouffres

les cadavres des animaux domestiques. En explorant les abîmes des *Causses*, M. Martel a plusieurs fois rencontré au fond des cavernes de véritables charniers, lavés par les eaux qui en transportent ensuite les produits de décomposition aux sources.

Sans que ces dangers soient toujours aussi évidents, on peut dire que les conditions de circulation de l'eau dans les calcaires prédisposent les nappes à une contamination presque certaine.

***

Les faits que nous venons de rappeler sont bien connus des géologues et des hygiénistes; ils ont été souvent ignorés ou contestés lorsqu'il s'est agi de demander aux nappes des régions calcaires l'eau d'alimentation des agglomérations. Faute d'avoir suffisamment tenu compte des enseignements que leur apportait la géologie, certaines villes se sont créé des situations sans issue, et se sont imposé un travail d'amélioration de leur distribution d'eau potable qu'il eût été possible d'éviter en prenant dès l'origine les précautions nécessaires.

On sait que la Ville de Paris tire en partie son approvisionnement en eau potable de la dérivation des sources situées dans les bassins de l'Avre et de la Vigne. A la suite d'épidémies de fièvre typhoïde, on s'est décidé à se préoccuper de la provenance et des conditions de circulation des eaux qui alimentent ces sources. L'attention a été de nouveau appelée sur les recherches entreprises par M. Feray,

d'Évreux, au moment où il était question de capter les sources de la Vigne et de l'Avre. Il n'est que juste de reconnaître que si, en raison de leur utilisation pour l'alimentation de la capitale, ces sources ont fourni l'occasion d'imposer l'étude géologique préalable des projets d'adduction d'eau, on eût pu, dès 1883, grâce aux recherches de M. Feray, prévoir les conséquences du captage de résurgences, alimentées par des cours d'eau souterrains, en partie formés par la perte de rivières, et dans lesquels les bétoires et mardelles viennent apporter directement les eaux de ruissellement des plateaux.

*
* *

Pendant les années 1895 à 1898, la mortalité par fièvre typhoïde, à Paris, a oscillé entre 11,1 et 9,5 par 100.000 habitants, indiquant ainsi une remarquable amélioration sur les 4 années précédentes, où la moyenne variait entre 19,6 et 20, et surtout sur la période 1881-1884, où elle s'est tenue entre 143 et 87. Brusquement en 1899, le nombre des décès s'est élevé à 803 (au lieu de 250 en 1898), soit 31,9 par 100.000 au lieu de 9,9 pendant l'année précédente.

L'examen des décès mensuels de fièvre typhoïde par zones principales d'alimentation en eau de source pendant la période septembre 1898 à octobre 1899 montre que « l'écart entre les diverses proportions n'est pas tel, et que la mortalité n'a pas été heureusement si élevée qu'on puisse inférer de ces constatations la prédominance absolument

exclusive d'une de ces eaux par rapport à la mortalité typhique.

« Il vaut mieux reconnaître, surtout si l'on se reporte aux graphiques permettant de comparer les quantités de pluies tombées dans la région des sources et leurs variations de composition, que toutes ces sources sont exposées à des causes d'altération analogues, sinon semblables, ce qui ne saurait surprendre, puisqu'elles sont recueillies dans des régions dont la composition géologique ne diffère pas essentiellement et par des procédés qui d'ordinaire ne diffèrent pas sensiblement en principe » (1).

Ces constatations ne pouvaient laisser la Ville de Paris indifférente et elle a reconnu la nécessité de faire procéder à une enquête sur les sources qui alimentent en eau potable la Ville de Paris.

Cette enquête conduite par la Commission scientifique de perfectionnement de l'Observatoire de Montsouris, a fourni sur les conditions d'alimentation et de circulation des nappes qui alimentent les sources captées ou celles dont le captage est prévu, une série d'indications qu'il importera de ne point perdre de vue dans des cas analogues.

Nous résumerons rapidement les résultats de cette enquête dans la région de l'Avre pour montrer que

(1) Dr A.-J. Martin : *La fièvre typhoïde et la distribution des eaux du service privé à Paris en 1898-1899* (Travaux de la Commission scientifique de perfectionnement de Montsouris, années 1899-1900, p. 101).

les craintes que faisait concevoir la situation géologique des eaux captées sont malheureusement fondées.

L'enquête géologique sur les contaminations auxquelles peuvent être exposées les sources de l'Avre et de la Vigne, a été confiée à M. L. Janet, ingénieur en chef au corps des Mines.

Elle a établi que la nappe qui alimente les sources de la Ville de Paris se trouve dans la craie turonienne, où l'eau circule dans des diaclases élargies; l'agrandissement progressif de ces diaclases par corrosion et dissolution « finit par déterminer des effondrements qui paraissent surtout se produire lorsqu'une caverne arrive en contact avec une poche d'argile à silex..... Ces entonnoirs d'effondrement sont extrêmement nombreux dans la région de l'Avre et jalonnent en quelque sorte les cours d'eau souterrains... On donne dans le pays le nom de *bètoires* aux entonnoirs qui absorbent l'eau, de *mardelles* aux entonnoirs qui n'absorbent point d'eau et n'en donnent point, de *sources* aux entonnoirs qui donnent de l'eau. En réalité, la production de ces entonnoirs, qui constituent autant de communications directes entre la nappe souterraine et la surface du sol, est toujours due au même phénomène d'effondrement, et leur rôle ne dépend que des altitudes relatives du sol et de la surface piézométrique de la nappe et de leur position sur un plateau ou dans un thalweg.

« Nous aurons donc les cas suivants :

1° Si l'orifice de l'entonnoir d'effondrement est

moins élevé que le niveau piézométrique de la nappe ou a une source.

Si l'orifice de l'entonnoir d'effondrement est plus élevé que la surface piézométrique de la nappe, deux cas sont à considérer :

A. L'entonnoir s'est produit dans un thalweg; il absorbe l'eau du cours d'eau qui arrive à lui : c'est un bétoire ;

B. L'entonnoir s'est produit sur un plateau ; il ne donne pas d'eau et n'en n'absorbe pas régulièrement, tout en pouvant, en cas de grande pluie, recevoir les eaux des champs voisins : c'est une mardelle.

..... D'autre part, le niveau piézométrique de la nappe, en un point déterminé, peut varier beaucoup à la suite de périodes sèches ou pluvieuses; ces variations peuvent atteindre 8 à 10^{m} dans la région de Verneuil. Dès lors, lorsque l'orifice d'un entonnoir d'effondrement sera plus bas que le niveau piézométrique maximum, mais plus élevé que le niveau piézométrique minimum, l'entonnoir ne fonctionnera comme *source* que pendant une partie de l'année; le reste du temps ce sera une simple *mardelle*, ou même un *bétoire*, si un cours d'eau peut arriver jusqu'à lui » (1).

Quoiqu'il en soit, que ces effondrements correspondent à des *bétoires* temporaires ou permanents, ils peuvent à un moment donné permettre l'absorption des cours d'eau et des grandes pluies qui par-

(1) L. Janet : *Travaux de la Commission de Montsouris*, 1899-1900, p. 204.

viennent ainsi à la nappe sans avoir subi une épuration suffisante.

On savait d'ailleurs, à la suite des recherches effectuées à l'Observatoire de Montsouris, que la composition chimique et la teneur en germes des eaux de la région de l'Avre subissent des variations en relation avec les quantités d'eau tombées sur leur bassin d'alimentation. Alors que leur degré hydrotimétrique diminue, leur teneur en bactéries augmente, et l'on pouvait en conclure que ces variations étaient produites par le mélange, avec l'eau normale de la nappe, d'eaux incomplètement minéralisées mais chargées de germes.

La matérialité de ces communications faciles avec la surface a été démontrée en jetant dans les bétoires des dilutions de fluorescéine qui ont coloré l'eau des puits et des sources. La vitesse de pénétration et de propagation de la matière colorante varie entre 74 et 460 mètres à l'heure; elle est en tous cas suffisante pour qu'on puisse douter que les eaux absorbées naturellement par les bétoires aient le temps de s'épurer avant d'arriver aux sources.

D'autres expériences sont venues confirmer cette opinion. L'introduction de levure de bière dans les bétoires du Haut-Chevrier et du Veau-Renard a permis de retrouver ces *Saccharomyces* au bout de 32 heures en un point voisin de la source du Nouvet, c'est-à-dire à 4.700^{m} du bétoire de Veau-Renard et à 8.800 du bétoire du Haut-Chevrier.

On est par suite fondé à admettre comme démontré que les bétoires des vallées de l'Avre et de la Vigne constituent pour les sources de la Ville de Paris une menace constante de contamination, qu'il ne suffit pas dès lors de protéger leurs émergences, mais que la surveillance doit s'étendre à tout le bassin qui les alimente.

Cette protection du bassin d'alimentation est une œuvre très complexe, résumée dans le programme élaboré par la Commission de l'Observatoire de Montsouris. Elle comprend une extension du périmètre des sources captées, de façon à englober les parties avoisinantes où se trouvent les causes de pollution, l'organisation d'un service d'information des cas de maladies transmissibles par l'eau constatés dans toutes les régions des sources, la réfection des ouvrages actuels de captage partout où cela aura été reconnu indispensable, etc. Telle est l'œuvre d'amélioration poursuivie non seulement dans la région de l'Avre, mais dans celle de la Vanne.

*
* *

Félicitons la Ville de Paris de n'avoir point reculé devant cette tâche et d'avoir compris la grandeur de la lutte pour la protection de la santé publique. C'est tout à la fois un exemple à suivre et une leçon à méditer pour ceux qui ont le devoir de veiller à l'hygiène des collectivités.

Combattre la naissance et la propagation des maladies épidémiques, c'est assurer d'abord la sécurité et le bien-être auxquels chacun a droit.

Il faut en avoir été témoin pour apprécier le trouble que jette dans une famille la maladie de l'un de ses membres, quand surtout c'est le chef de famille qui est atteint d'une de ces affections, essentiellement évitables, telle qu'est la fièvre typhoïde ; lors même que la guérison est venue mettre un terme aux inquiétudes de l'entourage, l'interruption des salaires, le paiement des médicaments et des désinfectants, des honoraires du médecin suffisent à plonger une famille de situation modeste dans une longue gêne.

Mais puisque malheureusement il ne suffit pas dans l'état actuel de nos mœurs d'en appeler aux seuls sentiments de solidarité pour faire comprendre la nécessité de l'observation des prescriptions de l'hygiène publique, il serait tout au moins nécessaire qu'on voulût bien reconnaître l'intérêt général que présente à d'autres points de vue la lutte contre les maladies contagieuses et épidémiques.

N'est-il pas navrant de voir un ministre de la guerre obligé de venir déclarer avec une profonde tristesse à la tribune du Sénat « que la mortalité dans l'armée française atteint le quadruple de la mortalité dans l'armée allemande (1) », et n'est-il pas réellement effrayant de songer que, en se basant sur les chiffres de l'année 1899, l'armée allemande n'aurait perdu que 14.800 hommes, tandis que les pertes de l'armée française se seraient élevées à

(1) Séance du Sénat du 25 novembre 1902.

43.480 hommes (1) ? Encore le chiffre de ces pertes de l'armée française depuis 20 ans est-il certainement bien au-dessous du chiffre réel, en raison des progrès incontestables de la situation sanitaire que les mesures provoquées par l'autorité militaire ont réalisés.

Natalité inférieure, mortalité supérieure, telle est la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

Caveant consules !

(1) En 1899, 2.174 décès par maladie dans l'armée française, soit 4,17 pour 1.000, contre 714, soit 1,4 pour 1.000 des effectifs dans l'armée allemande.



MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

L'EXPÉDITION ANGLO-FRANÇAISE
DE CHINE, EN 1860

Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou

Par M. Jules TESSIER

Professeur d'histoire à l'Université de Caen
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres
Membre titulaire

PRINCIPALES SOURCES : *Correspondence respecting Affairs in China 1858-1862*, London, in-4°, Harrison and sons.—*Parliamentary Papers*, 1861. —Lord Elgin's Letters and Journal, 1873. — *Correspondance du baron Gros*, dans le *Livre Jaune* de 1861.—La même *Correspondance*, mais beaucoup plus complète, publiée en 1864, Paris, Dumaine. Voir notamment les documents chinois insérés dans ladite *Correspondance*, et auxquels on n'a peut-être pas prêté toute l'attention qu'ils méritent. — *Mémoires sur la Chine* du comte d'Escayrac de Lauture, Paris, 1865, in-4°, Librairie du *Magasin Pittoresque*.

Au mois de juin 1900, lorsque la première nouvelle arriva en Europe du terrible péril couru par les légations étrangères à Pékin, il n'y eut qu'un cri d'horreur contre la fourberie chinoise, contre la férocité chinoise.

Puis, très vite, de l'examen des faits antérieurs, de la recherche des causes, se dégagea le sens plus juste des responsabilités. Journaux et Revues aujourd'hui sont presque unanimes à recon-

naître que tous les torts n'ont pas été peut-être du côté des Chinois, que nous avons, nous autres Européens, semblé prendre à tâche de provoquer leur fanatisme, de déchaîner leurs colères.

Il a fallu l'extrême gravité de la crise actuelle pour nous amener à ce loyal examen de conscience. Il vient, hélas, un peu tard. Je ne sais ce que nous y gagnerons, les uns et les autres, étrangers et Chinois. Du moins, la justice de l'histoire y gagnera.

Depuis soixante ans, l'avons-nous assez arrangée, travestie à plaisir, pour notre plus grande gloire ou notre justification !

Il n'est pas jusqu'à l'abominable guerre de l'opium qui n'ait trouvé, même en France, ses apologistes enthousiastes.

M. Lavollée, à qui nous devons pourtant quelques-uns des meilleurs articles consacrés à la question chinoise, écrivait en 1853, dans la *Revue des Deux-Mondes :*

« La guerre que la Grande-Bretagne a entreprise, en 1840, contre la Chine, et qui s'est terminée, le 29 août 1842, par le traité de Nankin, comptera assurément parmi les actes les plus mémorables du XIX[e] siècle. Une nation de trois cent millions d'hommes, vaincue par une poignée d'Européens, le plus grand empire de l'Asie ouvert au commerce et à la civilisation de l'Occident, tels sont les résultats de cette lutte, qui tient une place à part dans l'histoire contemporaine ».

Et cherchant à expliquer pourquoi cette nation chinoise « douée pourtant d'une intelligence supérieure », avait été si facilement vaincue, il ajoutait : « Elle n'est point *sociable*. Voilà son erreur, voilà son crime... Voilà l'explication de sa honteuse défaite. Jamais Dieu n'a consacré, en caractères plus éclatants, les droits et les devoirs sur lesquels repose la société humaine ».

Ainsi les Anglais auraient été, en 1840, les instruments de Dieu !

La vérité est que, le 4 juin 1839, 20.283 caisses d'opium furent jetées, à Canton, dans une immense fosse remplie de chaux vive, et détruites ainsi, par ordre du commissaire impérial chinois Lin.

Les marchands anglais ne s'étaient résignés à livrer cette énorme masse de marchandise prohibée que sur les instances du surintendant Elliot, ou mieux sur sa promesse quasi formelle que le gouvernement britannique les indemniserait.

Le dit gouvernement, peu soucieux d'acquitter la lettre de change tirée sur lui, préféra de beaucoup laisser à la Chine le soin de la payer.

Et voilà pourquoi, de juillet 1840 à juillet 1842, l'Angleterre bombarda, incendia tous les ports du Céleste-Empire, tuant de dix-huit à vingt mille Chinois.

Comment aussi le gouvernement chinois s'avisait-il d'interdire l'usage de l'opium parmi ses sujets, quand le commerce en était devenu si florissant ? De dix-huit millions, en 1825, il avait atteint cinquante-trois millions, en 1832, cent douze

millions, en 1839. Et la progression promettait d'aller croissant encore.

Et cela, malgré les entraves de toute sorte, mises aux transactions commerciales, dans la ville de Canton, la seule ville jusqu'alors ouverte au commerce européen.

Il était temps, on le voit, que l'Angleterre avisât.

Le 29 août 1842, le gouvernement chinois, devenu plus *sociable*, supprima les entraves vexatoires, paya vingt-et-un millions de dollars d'indemnité et ouvrit quatre nouveaux ports *à la civilisation de l'Occident*.

En retour, le gouverneur anglais de Hong-Kong s'empressait de publier l'avis suivant :

« L'opium étant un article, dont il est notoire que le commerce est déclaré illégal et contrebande par les lois et édits impériaux de la Chine, tout individu qui entreprendrait une semblable spéculation, le ferait à ses risques et périls ; et, dans le cas où il serait sujet anglais, ne recevrait aucun secours des consuls ou autres officiers de Sa Majesté ».

Cette satisfaction platonique donnée au gouvernement chinois, et sans doute aussi aux *Saints* d'Angleterre, il va sans dire que la contrebande de l'opium reprit de plus belle.

Il est vrai que si l'Inde anglaise n'avait pas continué depuis lors à énerver, à empoisonner consciencieusement la race chinoise, que pèserait aujourd'hui notre poignée d'Européens, perdus au milieu de cette fourmilière humaine ?

Le gouvernement chinois s'est très bien rendu

compte du mal causé à son peuple. Il ne l'a jamais pardonné à l'Angleterre.

Vingt ans après la guerre de 1840, la contrebande de l'opium est toujours le principal grief contre *les diables étrangers*. En septembre 1860, lorsque le comte d'Escayrac de Lauture, une des victimes de Toung-Tcheou, est amené devant le mandarin chargé de l'interroger, l'interrogatoire roule en grande partie sur l'éternelle question de l'opium :

« Il me demanda si je fumais de l'opium. — Je lui dis que non. — Ce que je pensais de cette pratique. — Que je la regardais comme mauvaise. — Pourquoi alors je vendais de l'opium. — Que je n'en avais jamais vendu, que l'on n'en récoltait pas dans mon pays, que les Français n'en faisaient pas le commerce ».

Rien de plus exact. Mais les Français font alors cause commune avec les Anglais. De ce fait, aux yeux des Chinois, ils sont devenus leurs complices.

Il serait aisé de démontrer combien les rancunes chinoises contre l'Angleterre ont rendu faciles, en 1844, nos premiers rapports avec la Chine, quel intérêt nous avions par suite à ne pas nous solidariser avec eux, à ne pas nous laisser entraîner par eux sur la route de Pékin.

Mais je ne veux que prouver pour l'instant combien nous en avons pris à notre aise avec la vérité historique, à propos de cette expédition de 1860, notamment en ce qui concerne le fameux guet-apens de Toung-Tcheou.

C'est l'épisode légendaire, si volontiers, si sou-

vent invoqué, comme la preuve la plus décisive, et de la fourberie et de la férocité chinoise.

Tâchons donc de voir comment s'est formée la légende, et ce qu'il en faut penser.

⁂

Après avoir brillamment enlevé, le 21 août, les forts de la rive gauche du Pei-Ho, obtenu la reddition des forts de la rive droite, l'armée alliée s'était mise en marche vers Tien-Tsin.

Les premières négociations, entamées dans cette ville, se trouvent brusquement interrompues, le 7 septembre, le plénipotentiaire Kouei-Liang ayant déclaré n'avoir pas les *pouvoirs nécessaires.*

Reprises le 14, à Toung-Tcheou, sur les instances du prince Tsaï, elles semblent cette fois devoir aboutir, quand, le 18, l'armée tartare arrête, massacre quelques-uns de nos envoyés, presque sur l'emplacement même désigné pour le campement de nos troupes.

Depuis la perte des forts de Takou, la cour de Pékin n'a-t-elle donc joué qu'une infâme comédie ? N'a-t-elle voulu que tendre un piège abominable à nos plénipotentiaires, comme à nos généraux ?

Telle a été la première pensée de tous, telle est encore aujourd'hui l'opinion unanimement adoptée, malgré les doutes un instant émis en 1865 par M. Lavollée, doutes qui ne l'ont pas empêché d'ailleurs d'attribuer tous les torts aux Chinois, de réserver pour eux seuls toutes ses sévérités.

Sont-ils pourtant les seuls, les vrais coupables ? Français, Anglais surtout, n'ont-ils pas leur large part de responsabilité dans les malheureux événements du 18 septembre ?

Voilà ce que je voudrais examiner. Pas n'est besoin de documents nouveaux, inédits. Les textes déjà connus, déjà maintes fois cités, suffisent, à condition de les lire, ou de les relire, sans l'idée préconçue qu'il y a eu guet-apens.

C'est cette fâcheuse idée préconçue qui a égaré, aveuglé les témoins oculaires, les plus intelligents, les plus honnêtes, ceux qui auraient été le mieux à même de nous renseigner. Ils nous ont trompés de la meilleure foi du monde, faute d'avoir soupçonné qu'ils pouvaient se tromper eux-mêmes.

Sous l'empire d'une pareille idée fixe, tel d'entre eux, le comte d'Escayrac, par exemple, en est arrivé à commettre, inconsciemment sans doute, une de ces erreurs matérielles graves, qui suffisent parfois à fausser l'histoire.

On lit, dans ses *Mémoires sur la Chine* : « Au moment de la trahison de Toung-Tcheou, le gouvernement chinois, fidèle à ses anciennes habitudes, *avait mis* nos têtes à prix, à raison de 50, 100, 500 onces d'argent pour les têtes de soldats indous, de soldats blancs, et d'officiers ».

L'édit existe en effet, et il eût été d'une importance capitale d'en préciser la date, on le comprend sans peine.

S'il a été affiché, publié, en pleine période d'hostilités déclarées, il ne prouve rien, sinon la façon

barbare, soit, dont les Chinois entendent la guerre.

S'il a été, au contraire, porté clandestinement à la connaissance des autorités et des populations chinoises, durant le cours des négociations entamées, il autorise à penser, à affirmer que ces négociations étaient un leurre, une duperie. La préméditation du guet-apens se trouve du coup démontrée. Quelle preuve meilleure voudrait-on de l'atroce perfidie du gouvernement chinois ?

Pour l'auteur des *Mémoires*, on le voit, pas d'hésitation, pas de doute possible. Au moment où il recueillait ces souvenirs, il n'a pas songé un instant à vérifier la date. A quoi bon ? C'est la seconde hypothèse qui s'est présentée d'elle-même à son esprit, tant elle répond bien à l'idée qui le hante.

Or, le fameux édit, prétendue preuve du prétendu guet-apens du 18 septembre, est du 20 septembre.

Depuis deux jours les négociations sont rompues, les hostilités recommencées. Et veut-on savoir quelle raison l'empereur donne des terribles mesures édictées ? Précisément l'ingratitude, l'insolence des barbares étrangers, qui, *résolus à s'avancer jusqu'à Pékin*, n'ont tenu aucun compte, ne lui ont su aucun gré de *ses intentions pacifiques, de ses dispositions généreuses et bienveillantes.*

Au milieu des accusations passionnées que se renvoient ainsi les adversaires en présence, où est la vérité ?

La seule chance que nous ayons de la découvrir est de reprendre, en le complétant, le récit des événements du 21 août au 18 septembre, afin d'examiner cette fois quelle a été d'une part la conduite des Chinois, d'autre part la conduite des Alliés.

***

Le soir du 21 août, Heng-Fou, gouverneur du Tchi-Li, en livrant sans combat les derniers forts de Pei-Ho, avec leur immense matériel, entendait bien que cette reddition si heureuse, si importante pour nous, entraînât la cessation immédiate des hostilités.

Le baron Gros, notre ambassadeur, dans sa dépêche du 22, le prévient, il est vrai, que les forces navales et militaires s'avanceront jusqu'à Tien-Tsin, où lui-même se rendra en vue des négociations annoncées. Mais comme il exprime sa confiance que *les troupes chinoises s'abstiendront de tout acte d'hostilité*, il laisse entendre par là que les troupes anglo-françaises agiront de même.

Dans cette conviction sans doute, Heng-Fou se rend directement à Tien-Tsin, et, le 23, il annonce au baron Gros que *dès son arrivée dans cette ville, il a fait éloigner l'armée et les milices, donné l'ordre de désarmer les forts, d'en retirer les canons, afin que les deux empires n'aient plus à se préoccuper que de la paix*.

Or, le lendemain 24, les amiraux Hope et Charner prenaient possession de Tien-Tsin « au nom de la France et de l'Angleterre, et faisaient arborer les pavillons unis sur les principaux édifices ».

L'opération était peut-être opportune ; à coup sûr elle n'était pas des plus correctes. Je suis heureux d'ajouter que l'initiative en revient surtout à l'Angleterre, si du moins nous en croyons le témoignage, parfois un peu suspect, du comte d'Hérisson.

D'accord avec son ambassadeur lord Elgin, l'amiral Hope, aussitôt l'embouchure du Pei-Ho débarrassée de ses estacades, avait remonté le fleuve à toute vapeur, très désireux que le drapeau britannique apparût le premier devant les murs de Tien-Tsin.

Notre amiral, bien qu'assez peu satisfait du vilain tour que lui jouait son collègue, n'avait pourtant pas hésité à le suivre, afin de lui prêter main-forte au besoin; car, sans les précautions prises, sans les ordres donnés par Heng-Fou, l'amiral Hope risquait peut-être de voir ses trois canonnières coulées. Il risquait surtout de compromettre l'ouverture des négociations attendues.

Mais le coup de tête anglais ne devait pas avoir de si regrettables conséquences. La ville se rendit d'elle-même, et le plénipotentiaire chinois Kouei-Liang annonçait, le 25, qu'il arriverait à Tien-Tsin le 31 août.

La cour de Pékin, très inquiète de la révolte des Taï-Pings, désirait vivement la paix. Tel était aussi le vœu des populations. Les documents confidentiels, saisis dans les forts chinois, ne laissent aucun doute à cet égard :

Dans l'un de ces documents, le vice-roi des Deux-Kiangs rappelle *humblement* à l'Empereur qu'il a

déjà envoyé, au commencement de l'année, plusieurs rapports, pour faire connaître à Sa Majesté le « désir sincère qu'éprouvent les négociants *civilisés* (les Chinois) d'en venir à un arrangement amical avec les négociants barbares ».

Dans un autre, San-Ko-Li-Tsin lui-même, le généralissime chinois, qui passe pour avoir été le partisan convaincu de la lutte à outrance, ne paraît pas autrement rassuré sur l'issue de cette lutte :

Si les barbares sont assez téméraires pour se jeter dans les marais de Petang, il se flatte, il est vrai, *que ses troupes bien postées pourront repousser toute attaque.* Il prie cependant Sa Majesté de « donner ordre au gouverneur général, dans le cas où les barbares feraient preuve de respect et d'obéissance, s'ils ne demandaient que ce qui semble leur pouvoir être accordé, de considérer comme un devoir d'appuyer leurs désirs, et de solliciter le bon vouloir de Votre Majesté en leur faveur ».

Autrement significative encore est la dépêche de Peh, lieutenant de San-Ko-Li-Tsin, sur la rive gauche du Pei-Ho, au lendemain du débarquement des Alliés à Pétang. Bien que lui aussi se déclare prêt à résister de toutes ses forces, il ne cache pas qu'il « se sent *vivement inquiet... L'Empereur est tout à la paix,* mais les barbares sont tellement intraitables que probablement ils ne voudront pas faire leur soumission ».

En face de pareils textes, il nous paraît vraiment difficile de contester les dispositions pacifiques des Chinois, même avant la prise des forts de Takou.

Du reste lord Elgin en était si convaincu qu'il exprimait, le 17 août, au baron Gros, sa grande crainte de voir « la cour de Pékin *céder sur tous les points,* avant que les Alliés n'eussent mis la main sur les forts de Takou et la ville de Tien-Tsin ».

La journée du 21 août, qui avait prouvé l'incontestable supériorité militaire des étrangers, ne pouvait que confirmer le gouvernement chinois dans son ardent désir de la paix.

D'ailleurs le choix même du négociateur envoyé à Tien-Tsin devait, à cet égard, inspirer toute confiance.

C'est Kouei-Liang qui avait négocié, deux ans auparavant, en cette même ville de Tien-Tsin, avec le baron Gros et lord Elgin, le traité du 27 juin 1858, qu'il s'agissait précisément de ratifier aujourd'hui.

Entre les trois négociateurs de 1858, on devait supposer que l'entente serait facile : la paix paraissait assurée ; et il faut avouer qu'une telle perspective était de nature à réjouir médiocrement officiers et soldats.

« Quelle admirable chance pour un officier général, écrivait un jour le baron Gros, d'avoir à faire inscrire sur ses états de services que, tel jour de telle année, il a fait flotter sur les murs de Pékin le drapeau de son pays ! »

A la fin d'août 1860, le général de Montauban ne semblait guère pouvoir compter sur une chance pareille, puisque la paix allait être conclue. On le croyait du moins, et le dernier des soldats n'était pas moins désappointé que le général.

« Les troupes, qui perdaient ainsi l'espoir d'entrer, enseignes déployées, dans la cité impériale prise d'assaut, regrettaient amèrement leur rêve. Venir si près de Pékin, et n'y pas entrer, quelle déception ! Avoir subi cinq mois de mer pour tirer quelques coups de fusil à l'embouchure de Pei-Ho, ... c'était une campagne manquée ».

Et M. Lavollée ajoute, a tort d'ajouter : « Les diplomates *chinois* épargnèrent à l'armée ce brusque dénouement ».

Comment admettre que le gouvernement chinois, que les diplomates chinois aient, de gaîté de cœur, compromis eux-mêmes la paix qu'ils désirent, qu'ils jugent nécessaire ?

Kouei-Liang sans doute eût bien voulu s'en tenir purement et simplement aux stipulations du 27 juin 1858. Sa dépêche du 3 septembre ne contient, ne promet rien de plus. Il était trop avisé toutefois pour ne pas comprendre qu'il aurait à lutter contre des exigences nouvelles, inévitables après deux années d'atermoiements, après l'échec anglo-français du 25 juin 1859, si glorieusement vengé par le récent succès du 21 août 1860.

Il était d'avance résigné, sinon « à céder sur tous les points », du moins à faire toutes les concessions compatibles avec l'honneur, avec la dignité de l'Empire.

Or, ce que voulait surtout lord Elgin, c'était précisément abaisser, humilier la majesté impériale.

Que la ville de Tien-Tsin fût ajoutée sur la liste des ports ouverts au commerce européen;

Que l'indemnité de guerre fût portée de deux et quatre millions de taëls à huit millions, on pouvait à la rigueur sur ces deux points discuter et s'entendre.

Mais que les ambassadeurs fissent leur entrée à Pékin, avec une escorte de deux mille hommes;

Que l'Empereur les reçût en audience particulière, les autorisât à lui remettre, en main propre, les lettres autographes de leurs souverains respectifs, voilà qui devait paraître inadmissible au plénipotentiaire chinois :

« Vous traitez avec nous, disait-il, pour assurer la sécurité de vos intérêts et la protection de votre commerce. Vous ne pouvez donc que perdre à diminuer le prestige de notre souverain... Si vous arrivez à Pékin, comme des généraux vainqueurs, escortés de leurs armées, notre auguste maître aura l'air, aux yeux de ses sujets, de ne céder qu'à la force. Il ne faudra donc pas vous étonner si dans la suite, malgré sa bonne volonté, vous n'obtenez rien de bonne grâce ».

Observation fort sensée, on en conviendra, beaucoup plus sérieuse que ne semble le croire le comte d'Hérisson.

Le baron Gros se fût contenté, lui, d'une escorte de deux cents hommes; mais, lord Elgin en exigeant mille, il lui fallait, bon gré mal gré, montrer la même exigence, si exorbitante qu'elle lui parût d'ailleurs.

Telle était pourtant la bonne volonté de Kouei-Liang, si sincère son désir de traiter, que, le 5 septembre, le baron Gros le croit résigné au chiffre

des deux mille hommes, pourvu « qu'aucune pièce de canon ne vienne avec eux ».

Quant à l'audience impériale, par exemple, aucune concession possible. L'Empereur de Chine, traitant d'égal à égal, non pas même avec les souverains étrangers, mais avec leurs représentants, il y avait là, au point de vue des idées chinoises, quelque chose de vraiment monstrueux.

« Si une prétention aussi insensée, lit-on dans l'édit du 20 septembre, avait été concédée, comment aurions-nous pu nous présenter devant nos peuples? »

Lord Elgin n'a pas oublié qu'en 1858 il a formulé la même demande, et qu'elle a été repoussée avec le même dédain. Raison de plus pour lui de se montrer intraitable en 1860.

Son gouvernement, pourtant très sage, lui a laissé carte blanche sur ce point, comme il l'avait laissée à son frère l'année précédente.

Les *Instructions* en effet du 29 octobre 1859, à sir Bruce, lui recommandaient de ne point se croire obligé *d'exiger une entrevue personnelle avec l'Empereur*. « Il ne devait, dans aucun cas, se soumettre à aucune formalité humiliante. Mais il n'aurait qu'à s'inspirer de son propre jugement, ou de l'exemple des ministres étrangers, afin de décider s'il y avait lieu d'insister pour que l'Empereur de Chine le reçût en audience ».

C'était le langage du bon sens. Si les ministres européens refusent avec raison de se plier à des coutumes chinoises qui leur paraissent humiliantes,

2

pourquoi demander à l'Empereur de Chine d'adopter tel usage de notre cérémonial européen, qui constitue à ses yeux une suprême injure?

Lord Elgin se montra moins raisonnable que lord Russell. Ce n'est certes pas le baron Gros qui décida, qui entraîna son collègue. Outre qu'il était personnellement animé du plus grand esprit de conciliation, ses *Instructions* du 21 avril 1860 n'avaient pas soulevé cette irritante question de l'audience impériale.

Aussi n'en trouve-t-on pas trace dans son premier ultimatum, adressé à Kouei-Liang, en date du 28 août. Il attendra jusqu'au 3 septembre, pour l'aviser qu'une fois à Pékin il remettra « à l'auguste Empereur de Chine la lettre que Sa Majesté l'Empereur des Français lui adresse ».

Il est évident qu'ici encore, notre ambassadeur a dû suivre l'exemple de son collègue d'Angleterre, régler sa conduite sur la sienne, sans méconnaître ce qu'elle a de dangereux, de compromettant.

En fait, depuis le 31 août, jour de l'arrivée de Kouei-Liang à Tien-Tsin, les ambassadeurs alliés n'ont daigné ni le recevoir, ni discuter avec lui. Ils se sont contentés de lui notifier leurs conditions, puis de prendre jour au 7 septembre, pour la signature, « afin de tout finir en une seule séance ».

En conscience, le plénipotentiaire chinois, traité avec si peu d'égards, pouvait-il souscrire à *toutes* les exigences formulées? Il y eût joué sa tête.

On comprend l'embarras, l'attitude piteuse de l'infortuné diplomate, à mesure qu'approche le mo-

ment décisif. Le 7 septembre au matin, le bruit court que la signature ne pourra être donnée.

Le baron Gros envoie aux informations son secrétaire d'ambassade, M. de Bastard. Celui-ci, parvenu à grand'peine auprès de Kouei-Liang, trouve « un vieillard, dans un grand état de faiblesse, simulée ou non ».

Le vieillard, sommé de s'expliquer, avoue qu'il n'a pas les *pouvoirs nécessaires*. Les aurait-il en réalité, qu'importe, s'il lui est impossible de s'en servir?

Mais il a déclaré, quelques jours auparavant, qu'il était en possession de ces pleins pouvoirs, même du sceau impérial. Le voilà donc pris en flagrant délit de mensonge. Un diplomate mentir de la sorte, quelle honte! Ces choses-là ne se voient qu'en Chine. En vain, pour gagner du temps, dans l'espoir sans doute que les diplomates étrangers se montreront plus conciliants, il offre d'écrire à Pékin. Peine perdue, instances inutiles. De Kouei-Liang on ne doit plus rien attendre désormais; et M. de Bastard lui notifie que les hostilités « ralenties de fait un moment par bienveillance, vont être reprises avec vigueur ».

Les négociations, ainsi rompues une première fois à Tien-Tsin, le 7 septembre, ne devaient se rouvrir que le 14 à Toung-Tcheou.

*
* *

L'indignation fut d'abord extrême à la cour de

Pékin, et aussi l'inquiétude. Quel parti prendre, quelle marche suivre?

L'Empereur réunit ses conseillers, ordonne à chacun d'eux de faire connaître son avis par écrit.

L'un des *mémoires* remis contient le curieux passage suivant : « La ruse étant permise à la guerre, nous pourrions, dans le cas où la paix aurait été conclue précédemment, lancer notre armée sur leurs troupes sans défiance, les battre aisément, et leur fermer l'accès de la capitale ».

Voilà bien, semble-t-il, en germe, l'idée du guet-apens de Toung-Tcheou. Nous verrons pourtant que la cour de Pékin ne s'est pas décidée à suivre ce conseil peu scrupuleux. M. Lavollée, qui a cité le passage, avoue qu'au milieu de si nombreux *mémoires*, on n'en trouverait pas un autre, dénotant une pensée de trahison.

La plupart insistent pour la prompte reprise des négociations. L'Empereur se range à cet avis ; et sans négliger les mesures militaires, nécessaires afin de défendre la capitale, afin de continuer la lutte au besoin, il confie à Tsaï, prince de la famille impériale, assisté de Mouh, président du bureau de la guerre, la mission de conclure la paix.

Les 12 et 13 septembre, alors que l'armée alliée, a déjà quitté Tien-Tsin, en marche vers le nord, les ambassadeurs reçoivent du prince Tsaï trois dépêches successives.

Dans les deux premières, le nouveau plénipotentiaire commence par exprimer ses regrets que Kouei-Liang « chargé de traiter sérieusement et *de*

céder sur tous les points », n'ait pas su mieux « se conformer aux ordres de l'Empereur ».

Puis, ayant ainsi, suivant l'invariable coutume chinoise, jeté par dessus bord son prédécesseur malheureux, il supplie les ambassadeurs et généraux alliés de retourner à Tien-Tsin, où « tous les articles, toutes les conventions seront arrêtées ».

De fait, ne le sont-elles pas déjà, puisque le prince et son collègue sont décidés « *à céder sur tous les points*..., puisque *toutes* les clauses exigées..., *toutes* les demandes faites sont accordées...? »

Si donc les ambassadeurs veulent négocier « sur les bases convenues, sans exiger de nouvelles conditions » rien ne saurait plus désormais mettre obstacle à la prompte ratification du traité.

Cette singulière insistance à affirmer que tout est convenu, accepté par avance, produit d'abord une impression des plus défavorables.

Le prince entend-il par là, veut-il laisser entendre que l'Empereur consent à l'escorte des deux mille hommes, ira jusqu'à accorder l'audience réclamée? Si oui, les deux dépêches seraient fort suspectes. De telles concessions, inattendues, la dernière surtout, dénonceraient peut-être un parti pris de fourberie, une arrière-pensée de trahison préméditée.

Mais la troisième écarte vite toute interprétation de ce genre:

Que les ambassadeurs alliés viennent à Toung-Tcheou, puisque tel est leur désir. La convention préparée, signée, ils pourront ensuite, « *suivant ce qui a été convenu à Tien-Tsin,* au sujet du voyage

de Pékin, se rendre dans cette dernière ville, *avec une escorte peu nombreuse et sans armes* ».

Voici que la vraie pensée se dévoile, se dégage, au milieu des phrases entortillées, où se complaît la diplomatie chinoise.

Il est clair que le prince Tsaï se replace à son tour sur le terrain de 1858, qu'il voudrait, lui aussi, s'en tenir aux premières stipulations de Tien-Tsin. C'est de cette façon qu'il entend négocier « *sur les bases convenues* ». Il espère sans doute, plus heureux ou plus habile que Kouei-Liang, amener les diplomates étrangers à l'abandon de leurs prétentions *nouvelles*, inacceptables.

Illusion étrange, presque ridicule, soit; mais perfidie, à coup sûr, non.

La même dépêche en fournit d'ailleurs une preuve décisive quand, insistant sur le danger de la marche des troupes alliées vers le nord, elle invoque la raison suivante :

« Nous devons vous dire que les troupes chinoises, qui tiennent garnison au nord de Ho-Si-Hou, n'obéissent qu'à leurs chefs militaires, que nous n'avons aucune autorité sur elles; et comme nous venons d'apprendre que vos troupes sont arrivées à Ho-Si-Hou, nous craindrions, si elles se trouvaient en présence des nôtres, qu'un conflit ne devînt inévitable, ce qui rendrait peut-être inutile le vif désir que nous avons de rétablir la paix. Ne serait-ce pas à regretter? »

En vérité, si le prince Tsaï méditait de jeter à l'improviste l'armée tartare sur nos troupes sans

défiance, il n'aurait pas eu la naïveté de nous donner cet avis charitable, dont nous allions faire immédiatement notre profit.

Nous étions alors à 74 kilomètres de Tien-Tsin, et notre effectif ne dépassait pas six mille hommes. L'imprudence eût été grande de se risquer à rencontrer, si peu nombreux, l'armée tartare, signalée si voisine. Les généraux d'un commun accord, déclarèrent qu'il était nécessaire de faire halte quelques jours, afin d'attendre des renforts de Tien-Tsin.

Dès lors, il devenait utile, indispensable, de prêter une oreille complaisante aux ouvertures du prince Tsaï, qu'autrement on n'eût pas manqué de trouver dérisoires.

Dès le lendemain, 14 septembre, lord Elgin envoie à Toung-Tcheou, M. Parkes, le meilleur de ses agents interprètes.

Une interminable discussion s'engage, qui dure près de huit heures. On parvient enfin à se mettre d'accord sur tous les points, notamment sur le chiffre de l'escorte qui accompagnera nos ambassadeurs à Pékin.

Il est vrai que la question de l'audience impériale n'a pas été soulevée un instant. Lord Elgin est-il revenu à de meilleurs sentiments, ou sa morgue britannique sait-elle, quand il le faut, se plier aux circonstances ?

Toujours est-il que le silence, calculé ou non, sur la plus irritante des questions, a dû rendre l'accord relativement facile sur les autres.

Par grande faveur, nos plénipotentiaires ont concédé au prince Tsaï « que les troupes anglo-françaises n'entreront pas dans Toung-Tcheou et devront camper à une distance de cinq milles au moins avant d'y arriver ».

Les généraux, d'ailleurs, pour les raisons que nous connaissons, ne se pressent pas d'accentuer leur mouvement vers le nord. Le 15, le 16 se passent sans que nous donnions signe de vie, et le baron Gros croit devoir rappeler au général de Montauban, « qu'une marche en avant sera peut-être nécessaire pour que les Chinois n'interprètent pas mal ce temps de repos » et d'arrêt.

Ils n'ignorent rien en effet de ce qui se passe entre Ho-Si-Hou et Tien-Tsin. Ils savent que des renforts sont en marche. N'ont-ils pas le droit de se demander, à leur tour, si nous n'avons voulu que les amuser en négociant? Si nous nous défions d'eux, pourquoi auraient-ils confiance en nous? Et tandis que nous prêterons au prince Tsaï les plus machiavéliques combinaisons, il est fort probable qu'il nous aura prêté, de son côté, les plus noirs desseins.

Le 17 enfin, les premiers renforts arrivés, les deux secrétaires d'ambassade se rendent à Toung-Tcheou, MM. de Bastard et Loch, ce dernier suivi de M. Parkes. Avec eux, une soixantaine de personnes, interprètes, soldats, officiers d'administration ou d'escorte.

Le prince Tsaï reçoit les secrétaires et leurs interprètes.

Avec M. de Bastard l'entente est rapide et facile. Il n'en va pas de même avec M. Loch.

Ce dernier a communiqué au prince, en même temps que son projet de convention, une dépêche où lord Elgin annonce que, le traité ratifié à Pékin, *il remettra à l'Empereur la lettre autographe de sa Souveraine.*

Étonnement, protestation du plénipotentiaire chinois devant cette exigence *nouvelle.* Nouvelle, non, pourra objecter l'envoyé britannique, puisque Kouei-Liang en a été avisé déjà le 3 septembre.

Mais, comme il n'y a été fait aucune allusion, dans la journée du 14, le prince Tsaï a pu et dû croire la prétention à jamais abandonnée.

La discussion va donc recommencer de plus belle ; elle menace de s'éterniser. Le flegme britannique n'étant pas de taille à lutter contre l'impassibilité chinoise, M. Parkes se fâche, s'emporte ; il renverse une table, garnie de beaux vases de porcelaine, qu'il brise en mille pièces.

A la fin, et de guerre lasse, il déclare qu'il ne peut retirer la demande formulée par son ambassadeur ; mais comme elle ne saurait faire partie intégrante du traité, il sera toujours loisible, le traité signé, de la discuter à part.

On se quitte sur ce compromis. L'heure est trop avancée pour que les envoyés puissent repartir le soir même. Le lendemain, ils trouvaient la route barrée par l'armée tartare, aux environs de Tchang-Kia-Ouang.

*
* *

L'armée tartare se trouvait-elle à Tchang-Kia-Ouang en vertu d'une entente préalable, depuis longtemps concertée entre San-Ko-Li-Tsin et le prince Tsaï?

Ou ce dernier, peu confiant dans les dispositions pacifiques des étrangers, l'avait-il appelée à tout hasard, à la dernière heure, afin de parer à toute éventualité?

Ou bien encore San-Ko-Li-Tsin était-il venu de son propre mouvement, de sa seule initiative, chercher la revanche de sa défaite passée, décidé à jouer son dernier « va-tout » ?

Le baron Gros, qui s'est rangé à cette dernière hypothèse, n'hésite pas à rejeter, sur le généralissime seul, la responsabilité de ce qu'il appelle « l'abominable guet-apens ».

Notons d'abord que la présence de l'armée tartare autour de Tchang-Kia-Ouang, s'explique de soi, par la situation même du village, à quatre ou cinq kilomètres de Toung-Tcheou, à quatre ou cinq lieues de Pékin. L'armée tartare, qui depuis Ho-Si-Hou n'a cessé de se replier devant nos troupes, va être obligée de s'arrêter enfin ; elle ne pourrait reculer davantage sans livrer les abords de la capitale qu'elle a mission de défendre.

Toutefois, il semble que le 17, elle hésite encore sur les dernières positions à prendre; car M. de Bastard, se rendant à Toung-Tcheou, a aperçu dans

la campagne et sur la route, sans autrement s'en étonner d'ailleurs, un certain nombre de tentes, puis des groupes de cavaliers prenant « des directions diverses ».

Le lendemain matin, il constatait que ces groupes, devenus beaucoup plus nombreux, se dirigeaient vers le sud.

Averti sans nul doute des difficultés inopinément soulevées par les envoyés anglais, San-Ko-Li-Tsin, de lui-même ou sur l'appel de Tsaï et de Mouh, s'est évidemment décidé à masser ses troupes en avant de Tchang-Kia-Ouang.

Il y est d'autant plus autorisé que la cavalerie britannique a dû dépasser les limites assignées ; lord Elgin, du moins, semble tout disposé à le croire.

Faut-il voir, dans la manœuvre de San-Ko-Li-Tsin, une simple mesure défensive en vue de mieux couvrir et Toung-Tcheou et Pékin ?

Serait-ce au contraire un mouvement offensif qui se dessine, le coup du guet-apens qui va se révéler ?

La supposition, j'en conviens, serait tout à fait permise, si le rapport de M. de Bastard n'était là pour nous démontrer, jusqu'à l'évidence, combien elle doit être résolûment écartée.

Si le généralissime chinois, d'accord ou non avec le prince Tsaï et son collègue, a résolu de tomber à l'improviste sur l'armée alliée, il est clair que toutes les précautions auront été prises, pour que rien, ni personne, ne puisse donner l'éveil à cette armée en marche.

Il est non moins clair que l'attaque voulue, préméditée ou non, devra présenter tous les caractères d'une surprise rapide, brusque, seule condition, seule chance de succès.

Or, voici ce que nous lisons dans le rapport de M. de Bastard, après son départ de Toung-Tcheou, le 18, à la pointe du jour. On ne saurait, j'imagine, invoquer un témoignage moins suspect :

« Nous laissâmes à droite, sans y entrer, Tchang-Kia-Ouang.... et, ce village dépassé, nous trouvâmes la route bordée par l'infanterie tartare. La cavalerie défilait devant nous.... *Aucune parole, aucune menace ne nous furent adressées, et chefs comme soldats nous virent traverser leurs lignes, sans paraître faire la moindre attention à notre passage.*

« A deux kilomètres à peu près des Tartares..., nous aperçûmes des Sikhs en vedette, et derrière eux l'armée anglaise en bataille, à cheval sur la route, et en retour d'équerre à sa droite... l'armée française.

« *Je restai une heure environ auprès du général de Montauban.* Les Tartares continuaient leur mouvement sur la droite de l'armée française, *et un engagement avec eux ne paraissait pas imminent* ».

Du reste un parlementaire chinois quittait au moment même l'état-major anglais, l'assurant « qu'il allait de ce pas enjoindre aux Tartares de se retirer ».

Après un tel récit, est-il vraiment permis de prêter à San-Ko-Li-Tsin, je ne dirai pas la moindre arrière-pensée de guet-apens, mais la moindre velléité d'agression ?

Vers dix heures et demie pourtant la bataille se trouvait engagée, et voici dans quelles circonstances :

Les premiers arrivés de Toung-Tcheou, avec ou avant M. de Bastard, avaient pu passer facilement. Parmi ces privilégiés, le capitaine d'état-major Chanoine.

« Quelques soldats avaient voulu s'opposer à son passage ; mais il leur avait fait comprendre qu'il était chargé *d'une mission toute pacifique,* et il avait continué son chemin, *en les bousculant un peu* ».

Preuve nouvelle, incontestable, que ces Tartares ne sont pas le moins du monde animés de sentiments hostiles. Et ce détail caractéristique nous est fourni par le *Journal d'un Interprète en Chine,* si affirmatif pourtant sur la question du guet-apens.

Il est d'ailleurs confirmé par le rapport officiel du général de Montauban.

Bientôt, il est vrai, la scène change. Voici le colonel Walker, qui arrive à bride abattue, suivi de quelques cavaliers, presque tous blessés. Il raconte qu'il a vu, sans pouvoir les secourir, deux de nos compatriotes se défendant en désespérés, au milieu d'un groupe de Chinois furieux.

On voit comment les choses se sont vite aggravées. Indifférence d'abord, légère bousculade ensuite, puis la bousculade est devenue rixe, la rixe va devenir bataille ; car ce sont les trois coups de canon, tirés sur le groupe des fuyards, qui semblent avoir donné le signal de l'action générale.

Notre artillerie riposte, et en un clin d'œil l'armée ennemie est dispersée

Les deux généraux alliés étaient pourtant convenus de ne pas brusquer l'attaque.

M. Parkes, parti le matin du 18, avant M. de Bastard, et arrivé comme lui sans encombre jusqu'au delà de Tchang-Kia-Ouang, était retourné à Toung-Tcheou, dénoncer la présence des Tartares, avertir le prince Tsaï qu'il eût à aviser aux suites d'une rencontre, dont il deviendrait responsable. Il importait d'attendre son retour, afin d'être fixé sur les résultats de sa démarche. Telle avait été la résolution prise en commun par les deux généraux en chef.

Mais une telle résolution, si sage, n'était pas facile à tenir devant l'ennemi si proche.

A l'arrivée du colonel Walker, aux nouvelles apportées par lui, Anglais et Français se laissèrent entraîner malgré eux, cédant sans doute au désir très naturel, très honorable, de voler vite au secours de leurs compagnons menacés.

Si excusable qu'elle fût, cette précipitation à prendre l'initiative de l'attaque, ne pouvait qu'achever de compromettre, de la façon la plus grave, les malheureux non encore de retour.

Le nombre en était grand, quarante environ sur soixante. Qu'étaient-ils devenus, ou qu'allaient-ils devenir, maintenant que les négociations se trouvaient définitivement rompues?

Sous le coup de l'anxiété qui étreignit alors tous les cœurs, sous le coup de l'exaspération qui sui-

vit, quand on connut plus tard le sort de quelques-unes des malheureuses victimes, on comprend comment a pu se former la légende du guet-apens.

Tous, officiers et soldats, l'adoptèrent sans hésitation aucune, sans examen, sans réflexion. On était si convaincu par avance de la duplicité, de la fourberie chinoise, qu'il parut tout naturel d'en constater une preuve de plus, d'avoir un grief de plus à invoquer contre ces *affreux magots*.

Les *Mémoires sur la Chine* renferment un passage, singulièrement suggestif, qu'on ne saurait trop méditer :

« L'expédition de Chine était mal appréciée ; nous étions exposés aux jugements les plus injustes. La cité de Londres et les salons de Paris voyaient, dans la guerre que nous avions entreprise, une agression criminelle contre un peuple inoffensif. Si la rupture de ces négociations fallacieuses était venue de nous, on n'eût pas manqué en Europe de crier à l'abus de la force. Il fallait que la trahison fût éclatante pour que la répression nous fût permise ».

En vérité le guet-apens de Toung-Tcheou arrivait à point pour légitimer le pillage et l'incendie prochains du Palais d'Été.

Je ne prétends pas que les hommes de guerre, ou les hommes d'État chinois, fussent incapables d'une pareille perfidie.

La cour de Pékin en disgraciant San-Ko-Li-Tsin, quelque temps après, en condamnant à mort le prince Tsaï « pour forfaiture vis-à-vis des nations étrangères », semble avoir justifié les accusations lan-

cées contre le généralissime et contre le diplomate, sans paraître soupçonner d'ailleurs qu'en fait elle acceptait ainsi la complicité d'une pareille infamie.

Eût-elle été réelle que, pour son honneur, elle n'eût jamais dû l'avouer.

Mais le gouvernement chinois n'a pas de ces scrupules raffinés. On sait en outre avec quelle facilité, quelle désinvolture, il sacrifie en général ceux de ses agents, qui ont eu le tort impardonnable de ne pas réussir.

San-Ko-Li-Tsin s'était laissé battre, le prince Tsaï n'avait pas su conclure la paix. Voilà leur grand crime, leur seul crime.

Je crois avoir prouvé que l'examen sérieux des documents et des faits n'autorise en rien l'idée de guet-apens, qui leur a été si légèrement prêtée.

J'ajoute que, le 18 septembre, peuple et gouvernement chinois désiraient la paix, autant et plus encore qu'on ne désirait peut-être, dans nos deux armées, la reprise des hostilités.

La lettre saisie, le 15, sur le correspondant du Tao-Taï de Toung-Tcheou, en est une preuve de plus, non la moins convaincante.

S'il se fût tramé en cette ville quelque trahison contre les Alliés, la lettre en question en eût certainement laissé transpirer quelque chose. Que dit-elle au contraire ?

« Qu'il faut *presser le prince et son collègue d'aviser à ce que, sur la route, il ne surgisse aucune complication nouvelle...*

« La misère du peuple est extrême, et, *si l'on peut*

conclure la paix, il n'y aura personne qui ne se jette à deux genoux aux pieds de l'Empereur pour le remercier d'un tel bienfait ».

Entre nations prétendues civilisées, la guèrre est toujours terrible aux vaincus, nous en savons quelque chose. Combien ce doit être pire d'Européens à Chinois.

Si les 24 et 25 octobre, lors de la signature des traités, la parfaite courtoisie du baron Gros, comparée surtout aux procédés hautains de lord Elgin, causa la meilleure impression à Pékin, y laissa les meilleurs souvenirs, il faut avouer que, plus d'une fois au cours de la campagne, nous avions semblé prendre, au contact de nos Alliés, un peu de la raideur, de l'insolence britannique.

Il est incontestable qu'à Toung-Tcheou même, certains de nos Français ont, à l'instar de M. Parkes, traité les Chinois avec un sans-gêne peu fait pour nous les concilier.

Du moins n'est-il guère permis d'en douter, après la curieuse confidence de M. d'Escayrac de Lauture.

***

On sait quelle émotion causa, lorsqu'il parut au *Moniteur* du 31 décembre 1860, le rapport du comte d'Escayrac, quelle universelle sympathie, mêlée de pitié et d'admiration, provoqua dans le public le récit de sa captivité, tant douloureuse, supportée avec une fermeté d'âme, une vaillance si française.

A force de le plaindre, ou de l'admirer, on ne vit, on ne voulut voir, dans son émouvante relation, que les détails de nature à augmenter la haine ou l'horreur ressentie pour ses bourreaux.

Elle contient pourtant, on a pu en juger déjà, nombre de passages intéressants à d'autres titres, qui passèrent presque inaperçus tout d'abord.

Il est vrai que la relation du *Moniteur* est incomplète. L'édition des *Mémoires sur la Chine* donne seule notamment, en son entier, l'étrange confidence dont il a été parlé plus haut, où l'auteur nous raconte son entrée à Toung-Tcheou, le 17 septembre :

« Comme j'entrais à Toung-Tcheou, des mandarins vinrent au-devant de moi, et m'offrirent de chercher avec moi mes logements. Je laissai là mes bagages et je les suivis. *Ils ne m'offrirent rien qui me parût convenable*..... Il me fallait un assez vaste espace pour mes chevaux et mes voitures. Je cherchai donc moi-même et *j'eus bientôt trouvé ce qu'il me fallait*.....

« Le propriétaire de la maison, dans laquelle je descendis, mandarin de sixième ou septième ordre, se conduisit avec une extrême impertinence. *Je le traitai moi-même avec peu d'égards, et lui désignai les pièces que j'entendais occuper*. Il se mit alors à en faire enlever tous les meubles, manière peu polie de me faire entendre qu'il me prenait pour un voleur. *Je fis réintégrer les tables et les chaises;* nos relations en restèrent là ».

N'oublions pas que le comte d'Escayrac, chargé

d'une mission scientifique en Chine, s'était joint à notre expédition en amateur, en touriste.

Ainsi, voilà un simple particulier, sans aucun titre officiel, diplomatique ou militaire, qui arrive dans une ville chinoise, non pas ville conquise, ville neutre, qui doit être traitée avec des égards tout spéciaux, puisqu'au moment même les plénipotentiaires s'y sont donné rendez-vous, pour y signer la paix.

Avec une courtoisie, à laquelle il n'a officiellement aucun droit, des mandarins se mettent à sa disposition, s'offrent à lui trouver un logement.

Aucun de ceux qu'on lui propose ne le satisfait; il cherche, il désigne lui-même la maison qu'il a daigné choisir, dans cette maison les chambres *qu'il entend occuper!*

Il faut convenir qu'on ne saurait se montrer plus grand seigneur, serait-il exagéré de dire, plus impertinent. Et le comte d'Escayrac n'a pas l'air de soupçonner ce qu'un pareil sans-gêne peut avoir de blessant, d'irritant. Il semble même s'étonner fort que le propriétaire ne s'estime pas très flatté, trop heureux, de l'honneur grand qu'il a bien voulu lui faire, en disposant ainsi de sa maison!

En vérité, si bon nombre de nos envoyés du 17 septembre se sont conduits de la sorte, est-il très surprenant que la population de Toung-Tcheou se soit montrée, le lendemain, si hostile, surtout quand elle entendit le canon de Tchang-Kia-Ouang? Doit-on s'étonner beaucoup qu'elle se soit jetée furieuse sur les rares étrangers, qui, comme le

comte d'Escayrac, s'étaient imprudemment attardés dans la ville ?

Arrêté, foulé aux pieds, menacé de mort, il est jeté, pieds et poings liés, dans une charrette, qu'on a eu soin de garnir de clous à tête plate.

Pendant vingt-quatre heures il roule, de jour et de nuit, secoué, cahoté, dans l'atroce véhicule. Les conducteurs profitent des relais pour serrer ses liens avec plus de force, les tordre à l'aide d'une baguette, y introduire des coins de bois, les arroser afin de les faire gonfler. Ses poignets déchirés ne forment plus qu'une plaie horrible, quand la charrette s'arrête au terme de sa course.

Le voici maintenant dans une prison commune, au milieu de vagabonds et de bandits, la plupart couverts de haillons abjects.

S'il est vrai que le Chinois de la classe honnête déteste, exècre l'étranger, comme ces gueux doivent se réjouir, à l'aspect de la proie qu'on leur a jetée en pâture ! Quelle bonne fortune pour eux, quelle occasion inespérée d'assouvir leurs instincts féroces ! Dans quel enfer notre malheureux compatriote vient-il d'entrer !

Erreur, l'enfer va lui paraître presque un paradis.

Durant les vingt-quatre heures de tortures précédentes, il n'a pris aucune nourriture ; il est exténué, brisé, à bout de forces, de souffle. Les prisonniers l'entourent, pleins de pitié, l'interrogent. A leur grand étonnement, il répond en chinois :

« Il parle, dirent-ils, et *aussitôt les uns de m'apporter du thé, les autres du fruit.* En moins d'une

heure, je bus plus de trente tasses de thé, et je mangeai un ou deux des fruits qu'ils m'avaient offerts.

« Un médecin chinois, petit vieillard à l'air fin et spirituel, qui était venu me voir par curiosité,... écrivit une ordonnance, et laissa quelques sapèques, à l'aide desquelles on acheta un peu d'une huile épaisse et jaunâtre, avec laquelle *les prisonniers me firent deux pansements.* Malheureusement je n'avais pas un morceau de toile pour couvrir mes plaies. *Un prisonnier m'apporta une petite loque bleue, que pendant quinze jours je promenai d'une main à l'autre. Les prisonniers étaient en général pleins d'attentions pour moi. Sans leur assistance, je n'aurais pu ni boire, ni manger, ni faire un pas. De jour et de nuit, je les trouvais disposés à me rendre tous les services* ».

La grande distraction de ces malheureux, le soir venu, après la dernière ronde passée, était d'organiser un théâtre dans la salle commune. Pas une seule nuit, sans représentations théâtrales, toujours gaies, longues, bruyantes.

Eh bien, le premier soir, voyant combien l'étranger avait besoin de repos, ces malandrins, par une attention d'une délicatesse infinie, vraiment touchante, s'étaient privés de leur délassement favori, afin de ne pas troubler son sommeil.

Race étrange, en vérité, difficile à comprendre, à bien juger.

Ces prisonniers, si compatis ants sont-ils vraiment les compatriotes des bourreaux que nous

venons de voir si ingénieux à torturer leur victime ? On serait presque tenté d'en douter.

De l'exemple cité, il faut au moins conclure que la nation chinoise, si volontiers cruelle, féroce, n'est pourtant point inaccessible aux meilleurs sentiments de la nature humaine, surtout, qu'elle n'est pas foncièrement hostile à l'Européen.

Sans doute, elle a conservé, de son long isolement, la défiance instinctive de l'étranger. Mais d'autre part son instinct si remarquable du négoce, son âpreté au gain, n'auraient pas manqué de lui faire vite comprendre tout ce qu'elle devait gagner à entretenir, avec le reste du monde, d'actives relations.

Il dépendait de nous que ces relations fussent amicales, pacifiques.

Il n'y fallait qu'un peu d'habileté, de patience, de ménagements. Il semble, au contraire, que l'Europe, en ces dernières années, ait pris à tâche d'irriter, d'exaspérer les Chinois, de les humilier dans leur amour-propre, de les troubler dans toutes leurs habitudes, d'insulter à toutes leurs traditions, de menacer enfin jusqu'à leur indépendance.

Parce que nous étions, parce que nous nous croyions les plus forts, nous avons jugé que tout nous était permis.

Aujourd'hui que nous voyons où nous a conduits notre maladresse, notre brutalité, est-il temps encore de revenir à d'autres errements ?

De tous les gouvernements européens, le gouvernement français, le moins coupable de tous, ou

le moins ambitieux, était le mieux désigné pour faire entendre à tous des conseils de sagesse, de modération. Ce sera son grand honneur de l'avoir compris, d'avoir tenu surtout à prêcher d'exemple, en donnant, dès le premier jour, une preuve incontestable de haute honnêteté.

Exemple et conseils seront-ils suivis ?

Quand la bride a été si longtemps lâchée à tous les appétits, comme à toutes les ambitions, les paroles, les promesses de désintéressement, à supposer qu'elles soient sincères, ont-elles chance d'être efficaces, auront-elles la vertu magique d'apaiser les colères, les haines déchaînées ?

Nous voudrions l'espérer, sans trop oser y croire. Il est, hélas ! bien plutôt à craindre qu'à cette heure l'*irréparable* n'ait été commis !

Juin 1901.

MANÈGRE ET YAK

Par M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Les idiomes du groupe Est-Altaïen, comme le qualifient les philologues finlandais, paraissent se diviser en deux sections : 1° Celle des dialectes tongouses, parlés au nord, et 2° celle des dialectes du type mandchou, plus spécialement en vigueur au sud de l'Altaï et qui semblent moins primitifs au point de vue phonétique et lexicographique ; ils sont caractérisés spécialement par l'élimination fréquente des consonnes finales et surtout médiales, tandis que ces sons ont été conservés dans les langues de la section boréale.

Ajoutons, du reste, qu'à l'exception du Mandchou, élevé à la dignité de langue littéraire depuis la conquête de la Chine par les Tartares, la plupart des dialectes est-altaïens ont été bien peu étudiés encore.

Tel est par exemple le cas pour le Manègre, qui ne nous est connu que par les courts vocabulaires

qu'a publiés un explorateur russe, il y a une quarantaine d'années (1). Le peuple qui le parle habite le bassin de l'Amoûr-Supérieur, entre les 123 et 131° de longitude est, ainsi que les 52 et 53° 1/2 de latitude nord, depuis la rivière Oldoï, à l'ouest, jusqu'à la rivière Niumane ou Bouréi, à l'orient, laquelle les sépare des Birares.

M. de Sabir croit devoir rapprocher le Manègre du Mandchou, et on ne saurait nier effectivement qu'il n'existe une certaine parenté entre ces deux idiomes. A notre avis, toutefois, le premier de ces dialectes doit être, suivant toute apparence, rangé spécialement dans la section tongouse. Les mots n'y subissent pas les contractions et abréviations caractérisant le Mandchou proprement dit, ainsi que ses dialectes. Le lecteur en jugera du reste, par la liste suivante :

FRANÇAIS	MANÈGRE	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Un	Omun	Dial. d'Okhostk: Umin — Lamoute: Œmin	Emu
Deux	Dzur	Dial. de Yakoustk et d'Okhostk: Djur	Djuo
Trois	Ilan	Dial. de Yakoustk: Elan — d'Okhostk: Ilan	Ilan
Quatre	Digin	Dial. de Yakoustk: Dygin Dial. de l'Angara supér: Digin	Duin

(1) M. C. de Sabir : *Le fleuve Amoür*. Paris. 1861.

FRANÇAIS	MANÈGRE	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Six	Nugun	Dial. de Yakoustk et de l'Angara supérieure : Nyugun	Ningun
Sept	Nadang	Dial. de Yakoustk : Nadan	Nadan
Neuf	Yagin	Dial. de Yakoustk : Yagin	Njun
Dix	Dzan	Dial. de Yakoustk : Djan	Djuan
Jour	Inangi	Dial. d'Okhostk : Inin — de la Mangasceya : Inengi	Fandacha
Feu	Togo	Dial. de Yakoustk : Togo	Tua
Terre	Tur	Dial. de la Mangasceya : Turu Dial. d'Okhostk : Tor	Na, boichon
Lac	Lamut	Lam, *Mer*	Namou, *Mer* Dial. sandane : Namo
Père	Ami	Dial. de l'Angara supér. : Ami	Ama
Mère	Oni	Dial. de l'Angara supér. : Oni	Emé

M. de Sabir remarque du reste que bon nombre de termes, ceux spécialement concernant l'équitation, se retrouvent à la fois en Manègre, en Mandchou et en Mongol. Ils ont visiblement été empruntés à ce dernier idiome par les deux précédents. La comparaison entre ces vocables pourrait même donner lieu de supposer que le Manègre a servi souvent d'intermédiaire, que c'est par lui que bon nombre d'entre eux ont passé du Mongol en Mandchou. Exemple :

FRANÇAIS	MONGOL	MANÈGRE	MANDCHOU
—	—	—	—
Alezan (cheval)	Dserdé	Dzêrdé	Dserdé
Amblier	Djoro	Dzirau	Djorol
Bride	Hadsar (Kazar en dial. Bouryète)	Kadal	Hadala
Cheval	Saïbour	Taïvar	Saïbourou
Culeron	Houdarga	Kodourga	Koudarcha
Feutre (sous la selle)	Tohom	Tohomo	Tohu
Gris pommelé (cheval)	Bourol	Burul (dial. Bouryète) : burul	Burulu
Selle	Emel (dial. Bouryète): émal, émel	Enghemou	Omœgœl
Tigré (cheval)	Tsokhor	Tchokur	Tchokoro

Un certain nombre d'autres termes manègres semblent avoir été pris à des dialectes mongols, tels que le Mongol propre ou le Bouryète, mais sans avoir passé en Mandchou. L'on peut, croyons-nous, citer les exemples suivants :

FRANÇAIS	MANÈGRE	MONGOL	BOURYÈTE
—	—	—	—
Bleu	Sila		(Dial. sélingique) : Sâral

FRANÇAIS	MANÈGRE	MONGOL	BOURYÈTE
Boiteux	Dokolon		Dokolnep (Boiter)
Canard	Nikitchan	Nogoso	
Ciseaux	Kaici		Kaische
Coursier	Katartchi	Hatartchi	
Couteau	Koto		Kitogo, Shotyogo
Cuivre	Altan.	Altan, Or	Altan, Alten, « Or »
Égal	Adali		Adali, semblable, pareil
Foie	Akin		Elgegn, Ilege
Gris de more (cheval)	Kukumurin	Kuku morin	
Lac	Amut		Amut
Mer	Dalaï	Dalaï	Dalê, Dalei, Dalai
Natte de cheveux	Godykan		Gezege (le Z de cet idiome paraît représenter parfois le D du Manègre).
Oreille	Sang		Chikeng
Pie (cheval)	Alar	Alac	
Pierre	Dzolo		Cholu, Chulong, Chulung
Sœur aînée	Aki		Egeshe, Igishi

On sait que les Mongols ont joué le rôle de civilisateurs vis-à-vis de leurs voisins de l'est, long-

temps sans doute demeurés tout à fait barbares. Du reste, l'influence chinoise semble s'être fait sentir également dans le vocabulaire manègre. Citons, par exemple, le *Maiman* « Marchand » de ce dernier idiome qui n'est, sans doute, autre chose que le *Maï-Maï* du Chinois.

Un missionnaire français nous donne un vocabulaire d'une tribu par lui appelée *Yak* et qui, vraisemblablement, habite les environs de la baie de Barracouta ou de l'Empereur Nicolas, par le 49, 1'50" latitude nord et 137, 58'40" longitude est (1).

Il croit retrouver dans l'idiome de cette population, celui des Sandans ou Santans dont Siebold a donné un vocabulaire. La chose ne nous paraît pas absolument établie. En tout cas, l'idiome yak appartient incontestablement à la famille est-altaïenne ou tongouse-mandchoue, mais semble offrir certaines particularités, spécialement au point de vue de la phonétique. Exemple :

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Vent	Taddoune	Adin, Œdign	
Pluie	Tidachida	Udun	
Soleil	Delgoune	Dilaça	

(1) Le P. Furet, *Lettres à M. L. de Rosny sur l'archipel japonais*. Paris, 1860.

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Étoile	Sikka	Osikta	
Mer	Rame	Lam	Namo
Homme	Boyak	Boya	
Mère	Mana	Ane, ani	Enié, Eme
Fils	Uda	Uto	
Tête	Killu	Dil	
Œil	Kaze	Ela	Yasa
Bouche	Agga	Amga	Ana
Pied	Argak	Algan, Xelgan	
Chien	Inkine	Ginakin, Nenakin	
Poisson	Tolgo	Oldro, ollo	
Coutelas	Katano	Koto	
Bon	Youg	Nagu	
Grand	Raké	Agdyga	
Blanc	Bagda, d'où Bagdamougi; « Argent », litt. : « Métal blanc » et Karamougi, « Or », litt. : « Métal rouge »	Bagdarin	
Métal	Mougi	Mogun, Mognun, « Métal, argent »	

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Fer	Solo	Soulou	
Noir	Koungourre	Kognori	

Ce qui semble caractériser surtout le Yak, c'est, on le voit, l'emploi de consonnes initiales qui ne se retrouvent pas dans les autres dialectes de la même famille, ainsi que l'emploi de la gutturale remplaçant la chuintante, comme dans *dalgouné* « soleil », faudrait-il voir là autant de traces d'archaïsme? En tout cas, nous croyons entrevoir que le Yak se rapproche plus du Tongouse que du Mandchou, et sur ce point, il différerait du Sandane qui semble apparenté de près à ce dernier idiome. Les affinités avec d'autres groupes linguistiques paraissent d'ailleurs peu sensibles et cela se conçoit d'autant plus facilement que le vocabulaire yak recueilli par le P. Furet est plus court. La ressemblance du terme *Takka* « ciel » avec le Bouryète *Tegnere,* Mongol *Tengri,* est bien éloignée. Y a-t-il quelque chose de commun entre le *Gæz* « œil » du Turk, et le *Kazé* du Yak (même sens)? Cela paraît bien douteux puisque ce dernier nous rappelle les formes correspondantes du Tongouse et du Mandchou, mais avec simple addition d'un *k* prosthétique. Dans ce cas il s'agirait sans doute d'un point de ressemblance s'étendant à la famille tout entière.

Même observation à propos d'*Inkine* « chien », qui rappelle à la fois le Tongouse, *Ginakin, Ne-*

nakin, et le Bouryète *Nokoï*. Sans doute, ce sont les populations de race mongolique qui ont transmis tout au moins le nom de cet animal à leurs voisins de l'est.

Nous ne saurions croire, malgré une identité phonétique complète, le *Kara* « rouge » du Yak emprunté au Turk et aux dialectes mongols *Kara* « noir ».

La différence des couleurs est trop considérable.

Par exemple, nous admettrions volontiers l'emprunt du *Mougi*, « métal » en Yak, au *Mognun* (même sens) du Bouryète, lequel a donné naissance également au *Mogun* du Tongouse.

RETOUR A CONSTANTINOPLE
DE L'AMBASSADEUR TURC MÉHÉMET EFFENDI

Journal de bord du Chevalier de Camilly

DE BREST A CONSTANTINOPLE ET DE CONSTANTINOPLE A BREST

Juillet 1721 — Mai 1722

(Documents inédits)

INTRODUCTION

Dans son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française* (1), de Flassan nous dit, à la date de 1721 : « La Porte, ayant rendu, à la sollicitation de l'ambassadeur de France (2), un catchérif qui remettait en possession des lieux saints les catholiques latins, elle prit occasion de cette faveur pour envoyer au roi, en 1721, un ambassadeur extraordinaire, lequel fut Méhémed Celeb-Effendi, le même qui avait déjà traité la paix à Passarowitz en 1718. Le motif réel de son ambassade était de balancer les liaisons intimes que le Czar Pierre I[er] voulait contracter avec la France, et en même temps d'obtenir par le crédit de cette dernière puissance que l'ordre de Malte renonçât à la course sur les sujets de la Porte. »

(1) 2e édition. Paris, 1811, p. 487.

(2) M. de Bonnac.

Barbier, dans son *Journal* (1), et Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (2), nous donnent les plus curieux détails sur la pompe extraordinaire qui fut déployée à Paris, à cette occasion.

Du reste Méhémet Effendi, lui-même, a écrit la *Relation* de sa réception à la Cour de France (3), relation qui fut traduite et publiée, mais incomplètement en 1757.

Lémontey, dans son *Histoire de la Régence* (4), a donné des extraits de cette relation. Je me contenterai de citer le passage si amusant, où Méhémet Effendi raconte la singulière façon dont lui fut présenté le jeune Louis XV, qu'on fit marcher, courir et tourner devant lui, comme une jolie petite bête curieuse :

« Aussitôt qu'il (le Roi) m'aperçut avec son gouverneur, il se tourna de notre côté, et je l'abordai. Divers discours d'amitié furent le sujet de notre entretien. Il était charmé d'examiner nos habits, nos poignards, les uns après les autres. Le maréchal (5) me demanda : Que dites-vous de la beauté de mon roi ? — Que Dieu soit loué ? répondis-je, et qu'il le préserve du maléfice (du cattivocchio) ! — Il n'a que onze ans et quatre mois, ajouta-t-il, sa taille n'est-elle pas proportionnée ? Remarquez surtout que ce sont ses propres cheveux. — En

(1) Éd. Charpentier, 1857, 1re série, p. 122.
(2) Édit. Sautalet, 1829, t. XVIII, p. 346 et suiv.
(3) Le ms. est à la Bibliothèque de l'Arsenal.
(4) *Œuvres*. Paris, Paulin, 1832, t. VI, p. 451 et suiv.
(5) De Villeroi.

disant cela, il fit tourner le roi, et je considérai ses cheveux d'hyacinthe en le caressant; ils étaient comme des fils d'or bien égalisés et lui venaient jusqu'à la ceinture. — Sa démarche, reprit encore le gouverneur, est aussi fort belle. — Il dit en même temps au roi: Marchez de cette manière, que l'on vous voie! — Le roi, avec la marche majestueuse de la perdrix, alla jusqu'au milieu de la salle, après quoi il revint. — Marchez avec plus de vitesse, ajouta ensuite le gouverneur, pour faire voir votre légèreté à courir. — Aussitôt le roi se mit à courir avec précipitation. — Le maréchal me demanda après cela si je le trouvais aimable. Je lui répondis par cette exclamation : Que le Dieu tout puissant, qui a créé une si belle créature, la bénisse ! »

On pense bien que ce n'était pas pour le vain plaisir de voir évoluer, dans les salons des Tuileries, le jeune Louis XV, que Méhémet Effendi était venu en France. La Porte, dans son orgueil, recevait bien des ambassadeurs, mais elle n'en envoyait pas. Il fallait donc des raisons très sérieuses pour que Méhémet Effendi vint, avec une suite de *soixante-seize* personnes, présenter les hommages du Grand Seigneur au jeune roi de France.

Comme nous l'a dit de Flassan, dans un style assez singulier, Méhémet Effendi, d'après les instructions du grand vizir Ibrahim pacha, se proposait de « balancer les liaisons intimes que le Czar Pierre Ier voulait contracter avec la France ».

L'ambassadeur avait également reçu la mission

d'unir la France et la Turquie en vue de contenir les entreprises de l'Allemagne.

La Porte se montrait animée des meilleures intentions à notre égard, et, comme avance courtoise, l'ambassadeur apportait l'autorisation, en vain sollicitée par Louis XIV, de réparer l'église du Saint-Sépulcre.

Méhémet Effendi « eût dû être reçu à bras ouverts », comme le remarque très justement Henri Martin (1). Loin de là ! On lui fit, il est vrai, une réception splendide ; mais, en tant qu'ambassadeur, il fut accueilli « avec une froideur extrême ». Dubois craignait de mécontenter l'Angleterre, l'Autriche et le Pape.

« L'ambassadeur, dit Lémontey (2), ne put même aborder le but secret de sa mission..... Il invoqua cependant la médiation de la France pour établir une trêve entre la Sublime-Porte et l'île de Malte, c'est-à-dire pour abolir la piraterie, soit qu'elle partît des côtes mauresques sous le pavillon du Croissant, ou du port de Malte sous le pavillon de la Croix. Mais les papes, qui se regardent comme les généraux de cette croisade perpétuelle, en ont toujours protégé l'abus ; et l'abbé Dubois se garda bien de défendre la politique et la raison contre la puissance qui fait des cardinaux. »

Ce n'est pas tout. Dubois eut encore la maladresse de refuser à Méhémet Effendi la liberté de qua-

(1) *Hist. de France*, 4e édit., t. XV, p. 104.
(2) Op. cit., p. 445.

torze esclaves turcs, lesquels avaient été, contre le droit des gens, confondus dans nos galères avec des corsaires barbaresques capturés sur mer.

L'ambassadeur quitta la France justement indigné contre un ministre qui, disait-il dans sa langue imagée, « *n'ouvrait la bouche que pour lâcher l'écluse de son réservoir de mensonges* ». Méhémet Effendi devait rentrer à Constantinople sous la conduite d'un marin normand, Pierre Blouët de Camilly, dont nous avons retrouvé le *Journal de bord* dans les papiers de famille que son arrière-petit-neveu, M. le comte d'Osseville, a mis très obligeamment à notre disposition et qu'il nous a permis de publier.

Les lettres que le chevalier de Camilly envoyait de chaque escale au grand amiral de France, le comte de Toulouse, oncle de Louis XV, sont, comme on le verra, des plus intéressantes à beaucoup de points de vue. Outre qu'elles contiennent des détails très piquants et assez nouveaux à cette date, sur les mœurs et la religion des Turcs, elles nous renseignent aussi exactement que possible sur la situation de nos nationaux et sur le commerce de la France, dans les Échelles du Levant, au commencement du XVIIIe siècle (1).

Ajoutez à cela que les lettres du chevalier de Camilly sont écrites dans la bonne langue de la fin du grand siècle, par un marin qui non seulement a des lettres et cite agréablement, à l'occasion,

(1) Renseignements qui complètent ceux qui nous sont donnés par M. Masson, dans sa thèse sur l'*Histoire du commerce français, dans le Levant, au XVIIe siècle*.

Montaigne, Rabelais, le *Pastor fido*, etc., mais encore qui se connaît en objets d'art et est, comme on disait alors, un « curieux ».

Dans sa *Biographie normande* (1), Le Breton nous dit que Pierre Blouët, comte de Camilly, est né au village de ce nom près de Caen, et que « son amour pour les lettres lui mérita l'estime de plusieurs hommes célèbres avec lesquels il entretenait une correspondance suivie ». Il est fâcheux que Le Breton ne soit pas entré dans plus de détails.

En compulsant les papiers que nous a communiqués M. le comte d'Osseville, nous avons relevé les dates les plus importantes de la carrière du chevalier de Camilly.

En 1650 et 1653 le maréchal du Plessis-Praslin, général des armées du roi en Flandres, Champagne et Luxembourg, et le sieur de Bougy, lieutenant général des armées du roi, certifient que le père de notre chevalier avait servi en qualité de volontaire dans les armées royales et qu'il s'était distingué par sa valeur, notamment à la bataille de Rethel.

En 1684, le jeune P. de Camilly demande à son père de lui avancer, sur la succession de sa mère, une certaine somme pour se faire recevoir chevalier de Saint-Jean de Hiérusalem de l'ordre de Malte.

En 1715, il reçoit la croix d'or de l'ordre de Malte ;

En 1721, il est désigné par le roi pour commander

(1) T. I, p. 148.

le *Mercure* qui ramène Méhémet Effendi à Constantinople ;

En 1722, il est nommé ambassadeur en Danemark ;

En 1727, il est nommé grand-croix de Malte ;

En 1731, il commande le *Léopard* et l'*Alcyon*, dans l'escadre de Duguay-Trouin (campagne du Levant) ;

En 1741, il commande le *Neptune*, dans l'escadre de M. de Roquefeuil ;

En 1746, il est commandant de la marine à Brest ;

En 1750, il quitte l'ordre de Malte, et est nommé commandant de l'ordre militaire de Saint-Louis ;

En 1751, il est nommé vice-amiral.

D'après Le Breton, c'est en 1753 que M. de Camilly termina sa glorieuse carrière, le 21 octobre, âgé de 87 ans.

Si M. de Camilly est mort à 87 ans, il faut faire remonter sa naissance à l'année 1666, et non pas à 1660, comme le dit le biographe normand (1).

(1) Le Breton ajoute qu'un membre de sa famille, François Blouët de Camilly, mort en 1723, fut abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, évêque de Toul et archevêque de Tours.

A. GASTÉ.

Mémoire du Roy pour servir d'instruction au S[r] chevalier de Camilly capitaine entretenu en la marine.

Sa Ma[té] a fait armer a Brest les Vaisseaux le *Mercure* et le *Prothée* pour porter a Constantinople Méhémet Effendy que le grand Seigneur luy a envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Elle a choisy de l'auis de Monsieur le duc d'Orléans Regent le S[r] Ch[er] de Camilly pour commander le *Mercure* et le S[r] Ch[er] de Nangis pour monter le *Prothée*.

Cet ambassadeur a desiré d'aller s'embarquer au port de Cette scitué dans le golphe de Lion pour éviter la fatigue d'une partie du trajet par mer, et Sa Ma[té] l'a agréé. il doit y arriver le quinze du mois d'aoust prochain.

Sa Ma[té] ordonne aud[t] S[r] Ch[er] de Camilly de partir de Brest aussitost que les d[ts] Vaisseaux seront prêts, et de se rendre devant led[t] port de Cette, il reglera sa navigation de manière qu'il puisse s'y trouver dans le même terme et non plûtost que le quinze d'aoust, ne convenant point de rester longtemps mouillé devant Cette.

Quand l'ambassadeur embarquera il fera fournir les chaloupes et canots pour embarquer promptement tout son Equipage.

Comme les endroits ou il pourra mouiller au large du port de Cette sont dangereux, Sa Ma[té] se remet a

luy de se tenir sous voille en attendant l'arrivée de l'ambassadeur, ou d'aller dans les rades de la coste d'Espagne qu'il jugera a propos s'il estoit obligé de faire quelque sejour, en ce cas il aura soin de se mettre en lieu ou le canon des forts et places ne puisse donner.

L'ambassadeur estant entré dans le Vaisseau le *Mercure* sera salué de vingt un coups de canon seulement.

Le d[t] S[r] de Camilly concertera avec led[t] ambassadeur les mesures necessaires pour la distribution des gens de sa suitte et des Equipages sur chaque V[au] et luy laissera la liberté de retenir au pres de sa personne les officiers et domestiques qu'il jugera a propos.

Sa Ma[té] a donné ses ordres au S. de la Noue commissaire de la marine a Adge de passer a Cette pour fournir les bastimens propres au transport, le S. de Camilly s'addressera a luy pour les details qui concerneront ses fonctions.

Aussitost apres l'embarquement, Sa Ma[té] veut que le d[t] S[r] de Camilly fasse route a Constantinople, a moins qu'il ne soit forcé par les mauvais temps ou autres accidens impreveus a relacher, mais Elle luy recommande de ne le faire que dans le cas d'une necessité absoluë et indispensable. Si l'ambassadeur luy demandoit avec instance a toucher en quelque endroit pour des causes d'incommoditez ou autres motifs, le d[t] S[r] de Camilly luy representera qu'il n'a que pour huit mois de vivres, qu'il est pressé par les ordres de Sa Ma[té] et par la saison de revenir en France, mais s'il

insistoit toujours le d[t] S. de Camilly n'oubliera rien pour en abreger le temps, comme il est chargé aussi bien que le S[r] Ch[er] de Nangis de fournir aud[t] ambassadeur et aux gens de sa suitte les vivres convenables pour leur subsistance, il faut qu'ils en embarquent une quantité suffisante pour eviter tout pretexte de relache pour en acheter.

Il aura pendant la route pour l'ambassadeur et les principales personnes de sa suite les esgards qui ne seront point préjudiciables à la dignité du service de Sa Ma[té], il tiendra la main a ce que les gardes de la marine et les Equipages vivent dans une exacte discipline, Il esloignera avec soin tout ce qui pourroit alterer la bonne intelligence et de luy donner de justes sujets de plaintes. S'il survenoit quelques discutions entre ses officiers et domestiques, et les matelots et soldats, led[t] S[r] de Camilly commencera par faire chastier ces derniers s'ils ont tort. et il informera l'ambassadeur de la mauvaise conduitte des gens de sa suitte et particulièrement de ceux qui n'observeront pas la police qui convient a la seureté des Vaisseaux.

Sa Ma[té] deffend au S. de Camilly de recevoir des passagers francois a moins qu'ils ne soient pourveus d'un ordre expres. n'y d'estrangers si l'ambassadeur ne les demande et ne les regarde comme gens de sa suitte. cependant si dans les Echelles ou il ira il se trouvoit des Francois degradez il les fera embarquer dans les vaisseaux qu'il commande pour les ramener en France. Aussitost qu'il sera arrivé à Constantinople il en donnera avis au S. Marquis de Bonnac et concer-

tera avec luy s'il convient de faire saluer l'ambassadeur par le canoñ des Vaisseaux de Sa Ma^té a son debarquement, et en ce cas combien de coups il faudra tirer, qui tout au plus ne doivent pas exceder le nombre de vingt un, et le d^t Sr de Camilly executera ce qui aura esté resolu avec le d^t S. de Bonnac. Apres avoir debarqué l'ambassadeur et ses Equipages, ce qu'il doit faire avec toute la dilligence possible, il proffitera du premier vent favorable pour revenir desarmer a Brest.

Pendant le sejour qu'il fera dans le bassin de Constantinople Sa Ma^té veut qu'il ne laisse aller que peu de gens a la fois de son Equipage a terre, il agira en cela de concert avec le Sr Marq^is de Bonnac et par ses conseils, en sorte que s'il estoit necessaire a la scituation des affaires et a la disposition des esprits de ne laisser descendre persônne, led^t S. de Camilly s'y conformera exactement, et il empeschera surtout les officiers mariniers et matelots de vendre leurs hardes dans les pays ou ils iront.

Sa Ma^té a ordonné d'embarquer sur le *Mercure* deux mille piastres pour les depenses impreveuës des Vaisseaux et pour l'achat des rafraichissemens nécessaires aux malades. Le S. de Camilly aura soin que cet argent soit gardé et employé conformément a l'article 28 du reglement du 10 juin 1716, cy joint, et il suivra au surplus les autres articles de ce reglement.

S'il rencontre des corsaires de Salé en revenant, il doit les enlever sans neantmoins changer de route pour chasser aucun navire, mais si c'estoit en allant et pen-

dant que l'ambassadeur sera embarqué, il ne donnera chasse a aucun V^{au} turc.

Il informera le Conseil de Marine par les occasions qui se presenteront de ce qui se passera dans sa navigation.

Si par malheur les Equipages desd^{ts} Vaisseaux estoient attaquez du mal contagieux a leur retour, Sa Ma^{té} ordonne aud^{t} S. de Camilly d'en avertir avec les precautions ordinaires le commandant et l'intendant de la marine a Brest en mouillant dans la rade de ce port, Elle luy deffend de recevoir a bord aucun batteau pescheur ou autres gens, n'y de laisser descendre a terre qui que ce soit des officiers et Equipages jusqu'a ce qu'il soit informé des mesures que l'on aura prises pour mettre les vaisseaux en quarantaine s'il est necessaire de les y assujetir. et il le fera observer avec une grande severité.

Quoy que Sa Ma^{té} soit persuadée que les officiers nommés pour servir sur les Vaisseaux le *Mercure* et le *Prothée* ne feront aucun commerce de marchandises pendant le voyage, et que le S. de Camilly ne le souffrira pas, Elle luy recommande neantmoins de l'empescher absolument et de tenir la main a l'execution des ordonnances renduës sur ce sujet.

Il aura soin que les officiers et gardes de la marine embarquez sur les deux vaisseaux qu'il commande fassent leur journal, il partagera les gardes de la marine avec les officiers pour faire le quart.

Il tiendra la main a ce qu'ils s'assemblent le matin

pour recevoir les leçons du pilote sur toutes les parties de la navigation.

L'après midy le maître leur donnera des leçons sur la manœuvre, leur apprendra a reparer les accidens qui peuvent arriver a la mer et les instruira de ce qui peut donner une idée juste du detail du navire, ces exercices seront faits sur chacun des Vaisseaux en presence des officiers qui en rendront compte au capitaine, il informera a son retour le Conseil de marine de ceux de ces gardes qui auront marqué le plus d'application a s'instruire et a se rendre capables, et il leur fera connoistre que le plus seur moyen de meriter leur avancement est de vivre dans une exacte discipline et d'apporter toute l'application qui depend d'eux pour prendre les connoissances necessaires a former un bon officier.

Il fera faire tous les jours lorsque le temps le permettra l'exercice du canon commandé par un officier du Vaisseau, et l'exercice a l'Escouade de soldats qui sera de garde, et il les fera tirer une fois la semaine.

Il ne visittera aucun V^au Estranger de quelque nation que ce soit sous pretexte d'en retirer les Francois qui s'y seroient embarquez, mais s'il apprend qu'il y en ait, il tachera d'engager les capitaines a les luy remettre, cependant il peut visiter les vaisseaux francois.

Il prendra a l'isle du Mil des pilotes pratics de l'archipel et il embarquera surtout dans son vaisseau le nommé Castagnet qui est le meilleur pilote qui soit dans ce pays et qui a un Brevet de Sa M^té.

Le S. de Camilly pouvant r'encontrer dans la navi-

gation qu'il va faire des vaisseaux et galeries de differens princes et estats, il est necessaire de luy expliquer la conduitte qu'il doit tenir a l'esgard des saluts.

Il saluera les galeres portant pavillon du pape meme ses galeres particulieres, il saluera tous les vaisseaux des testes couronnées portant pavillon d'amiral, de Vice amiral, et de Contr'amiral, et les galeres portant pavillon de Capitaine et de patronne, a l'esgard des Vaisseaux ou galeres particulieres il ne les saluera point et ne leur demandera pas le salut.

Sous le nom de testes couronnées, sont compris l'Empereur, le Roy d'Espagne, le grand Seigneur, le Roy d'Angleterre, le Roy de Portugal, le Roy de Sardaigne, lė Roy de Suede, le Roy de Dannemark et la Republique de Venise.

Il doit estre informé que l'on ne saluë l'Estendart du grand Seigneur que lorsqu'il est arboré sur les galeres ou le pavillon amiral arboré sur les Vaisseaux, soit que le capitan Bacha se trouve embarqué en personne ou que ce soit le commandant des Vaisseaux, mais comme ils ne rendent jamais le salut aux vaisseaux de guerre d'aucune nation, il sera bon qu'avant de saluer il envoye un officier a bord du capitan Bacha ou commandant des Vaisseaux ou des galeres sous pretexte de compliment, et qu'il lui fasse entendre qu'il va le saluer, mais que les Vaisseaux de l'Empereur de France estant accoutumez qu'on leur rende le salut quand ils saluent les premiers, il ne doutte pas qu'il ne luy fasse rendre le salut, et ne le saluera

qu'apres qu'il luy aura esté repondu positivement qu'on luy rendra le salut.

M. Duquesne en 1693 ayant pris cette precaution salua de quinze coups de canon le commandant des Vaisseaux portant pavillon d'amiral qui luy rendit le meme salut de 15 coups de canon, il n'insistera pas sur le nombre, mais il est bon de conserver la prerogative d'estre salué par preference aux autres nations.

En entrant dans Constantinople, il saluera le Serrail de vingt un coups de canon et la maison de l'ambassadeur de Sa Ma[té] de pareil nombre de coups de canon.

Toutes les fois que le grand Seigneur sortira par mer et passera a portée d'estre veu des Vaisseaux du Roy, ils le salueront tous deux de toute leur artillerie.

Il saluera la galere portant pavillon de capitaine du grand duc de Toscane, et doit estre salué par la galere portant pavillon de Patronne et par les autres galeres.

Il saluera pareillement la galere portant pavillon de la republique de Gennes, et doit estre salué par la galere portant pavillon de patronne et par les autres galeres.

Il saluera les Estendars de capitaine et de patronne de Malthe et le V[au] portant pavillon de vice amiral, il doit estre salué par les autres vaisseaux et galeres de la Religion.

A l'esgard des Vaisseaux hollandais il se conformera a ce qui a été reglé par l'ordonnance de 1689.

Il observera pareillement ce qui est reglé par la

meme ordonnance sur les saluts a rendre aux places appartenantes à differens princes.

Il doit estre informé qu'il y a des capitaines de Vaisseaux Anglois qui ont permission de porter une flame qu'ils appellent flame de distinction, qu'ils pretendent estre saluez par les vaisseaux particuliers voulant faire passer cette flame pour une espece de pavillon, mais ne devant estre regardez que comme capitaines de vaisseaux il n'y aura aucun esgard et ne saluera, ainsi qu'il luy a desja esté expliqué que les vaisseaux d'Angleterre portant pavillon d'Amiral, de Vice amiral et de contr'amiral.

En passant le detroit de Galipoly tant en allant qu'en revenant il saluera les forts du grand Seigneur de la meme maniere que les Vaisseaux du Roy ont accoutumé de faire dans ce passage.

Il remettra au Sr Ch^er^ de Nangis qui commande le *Prothée* des signaux de reconnoissance afin qu'ils puissent se rejoindre en cas de separation par le mauvais temps ou autres accidens, et il donnera pareillement aud^t^ Sr de Nangis une copie des articles de la presente instruction qui concernent la route, les saluts, la police qui doit estre observée sur le Vaisseau le *Prothée* et autres details ausquels il devra se conformer, et il addressera au Conseil de marine une copie des d^ts^ signaux avant de partir de Brest.

Fait a Paris, le 24 juin 1721.

Louis.

Veu et approuvé:

Philippe dorleans.

1re Lettre ècritte a Mgr l'amiral par Mr le Chevalier de Camilly, de Cadix le 22 Juillet 1721

Monseigneur,

Le vent d'amont qui nous a fait sortir de Brest nous a conduits avec la plus grande honnêteté du monde jusqu'au cap de Finisterre, que nous doublâmes le 5e jour de notre partance par un très beau temps, sans que dans cette traversée nous ayons eu besoin de serrer nos perroquets. Il n'y a point de dame à Paris, si délicate qu'elle puisse être, qui ne voulût aller à la mer, si elle étoit toujours aussi traitable comme elle l'a esté pour nous depuis dix jours.

J'observeray à V. A. S. que par la route que nous avons faite, ayant d'abord porté à l'O. et l'O. 1/4 S. O, ensuite à l'O. S. O. et au S. O. nous devions passer, selon le point de tous mes pilotes à plus de 20 lieues au large du Cap Finisterre; et cependant, quand nous avons esté par son travers, nous n'en estions distans au plus que de 8 lieues, ce qui m'a confirmé dans ce que j'avois souvent entendu dire que ledit Cap estoit plus occidental qu'il n'est marqué sur toutes nos cartes marines, et même sur le Neptune françois. Mon premier pilote, appelé Boisonge très habile navigateur et très exact, m'a dit avoir fait plusieurs fois la même expérience, et m'a montré une carte corrigée de sa main, dans le temps qu'il servoit avec M. le Marquis de Coetlogon, qui luy a toujours servi de règle.

Depuis le Cap Finisterre jusqu'aux Berlingues nous

avons eu pendant 5 jours du calme, de la brume et quelquefois un petit vent de S. et de S. O., ce qui ne nous a pas empêchés d'avancer sur le Sud, parce que nous avons profité de toutes les brises. Enfin le vent ayant tourné au N. N. O. nous avons doublé le Cap S[t] Vincent, et en 48 heures le même vent nous a mis dans la baie de Cadix, où nous avons mouillé à 11 heures du matin, le samedi 17 juillet, en dedans du Diamant. La barque de santé est venue aussitôt à bord, dans laquelle il y avoit un officier et quatre soldats. L'officier nous a offert, de la part du Gouverneur, de nous faire donner toutes sortes de rafraîchissemens, aux conditions que nous ne mettrions point pied à terre. Comme nous ne luy demandions rien de plus, nous les avons acceptés.

Pendant notre navigation, le *Prothée* a eu quelque avantage sur nous, vent arrière, vent largue et quelquefois même au plus près; mais si nous luy cédons de ce côté là, nous l'emportons infiniment sur luy pour tout ce qui s'appelle les belles connoissances. Il n'y a jamais eu d'armement, où l'on ait rassemblé en officiers et en gardes de la marine tant de gens virtuoses qu'en celuy-cy, et j'ose dire, Monseigneur, qu'en antiquaires, en humanistes, en géomètres, en dessinateurs et en musiciens, nous avons des sujets qui feroient honneur aux Académies des Sciences, de Peinture, des Belles-Lettres et du Beau Langage. Pour vous en donner une idée bien juste, c'est l'Ecole d'Athènes que notre vaisseau, tirée d'après le célèbre tableau de Raphaël, excepté qu'au lieu de l'architecture de tramante, qui luy sert de fond, c'est la cons-

truction du Sr Husac, que je n'estime pas moins, qu'il y faudroit substituer.

De tous les arts, celuy que nous cultivons avec plus de soin est la musique. Tous les officiers du bord et la plupart des gardes de la marine sont musiciens ; et nous avons en voix et en instrumens de quoy former tous les jours un concert qui pourroit passer pour bon, même à Paris. Il n'y a que moy seul qui me trouve par mon mal-talent hors d'état de goûter un plaisir qui fait aujourd'huy les délices de tous les gens de bon goût. A la vérité je ne dois m'en prendre qu'à la mauvaise disposition de mes organes : j'ay une voix si baroque que j'ay désespéré jusqu'à présent tous ceux qui ont voulu prendre la peine de me donner des leçons. Il n'y a que le seul Gentien au monde à qui il a pris en gré de me persuader que ce défaut de nature se pouvoit réparer, et que je n'avais qu'à me roidir contre les difficultés. Mais, Monseigneur, quand on a un certain âge, ne se roidit pas qui veut, et toutes les peines qu'on prend pour cela tournent souvent à contre.

Le lendemain de mon arrivée, le fils du Consul vint à bord, accompagné de plusieurs marchands françois. Je luy donnay une lettre pour le gouverneur, dans laquelle je le priois qu'il me fût permis de faire quelques chaloupées d'eau, et j'ajoutois que j'estois prêt à saluer la ville, pourvu qu'on voulût me faire les mêmes honneurs que le marquis Grimaldi avoit accordez, en 1716, à M. de la Roche Chalan, qui estoit de rendre coup pour coup. Le gouverneur me fit réponse le lendemain matin qu'il consentait à ce que j'avois demandé ; mais le consul me marquoit par un billet particulier

qu'il avoit eu beaucoup de peine à le déterminer à faire cette demarche ; qu'il me prioit de luy envoyer la lettre originale que j'avois receue, afin que dans une autre occasion ce fût un acte authentique qui pût servir aux autres, contre lequel les Espagnols ne pussent plus dorenavant réclamer. J'avois fait avertir le gouverneur que, lorsqu'il voudroit que je saluasse la place, il n'avoit qu'à faire mettre sur un des bastions de la ville un pavillon, et que je l'assurois qu'aussitôt que je l'aurois aperceu, je tirerois 21 coups de canon : ce qui fut exécuté de part et d'autre. hier, sur les six heures du matin, en la manière que je l'avois proposé.

2° d'Alicante.

Monseigneur,

Le hasard nous a fait relâcher en Alicante, malgré la résolution que j'avois prise de n'y point toucher. Nous étions partis de Cadix le 24 au matin, par un vent de N. N. O., à dessein d'aller faire du bois aux Fromentières. Les vents se rangèrent à l'O., à l'entrée du détroit, et en 36 heures nous mirent par le travers de Modril. Depuis le 27 jusqu'au 29, les vents furent fort variables, de la brume, du calme, de petites brises ; et à l'aide de tout cela et du courant, nous vinmes surgir vis à vis de Carthagène. Nous revirames à une portée de fusil de terre, et quoyque les vents fussent à l'E. N. E., les courans prévaloient si puissamment que nous doublâmes Carthagène en deux petits bords et montâmes dans le vent avec une rapidité qui nous étonna. La

nuit, nous courûmes au large, et nous jugeâmes que nous estions éloignés de la terre d'environ 12 lieues. L'horison estoit beaucoup chargé et tel à peu près qu'il est dans l'Amérique, quand on est menacé d'un ouragan. Après quelques éclairs et tonnerre qui se dissipèrent, le vent se détermina au N. E., lequel augmentant de force de quart d'heure en quart d'heure nous obligea de prendre nos ris, ensuite de serrer notre petit hunier: nous estions sur le point de serrer le grand et de courir aux basses voiles, quand nous aperceûmes la terre : c'estoit la Montagne de Roland. Je demanday à mon pilote si nous pouvions doubler la pointe de l'île de S[t] Paul en courant au plus près. Il m'assura qu'ouy: nous la parâmes en effet. Ce ne fut pas sans nous servir de nos huniers, avec lesquels nous vinmes mouiller dans la baie d'Alicante. Nous n'avions point encore senti de coup de vent depuis notre départ de Brest, et cette épreuve nous estoit nécessaire, tant pour reprendre nos haubans qui avoient largué de plus d'un pied et demi, que pour assurer nos mâts et nous mettre en état d'en recevoir un second, au cas qu'il plût à la Providence de nous l'envoyer.

Nous trouvâmes dans Alicante une frégate et 2 navires de guerre espagnols, l'un de 70 canons, appelé le *Catalan,* commandé par Don Francisco Serrano, chef d'escadre, et l'autre nommé le *Conquérant,* monté par le comte de Clavico: c'est le même vaisseau que montoit Martinez à la mer du Sud. Ces navires venoient de Civitavecchia où ils avoient laissé les cardinaux espagnols : ils avoient touché à Livourne et à

Porto-longone, où ils avoient pris du marbre; et pour avoir esté en Italie on leur avoit refusé l'entrée à Barcelone: elle venoit de leur estre accordée à Alicante, au retour d'un courrier qu'ils avoient depêché à Madrid. La destination de cette petite escadre estoit d'aller joindre dix hollandois à Malaga. avec lesquels ils devoient croiser deux mois contre les Algériens. Comme nous n'avions pas eu pratique à Cadix, nous ne nous attendions pas à estre mieux traité à Alicante: aussi nous fut-elle refusée. Je n'eus pas plus tost laissé tomber nos ancres que le commandant des vaisseaux espagnols m'envoya faire compliment par un de ses officiers; et comme il n'avoit qu'une flame, je ne jugeay pas à propos de le saluer, quoy qu'il fût chef d'escadre. Je repondis à ses civilités par un *recado* que je luy envoyay deux heures après. Nous nous fîmes quelques présens réciproques et cela en demeura là.

J'écrivis en même temps au Consul pour luy dire que le vent contraire m'avoit forcé à relâcher, et je joignis à sa lettre un paquet pour le commandant, dans lequel, après luy avoir demandé la permission de faire les rafraichissemens dont j'avois besoin, je luy marquois que je ne faisois nulle difficulté de saluer la place, pourveu qu'il voulût me traiter avec la même distinction que j'avois esté traité à Cadix par M. d'Iffenas qui m'avoit rendu coup pour coup. Ma proposition fut d'abord rejetée, mais enfin les difficultés s'applanirent par la dextérité du Consul, qui négocia avec tant de succès que j'obtins ce que j'avois demandé. Pendant le cours de la négociation, il me pria de ne me point relâcher et de tenir ferme à vouloir absolu-

ment saluer, d'autant mieux qu'il estoit important pour toute la nation et pour luy-même qu'on m'accordât ma demande, puisque cela influoit pour la considération et pour le crédit; qu'il n'y avoit pas longtemps que l'on avoit fait des honneurs extraordinaires à des Hollandois, et que si je n'avois pas les mêmes distinctions, il sembleroit qu'on nous préférât des bourgeois et qu'on prît à tâche de nous humilier.

Le Commandant estoit assez bien intentionné ; mais comme il n'estoit pas tout à fait le maître et qu'en l'absence du gouverneur il n'osoit prendre l'affaire sur luy, pour s'authoriser davantage, il assembla un comité dans lequel il fit appeler Don Francisco Serrano et quelques officiers de marine pour savoir leur sentiment. Ces Mrs s'opposèrent formellement à ma demande; ils représentèrent que c'estoit contrevenir directement aux ordres du Roy leur maître, que je n'avois ni pavillon de distinction, ni caractère d'officier général, et qu'il falloit bien se garder de mettre les François sur ce pied là en Espagne, que luy, Serrano, estoit chef d'Escadre, et que par cette raison le salut luy estoit deu; que cependant je ne luy avois fait aucunes honnestetés, quoy qu'il fût dans son pays. Je fus averti de tout ce qui s'estoit passé par le Consul, et pour terminer toutes ces difficultés, je résolus d'aller le soir même à la consigne *in fiocco*. Je fis préparer le canot doré de l'Ambassadeur, je m'embarquay avec une partie des officiers du *Mercure*, et je me fis suivre par les canots de tous les marchands françois qui estoient dans le port; j'aborday avec ce cortège à la pointe du Môle. En vérité, Monseigneur, un peu de décoration est très

nécessaire et ne sied point mal dans un pays étranger. Toute la ville sortit pour venir voir cette magnificence. Je fis avertir le Commandant de prendre la peine de me venir trouver : il m'exposa son embarras, et me laissa entrevoir pourtant qu'il seroit bien aise de me donner satisfaction. Nous discutâmes ensemble les raisons qui l'arrêtoient ; et fortifié de l'exemple du gouverneur de Cadix dont je luy apportois une lettre, il en prit copie pour servir à sa justification : c'estoit là la pierre d'achopement qui tenoit toute chose en échec. Ce scrupule levé, nous convinmes que je saluerois le lendemain matin d' 11 coups de canon, qui me furent rendus coup pour coup. Je demanday au Commandant la permission d'aller faire de l'eau à Altea : il me fit dire que ce lieu là n'estoit pas de son district, mais que si je voulois écrire au gouverneur de Denia, il joindroit sa recommandation à la demande que j'en ferois, et qu'il ne doutoit nullement que je n'eusse satisfaction. J'envoyay un exprès à ce général, et, sans attendre sa réponse, je me dispose à mettre aujourd'huy à la voile.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

3° A la rade de Cette, 16 aout.

Monseigneur,

J'ay déjà eu l'honneur de rendre compte à V. A. S. de ma navigation de Brest à Cadix et de Cadix en Alicante, où un coup de vent de N. E. m'avoit forcé

d'entrer. J'en partis le premier d'Août pour Altea, à dessein d'y faire de l'eau, et pour prevenir les difficultés qu'on m'auroit pu faire venant d'un pays suspect, j'avois envoyé un exprès au Commandant de Denia, dont ce lieu dépend, pour qu'il ordonnât aux troupes repandues sur la côte et à l'alcaïde de ne point nous molester dans le besoin que nous avions de faire aiguade. Ces précautions prises, nous mouïllâmes à Altea le second jour d'Août, vis à vis la rivière, à 11 heures du matin, par 15 brasses d'eau. L'officier que j'avois envoyé à terre prendre langue me rapporta que le Commandant de Denia trouvoit bon que nous fissions ce que nous luy avions demandé, mais en même temps il me conjuroit qu'après notre travail fini nous missions à la voile, veu les ordres sevères qu'il avoit de la Cour de n'avoir aucune communication avec les bastimens françois, pas même souffrir qu'on leur portât des rafraichissemens. Nous fimes 4 chaloupées d'eau fort commodément, le premier jour que cette permission nous fut accordée, parce que la mer estoit belle; mais ayant voulu recommencer la même chose le lendemain, la lame se trouva si grosse que nous y pensâmes perdre nos chaloupes. Ce contretemps ne nous empècha pas de remplir la plus grande partie de nos futailles.

Les Espagnols avoient posé deux corps de garde à terre, des deux côtés de la rivière, pour empêcher nos équipages de s'écarter, l'un de soldats commandés par un officier et l'autre de paysans qui estoient aux ordres de l'alcaïde. Les soldats, pour la plupart, estoient déserteurs françois du régiment de Boulonnois qui

s'informèrent avec grand soin si le Roy, à sa majorité, n'accorderoit point une amnistie générale à tous ses sujets. Ils estoient en si mauvais équipage et si délabrés que ceux qui ont veu les *Misères de la Guerre* par Callot peuvent s'en former une idée bien vraye et bien naturelle.

Après avoir achevé de faire notre eau, nous fimes un peu comme les moines qui cherchent à étendre les graces qu'on leur fait ; nous demandâmes à faire du lest, qui est par parenthèse le meilleur et le plus beau du monde en ce lieu là. L'alcaïde nous fit de nouvelles difficultés et vouloit nous obliger à renvoyer une seconde fois au gouverneur de Denia ; mais je le picquay tellement d'honneur, dans une lettre que je luy écrivis, où je le traitois de Seigneur, bien qu'il n'eût pour toute chaussure que des brodequins de corde, qui s'appellent en espagnol *espardillas,* qu'il consentit à nous laisser faire chacun vingt tonneaux de lest, dont nos vaisseaux avoient grand besoin et dont nous nous sommes fort bien trouvés. A la vérité, Monseigneur, c'est une chose bien désagréable que d'avoir la réputation de porter la peste avec soy. Le signe de la croix n'a pas plus d'efficace pour chasser les démons du corps d'un possédé qu'un pavillon blanc a de vertu pour faire fuir tout ce qui s'appelle habitans des côtes d'Andalousie. Si on avoit en Turquie le même scrupule, nous passerions mal notre temps.

Le 6, à midy, nous appareillâmes d'Altea par un vent de S. E. fort faible ; nous fimes route pour les Fromentières, où j'avois compté de m'arrêter quelques jours pour faire du bois. Je mis deux jours à me rendre

au mouïllage, et m'estant approché d'une anse qui m'avoit paru fort boisée, je n'eus pas plustôt laissé tomber l'ancre que j'apperceus beaucoup de monde armé qui s'avançoit vers la plage. J'y envoyay un officier qui me rapporta que ces gens là ne vouloient point souffrir que nous fissions du bois sans une permission expresse du gouverneur d'Ivie. Comme il n'estoit pas sûr qu'elle nous fût accordée et que nous estions au 9 du mois, nous resolûmes de relever et de mettre à la voile pour nous rendre à notre destination. Ainsi, Monseigneur, après avoir mouïllé pendant 4 heures, nous appareillâmes et quittâmes ces Lestrigons, pour faire route pour Roze, où nous arrivâmes le 13. Ce fut là où nous trouvâmes la terreur de la peste plus repandue qu'en aucun autre endroit. Quoy que nous fussions mouïllés hors de la portée du canon, l'officier qui commandoit nous menaça de faire tirer sur nous à toute volée si nous ne voulions pas appareiller. Il voulut même que l'officier que j'avois envoyé à la Citadelle n'abordât que sous le vent, appréhendant que s'il avoit abordé au vent le mauvais air ne se fût communiqué. On eut beau leur dire qu'on ne leur demandoit rien, on n'en put tirer autre chose que ce mot espagnol : *Vaya vosté con Dios*. Ce mauvais accueïl me détermina à quitter un si mauvais lieu. Comme le vent estoit fort bon pour entrer dans le golfe, nous appareillâmes à l'entrée de la nuit, et après avoir doublé Ago fredi et le Cap de Crux, le vent se détermina au N. N. O. assez frais. Le 14 nous louvoyâmes tout le jour, et le soir le vent ayant un peu adonné, nous portâmes au N. N. E. qui nous con-

duisit jusques icy, où j'ay mouïllé par 15 brasses d'eau. Le capitaine de port et Mr de la Nouë, commissaire de marine, ayant le département d'Agde vinrent au devant de moy. Le premier me servit de pilote et nous mouïlla à une petite lieue de terre, la ville de Cette au Nord. Nous prendrons, Monseigneur, toutes les mesures nécessaires pour que les deux vaisseaux du Roy y puissent rester en sureté jusqu'à l'arrivée de Mehemet Effendi.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect...

4° A la rade de Cette, ce 25e Août 1721.

Monseigneur,

Depuis dix jours que nous sommes mouïllés dans cette rade, nous ne nous sommes point apperceus qu'elle fût aussi mauvaise qu'elle en a la réputation. Peut estre changerions nous de langage, si nous y estions venus pendant l'hiver; mais où sont les rades forenes qui n'ayent les vents de dehors à craindre ? Le fond est icy fort bon : on y mouïlle par 10, 12, et 15 brasses d'eau, et on y est à l'abry depuis le O. S. O. et O. 1/4 S. O. que reste la tour de Brescon jusqu'à la tour de Maguelonne qui est au N. E. 1/4 E. Au commencement d'un siège les soldats baissent la tète aux premiers coups de fusil : sur la fin, lorsqu'ils sont plus aguerris, ils se promènent sur les revers de la tranchée. Nos pilotes sont à peu près de même espèce : les lieux qu'ils ne connoissent pas sont terribles si on s'en rapporte à eux; quand ils y sont accoutumés, ils

passent au milieu des rochers. Au reste, Monseigneur, le séjour que nous faisons icy ne nous est pas tout à fait inutile : il nous met en état de prendre le bois et le vin dont nous avons besoin ; et comme nous commencions à avoir des malades, qui ne sont que quelques fièvres accidentelles, pour en empêcher le progrès, j'ay jugé à propos de faire donner trois fois la semaine du pain frais et de la viande fraîche à nos équipages. Ils avoient besoin de ce petit rafraichissement, quand il ne serviroit qu'à leur guérir l'imagination. M. de la Chapelle et le commis principal des vivres ont trouvé des facilités pour cela, qui ne ruineront pas le munitionnaire : d'ailleurs c'est en remplacement de quelques quintaux de moruë viciés, qu'on a jettés à la mer. Présentement nous sommes en état de recevoir Son Excellence Musulmane, quand il luy plaira nous faire l'honneur de venir habiter parmi nous. J'ay dit à l'officier qui commande le détachement des gardes du pavillon amiral et de la marine que l'intention de S. A. R. et la vôtre, Monseigneur, estoit qu'ils roulassent ensemble pour faire la garde à la porte de ce ministre, ce qui sera ponctuellement exécuté. Mais, pour ne point tenter cette nation qui est extrêmement décriée sur l'amour philosophique, j'ay dit au sous-brigadier de diviser sa troupe en 2 escouades, ceux qui par leur âge, leur figure et leur barbe sont à couvert de la fureur musulmane, ceux-là, dis-je, feront la garde pendant la nuit. Pour les autres qui pourroient réveiller la concupiscence de ces infidèles et les induire en tentation, ils la feront pendant le jour. Afin que tout se passe avec décence et qu'on puisse veiller plus

aisément à leur déportement, j'apporteray tous mes soins, Monseigneur, pour empêcher l'embarquement des jeunes françois et de la jeune fille qui se sont glissés parmi la suite de l'Ambassadeur pour passer à Constantinople. Si la visite estoit permise et qu'ils ne le trouvassent pas mauvais, les préputiés seroient d'abord découverts; et pour la jeune fille, elle sera bien habile si elle échappe à la veuë perçante d'une douzaine de gardes de la marine qui connoissent une fille à la fleurer. Il n'y a qu'une chose qui pourroit rendre nos recherches inutiles, ce seroit si l'Ambassadeur faisoit mettre cette marchandise dans sa chambre, en la faisant enfermer dans un bahut, comme fit l'ambassadeur de Perse. Pour lors, à moins d'interposer l'authorité royale, il me paroît qu'il ne seroit pas possible de la lui ôter. Si j'en ay connoissance, je la remettray aux officiers de l'Amirauté, conformément à ce que vous m'avez fait l'honneur de me commander.

J'ay demandé à Montpellier une astrolabe pour prendre hauteur dans les lieux où la balestrille ne pourra servir, et je vérifieray avec grand soin le mémoire qui m'a esté envoyé pour la différente position des terres qui environnent la mer Méditerranée.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

A la rade de Cette, à bord du *Mercure*,
le 2e septembre 1721.

Monseigneur,

Toutes les nouvelles de Paris depuis quinze jours

et des autres villes de province ne font mention que des réjouissances extraordinaires qui ont esté faites pour la convalescence du Roy. Les compagnies supérieures, les communautés, les corps de métiers ont fait chanter des *Te Deum* et ont allumé des feux de joye : en un mot, Monseigneur, toutes les professions jusqu'aux décrotteurs à la royale et les demoiselles à péché mortel ont célébré ce jour la par un désintéressement à ne vouloir rien prendre de leur pratique, ce qui n'avoit point encore eû d'exemple jusqu'à ce jour. Ces marques éclatantes d'une joye si générale m'ont déterminé à prévenir l'ordre de V. A. S., dans l'appréhension qu'il n'arrivast trop tard pour faire chanter un *Te Deum* à bord du *Mercure*, en actions de grâces d'une santé qui nous est à tous si précieuse. La terre m'en avoit donné l'exemple, et ne voulant pas estre en reste avec elle, je me suis dit les mêmes raisons que Linco dit à Silvio dans la première scène du *Pastor fide*, quand il veut luy persuader qu'il faut qu'il quitte la chasse pour se donner à l'amour : « Tout aime dans ce vaste univers jusques aux corps inanimés. *E sara Silvio solo in cielo, in terra, in mare alma sensa amore ?* » Non, de par S[t] Jean, ai-je dit en moy même, je ne seray pas le seul ; j'auray un *Te Deum*, et un *Te Deum* en musique, qui plus est. Je prie Gentien d'y travailler : par bonheur il étoit dans l'enthousiasme, et du projet à l'exécution il n'y a eu que 24 heures d'intervalle. La vérité, Monseigneur, est que le temps ne lui permit pas de polir son ouvrage : il n'eut le loisir que de le croquer; et pour abréger matière, on convint d'alterner la musique avec le plain-chant. La musique

commença par forme de récitatif, qui fut suivy par un chœur de deux belecs et de trois quartiers maîtres, dont les voix discordantes n'imitoient pas mal l'*Exaudiat* de Ragotin, quand il voulut donner une sérénade à M[lle] de l'Étoile. Tout alloit à merveille jusqu'au verset qui commence par *non confundar;* mais cette diable de syllabe de *non* avec les deux qui suivent, répétée souvent et transposée pour faire valoir les accompagnements et donner plus d'agrément à la modulation, donnèrent lieu à la jeunesse d'équivoquer sur le mot, ce qui auroit causé du scandale, si nous n'avions pas imposé par une contenance très sérieuse, ce qui remit les choses en train, et empêcha qu'un rire qui estoit sur le point d'éclater ne troublât la cérémonie.

Plusieurs Messieurs et Dames de Montpellier que la curiosité de voir des vaisseaux avoit attirés à Cette, et que j'avois invités à dîner, applaudirent beaucoup et battirent des mains. Peut estre que le vin de Champagne et de Bourgogne qu'ils avoient bû contribua aux louanges qu'ils donnèrent à la symphonie. Nous tirâmes ensuite chacun 21 coups de canon, ayant jugé qu'il n'en falloit pas moins pour célébrer un jour si solennel.

Comme j'estois prêt de finir ma lettre, j'ai reçu un exprès de M. le Duc de Roquelaure qui me mande que l'Ambassadeur de la Porte sera aujourd'huy à Montpellier et qu'il y séjournera jusqu'à jeudy au soir, qu'il se rendra à Cette : pendant ce temps là il fera filer ses équipages à Cette, que nous prendrons soin d'embarquer. Je ne scay pas trop, Monseigneur, si nous vien-

pas mieux que de luy faire plaisir, mais qu'il devoit considérer que nous avions pour 8 mois de vivres ; qu'il y avoit des tartannes dans le port, qui s'expédioient tous les jours pour Constantinople; que nous n'avions guerre contre personne et qu'on luy épargneroit même le fret. « Chanson que tout cela, m'a-t-il fait dire par M. le Noir, je ne m'embarquerois plutôt point que mon bien ne marchât avec moy. » L'envie que j'avois de le contenter, jointe à celle de sortir promptement de Cette, m'a fait chercher un expédient pour essayer à le satisfaire, j'ay bouleversé une partie de mon fond de cale, j'ay fait ranger ce que j'avois déjà reçu, et j'ay tant fait travailler qu'à la fin j'ay trouvé un espace assez grand pour y loger une trentaine de ballots. Nangis m'a mandé qu'il avoit fait la même chose; qu'il en pouvoit loger une vingtaine. J'ay envoyé un officier pour luy en donner avis, et je ne doute pas qu'après une aussi bonne nouvelle qui lui tenoit fort à cœur, il ne s'embarque ce soir, puisqu'il est présentement sur ses crochets, et que son péché originel et celuy de toute la nation musulmane est d'estre sordidement avare. Quoyque les vents ne soient pas fort bons, comme ils sont maniables, nous ne laisserons pas que d'appareiller. J'ay pris sur mon bord l'architecte qui passe à Constantinople pour prendre le plan et convenir des moyens de réédifier le Palais de France, avec les deux négocians françois Bourlac et la Marque qui ont une permission du Conseil de s'embarquer.

J'ay trouvé à Cette le S[r] Chevalier Guillard, pour lequel M[r] le Maréchal de Tallart vous avoit demandé

une lettre de volontaire. Il est de mes parens, Monseigneur, et vous m'avez fait l'honneur de me dire que sa lettre arriveroit dans les ports avant moy. Il est actuellement embarqué : les lettres du Conseil ne font aucune mention de luy. Il s'estoit présenté un jésuite grec pour passer sur nos vaisseaux, qui se réclamoit du Père Fleuria. Je n'ay pas jugé à propos de le prendre, n'ayant point l'attache de Votre Altesse Sérénissime.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de Tunis,
le 15 septembre 1721.

Monseigneur,

Depuis que l'Ambassadeur de la Porte et les gens de sa suite sont embarqués sur nos vaisseaux, nous ne pouvons pas nous vanter qu'ils nous aient porté bonheur. A peine, après huit jours de navigation, avons nous pu doubler les îles de S[t] Pierre, et nous n'avons fait ce chemin qu'à la pointe de l'épée et qu'à force d'avoir piqué le vent. Enfin, Monseigneur, il se déclara avant hier au N. O., et comme je me proposois de passer entre la Sicile et Malte sans m'arrêter, Méhémet Effendi qui me vit changer de route, me demanda si nous ne toucherions point à Tunis. Je luy répondis que, puisque le Seigneur me favorisoit d'un vent arrière, je ne voulois pas résister à sa grâce. — « Elle ne vous manquera pas dans le besoin, reprit-il, en se baritonant la barbe, mais j'ay des affaires de

conséquence à Tunis, et vous me ferez plaisir de m'y conduire. » — Je luy dis tout ce que je crus propre pour l'en détourner; je luy représentay que les moments à la mer nous estoient précieux. J'intéressay ceux qui pouvoient avoir du crédit sur son esprit. Je n'en eus pour toute réponse que ce que Pantagruel dit à Panurge : « Prêchez, patrocinez : vous serez ébahi que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. » En effet, mes raisons ne firent que l'affermir davantage dans sa première résolution. Le présent qu'il espéroit recevoir d'un Dey agissoit puissamment; et le voyant ferme à ne point se relâcher, je fis la chose de bonne grâce, et je vins mouïller icy à mon très grand regret.

Pendant le peu de temps que notre navigation a duré, j'en ay du moins tiré cet avantage, c'est de m'estre instruit passablement des principaux points de sa religion. Comme il passe pour estre fort savant dans sa loy, j'ay esté bien aise de juger par moy-même si ces gens la sont aussi ignorans qu'on veut le faire croire dans notre Europe : comme il est d'un facile accès et qu'il entend raillerie, je l'ay questionné sur les articles fondamentaux de sa croyance, et j'ose presque me vanter que je serois aujourd'huy en état de faire aussi bien qu'un molak une profession de foy à la Mahométane. A la vérité, j'ay esté fort aidé en cela par M. Caratza, son médecin, qui sait très bien les belles-lettres, et qui, pour un Grec moderne, a beaucoup d'érudition; il rendoit mes pensées et me rendoit celles de l'Ambassadeur avec une précision qui est fort rare dans un interprète.

Voicy, Monseigneur, un extrait de nos conversa-

tions, dont je vais tâcher de vous donner une idée qui sera assurément plus distincte que celle que vous pourriez tirer d'aucun voyageur.

La Religion qu'ils professent consiste dans la pratique de ce qui est enseigné dans l'Alcoran, que l'ange Gabriel apporta à Mahomet de la part de Dieu, verset par verset, à mesure qu'il en avoit besoin pour instruire les peuples qui embrassoient sa religion. Les Turcs qui passent pour rigoristes parmi les Mahométans, croient que ce livre est incréé, et qu'il est émané directement de la Sagesse éternelle. Les Persans qui font profession d'une morale plus relâchée sont persuadés que Dieu ne s'est mêlé que des sentences et des préceptes qui y sont contenus, et qu'à l'égard de la diction Mahomet en est l'autheur. C'est le sentiment d'Ali. Il y a 4 sectes principales dans cette religion, qui sont toutes quatre orthodoxes et suivies par quatre grandes nations, les Arabes, les Turcs et les Mogols que je ne distingue point, les Persans et les Tartares. Ces quatre sectes ont adopté autant de patriarches, compagnons et successeurs de Mahomet, dont ils ont embrassé les sentimens pour l'interprétation des passages difficiles de ce saint Livre. Les Arabes, qui passent pour les plus savans, se sont attachés à Abou-beker, 2e calife ; les Turcs et les Mogols au grand Osman ; les Persans à Ali, et les Tartares à Omar. Ces quatre principales branches se subdivisent en 75 autres qui s'éteignent et se renouvellent suivant que le souverain veut leur accorder sa protection ou les persécuter. Ce n'est pas le tout : il y a parmy eux une infinité de déistes, de fatalistes et d'épicuriens qui se

moquent de la prière orale, des lois cérémoniales et des ablutions, et qui en laissent la pratique aux femmelettes et aux gens du commun. Ces derniers, qui sont proprement les esprits forts de la nation, ne font pas corps entre eux et n'osent se déclarer ouvertement; mais ils sont en grand nombre et font grand tort à la foy de Mahomet, à ce que prétend notre Effendi. (C'est tout comme ici, dis-je en moy même, les hommes sont les mêmes partout.) A l'égard de la création du monde, ils croient qu'il n'y a qu'un seul Dieu, seigneur et maître de l'Univers qui a tiré toutes choses du néant, qui n'a ni image ni ressemblance, qui n'engendre personne et qui n'a point esté engendré : ils croient qu'Adam a esté le premier homme et le premier prophète, qu'il fut formé de la main de Dieu avec du sang caillé et de la boüe, et que le Seigneur ayant commandé aux Anges de luy rendre hommage, Azariel, qui répond à Lucifer, refusa d'obéir à Dieu, ce qui fut cause qu'il fut précipité dans les enfers avec tous ses adhérens. Ils ne conviennent point du temps de la création des Anges, mais ils sont persuadés que ces estres spirituels existent avant le commencement des siècles, et qu'ils ont des corps d'une matière très subtile qui ne peut estre aperceue par nos sens. Ils sont, à ce qu'ils prétendent, de différens sexes, sans toutefois avoir la puissance de se multiplier : ils n'usent de leur conformation naturelle que pour goûter en tout genre l'extrême volupté. Ils croient que parmi un grand nombre de prophètes que Dieu a envoyés pour instruire le genre humain, il y en a six principaux pour lesquels ils ont une grande

vénération, Adam, Noé et Abraham, Moyse, Jésus-Christ et Mahomet : les trois premiers n'ont révélé aux hommes que la loy naturelle, et les trois autres ont reçu de Dieu la loy écrite, que les Juifs et les Chrétiens avoient fort altérée, mais qui a esté restituée par Mahomet, qui est la plus excellente créature et la plus parfaite qui soit sortie des mains de Dieu. Il n'y aura que ceux qui suivent sa doctrine qui entreront au Paradis. Mais ce Paradis qu'ils espèrent est tout sensuel. Ils ne connoissent point de plaisirs spirituels et prétendent qu'il n'est pas possible à une âme d'en goûter aucun, à moins qu'elle ne soit revêtue d'un corps matériel : d'où ils concluent que les âmes séparées des corps demeureront jusqu'au jour du jugement dans un état d'indolence, sans estre capables d'aucune fonction. Ce jour, disent-ils, sera terrible. Le feu sortira des entrailles de la terre et consumera tout. Tous les estres seront enveloppés dans cet embrâsement général. Ensuite Dieu ressuscitera toutes les créatures, et commencera par Mahomet. Les Anges sépareront les bons des méchans, et personne ne sera exempt de ce jugement formidable. Les bonnes œuvres d'un chacun seront pesées. Ceux dont le bien l'aura emporté sur le mal jouiront des délices du Paradis, et les autres seront condamnés à brûler éternellement dans l'Enfer avec les anges désobéissans. L'idée qu'ils donnent de leur Paradis consiste en tout ce qui peut chatouïller les sens, ajusté à la fantaisie et au goût de chaque particulier. Ceux qui auront fort aimé les femmes, par exemple, trouveront des anges femelles, aux grands yeux noirs, au nez retroussé,

qui ne leur résisteront qu'autant qu'il sera nécessaire pour augmenter la pointe et la vivacité du plaisir. Elles seront toujours vierges, et cette fleur, à mesure qu'elle sera cueïllie, renaîtra de ses cendres, comme le Phénix, et n'en sera que plus agréable. Pour les femmes, elles ne seront point excluës de ce beau Paradis, comme plusieurs voyageurs l'assûrent. Il est vray qu'elles n'y seront pas avec leurs maris, mais elles n'en seront pas moins heureuses : en revanche, elles trouveront des Anges masculins à qui elles pourront jeter le mouchoir, et qui, sans jamais se dégoûter d'elles, seront toujours empressés à les satisfaire.

J'aurois encore cent choses à dire à V. A. S., qui ne sont pas moins curieuses ; mais je remets à Constantinople, quand je seray mieux instruit, à vous rendre compte du système. Aussi bien ma lettre n'est déjà que trop longue, et j'apprehende qu'elle ne vous ait fatigué, bien loin de vous avoir diverti : c'est ce qui m'engage à couper court sur ce chapitre, pour revenir à notre Effendi, à qui le Dey n'a point voulu donner de pratique à Tunis, non plus qu'à nous. C'est une délicatesse qui est venuë depuis peu à Mrs les Barbaresques, dont jusqu'à présent ils ne s'étaient point piqués. Nous ne nous attendions pas que portant un ambassadeur du Grand Seigneur, nous fussions traités avec cette rigueur.

Depuis hier au soir, Monseigneur, il est arrivé une nouvelle histoire dont je ne puis m'empêcher de vous conter les particularités. Un Turc, nommé Hussain, de la suite de l'ambassadeur, est tombé dans une espèce de rut pour un de nos pilotins. Il n'y en a pas

un à qui il n'ait tâché de ravir l'honneur; mais les ayant trouvés très délicats sur l'article, il a crû trouver mieux son compte auprès d'un garde de la marine bas breton, qui peut certainement passer pour laid, mais qui d'ailleurs, au milieu d'une troupe très éveillée a, je crois, conservé son innocence baptismale. Le dit Hussain ne s'estoit d'abord expliqué que par des caresses affectueuses qui n'avoient pas esté mal receuës par le bas breton. Le Turc, ne s'en estant pas voulu tenir là, avoit employé un langage plus significatif, ce qui avoit fait entrer notre cadet dans une telle fureur qu'il vint m'en porter ses plaintes. La manière naïve dont il s'expliquoit sur l'aventure qui luy estoit arrivée, auroit esté très divertissante pour un spectateur indifférent; mais je garday mon sérieux du mieux qui fut possible, et je luy dis que j'avertirois le fils de l'ambassadeur, qui ne manqua pas de luy faire sur le champ une forte mercuriale. Il n'est pas concevable de s'imaginer, Monseigneur, combien est grand le penchant qu'ont ces peuples pour la non-conformité : cela est porté à un tel excès que, pourveu qu'ils trouvent de la jeunesse, la laideur n'y fait rien du tout. J'ay fait arrêter deux jeunes François qui avoient esté débauchés par ces misérables, et qui s'estoient embarqués à mon insû. Je les ay consignés sur une barque de la Ciotat, que j'ay trouvée icy, avec ordre au patron de les consigner aux officiers de l'Amirauté en arrivant en France.

En fermant ma lettre, j'apprends que l'entrée nous a esté accordée. Le Bey a envoyé faire compliment à l'ambassadeur. Il avoit cru que nous avions armé à

Toulon, mais ayant sû que notre armement s'estoit fait à Brest, il a donné ordre qu'on nous receût à bras ouverts. Nous avons sauvé trois esclaves qui ont nagé près de deux lieues pour venir à notre vaisseau. Ce sont deux Livournois et un Corse. Les Turcs ne l'ont pas trouvé mauvais.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, mouïllé dans le port de Constantinople, le 9 octobre 1721.

Monseigneur,

Je hasarde cette lettre par la voie de Smyrne pour informer V. A. S. de l'arrivée des vaisseaux du Roy, le 7 de ce mois, dans le port de Constantinople. Depuis les anciens empereurs grecs jusques à Achmet IV, à présent régnant, il ne s'est guère fait de navigation plus heureuse que la nôtre, à ce que nous ont assuré les gens du pays. Nous estions partis de Tunis le 21 du mois dernier par un vent d'O. N. O. assez frais, après avoir reçu du Bey, qui d'abord nous avoit refusé l'entrée chez luy, toutes sortes de marques de bienveillance. Le même jour, à midy, nous avons doublé le cap Bon, et sur les six heures du soir nous estions sur le travers de la Pantellerie. Le lendemain, à dix heures du matin, nous découvrîmes le Goze, et au coucher du soleil nous vîmes les clochers de Malte, que nous n'aperceumes que comme Moyse vit la terre de promission. La nuit, je fis gouverner à l'E. pour reconnoître

le cap Matapan. Le 26, nous le découvrîmes aussi bien que les montagnes de Calamat et les îles de Sapience. Le soir, les vents varièrent du N. E. à l'E.; le temps se chargea, et le vent devint si violent que nous fûmes obligés de mettre à la cape à la grande voile pendant 48 heures. Le 29, nous mîmes des huniers et nous reconnûmes le cap Gallo et le Venetico, qui sont vis à vis Coron. Le vent n'ayant point changé et s'obstinant à souffler du côté de l'E. je voulus aller mouïller entre Modon et la Sapience; mais en approchant de terre, je trouvay du calme. La nuit, je profitay de la fraîcheur du golfe de Coron qui nous fit doubler le cap Matapan. Le 30, nous passâmes, sur les six heures du soir, entre Serigo et le cap St Ange qui est une des portes de l'Archipel. La nuit, les vents varièrent beaucoup du O. à l'E. N. E. par le Sud. Enfin après avoir couru plusieurs bordées avec les deux ris pris dans les huniers, nous vînmes mouïller à 7 heures du soir, au Sud de l'île de Milo, par les 35 brasses, à trois câbles de terre, n'ayant pû attraper le mouïllage de l'Argentière, ni celuy du Nord de l'île, qui est beaucoup meilleur. Les ancres du chevalier de Nangis qui avoit mouïllé par mon travers ne tinrent point : il auroit esté à la dérive sans un haut fonds qui luy fit faire tête par 45 brasses environ à une lieue sous le vent du *Mercure*. Du 2 au 3, les vents continuèrent à souffler au N. E. si frais qu'il ne nous fut pas possible d'aller à terre. Le 3, j'envoyay à la ville de Milo pour chercher des pilotes. Le nommé Castagnet, que j'avois ordre de prendre par préférence, s'estoit embarqué sur une barque françoise pour Napolie de Romanie.

ce qui m'obligea de me servir du Consul appelé le Sr Goujon, qui s'offrit de fort bonne grâce, et qui m'amena un camarade, dont jusqu'à présent nous nous sommes très bien trouvés. Le 5, à 4 heures du soir, j'appareillay par un petit vent de S. O., que les Provençaux appellent le Pantouflier, qui suffisoit à peine à nous faire gouverner. Je mis le cap à l'E., pour passer entre la pointe de St Basile et les deux roches appelées Pitoni. Le vent ayant fraîchi peu à peu, toute la nuit, et, s'il m'est permis de me servir de ce terme, ayant pris ses bottes de 7 lieuës, nous nous trouvâmes le lendemain, à midy, entre l'île de Miconi et celle de Tino : à six heures du soir, nous estions à 4 lieuës au S. E. de l'île de Cailloi..., et, voyant le vent bon, et que nous faisions grand chemin, je demanday à M. l'ambassadeur s'il avoit fort à cœur que nous touchassions à Chio, comme il sembloit l'avoir désiré pendant qu'il estoit à Paris : il me témoigna qu'il en seroit fort aise par rapport à un sien amy qui en estoit gouverneur, mais que, si je jugeois à propos de passer outre, il m'en laissoit le maître, n'ayant rien de plus pressé que de se retrouver promptement dans le sein de sa famille. Nous gouvernâmes au N. N. E. avec une mer unie et le plus beau clair de lune du monde, avec un vent à faire 3 à 4 lieuës par heure : nous dépassâmes pendant la nuit l'île de Chio, et nous rangeâmes l'île de Mételin. Le matin, nous reconnûmes le cap Barbaro en Natolie, et la sentinelle nous ayant crié du haut des mâts qu'il voyoit deux navires qui sortoient du canal qui est entre la terre ferme et l'île, nous les reconnûmes peu de temps après pour

vaisseaux de guerre du grand Seigneur, dont l'un estoit de 66 canons et portoit pavillon quarré au mât de mizaine, et l'autre estoit percé pour 40. Ils faisoient la même route que nous et passèrent entre le Ténedos et la terre ferme. A 4 heures du soir, nous passâmes les premiers châteaux de l'Hellespont sans les saluer : à 5 heures, nous nous trouvâmes par le travers des Dardanelles, où nous mîmes en panne un moment pour parler au consul françois qui estoit venu à bord. Il nous assura qu'il estoit convenu avec l'aga que nous saluerions les forteresses, et qu'on nous répondroit coup pour coup, mais, puisque nous estions dépassés, cela n'estoit pas nécessaire et que nous n'avions qu'à continuer notre route. A 6 heures du soir, nous nous trouvâmes devant Gallipoli. Les deux vaisseaux turcs que nous avions découverts le matin et que nous avions suivis tout le jour, mouillèrent sous le canon de la ville, à la bande du Sud. Le commandant, voyant que je passois outre, me tira un coup de canon, que je pris pour un salut, et que je payay sur le champ en même monnoye. Comme il faisoit fort clair, je continuay ma route pour passer entre l'île de Marmara et le cap de Rodosto. A minuit, je laissay l'île de Marmara à Stribord, et je fis route à l'E. pour Constantinople. A 10 heures du matin, je passay devant San Stephano, maison de campagne, où M. le marquis de Bonac se retire quand il y a de la contagion à Constantinople. Il nous fit des signaux de reconnoissance auxquels nous répondîmes par 7 coups de canon, et à 11 heures du matin, nous mouïllâmes dans le port, entre la pointe du Sérail et Topana, et nous affourchâmes l'S. E. et N. O., après

avoir salué le Sérail du grand Seigneur, le Palais de France, et répondu au salut du capitan Bacha qui revenoit de la mer et qui estoit mouïllé par notre travers avec 15 galères. Cet officier est amy particulier de Méhémet Effendi, et n'avoit pris possession de sa charge que depuis 2 mois. Il fut bien aise de faire honneur à son amy et de luy marquer la joye qu'il avoit de son retour, en saluant sa personne de 21 coups de canon, dont il en tira 6 pour sa part, et toutes ses galères en tirèrent chacune un, après quoy il envoya sa felouque à bord avec un officier pour prier S. E. qu'il pût l'entretenir un moment dans sa galère avant qu'il eût vu le Grand Visir. L'ambassadeur se débarqua, après m'avoir prié de ne luy faire aucune cérémonie, m'assurant qu'il reviendroit avant qu'il fût peu. Le Grand Seigneur estoit dans l'un de ses kiosques, qui sont des belvédères ou des pavillons quarrés, qui n'ont ordinairement qu'un rez de chaussée, dans lesquels les Turcs vont prendre le frais : ils ont, pour la plupart, trois côtés ouverts, avec un dôme doré pour comble et un toit fort obtus et fort saillant, soutenu par des colonnes de marbre, ce qui tient assez du goût chinois. Ces petits édifices sont entourés d'une galerie terminée en dehors par une balustrade à hauteur d'appuy, percée à la gothique; et, quand le vent ou le soleil vient d'un côté, on abat des stores qui garantissent de la chaleur et des incommodités de l'un et de l'autre. Ce fut, à mon gré, Monseigneur, le plus magnifique coup d'œil qu'il y ait au monde que de voir d'un côté Sa Hautesse au milieu de ses icoglans, de ses bostangis, de ses gianissaires et des autres grands de

sa cour, tous revêtus de couleurs voyantes et bizarres, avec des coiffures de tête extraordinaires, et de l'autre, cette prodigieuse quantité de maisons, de mosquées et de minarets qui couvrent le penchant de deux montagnes assez escarpées, qui bordent le port de Constantinople, qui a près de deux lieuës de profondeur. Ce tout ensemble forme un grand amphithéâtre qui semble estre construit pour donner à tout l'univers la représentation d'une de ces batailles navales que les Anciens appeloient « naumachies ». L'imagination, quelque accoûtumée qu'elle soit à aller au delà de la vérité, ne peut donner, en cette rencontre, qu'une idée très faible de ce qu'il y a de réel. L'endroit où nous estions mouïllés n'estoit pas fort éloigné du kiosque où estoit le Grand Seigneur, et nous voyions fort distinctement, avec des lunettes d'approche, ce qui s'y passoit. Il estoit seul assis sur un sopha, et tous ceux qui l'environnoient estoient immobiles autour de luy comme des statües.

A bord du *Mercure*, le 30e octobre 1721, mouïllé dans le port de Constantinople.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'informer V. A. S. que nous estions partis de Tunis le 21 septembre, que nous avions touché au Mil le 1er octobre, que le 5 du même mois nous avions appareillé de cette île, et que nous estions arrivés le 8, à 11 heures du matin, à Constantinople. Le capitan Bacha revenoit de l'Archipel et se trouvoit

mouïllé avec 15 galères par mon travers. Sitôt que nous eûmes laissé tomber nos ancres, il envoya sa felouque à bord pour prendre Méhémet Effendi, dont il est amy particulier et le salua de 21 coups de canon : nous répondîmes par un même nombre de coups, après avoir préalablement salué le sérail du Grand Seigneur et le Palais de France. S. E. turque me pria de ne luy faire aucune cérémonie lorsqu'il se débarqueroit, m'assurant qu'il alloit revenir dans l'instant. J'executay ponctuellement ses ordres; mais, au lieu de me tenir parole, j'ay esté 12 jours sans en entendre parler, quoy que sans vanité j'eusse fait mon possible pour luy procurer tous les agrémens qui pouvoient dépendre de moy. Comme je me plaignois de son peu de reconnoissance, il envoya son intendant pour me faire des excuses, avec un présent qui consistoit en deux douzaines de petits poissons et deux pots de sorbec. J'aurois esté scandalisé de la médiocrité de l'étrenne, si elle m'eût esté offerte par un autre que par un Turc; mais, comme je connois la nation qui méprise toutes les autres, et qui se croit la seule chérie de Dieu et digne d'entrer en Paradis, je n'en fus point surpris. Ce sont les oisons, dont Montaigne parle dans ses *Essais*, qui se glorifient que le soleil ne luit que pour eux, et qui s'estiment au dessus de l'homme, parce qu'ils mangent le grain qu'il prend la peine de semer. J'en excepte un petit nombre de cette règle générale, à la tête desquels je mets le Grand Visir, qui possède, à ce qu'on dit, toutes les qualités requises pour un grand ministre. Jamais le gouvernement turc n'a esté plus doux que sous sa

régence. Les François qui sont à Péra et à Galata n'y ont jamais esté plus considérés : il est poli, libéral et bienfaisant, et protège également toutes les communions chrétiennes, quelque aversion et quelque mauvais service qu'elles se rendent les unes aux autres. Les sentences qu'il prononce lorsqu'il tient Divan sont dans le goût du jugement de Salomon. Tout le monde les apprend par cœur, et on les cite comme des oracles d'Apollon. Pour sa naissance, elle est assez obscure : il avoit esté, dans sa jeunesse, au service de Cadisler Agazi, chef des Eunuques noirs. Cet officier, qui a un très grand crédit dans le Sérail, luy ayant trouvé de l'esprit et du talent pour bien écrire, le présenta au Sultan, auprès duquel il sut si bien s'insinuer qu'en peu de temps il en devint le favori. Il fut d'abord fait Caïmacan de l'estrier, charge très considérable et qui n'est possédée que par des gens de faveur que le Prince affectionne. Ensuite, le grand Seigneur luy ayant donné une de ses filles en mariage, il fut nommé Vizir après la mort d'Ali Pacha, tué à la bataille de Peterwaradin. J'avois grande envie de connaître un personnage d'un si rare mérite, et M. le marquis de Bonac m'en procura l'occasion dans l'audience qu'il eut de luy le 21 de ce mois. Il luy avoit fait dire par le premier drogman de France que nous assisterions à cette cérémonie et que, s'il l'avoit agréable, il auroit l'honneur de nous présenter à Sa Félicité (c'est le titre d'honneur que les Turcs luy donnent). Le Vizir répondit que nous serions les très bien venus, qu'il nous enverroit une vingtaine de chevaux de son écurie,

grâce d'une si grande distinction en Turquie qu'elle n'est accordée qu'à la personne seule de l'Ambassadeur. Voicy l'ordre, Monseigneur, que nous observâmes en partant du Palais de France pour aller à son audience. Un chiaoux bachi vint nous prendre au Palais, qui servoit de maître des cérémonies et qui ouvroit la marche : ensuite marchoient douze valets de pied de la livrée de l'ambassadeur ; 4 janissaires, à la solde de France, suivoient la livrée, 6 drogmans, tous les négocians françois et quelques autres domestiques formoient un groupe qui precedoit immédiatement M. le marquis de Bonac. J'avois l'honneur de marcher à ses côtés. Le Cher de Nangis et les autres officiers des deux vaisseaux du Roy, avec les gardes de la marine suivoient 2 à 2 et fermoient la marche. Nous nous embarquâmes à Topana dans nos chaloupes, et en passant devant le *Mercure* et le *Prothée,* j'avois ordonné un salut de 21 coups de canon. En abordant à Constantinople, nous trouvâmes à la cale 20 chevaux du Vizir et 6 à 7 que l'Ambassadeur y avoit fait conduire, qui nous y attendoient. Les officiers montèrent à cheval, et ceux qui n'en eurent point suivirent à pied jusqu'à l'hôtel du Grand Vizir. Toutes les rues par où nous passâmes estoient bordées de monde ; et lorsque nous fûmes arrivés à la porte de l'hôtel, nous y trouvâmes une vingtaine de Turcs à cheval. La foule y estoit si grande qu'à peine pûmes nous percer jusqu'au pied d'un grand perron, où Son Excellence, M. de Bonac, fut receuë par deux chiaoux, qui l'enlevèrent au haut du dégré, sans presque qu'il s'en aperceût. Je la suivois immédiatement, et je fus emporté par deux

autres qui s'emparèrent de ma personne. Dans l'antichambre, nous trouvâmes le premier drogman, qui pria M. l'ambassadeur d'ouvrir la conversation par un compliment latin, afin qu'il pût avoir l'honneur de rendre le discours. Après qu'on nous eut essuyé nos souliers, M. de Bonac entra dans la salle d'audience : je me rangeay à côté de luy, sur la même ligne, avec tous les officiers françois qui m'avoient suivi. Les principaux seigneurs de la Porte formoient une ligne parallèle à la nôtre, au milieu de laquelle le Vizir passa pour venir prendre sa place, après nous avoir salués par une inclination de tête fort gracieuse. M. de Bonac prit séance vis à vis de luy, sur un tabouret qu'on y avoit fait apporter exprès. Avant d'entamer la conversation, un héraut d'armes se mit à crier que Dieu comblast de bénédictions le grand Seigneur et son premier ministre Ibrahim Bacha : à quoy le chœur répondit par un cri d'allégresse qui vouloit dire : « Ainsi soit-il! » Un grand silence ayant succédé à ce faux bourdon, l'Ambassadeur préluda par un discours latin qui n'estoit pas cicéronien et qui fut assez mal rendu par le premier drogman en langue turque. Ensuite, le Vizir ayant fait signe de se retirer par un sifflement de sa langue collée contre son palais, toute la foule se dissipa, et nous aurions pris notre parti, M. de Nangis et moy, comme les autres, si le Grand Vizir ne nous eût fait rappeler pour nous faire donner chacun un siège. Il ne resta dans la salle d'audience que son quiaja, ou intendant, qui estoit debout sur le sofa, et le nichangi, ou vice-chancelier. Quand nous fûmes seuls, l'Ambassadeur harangua à peu près dans ces

termes : « L'ancienne alliance qui règne depuis si longtemps entre les deux empires vient d'estre cimentée aujourd'huy par la magnifique ambassade qu'il a plû à Sa Hautesse d'envoyer à l'Empereur, mon maître; et comme elle avoit esté imaginée et conceue par son premier ministre Ibrahim Pacha, c'est luy que j'en viens remercier aujourd'huy. Le choix qu'il avoit fait de Méhémet Effendi pour cette commission ne pouvoit tomber en de meilleures mains, et je puis assurer Votre Félicité qu'en remplissant parfaitement son employ, il a remporté l'estime générale de la nation. Vous avez pu voir dans les gazettes, poursuivit-il, qu'on ne s'est point arresté scrupuleusement au cérémonial pour ce qui le regardoit, et qu'on a passé, pour l'amour de sa personne, par dessus les règles ordinaires, parce qu'on ne veut pas compter avec ses amis. Deux vaisseaux de guerre, armés dans l'Océan, et commandés par deux officiers d'une grande distinction, uniquement destinés pour le renvoyer à Constantinople avec plus de décence et d'appareil, témoignent assez combien son voyage a esté agréable à l'Empereur mon maître. » En cet endroit le Grand Vizir l'interrompit pour luy dire que s'il n'avoit pas esté premier ministre de la Porte, il auroit brigué la place de Méhémet Effendi; que les deux empires unis devoient donner la loy à tout l'univers, et que rien n'estoit capable de les ébranler tant que leur bonne intelligence subsisteroit; que la puissance de l'empereur d'Allemagne n'estoit composée que de pièces rapportées qu'il estoit aisé de désunir; qu'il n'y avoit pas fort longtemps qu'il n'estoit considéré en Europe que

comme le seigneur de Vienne — ce sont ses propres termes —; que depuis peu on luy avoit cédé une partie de l'Italie avec la Sicile, où il se vantoit d'avoir dans peu une armée navale, mais que les forces maritimes de la France et celles de Sa Hautesse unies le tiendroient en respect et anéantiroient cette puissance avant qu'elle pût voler de ses aîles. — Il se seroit enfoncé plus avant dans la politique si M. le marquis de Bonac ne l'eût tiré de ce sérieux pour luy parler des troupes du Roy et d'un corps de milice tout à fait inconnu en Turquie. « De quelle milice me voulez-vous parler, dit le Vizir? » « Ce sont des amazones françoises, dit l'Ambassadeur, qui courrent le cerf et qui manient un cheval avec la même adresse que vos meilleurs cavaliers. » « Méhémet Effendi m'en a parlé, reprit le Vizir en souriant, mais doit-on l'en croire sur sa parole? Il y a en cela du plus ou du moins. » « Rien de plus assuré, dit M. de Bonac, et ce qui est plus extraordinaire, c'est que celles qui s'adonnent à cet exercice sont triées sur tout ce qu'il y a de plus beau, de plus jeune et de plus aimable à la Cour. » « Nos femmes ont une éducation bien différente, dit le Vizir; à peine une fois en leur vie sortent-elles de leur harem. » Il parla ensuite de la beauté du Royaume, du nombre de ses habitans, de l'affection qu'ils ont pour leur Roy, du canal royal du Languedoc qu'il appelle le pays des merveilles; et comme il a l'esprit vif, il sauta brusquement du canal royal à l'auguste maison de Bourbon, et nous fit entendre qu'il y avoit une parenté et une alliance réelle entre la maison de France et la maison Ottomane : il parla du Roy en des termes qui

marquoient son respect : il nous entretint de vous, Monseigneur, et ce ne fut pas l'endroit de la conversation qui nous plut le moins; il nous dit que votre réputation avoit volé jusqu'à luy, que vous aviez hérité de toutes les vertus de Louis le Grand. Et nous adressant la parole à M. de Nangis et à moy, il nous pria de l'avertir du temps que nous devions partir d'icy, parce qu'il avoit envie d'écrire à V. A. S. et à M. le maréchal de Villeroy. Nous répondîmes que toutes nos affaires estoient faites, mais que nous aurions l'honneur de retourner chez luy pour y recevoir ses derniers ordres. — On fit rentrer dans le même temps tous les officiers qui nous avoient accompagnés, à qui par parenthèse les Turcs avoient fait mille caresses, et à qui on avoit déjà donné le café, les confitures et le sorbec. On nous fit les mêmes cérémonies, et lorsqu'on nous eut apporté le parfum, deux officiers vêtirent à M. l'Ambassadeur une fort belle plisse d'hermine. Les mêmes officiers me firent prendre un *querequé* et en donnèrent chacun un aux neuf plus anciens officiers : ce sont des vestes de camelot d'Angora, doublées d'un satin de la Chine beaucoup plus propre et plus honnête que les Caffetans que donne le grand Seigneur. Cette galanterie avoit esté imaginée par le Grand Vizir et n'avoit point encore eu d'exemple. Avant de prendre congé, M. de Bonac luy demanda l'expédition de deux affaires de peu de conséquence, mais qui traînoient depuis longtemps : il prit la peine de les terminer sur le champ, ajoûtant que nous estions sa nation favorite et qu'il vouloit nous traiter avec les mêmes égards que si nous estions nés les sujets du Grand Seigneur. L'Am-

bassadeur se leva, après plus d'une heure de conversation, et nous nous retirâmes dans le même ordre que nous estions venus, avec cette différence que nous avions tous changé de décoration en gardant nos quéréqués avec lesquels nous montâmes à cheval et nous traversâmes la ville de Constantinople. Il est certain, Monseigneur, que ceux qui avoient déjà fait ce voyage ont trouvé bien de la différence entre la manière dont nous avons esté receus et celle avec laquelle on nous recevoit autrefois. On vit présentement avec ces peuples avec la même liberté qu'on pourroit vivre dans une ville chrétienne, et je ne désespère pas que la société et le commerce qu'ils paroissent vouloir entretenir avec nous n'adoucissent à la fin la férocité et les mœurs de ces Barbares.

Pendant le peu de temps que j'ay resté en ce pays, j'ay fait faire une reveuë générale de mes vivres, et je puis assurer V. A. S. que Sa M[té] a esté très mal servie par les munitionnaires. La plus grande partie de mes légumes, et surtout les pois, se sont trouvés si gastés que j'ay esté obligé de les faire jeter à la mer. L'équipage s'est plaint que le pain estoit remply de vers, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la mauvaise qualité du bled, puisque les soutes ne sont point humides et que le pain sent fort bon. Je les ay fait ouvrir toutes, et je n'en ay trouvé aucune, pas même celles dont le biscuit estoit de trois recuites, où je n'aye trouvé quantité de petits vers rouges dont les galettes sont toutes remplies. L'équipage prend patience dans ces premiers temps, parce qu'au moyen d'une brosse il prend soin de nettoyer les vers qu'il y rencontre; mais dans la

saison où nous allons entrer, l'humidité sera grande, les vers grossiront, et il ne sera peut estre plus possible d'en manger. Je n'ay osé prendre icy de remplacement à cause de la contagion; et quoy qu'elle soit fort diminuée, elle ne laisse pas que de se faire encore sentir en certain quartier qu'on connoît. J'en ay conféré avec M. le Marquis de Bonac, qui m'a proposé une chose à laquelle j'ay topé d'autant plus volontiers qu'il m'a paru qu'il y alloit du bien du service, c'est de visiter, en partant d'icy, les Echelles où M. Duquesne n'avoit pù pénétrer dans le dernier voyage qu'il fit dans le Levant. Salonique, par exemple, est une Echelle naissante dans laquelle il est bon que des vaisseaux du Roy paroissent. Je rendray compte à V. A. S. de l'état où j'auray trouvé le commerce en ce pays là : je reviendray de là à Chio et à Smyrne, où je prendray un remplacement de biscuit. De là je passeray à la Canée et à Modon qui se rencontre sur ma route, et j'espère que toutes ces différentes stations ne prolongeront pas mon voyage de six semaines. Si les vents contraires s'opposoient à mon projet d'une certaine façon, j'abandonnerois l'entreprise, ne m'estant engagé qu'à ces conditions.

J'ose me flatter, Monseigneur, que vous approuverez mon arrangement avec d'autant plus de raison qu'entre tous les motifs qui me font agir, je n'ay pour but que de prendre le meilleur parti et de concourir au bien et à l'utilité du service de Sa Majesté. Je ne prendray a Smyrne que le pain qui me sera nécessaire pour remplacer celuy que je trouveray pourri et mangé des vers. Avec un fond de quatre mois et demi de vivres, j'en

auray de reste pour suffire à toutes ces différentes tournées. Il n'y a que Salonique qui soit un peu hors-d'œuvre : encore n'est ce un détour que de 60 lieuës ; tout le reste se trouve sur mon passage, et sans affaires je serois peut estre forcé d'y mouïller.

Je joins à toutes ces raisons celles d'apporter des patentes nettes en rentrant dans le Royaume. Constantinople a esté attaqué cette année, et les villes de Salonique et de Smyrne ne le sont point. Nous comptons partir d'icy mercredy ou jeudy, au plus tard, pourveu que le temps nous le permette. Nous mouïllerons aux îles des Princes pour que le *Prothée* puisse y faire une trentaine de tonneaux de lest dont il a besoin. Nos équipages sont en parfaite santé, et nous espérons, s'il plaît à Dieu, sortir d'icy, sans que la peste ait jeté le grappin sur aucun de nous.

Depuis ma lettre écrite, j'ay trouvé l'occasion d'aller avec l'ambassadeur du Czar à l'audience du Grand Seigneur, non comme commandant des vaisseaux du Roy, mais comme voyageur. Cela s'est fait avec l'agrément du Vizir, qui nous avoit procuré 4 places, de 7 qui sont marquées pour cette cérémonie. Quoy que Gentien deût avoir la troisième par son rang, un *qui pro quo* que firent deux chiaoux, qui le quittèrent pour prendre un Vénitien, empêcha que sa curiosité ne fût satisfaite. Nous vîmes faire le payement des Gianissaires, et nous passâmes en revuë toute la Cour du Grand Seigneur. On ne sauroit rien ajouter à la magnificence de leurs équipages et à la beauté des chevaux ; mais tout le reste est fort peu de chose, et ces redoutables Gianissaires sont des Poeslon a la mine qui

n'approchent pas de cent piques de la fierté et du bon air de nos vieux régimens.

Il ne m'est pas possible de finir ma lettre, Monseigneur, sans vous parler de M. le Marquis de Bonac, qui nous a prévenus en tout ce que nous pouvions désirer de luy. Il n'y a pas un de nous, tant officiers que gardes de la marine, qui ne publie ses loüanges ; il a toujours eü, depuis le moment que nous sommes arrivés jusqu'à présent, des attentions pour nous, qui passent l'imagination : jamais sa table n'a esté sans une douzaine de gardes de la marine; il nous a prêté sa maison de campagne et nous a secourus avec une politesse que je ne saurois trop hautement publier.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

A bord du *Mercure*, mouïllé dans le Port de Constantinople, ce novembre 1721.

Monseigneur,

Le Capitan Pacha, avec qui nous avions dîné, Gentien et moy, chez le Grand Seigneur, a voulu nous donner une fête dans l'Arsenal au milieu de sa cour marine. Il en avoit prié le Marquis de Bonac et m'avoit fait dire que j'y pouvois mener une vingtaine d'officiers. Méhémet Effendi, qui est son ancien amy, estoit de la partie, et nous nous rendîmes à son hôtel le mardy 4e du mois, à une heure après midy. Nous y fûmes reçus par plusieurs officiers qui nous ayant donné la main, en sortant de nos canots, nous prirent sous le bras et nous conduisirent, à travers d'une foule de

monde prodigieuse, dans la Salle d'audience. Le maître des Cérémonies estoit à la porte de la Salle, qui nous fit passer, M. le marquis de Bonac et les capitaines de vaisseau seulement sur le sofa. Peu de temps après, le Capitan Pacha y vint prendre sa place, accompagné de Méhémet Effendi et d'un Molakdéry, ou docteur de la loy, dont l'auguste tête estoit couverte par un turban qui pouvoit avoir deux pieds de diamètre. Le Capitan Pacha s'assit dans le poste d'honneur. Méhémet Effendi et le Molakdéry estoient à sa droite, et le Marquis de Bonac et les cinq capitaines à sa gauche, tous assis sur nos talons, à la mode des tailleurs : le reste des officiers demeura debout dans la salle confondu parmi la foule. Avant d'entamer la conversation, un Muezzin cria de toute sa force, comme on avoit fait chez le Vizir : « Vive le Sultan Achmet IV et son fidèle serviteur, le Capitan Pacha ! » Ensuite le premier drogman, s'estant avancé au milieu du cercle, annonça que les capitaines des vaisseaux et des galères demandoient la permission de venir rendre leurs devoirs à leur général. On leur permit d'entrer, et ils défilèrent devant luy. l'un après l'autre, à commencer par les capitaines des galères, en mettant un genou en terre et baisant le bas de la robe. Cette cérémonie estant finie, on ouvrit la conversation par demander reciproquement des nouvelles de la santé, les uns des autres. Méhémet Effendi nous fit quelques honnêtetés, chacun en particulier, mais si froides et si réservées, qui ne nous parurent pas répondre aux attentions qu'on avoit euës pour luy, que nous en fûmes un peu scandalisés. Le Capitan Pacha ne paroissoit pas estre

dans son assiette naturelle, ce que M. de Bonac ayant remarqué, il essaya de luy dérider le front, en luy proposant de faire venir nos musiciens et de faire apporter quelques bouteilles de vin de Champagne. Mais la proposition ne fut point acceptée, et nous comprîmes que l'homme de loy qui estoit présent les gênoit horriblement et les tenoit tous en respect. Peu de temps après, le Pacha fit signe qu'on se retirast par un sifflement de lèvres auquel ils sont accoutumés. On sortit et on mena nos officiers manger dans d'autres salles. Il ne resta dans celle où nous estions que ceux qui estoient sur le sofa, savoir Méhémet Effendi et le docteur mahométan d'une part, et de l'autre M. de Bonac, Gentien, Nangis, Vieuxchant, d'Epinay et moy. Il fut question après cela de mettre le couvert, et voicy, Monseigneur, comme il y fut procédé. On apporta un tabouret d'un pied et demi de haut, qu'on plaça vis à vis du Capitan Pacha : ce tabouret fut couvert d'un grand tapis de satin à fleurs d'or, et on donna 4 petits tapis de soie, en guise de serviettes, à M. de Bonac et aux trois musulmans. Pour nous autres, nous n'eumes que des mouchoirs de gaze brodée, chose très incommode pour s'essuyer, quand on est forcé de manger avec ses doigts. On posa sur ce tabouret un grand bassin d'argent, dont le fond estoit plat, bordé à la Marly, qui pouvoit avoir 3 pieds de diamètre. Nous nous rangeâmes autour du plat, lequel estoit garni de 8 petites assiettes de porcelaine avec 8 morceaux de pain coupés en travers, 8 cuillères d'écaille et 4 petites salades. Le maître d'hôtel estoit debout immobile, et depuis luy jusqu'aux cuisines il y

avoit deux rangs d'esclaves ou de valets, par le moyen desquels il se faisoit une circulation, par les mains de qui les plats qu'on servoit sur la table et qu'on desservoit passoient et repassoient, sans que personne sortît de sa place. Le premier service fut une ôllele (oille, *olla* esp.) à l'espagnole dont j'aurois beaucoup mangé si on ne l'eût desservie presque aussitôt qu'elle eut paru; à l'ôllele succeda une tourte, à la tourte un pilau et au pilau des confitures. Tout cela se faisoit avec une promptitude si grande que je crus avoir derrière moy le médecin Tirafoira, contre lequel Sancho estoit si fort en colère, lorsqu'il fut fait gouverneur de son île. Enfin, m'estant reglé sur les Turcs qui mangeoient de grand appétit, et pressé d'ailleurs par la faim qui me gagnoit, je dechiray une aîle de poulet que je croquay avant que le maître d'hôtel eût eu le temps de la faire disparoître. Je réitéray sur plusieurs plats la même opération jusqu'à ce que mon estomac commençant à se remplir, je fus tourmenté d'une soif insupportable. Je regarday à droite et à gauche pour savoir à qui m'adresser, et, dans cette perplexité, j'aperceus un valet de chambre de M. de Bonac qui portoit à son maître une porcelaine pleine d'eau: je le priay de me rendre le même service, ce qu'il fit fort obligeamment, en y ajoutant un peu de vin de Champagne dont il avoit fait provision. Je ne crois pas. Monseigneur, avoir bu en ma vie avec tant de plaisir qu'en cette occasion, et jamais Samson, quand il défit les Philistins, n'eut un plus grand besoin de se désaltérer. On servit environ cent plats qui n'avoient mauvaise façon, mais qui s'éclipsèrent si vite qu'à peine le dîner dura-t-il une demi heure. On

desservit encore plus vite que le couvert n'avoit esté mis; après quoy on nous apporta chacun un bassin, une savonnette, avec un coquemar d'argent rempli d'eau de fleur d'orange pour nous laver les mains et la barbe, le café vint ensuite et le parfum.

De Smyrne, le 22 janvier 1722.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de mander à V. A. S. par voie de Vienne que la seule chose qui nous arrêtoit à Constantinople étoit les dépèches que le Grand Vizir vouloit nous remettre en main propre, et qu'il nous promettoit depuis longtemps. Enfin il nous donna rendez-vous à sa maison de campagne, le 16 novembre, où il nous reçut avec sa politesse ordinaire : il avoit dessein de nous donner une fête solennelle, mais il en fut détourné par Méhémet Effendi qui trouva qu'on nous en faisoit trop et qui s'est opposé en toutes rencontres aux distinctions et aux honneurs qu'on vouloit nous décerner. Le Vizir nous fit cependant mettre Nangis et moy sur son sofa, assis sur la même ligne du Marquis de Bonac, et nous entretint sur une infinité de choses qui regardoient notre métier. A la vérité, il ne nous donna pas grande opinion de sa science en fait de géographie, et je fus cent fois tenté de luy dire le fameux mot dont Apelles apostropha le cordonnier qui voulut censurer son tableau : « Qu'un cordonnier ne se mêle que de sa pantoufle. *Ne sutor ultra crepidam.* » La rondeur de la terre estoit une chose qu'il ne

pouvoit concevoir, et sur ce que je luy dis qu'il y avoit plusieurs gardes de la marine parmi nous qui en avoient fait le tour et il me demanda très sérieusement s'il s'en trouveroit quelqu'un qui eût vu l'extrémité des terres, comment elles estoient faites et combien il y avoit de milles jusques là. Je voulus luy expliquer ce que la physiqûe moderne nous démontre à ce sujet; mais soit qu'il eût honte de son ignorance, 'ou que sa vivacité ne luy permit pas de s'appliquer longtemps de suite, il changea de conversation, et ordonna qu'on apportât les lettres qu'il nous avoit préparées. Il y en avoit 4 enveloppées dans des sachets de satin; la première estoit pour Mgr le Régent, la seconde pour V. A. S. et les deux autres pour M. le cardinal Dubois et M. le maréchal de Villeroy. Je les mis dans mon sein selon la mode de Turquie et je n'aurois pas manqué de vous en envoyer la traduction, si M. le marquis de Bonac ne se fût chargé de ce soin. Elles sont toutes si remplies d'amitié, d'affection et d'intimité que, si ces mêmes mots représentent les mêmes idées en turc qu'en françois, le Grand Vizir adore V. A. S. Nous essuyâmes après cela tout son cérémonial, qui consista en confitures, en sorbec, en café et en parfums qui nous furent donnés, et en un mouchoir de gaze rayée d'or dont il nous fit présent. Nous visitâmes ensuite sa maison qui est fort belle, fort commode et très bien meublée pour le pays. Les bains surtout y sont d'une grande propreté : pour les jardins, c'est peu de chose : ce sont mille colifichets qui n'approchent pas de cent piques des nôtres. Après avoir considéré tout à notre aise toutes les singularités

de cet hôtel, nous nous en retournâmes à bord, et le 18, les vents ayant tourné au N. E., nous appareillâmes sur les 4 heures du soir, et nous fîmes route pour les Dardanelles, où nous mouïllâmes le surlendemain. Sitôt que nous eûmes laissé tomber nos ancres, le consul françois vint à bord, à qui je remis le commandement du Grand Seigneur, qui ordonnoit aux Disdars et aux Agas des châteaux de nous laisser passer sans aucun empêchement et de ne point nous visiter. Cet ordre leur fut notifié le même soir, et le lendemain, sur les 8 heures du matin, le consul m'apporta mes expéditions. J'avois offert de saluer les forteresses, pourveu qu'on me rendît coup pour coup : il me fut répondu que si j'estois curieux de saluts, il falloit commencer par donner 25 piastres à chaque gouverneur ; que non seulement ils salueroient les vaisseaux du Roy, mais aussi qu'ils me feroient les mêmes honneurs, pourveu que je voulusse leur doubler la somme. Comme depuis longtemps je suis revenu des vanités de ce monde, je ne jugeay pas à propos d'accepter leur proposition, et je passay, sans que de part et d'autre il ait été question de nous rien dire.

Le vent ayant fraîchi au N. E., je débouquay sur les 9 heures du matin, et profitant de la belle mer et du beau temps, avec toutes voiles dehors je mis le cap à l'O., et laissay Lembros à stribord et Lemnos à bâbord. Le vent mollit sur le soir, et me laissa en veuë du mont Athos. Il est extraordinaire, Monseigneur, qu'à la fin de novembre, où les coups de vent sont fréquens, nous ayons resté 9 jours de suite en calme, sans perdre cette célèbre montagne de veuë. Je suis per-

suadé que le sculpteur qui proposa à Alexandre de la tailler à son image et ressemblance, ne l'observa pas si exactement, ni d'autant de points de veuë différens que nous l'avons considéré pendant le temps que nous avons roulé autour d'elle, comme si nous eussions esté son satellite. Enfin, après avoir profité des brises et couru plusieurs bordées, nous parvinmes l'onzième jour de notre départ à doubler la pointe de Cassandre qui est en dedans du golfe de Salonique et qui passe pour estre fort dangereuse, à cause qu'elle porte fort au large. Nous crûmes pour lors avoir vaincu toutes les difficultés, mais nous eùmes un second rémora causé par les vents du golfe et par ceux du dehors qui, se faisant naturellement la guerre, avaient un intervalle entre eux où régnoit le calme, et où nous trouvions malheureusement engagés. Enfin le vent du S. E. ayant prévalu sur l'autre nous mena jusqu'au cap Barnou, qui fait l'entrée de la baie de Salonique, où nous fùmes obligés de mouïller. Nous y fùmes joints par une caravelle du Grand Seigneur, de 50 canons, qui venoit d'Alexandrie, et qui plus heureuse et plus hardie que nous dans sa navigation entra la nuit, en louvoyant. La manœuvre du vaisseau turc mit le cœur au ventre à nos pilotes. Ils entreprirent de faire de même, et, le lendemain matin, le vent estant uni et la mer belle, en trois petits bords nous paràmes tous les dangers et entràmes dans Salonique. Le capitaine de la Caravelle m'envoya sa chaloupe avec un officier me faire offre de ses services, et le Consul, avec la plus grande partie de la nation vint à bord recevoir mes ordres. Je fis dire au Pacha, le même soir, que,

8

s'il n'eût pas esté si tard, je n'aurois pas manqué de saluer sa forteresse, mais que je remettais la partie au lendemain, que j'exigeois seulement de sa politesse qu'il voulût bien me répondre coup pour coup. Il me fit dire par le premier drogman que je ne me misse en peine de rien et que je serois content, qu'il me félicitoit sur mon heureuse arrivée, qu'il estoit bien fâché de n'avoir que 22 canons montés dans sa place, que, s'il eût commandé en Candie ou à Négrepont, il auroit esté en état de me faire de plus grands honneurs, qu'il me prioit seulement d'avoir attention à ne commencer mon salut qu'une demi-heure après le lever du soleil. Quand cet astre commença à paroître, je fus fort surpris d'entendre un grand bruit de canon et de voir que ce bruit partoit de tous les angles du rempart de la ville. J'estois dans l'embarras de deviner pour qui se faisoit cette fête, quand le Pacha m'envoya dire que j'en estois le seul objet et qu'il avoit esté bien aise de me faire cette courtoisie. Je luy repondis par 21 coups de canon et j'envoyay dire à M. le Ch[er] de Nangis d'en tirer le même nombre. La caravelle turque me salua de 13 coups, et tous les bâtimens marchands qui estoient dans la rade au nombre de 20 tirèrent toute leur artillerie. Je rendis coup pour coup à la caravelle, et j'en fis tirer 21 pour tous les marchands. J'ay trouvé les Turcs de Macédoine et surtout les puissances de ce pays là beaucoup plus courtoises et plus affables que celles de Constantinople : nos marchands françois s'en louent beaucoup et conviennent que, quand il leur arrive quelque différend au sujet de leur commerce, même avec les Turcs naturels regnicoles,

on leur rend une justice prompte et exacte, sans aucune vuë d'intérêt. Comme j'avois receu des honneurs extraordinaires de la part du Pacha, il estoit bien juste de l'en aller remercier. J'y fus le 2 de décembre sur les 9 heures du matin. Escorté des officiers des deux vaisseaux et de toute la nation, je traversay presque toute la ville de Salonique avec ce nombreux cortège pour aller jusqu'à la maison du Pacha, où je trouvay 200 janissaires en haie, avec leurs bonnets de cérémonie, au milieu desquels je passay. Toute sa cour estoit pleine d'officiers de guerre de la garnison, et sur le haut de son escalier je trouvay six pages très lestes, vêtus de velours cramoisi à ramages, avec un habillement de tête de vermeil fait en forme de tiares, au sommet desquelles estoient des aigrettes. On me fit attendre un petit instant dans le vestibule, après quoy on vint m'avertir que je n'avois qu'à m'avancer. Le Pacha me reçut debout, ce qui est assez rare parmi les Turcs et me fit asseoir à sa gauche sur un siège couvert d'une étoffe d'argent placé sur le sofa même. Tous les officiers qui m'avoient suivi s'assirent sur des carreaux, et les négocians françois avec tous les domestiques du Pacha demeurèrent debout. Après les compliments de félicitations sur mon heureuse arrivée, il me dit que dans Salonique je pouvois me servir de son autorité pour y prendre tout ce qui me seroit nécessaire comme si j'estois dans mon pays : il nous parla ensuite de Méhémet Effendi et me demanda si j'en avois esté content. Après avoir répondu à toutes ces civilités et à ses questions, je le priay de protéger la nation comme il l'avoit toujours fait. J'ajoutay que

j'estois informé qu'il en avoit toujours très bien usé et que j'estois venu pour l'en remercier, à quoy il me répliqua qu'il estoit inutile de luy en parler davantage, que nous estions les véritables amis de son maître. Il nous fit ensuite les cérémonies accoutumées et nous gratifia de mouchoirs de gaze comme avoit fait le Grand Vizir. En sortant de chez luy, nous allâmes chez l'aga des Janissaires et chez le kiaja, qui nous reçurent avec les mêmes honneurs et les mêmes politesses ; et lorsque nous nous rembarquâmes, le Pacha me fit saluer d'11 coups de canon par les forteresses, et le navire du Grand Seigneur m'en tira 5.

Nous vivions dans la meilleure intelligence, les Turcs et nous, et j'en avois tous les jours un grand nombre à bord, à qui je donnois à manger, quand un esclave napolitain appartenant au Grand Seigneur, qui servoit sur la caravelle, se jeta par un sabord de la Sainte Barbe dans un bateau grec qui vendoit du vin, coupa l'amarre du bateau et se laissa dériver sur le *Prothée*. Les Turcs qui s'en aperçurent envoyèrent un canot pour le reprendre, et dans le temps qu'il estoit près de le joindre, l'esclave et les deux Grecs qui estoient dans le bateau se jetèrent à la mer dans la crainte d'estre châtiés. Cette manœuvre avoit esté aperceuë du *Prothée*, d'où l'on fit partir la chaloupe qui prit sur l'eau ces misérables. Le capitaine envoya redemander son esclave, mais on ne luy répondit qu'en luy présentant le bout du fusil. Il vint aussitôt m'en porter ses plaintes. Comme la chose estoit publique et qu'elle s'estoit passée au vû et au

sçû de toute la ville; que je considéray que cette affaire pourroit avoir des suites fâcheuses, et qu'il en coûteroit peut estre cher à la nation, je crus que l'honneur du pavillon ne seroit point lésé, en restituant un homme qui non seulement n'estoit pas françois, mais qui avoit esté pris dans un forban qui vexoit et troubloit tout le commerce de l'Archipel. Cependant, avant de m'y déterminer, j'assemblay tous les officiers : ils furent tous d'avis qu'on rendît l'esclave, ce qui me fit prendre le parti de donner un ordre par écrit à M. le Ch^er de Nangis de le renvoyer à son capitaine, après avoir tiré parole de luy qu'il ne luy seroit fait aucun mal. Cette démarche nous a réconciliés avec M^rs les Turcs, et depuis ce temps là nous avons esté grand cardache. Ils sont venus manger à bord et nous nous sommes fait de petits présens réciproques. Au reste, Monseigneur, pendant le temps que j'ay esté à Salonique, j'ay pris une connoissance assez étendue du commerce de cette Echelle, dont j'ay dressé un Mémoire que j'auray l'honneur de vous présenter à mon retour. Son trafic a considérablement diminué depuis que Temeswar et Belgrade ont passé sous la domination de l'Empereur. On y débitoit autrefois plus de soixante-dix balles de drap, et aujourd'huy à peine en peut-on vendre dix : encore est-on obligé de faire un crédit de 6 mois. Cette décadence du commerce a ruiné plusieurs maisons de nos négocians qui n'ont pas pu se soutenir et qui ont esté obligées d'abandonner, à cause des dépenses journalières qui vont leur train. D'ailleurs l'Echelle s'est trouvée surchargée de dettes et obligée, pour se libérer, d'imposer une avarie de

2 pour cent sur toutes les marchandises qui s'y chargent, ce qui, joint au droit de consulat et au droit de cotimo pour la chambre du commerce de Marseille, monte à environ 5 pour cent, ce qui n'a point d'exemple depuis l'établissement de notre nation en ce pays là; en sorte que, si on vouloit y faire revivre le commerce, il seroit nécessaire que le fardeau qu'on luy veut faire porter fût proportionné à ses forces, et qu'on remît les choses sur le même pied qu'elles estoient cy-devant. Il faut encore observer que les bâtimens étrangers, dégoûtés de payer des droits si exorbitans, ne se mettent plus sous la protection de la France, comme ils faisoient, et prennent celle des Anglois, qui depuis deux ans y ont un consul, attendu qu'ils ne payent que deux pour cent de droits de consulat. Le commerce de notre nation consiste dans le débit des marchandises qu'on apporte en France, en draps de Carcassonne, en indigo, en sucre, en papiers et en quelques autres articles de peu de conséquence; et pour les chargemens, on y trouve des laines fines presque aussi belles que celles de Ségovie, des cotons en laines, du tabac, de la cire, quelques cuirs et du bled qu'on charge en contrebande à la côte et dans le golfe de Volo. J'aurois quantité d'autres choses à dire sur ce chapitre, mais ma lettre n'est déjà que trop longue et j'ay peur de fatiguer V. A. S. par une relation trop circonstanciée. Je passe à la suite de notre voyage.

Nous partîmes de Salonique le 10e de décembre de conserve avec la caravelle du Grand Seigneur qui n'avoit pas voulu nous quitter; et à l'aide d'un petit vent de N. O. très faible, nous sortîmes du golfe en

deux jours. Nous vîmes, en passant, les fameuses montagnes de l'Olympe, d'Ossa et de Pélion, l'embouchure du fleuve Penée, avec la célèbre vallée de Tempé. Quoy que j'eusse de très bonnes lunettes d'approche, je ne pus reconnoître sur le sommet de l'Olympe aucune des 12 grandes divinités qu'adoroient les Grecs et que les poètes ont tant célébrées : je n'y vis qu'un prodigieux amas de neige, qui me fit juger que, si ce lieu là leur avoit servi autrefois de reposoir, ils s'en estoient dégoûtés par l'âpreté du climat. La nuit du 12 au 13, les vents se rangèrent au S. E., ce qui n'empêcha pas qu'à la pointe du jour nous ne nous trouvassions sur l'île S[t] Anstraty que nos pilotes prirent pour Lemnos. Comme j'en estois sous le vent, que la mer grossissoit et qu'il y avoit apparence de mauvais temps, on me proposa l'alternative ou de relâcher à Ténedos ou à l'isle Tasso. Je préférai le dernier parti, parce que la rade y est meilleure et qu'on y est à couvert des vents du sud, dont nous estions menacés. Nous y arrivâmes le 15, et nous y avons séjourné 14 jours par des temps abominables. Notre conserve, la caravelle qui avoit affaire à Constantinople avoit fait route pour Ténedos : elle fut remplacée trois jours après par une nouvelle frégate du Sultan, dont le capitaine m'agaça, à son arrivée par un petit présent, auquel je me crus obligé de répondre par un autre plus honnête, *ut notam facerem gloriam magnificentiæ regni,* pour soutenir l'honneur de la nation. Il m'avoit offert de me faire donner à la Cavalle ce dont j'aurois besoin, quand, fatigué de consommer inutilement mes vivres et d'avoir un

contretemps si désagréable, malgré l'opposition de quelques-uns de nos pilotes, je fis une tentative qui nous réussit. Nous appareillâmes par un vent contraire, et sitôt que nous fûmes hors du golfe, le vent adonna et nous servit si bien qu'en 40 heures, le dernier jour de décembre, il nous amena tout d'une traite à Smyrne, sans avoir mouïllé aux îles Dourlack. En arrivant dans cette Echelle, j'ay fait faire un recensement général de nos vivres et de leur qualité, pour savoir s'ils seroient suffisants pour ramener les vaisseaux à Brest, sans causer de nouvelles dépenses au Roy. J'ay trouvé qu'en prenant icy un supplément de rations pour les 20 hommes que M. de Nangis avoit pris à Cette, à peine en aurions-nous jusqu'au premier de février. Ce terme un peu court pour l'étendue des mers que nous avons à parcourir, joint à la circonstance de la peste qui sera peut estre cause qu'on ne nous recevra nulle part, quoyque notre santé et celle de nos équipages soyent fort bonnes, ces considérations, dis-je, m'ont déterminé à faire un emprunt à la Nation de 4320 piastres du pays, dont 330 ont esté employées en achat de deux mois de vivres que nous avons pris d'augmentation, et le reste de la somme a esté converti en souffre, en rhubarbe et en autres drogues absolument nécessaires pour l'arsenal et l'hôpital de Brest. J'ose espérer que V. A. S. ne désapprouvera pas la précaution que j'ay prise de me mettre un peu au large, veü la rigueur de la saison qui peut nous forcer à demeurer longtemps dans un port, comme il nous est arrivé à Tasso. Je puis pourtant vous promettre, Monseigneur, que nous n'oublierons rien.

Nangis et moy, pour faire toute la diligence qui dépendra de nous; et, pour ménager les intérêts du Roy, M. de Fontenu m'a remis, et à M. de la Chapelle, tous les mémoires qui regardent son Echelle; et nous espérons en partir demain pour Chio, où nous ne ferons pas une longue station. De là, nous visiterons La Canée et Modon : c'est principalement à cette dernière place où il est nécessaire de nous montrer pour fortifier et mettre en considération un commerce qui peut devenir fort utile au Royaume et qui ne fait que commencer à sortir de l'enfance. Si je n'ay pas eu l'honneur d'écrire plus souvent à V. A. S., la faute en est aux bâtimens françois qui ne veulent plus retourner à Marseille et qui chargent presque tous du bled pour Malte ou pour la côte d'Italie, ce qui m'oblige à laisser celle-ci entre les mains du Consul de Smyrne pour la faire passer en Provence par la première occasion.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

A la Sude, ce premier février 1722.

Monseigneur,

Je profite d'un bâtiment françois qui va en droiture à Marseille pour envoyer à V. A. S. un duplicata de la lettre que je me suis donné l'honneur de luy écrire de Smyrne, où je luy rendois compte de mon départ de Constantinople, de mon arrivée à Salonique, de ma

relâche à Tasso et de ma navigation de Tasso à Smyrne. J'en partis le 20e de Janvier, après avoir pris des mémoires exacts de tout ce qui peut concerner le commerce de cette Echelle, et j'arrivay le même jour à Chio par un vent de N. E. fort frais. En mouïllant dans cette rade, la forteresse salua les vaisseaux du Roy de 12 coups de canon, ce qui ne s'estoit point encore pratiqué depuis que cette île est rentrée sous la domination du Grand Seigneur. Cette distinction est deuë aux soins de M. de Marigny, vice-consul de Chio, lequel avoit insinué aux puissances du pays, qu'ayant receu les mêmes honneurs à Salonique par un pacha à trois queues, ils ne se compromettoient en rien d'avoir pour moy les mêmes égards. Je fus remercier l'aga et les disdars, et ils me reçurent avec toutes les civilités et les politesses qui sont en usage chez eux.

Il n'y a point de corps de nation à Chio, et la fonction du Consul ne s'étend qu'à protéger les caravaneurs, les jésuites et les capucins, quelques artisans françois et un petit nombre de familles grecques du rite latin, qui sont sous la protection de France. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait en toute saison un grand concours de bâtimens provençaux qui abordent dans cette Echelle, d'autant qu'elle est située au milieu de l'Archipel, et qu'elle sert d'entrepôt à tout ce qui va et vient d'Egypte à Smyrne et à Constantinople. D'ailleurs, toutes les barques qui vont à la traite du bled et qui ont leur fonds en piastres sévillanes, sont obligées de s'y arrêter pour le changer en monnoye du pays : ce change se pourroit faire aisément par les mains de nos marchands, en établissant un ou plu-

sieurs banquiers à Chio, qui auroient les reins assez forts et d'assez grands fonds en monnoyes courantes pour retirer tout l'argent d'Espagne qu'on y apporte journellement, et sur lequel les Grecs qui sont en possession de ce négoce font un très grand profit, et trompent souvent ceux qui sont obligés de passer par leurs mains. Le Sr de Marigny m'a donné un mémoire sur cela, que j'auray l'honneur de présenter à V. A. S. et qui me paroît facile à exécuter. J'estois authorisé par M. le Marquis de Bonac de servir de sur-arbitre pour partager, à Chio, la maison consulaire entre le Roy et les RR. PP. Capucins. Cette maison, y compris l'église, a coûté 14 mille écus, dont 8 mille ont esté avancés par les RR. PP. et 6000 par une taxe imposée sur les Echelles. Il estoit question de ménager l'intérêt du Roy et celuy des Religieux, et j'estois d'avis qu'on leur rendît mille écus, au moyen de quoy les portions devenant égales, ils auroient gardé avec leur église une aîle du bâtiment et deux petites chambres au dessus de leur chapelle qui estoit à leur bienséance, mais dont ils auroient cédé la jouissance au Sr de Marigny pendant le temps seulement qu'il demeureroit à Chio, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus. Je me flattay que ma décision seroit suivie, avec d'autant plus de raison qu'il me paroissoit que je favorisois les prétentions des RR. PP.; mais leur supérieur, fort honnête homme d'ailleurs, réclama contre mon ordonnance, et son dernier mot fut qu'il vouloit que son église, qui a servi de prétexte pour bâtir la maison, n'entrât point dans le partage, à moins d'un dédommagement de 4000 écus, applicable à sa com-

munauté; que c'estoit peu de chose par rapport au commerce, mais beaucoup pour eux qui estoient pauvres et qui en avoient grand besoin; qu'il trahiroit sa conscience et la cause de Dieu s'il acquiesçoit à mon accommodement. Comme j'ay veu que nous estions fort loin de compte, j'ay renvoyé l'affaire à M. de Bonac, pour qu'il eût à la terminer comme il le jugeroit à propos.

J'observeray, en passant, à V. A. S. que ce qu'il y a de plus épineux dans l'ambassade de Constantinople est la manière de se comporter avec les moines, qui ne manquent pas d'écrire et de déclamer contre un ambassadeur quand on ne donne pas dans toutes leurs fantaisies. Nous partîmes de Chio le 26, après y avoir essuyé un coup de vent de N. E. fort frais et fort pesant, qui auroit fait perdre un Vénitien, si je ne luy avois pas envoyé un grelin avec une ancre à touer qui l'empêcha d'aller à la côte. Le 27, je mouïllay à l'Argentière, et le 28, j'en partis à midy et mis en panne jusqu'au soir que je fis route pour La Sude où j'arrivay le 29 sans aucun accident.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

À Malte, le 5e mars 1722.

Monseigneur,

Nous sommes icy depuis 4 jours, et sitôt que nous aurons achevé de faire notre eau et de prendre les rafraîchissements qui nous sont nécessaires, nous

mettrons à la voile pour notre grande traversée. Je ne compte pas relâcher en aucun endroit, à moins que je n'y sois forcé par le mauvais temps. Il nous reste encore pour deux mois et demi de vivres, qui seront suffisants, à ce que j'espère, pour nous rendre à Brest.

Je ne saurois bien exprimer à V. A. S. la joye qu'ont euë nos équipages bas-bretons de se retrouver au pays des cloches et des chapeaux. La veuë des turbans et le cri des Muezzins commençoit à les ennuyer, et la plus grande partie de nos officiers en estoient excédés. Nous espérions que la bonne santé dont ils jouissent et les joues vermeilles et rebondies de nos matelots solliciteroient en notre faveur le Grand Maître à nous faire grâce sur la quarantaine; mais il a esté tellement harcelé par la Sicile qui luy a déjà ôté quatre fois la pratique pour des sujets fort légers, qu'il a esté contraint de nous tenir rigueur. Nous n'avons pas même eu la permission de nous promener sur le Môle, ny de faire le tour des fortifications avec les précautions requises en pareil cas, chose qui s'accordoit autrefois indifféremment à tous ceux qui prenoient la peine de la demander. J'ay laissé au lazaret de Malte les Ch^ers de la Luzerne et de Ville Vieille, gardes de la mer de l'armement, à qui V. A. S. avoit accordé un congé pour faire leurs caravanes. J'ay aussi débarqué les esclaves Maltais et Italiens que nous avions sauvés pendant la campagne, et les François qui estoient du côté de Provence et de Lyon, dont deux avoient esté relâchés, à l'instance de M. le M.. de Bonac, sur une barque qui alloit à Cette, avec les deux pilotes côtiers que nous avions pris en Languedoc.

J'ay pareillement laissé en ce pays le S[r] Le Gendre, que V. A. S. avoit nommé pour faire la campagne sur le *Mercure,* en qualité d'élève. Les discussions qu'il a eues à Smyrne et ailleurs avec plusieurs officiers et gardes de la marine, et surtout avec M. de la Chapelle, commissaire de l'escadre, à qui il a manqué et qui s'en est plaint avec raison, m'ont engagé à le laisser icy. La protection, Monseigneur, dont vous l'honorez, et la considération que tout l'ordre a pour son père, qui mérite toute celle qu'on a pour luy, m'ont déterminé à prendre le parti de la douceur, pour éviter les affaires sans nombre qu'il s'estoit attirées, sous lesquelles il y a bien de l'apparence qu'il auroit succombé, si je l'eusse ramené à Brest. Peut estre pourra-t-il changer dans la suite, car il est jeune et il a de l'esprit et du feu; mais la pétulance de son tempérament luy fera faire continuellement des écarts, à moins qu'il ne soit toujours en garde contre luy même. Comme il a des affaires d'intérêt à Malte pour un bail emphytéotique qu'il sollicite, qui dépend de la langue de France, le mécontentement que j'ay contre luy n'a pas éclaté aux yeux du public : j'en ay seulement faire dire un mot au Grand Maître pour qu'il fasse veiller à sa conduite. S. E. m'a fait en même temps demander si je pourrois luy laisser quelque pilote capable d'estre à la tête d'une école de pilotes qu'il veut établir dans son île, avec un jeune chirurgien qui eût servi dans les hôpitaux et qui eût fait son cours d'anatomie et de chirurgie à Paris. Il manque en ce pays-cy des uns et des autres, leurs pilotes estant comme tous ceux de la Méditerranée, qui ne sont que praticiens, sans rien

savoir de théorie; et pour les chirurgiens, si l'on excepte celuy que le commandeur de St Pierre y avoit mené quand il prit le commandement des vaisseaux, dont la santé se trouve aujourd'huy dérangée, ils sont réduits à de simples fraters qui ne savent faire aucune opération de chirurgie. J'avois cherché à les secourir par un arrangement que j'ay crû, Monseigneur, que vous ne désapprouveriez pas, mais le jeune pilote qui s'estoit offert et le chirurgien que j'avois choisi n'ont pas voulu accepter les conditions qui leur estoient proposées, quoy qu'elles me parussent fort raisonnables. Le chirurgien que je leur avois destiné est celuy que m'avoit donné Paillet.

J'eus l'honneur de demander à V. A. S. par ma lettre du 10 février, que j'estois arrivé à la Sude, le 29 janvier, où j'ay resté 9 jours. J'ay trouvé le commerce de la Canée plus vif qu'en une autre Echelle du Levant, si l'on excepte Smyrne et Constantinople. Les François sont presque les seuls qui trafiquent en ce pays là : ils enlèvent toutes les huiles, et il s'y fait tous les ans plus de 60 à 70 chargemens de cette marchandise. A l'égard de Candie, ce port n'est fréquenté que par nos caravaneurs qui font le cabotage de l'Archipel. Deux jours avant de partir de la Sude, il m'arriva une affaire qui fut heureusement étouffée dans sa naissance, et qui pouvoit avoir de fâcheuses suites. Les députés de la nation m'estoient venus voir; j'avais mis pied à terre pour me promener avec eux, et nous estions enfoncés sous un bois d'oliviers, environ à 50 ou 60 pas de nos vaisseaux. Les janissaires, qui s'estoient enivrés dans des villages voisins, dirent des

injures en turc à mes gens. Mon patron de canot leur en répondit en provençal. Un d'entre eux, le trouvant mauvais mit le pistolet à la main, rebroussa chemin, et l'appuyant près de la tête du patron, l'auroit tiré, si le pistolet n'eût raté. Le patron appela les canotiers à son secours, arracha le pistolet des mains du Turc et en donna quelques coups sur la tête de l'agresseur. D'autres janissaires prirent parti et mirent le sabre à la main. Mes canotiers, armés d'avirons et de gaffes, les désarmèrent. Dans ce temps là, nous fûmes avertis par un Grec de tout ce désordre : nous courûmes à toutes jambes pour y mettre ordre, et nous trouvâmes que nos gens avoient fait 4 prisonniers qui passoient assez mal leur temps. Nous mîmes le holà ; je les fis passer dans mon canot jusqu'à ce que le Pacha et l'aga des janissaires en eussent ordonné. Le bruit s'estoit déjà répandu dans la ville que nos équipages avoient assommé six janissaires. Tout estoit en émeûte, et on parloit de faire main basse sur les marchands françois, quand mon courrier arriva, qui par un récit fidèle de la vérité calma les esprits et apaisa la sédition. Il se plaignit au Pacha de ce que mes gens n'estant point armés avoient esté insultés par sa milice, qu'il n'avoit pas tenu à elle que je n'eusse perdu mon patron de canot ; que je le priois d'envoyer un officier avec un détachement pour luy remettre mes prisonniers, et que je luy demandois qu'il fussent châtiés de leurs insolences. Il m'envoya sur le champ un officier avec six janissaires, à qui je remis les 4 hommes que je faisois garder. L'officier m'assura qu'il me seroit rendu bonne justice. Ce contretemps ne m'em-

pêcha point d'aller le lendemain à la Canée pour rendre visite au Pacha, à qui j'avois fait demander audience. Il eut l'attention de m'envoyer 20 chevaux de main, avec un chaoux, ou exempt, pour me conduire. Les officiers des vaisseaux et toute la nation, avec les protégés, estoient avec moy, ce qui formoit un cortège de plus de 60 personnes. A 500 pas de la ville, je trouvay 20 janissaires avec leurs bonnets de cérémonie, qui m'y attendoient. Un d'entre eux fit l'exercice devant moy avec beaucoup d'adresse, se servant de certaines armes antiques que je n'ay veuës que dans d'anciens bas reliefs et dans les « batailles d'Alexandre », peintes par M. Le Brun. Etant près de la porte de la ville, deux des principaux officiers du Pacha vinrent se ranger à mes côtés, et prirent chacun une des basques de mon just'aucorps. J'entray à la tête de cette escorte dans la Canée, où je fus reçu au bruit du canon de tous les bâtimens françois qui estoient dans le port, et d'une vingtaine de boëtes que l'aga des janissaires fit tirer à mon honneur et gloire. Dans toutes les ruës où je passois, je trouvois des Turcs qui répandoient devant moy de grandes outres pleines d'eau, cérémonie qu'ils ne font qu'à leurs gouverneurs de province. J'allay descendre en cet équipage à La maison consulaire, et une heure après m'y estre reposé, je fus voir le Pacha et l'aga des janissaires, à qui je remis les sabres et les vestes que mes gens avoient gagnés dans la petite guerre qui s'estoit faite à La Sude. J'en reçus mille politesses, et après m'avoir fait les honneurs accoutumés, ils me répétèrent souvent que je n'avois qu'à leur demander ce qui pouvoit

dépendre d'eux, et qu'ils me l'accorderoient volontiers. Je me bornay à leur recommander les intérêts de la nation, que c'estoit l'unique sujet de mon voyage. Le lendemain j'appareillay de la Sude avec deux marchands vénitiens qui m'avoient demandé convoy jusqu'à Modon. J'ay mis 9 jours à m'y rendre par des temps variables : je passay entre Cerigo et le cap St Ange, et en m'approchant de Modon, j'eus pendant 24 heures un vent d'O. N. O. assez frais. Cela n'empêcha pas que je ne mouïllasse le 11 février dans le canal, entre la Sapience, la Terre Ferme et le Venetico. M. Clairambault, consul général de la Morée, qui réside à Modon, vint à bord et me fit un crayon du pays qui ne me fit pas naître l'envie de m'y établir. Ce royaume se ressent plus qu'un autre des malheurs de la guerre, et les Turcs y exercent une tyrannie plus dure et plus insupportable que dans les autres provinces de leur empire. Le vallon de Modon, autrefois si délicieux quand les Vénitiens l'assiégèrent, est devenu un désert affreux. Il semble que la baguette de quelque enchanteur ait métamorphosé en rochers et en ruines les jardins, les ruisseaux et les jolies maisons qui embellissaient ce terrain. On peut cependant faire un commerce fort avantageux en ce pays là, quand la récolte d'huile est abondante, ce qui n'est pas arrivé depuis deux ans : cela peut aller à plus de 50 chargemens. On y trouve aussi de la cire, de la soie, des cuirs et du vermillon; mais la soie est le principal objet, si elle estoit bien façonnée. Les Vénitiens qui ont possédé ce pays pendant plusieurs années ont conservé des correspondances par le moyen des Maïnottes,

d'où ils écrèment et font passer à Venise ce qu'il y a de meilleur. On envoya l'année passée à Marseille un échantillon de la soie de Calamatte, qui passe pour la meilleure et qui ne fut pas trouvée propre pour nos manufactures; mais ce fut la faute de ceux qui en avoient appresté les concons, lesquels suivent une ancienne routine dont les étrangers s'accommodent, et qu'il n'est pas aisé de faire réformer. J'ay pris un mémoire de tout ce qui s'y peut faire, que j'auray l'honneur de présenter à V. A. S. à mon retour à Paris. Nous avons essuyé dans cette rade un coup de vent de N. O. fort pesant, qui a duré deux fois 24 heures. Nous mîmes à la voile le 10 du mois passé et arrivâmes à Malte le 28 du même mois, n'ayant eu que 24 heures de vent favorable.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de
Roscanvel, le 26 avril 1722.

Monseigneur,

Nous arrivâmes à Brest vendredy 24 avril et nous mouïllâmes sur les 5 heures du soir à Roscanvel, conformément aux ordres du Conseil, qui fut le 50e jour après notre départ de Malte. On ne peut guère avoir esté plus contrarié par le vent et par le calme que nous l'avons esté, Nangis et moy, pendant cette traversée. Il suffiroit de mettre le cap sur quelque endroit pour y trouver de l'opposition, et nous n'avons arraché

le chemin que nous avons fait, s'il m'est permis de se servir de ce terme, qu'à force de persévérance à piquer le vent et à haler les boulines. Ces contretemps me faisoient craindre que nous ne fussions obligés de relâcher à la côte d'Espagne, pour y prendre un supplément de vivres qui commençoient à nous manquer. Je ne finirois point, si je voulois rapporter à V. A. S. les exemples effrayans qu'on m'a cités, les propos divers qui m'ont esté tenus et les mouvements d'impatience dont nous avons esté tout agités pendant treize jours que nous sommes restés à l'entrée du détroit, sans avoir eu cinq heures de vent favorable pour le pouvoir mettre derrière nous. Trois fois nous avons essayé de le passer en louvoyant, et trois fois la violence des courans et quelquefois la mauvaise qualité de la toile de nos huniers qui déchiroient au moindre effort, nous en ont empêchés. Je prendray la liberté de représenter à V. A. S. que les toiles dont on se sert aujourd'huy au Magasin ne sont ni si battues ni si serrées que celles qu'on faisoit venir autrefois de Lokernan, et qu'il y a une différence de moitié des unes aux autres. Nous commencions à murmurer contre la Providence un peu plus que n'avoit fait le saint homme Job, quand, le jour de Pâques dernier, elle répandit sur nous l'influence favorable d'un vent d'E., à l'aide duquel nous prîmes congé de la Méditerranée et passâmes dans l'Océan. Cette grâce inespérée nous tranquillisa l'esprit et nous mit un baume dans le sang, dont nous avions besoin, car la mesure de notre patience estoit comble, et surtout celle de Gencien, à qui l'inquiétude des événemens a fait re-

naître une ancienne gratelle dont il est beaucoup incommodé. Nos équipages ne furent pas moins sensibles que nous à cette faveur céleste, avec d'autant plus de raison que le pain qu'ils mangeoient depuis quelque temps estoit très mauvais. Il s'y estoit engendré, comme j'ay déjà eu l'honneur de le mander à V. A. S. une prodigieuse quantité de petits vers rouges et blancs, qui par succession de temps estoient devenus mouches. Ces petits insectes avant leur métamorphose avoient percé les galettes d'une infinité de petits trous et en avoient consommé la substance, en sorte que ce qui en reste ressemble à du bois vermoulu. Malgré cette mauvaise nourriture, dont, par parenthèse, nos Bas-Bretons n'ont point murmuré, leur santé s'est maintenue en bon état, et leur teint s'est conservé aussi frais que s'ils n'avoient point sorti de chez eux et qu'ils eussent vècu de Gigodenne. La maladie n'en a emporté aucun, et, s'il estoit permis de s'appliquer un passage de l'Evangile, je pourrois citer ce qui est rapporté dans St Jean : « *Non perdidi quemquam ex iis quos dedisti mihi.* » Cette bonne disposition nous fait espérer que V. A. S. y aura égard et qu'elle abrégera le temps de notre quarantaine : car si elle nous laisse à la mercy de M^rs^ de la santé qui sont grands formalistes et peu pratiques de ces usages, notre pénitence sera longue. Il y a cinq mois que nous avons quitté Constantinople, sans avoir permis à nos équipages d'y mettre pied à terre ; et les Echelles que nous avons fréquentées depuis, n'estoient suspectes d'aucune contagion, ainsi qu'il paroît par les certificats que nous en ont donnés les consuls, et les lettres

de santé que nous avons rapportées. Au reste, Monseigneur, je n'ay que du bien à dire de tous les officiers majors qui estoient avec moy. Il n'y en a pas un à qui on ne pût confier le commandement d'un vaisseau, et je serois caution qu'ils s'en acquitteroient dignement. C'est dommage que le Roy n'en puisse pas armer un plus grand nombre et que les occasions de se distinguer et de se faire connoître soient si rares. Au milieu de tant de bons sujets, je prendray la liberté d'en nommer un à V. A. S., qui, selon moy, mérite la préférence: c'est de Panetié, Monseigneur, dont j'ay l'honneur de vous parler, qui joint au mérite d'excellent officier celuy d'estre de très bonne compagnie, ce qui s'allie rarement l'un avec l'autre. A l'égard de Mrs les gardes de la marine, ils se sont comportés pendant la campagne avec beaucoup plus de sagesse et de conduite qu'on n'en devoit attendre de gens de leur âge : ils ont vêcu entre eux avec une grande union; mais comment n'auroient-ils pas esté d'accord ? Ils savoient presque tous la musique ! Il n'y a que M. le Gendre dont l'humeur discordante n'a jamais pu se mettre à l'unisson : c'estoit un frêlon qui troubloit l'harmonie des abeilles, ce qui m'a obligé de le mettre hors de la ruche, en le laissant à Malte, comme j'ay eu l'honneur de vous le mander.

On se prend ordinairement de goût pour les vaisseaux qu'on a montés, et je ne vous céleray pas, Mgr, que j'en ay pris un violent pour le *Mercure*. Peut estre est-ce l'air de Turquie qui en est cause. Ce vaisseau a toutes les bonnes qualités qu'un navire de ce rang là puisse avoir; et s'il avoit un peu moins

d'antiquité, je ne crois pas que le Roy en eût aucun qui fût si près d'estre parfait que celuy là. Je me suis laissé dire que ce seroit icy sa dernière campagne et qu'on avoit conspiré contre luy pour le condamner dans le premier conseil de construction. Ce seroit, en vérité, grand dommage, et il mériteroit tout au moins un radoub. Cependant, si c'est la destinée des choses d'icy bas de prendre fin, je supplierois V. A. S. qu'il pût avoir un successeur et que le gabarit d'un vaisseau qui a esté prôné par tant de gens fît souche dans un des arsenaux de Sa Majesté.

Je ne serois pas excusable si je finissois ma lettre sans parler à V. A. S. des curiosités que j'ay ramassées pendant ma campagne. Elles ne sont pas en petit nombre, et je les luy offre d'aussi bon cœur que si je n'estois pas agrégé dans la capricieuse société des curieux; mais ce n'est qu'à V. A. S. seule que j'en fay le sacrifice. Voicy en quoy elles consistent:

1° Deux levriers turcs, mâle et femelle qui n'ont point encore couru;

2° Deux boucs et une chèvre d'Angora qui portent ces belles soies dont on fait le camelot de Bruxelles, et dont on commence à faire des perruques à Paris et à Londres;

3° Sept poules pintades, autrement poulets de Pharaon, qui pourroient peut-estre s'accoûtumer dans les bois de Rambouillet. — C'est dommage que j'aye perdu une gazelle et quelques autres espèces d'animaux rares qui auroient très bien meublé une ménagerie.

Voicy présentement de quoi parer un cabinet : Une momie d'Egypte, très bien conservée et peut-estre la

plus entière qu'il y ait dans l'Europe, qui m'a esté donnée par le Grand Maître. Personne de l'équipage n'a sçu qu'elle fût embarquée; et si je n'avois pas esté en garde contre les préjugés et convaincu qu'il n'y a nulle liaison entre cette chair ainsi confite et du vent contraire, j'aurois peut estre donné dans la superstition des Provençaux qui s'imaginent que cela porte malheur. Il est certain que mon équipage bas-breton, après l'expérience qu'il en avoit faite, se seroit fait crucifier plutôt que de renoncer à son erreur.

Item, quatre petites figures de bronze antiques, dont il y a deux Harpocrates ou Dieux du silence.

Item, un Dieu Anubis sous la figure d'un taureau.

Trois ou quatre cents médailles grecques et romaines, du grand, du moyen et du petit bronze.

Item, une collection de médailles des colonies grecques de l'Asie et de la plupart des îles de l'Archipel.

Item, une douzaine de très belles pierres antiques gravées.

Item, plusieurs petites têtes et bustes de marbre, tirés de bas reliefs et tombeaux antiques, avec deux grandes inscriptions grecques, dont l'une vient de Tasso. et l'autre s'est trouvée près de Smyrne.

Mais, Mgr. ce que beaucoup de gens estiment davantage de ces précieux restes de l'antiquité, c'est du vin muscat de Ténedos, de la Malvoisie de Candie, et du vin vierge de Smyrne, qui jusqu'à présent s'est assez bien conservé.

En parlant de Smyrne, cela me fait souvenir, Mgr, que le consul et la nation m'ont prié d'embarquer un

jeune homme du pays, appelé Dioudet, âgé de 14 à 15 ans, fils d'un françois et d'une grecque, lequel estant d'une assez jolie figure, auroit peut estre succombé aux pressantes sollicitations de deux agas qui vouloient le mettre à mal. Comme on appréhendoit qu'il ne se fît turc, et que c'est un grand scandale pour la religion quand ce malheur arrive, on a jugé à propos de le dépayser. Ce que la nation demande, Mgr, c'est qu'il soit envoyé aux îles de l'Amérique ou dans un lieu où il n'entende jamais parler de l'Alcoran. Ce jeune homme a eu quelque éducation : il sait lire et écrire passablement, et d'ailleurs il parle françois, italien, turc et grec; mais il est nécessaire de pourvoir à sa subsistance jusqu'à ce que l'on trouve occasion de l'embarquer. Ce seroit une grande charité si V. A. S. vouloit bien donner des ordres sur son sujet.

Je remets à l'ordinaire prochain, Mgr, à vous envoyer les mémoires concernant le commerce des Echelles du Levant, que nous avons visitées, et dont M. de la Chapelle et moy avons fait l'extrait. A l'égard des lettres en original du Grand Vizir et de Méhémet Effendi, je les rendray moy même, lorsqu'il aura plû à V. A. S. de m'envoyer mon congé que je luy demande après mon désarmement fini.

Je suis, Mgr, avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de Roscanvel,
le 4e may 1722.

Monseigneur,

J'ay l'honneur d'envoyer à V. A. S. la lettre de M. de Bonac à Mgr le Régent, au sujet du négoce que notre nation fait aujourd'huy à Constantinople. M. de la Chapelle s'est chargé de luy envoyer un mémoire extrait de ceux que nous ont donnés les consuls et les négocians des Echelles que nous avons visitées. Elle aura par ce moyen une connoissance parfaite de l'état présent de notre commerce en ce pays-là, et elle verra avec plaisir que, malgré le fléau dont la Provence a esté affligée, notre trafic en Levant n'a souffert que très peu de diminution. Il y a même lieu d'espérer que sitôt que nos bastimens seront receus en Italie et à la côte d'Espagne, nos pertes seront bientôt réparées et que nous reprendrons dans la Méditerranée la même considération que nous y avions autrefois et dont il sembloit que nous fussions un peu décheus.

Comme mon voyage m'a fort instruit et mis au fait des choses qui sont avantageuses ou préjudiciables au commerce, je prendray la liberté d'en marquer quelques-unes à V. A. S. qui sont de la dernière conséquence pour faire mouvoir cette importante machine. La première est de tenir la main que la qualité des draps qui se fabriquent en Languedoc et qu'on envoie en Turquie ne soit point altérée, et que ceux qui sont préposés pour en faire l'épreuve soient integres et assez fermes pour ne se pas laisser séduire. On peut

tromper les Turcs une fois, mais on ne les attrape pas deux. Outre qu'ils se dédommageroient sur la nation de la perte qu'ils auroient faite, cela leur donneroit une méfiance très difficile à détruire. La seconde, qui n'est pas moins importante que la première est de défendre aux capitaines marchands sous des peines très rigoureuses de vendre les marchandises qu'ils apportent de France au dessous du prix où la Nation les a fixées, quand même ils en auroient receu l'ordre de leurs commettans. Ce mauvais régime de quelques particuliers a fait un tort infini à nos manufactures, faisant baisser le prix des draps qui reviennent difficilement à leur première valeur : ce que nous vîmes par nous même à l'occasion des effets que Méhémet Effendi avoit apportés de France, dont il se défit à un quart meilleur marché que le prix courant. Les Anglais et les Hollandois jugent cet article d'une si grande conséquence qu'un capitaine qui contreviendroit à ce règlement seroit démonté et taxé à une amende considérable. La 3[e] chose, qui n'est pas moins essentielle que les deux autres, ce sont les charges trop fortes et trop fréquentes qui s'imposent sur les Echelles, sans considérer qu'il y en a qui sont impréveues. Voicy comme la chose se pratique. Il se fait une dépense extraordinaire, mais nécessaire à Constantinople ou ailleurs : on répartit sur toutes les Echelles la somme à laquelle cette dépense est évaluée. Les députés s'assemblent et commencent par payer; ensuite ils délibèrent sur les moyens les plus prompts de se récupérer. Il y a des Echelles accréditées qui trouvent à emprunter à 8 %; d'autres ne sauroient trouver à 15 et à 20; et pour

s'affranchir de ce poids qui devient tous les jours plus pesant, ils doublent et perçoivent les droits d'ancrage et de consulat qu'ils exigent non seulement des bâtimens qui leur sont adressés, mais aussi de tous ceux que le mauvais temps force d'entrer dans leurs ports; d'où il arrive que plusieurs bâtimens aiment mieux risquer de se perdre à la mer que de relâcher dans un port où ils consumeroient en dépenses et perdroient le peu de profit qu'ils pourroient faire dans leur voyage. J'ay veû des exemples de ces deux choses dans les échelles de Salonique et de la Canée; et si V. A. S. veut prendre la peine de consulter le mémoire que M. de la Chapelle luy a envoyé, Elle en verra tous les inconvéniens. Il reste encore un article auquel le conseil mettra ordre, si bon luy semble : c'est sur la nourriture et les appointemens des Drogmans. Il est sûr que ce qu'on leur donne aujourd'huy ne suffit pas pour leur entretien, et que la plupart sont obligés de vivre d'industrie. Quand un drogman fait bien son métier et qu'il se donne la peine de suivre une affaire et de la solliciter auprès des grands, on ne scauroit le payer trop grassement. On en a déjà entretenu le conseil, mais il ne s'est expliqué à leur sujet qu'en termes généraux: il seroit nécessaire qu'il parlât décisivement, autrement les consuls rejetteront toujours cette partie de dépense sur l'échelle, et celle-cy sur le commerce, ce qui produira des discussions à l'infini.

Je joins à ma lettre, Mgr, un mémoire du S[r] de Marigny, vice-consul de Scio, qui mérite assurément que V. A. S. ait quelque bonté pour luy. Je suis

témoin que les Turcs le considèrent beaucoup, et qu'il vit d'une manière à faire honneur à la nation: mais ses appointemens sont si médiocres qu'il n'est pas possible qu'il puisse subsister avec le relief qui convient, Scio estant le lieu de l'Archipel où les denrées sont plus chères. Il demande, Mgr, qu'il luy soit permis de toucher le droit d'ancrage, comme il est expliqué plus au long dans son mémoire. C'est un sujet très capable, fort au dessus de son employ, et je suis persuadé qu'il rempliroit un poste plus considérable que celuy de cette Echelle.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

UN AUTOGRAPHE DE VICTOR HUGO

NOTES DE VOYAGE

Lues à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen,

Dans la séance du 28 février 1902,

Le surlendemain du centenaire de Victor Hugo.

En ce moment, tous les journaux sont remplis de détails intimes — plus ou moins authentiques — sur le grand poète dont la France vient de célébrer le centenaire; et les journaux illustrés donnent à l'envi des *fac-simile* de l'écriture de V. Hugo à toutes les époques de sa vie.

Permettez-moi, mes chers confrères, de faire passer sous vos yeux un autographe qui n'est point banal, je pense, tiré du registre de la cuisinière de V. Hugo, et qui me fut donné par la vieille Marianne elle-même, celle que les récits des familiers du poète ont rendue légendaire (1); permettez-moi également de vous raconter comment est venu en ma possession ce morceau de papier, où se marient,

(1) Voir notamment : *Chez Victor Hugo, par un passant*. Paris, Cadart et Luquet, 1864, pages 46 et suiv. — Voir également : Arsène Garnier, de Cures : *Victor Hugo dans sa vie privée, à Hauteville-House, à Guernesey* (Mém. de la Soc. d'archéologie, littérature et sciences d'Avranches et de Mortain). Tirage à part.

sans souci de l'antithèse, les écritures du poète et de son cordon bleu.

C'était en 1867, il y a de cela assez longtemps, comme on le voit, *grande mortalis ævi spatium,* disait Tacite. Jeune professeur, j'avais passé les premières semaines de mes vacances à Jersey, et j'avais exploré tous les coins de cette île enchanteresse. J'étais trop près de Guernesey, et j'admirais trop Victor Hugo pour ne pas faire mon pèlerinage à Hauteville-House. Donc, un beau matin, le 21 août, à 6 h. 1/2, — soyons précis — je pris la malle anglaise, le *Britanny,* qui faisait escale à Guernesey. La mer était unie comme un lac, et je ne tardai pas à débarquer à Saint-Pierre-Port. Comme il était trop tôt pour me présenter chez V. Hugo, et que d'ailleurs j'étais à jeun, j'entrai dans une taverne anglaise. Une jeune et charmante *maid* me servit un microscopique morceau de pain, accompagné d'un énorme roastbeef de trois kilos au moins; puis, me tendant un grand couteau de Sheffield, un vrai sabre, très bien affilé, elle me dit de sa petite voix flûtée : « Cupez, Mocieu, tout ce qui plaira à vô, on ne regarde pas ici à la quantité. » — « Eh bien! Mademoiselle, lui dis-je, puisqu'on ne regarde pas ici à la quantité, apportez-moi, je vous prie, une demi-douzaine de petits morceaux de pain comme celui-ci. » — « Aoh! on voit bien que vous étez Français, me dit-elle d'un air de profonde commisération. Nous qui sommes Anglais (et elle se dressait de toute sa hauteur), nous mangeons de la viande beaucoup, et presque

pas de pain. » J'arrosai ma tranche de roastbeef d'une pinte d'excellente bière anglaise, et, très confortablement restauré, je grimpai lestement (j'avais des jambes alors) la petite rue qui conduit à Hauteville-House.

D'après les récits merveilleux que j'avais lus de la demeure du poète, je m'imaginais voir un château moyen âge, une espèce de burg, dans le genre de ceux que V. Hugo avait visités jadis sur les bords du Rhin. Je ne fus pas peu surpris de tomber sur une grande cage, un vaste cube de pierre sans style, ou, si l'on veut, du style le plus bourgeois, le plus philistin. Heureusement, ce que j'allais voir à l'intérieur devait bientôt dissiper cette mauvaise impression.

Plein d'émotion, et cherchant les mots que je pourrais bien dire au poète quand j'aurais l'honneur d'être reçu par lui, je sonne, ou plutôt je heurte à la porte, car Hauteville-House, comme toute maison guernesiaise qui se respecte, avait un gros heurtoir bien sonore. Une minute se passe, qui me parut longue, très longue : enfin la porte s'ouvre, et Marianne (car c'est elle qui vint ouvrir) me demanda ce que je désirais : « Je viens de France pour voir M. V. Hugo; voulez-vous lui demander s'il peut me recevoir? » — « Ah! mon pau're Moucieu, me dit Marianne, vous n'avez brin de chance. Toute la famille s'est embarquée, il y a huit jours, pour allé vée des amis en Belgique, et ò ne det rev'ni que dans trois semaines. » — Je ne saurais dire combien je fus désolé de ce contre-

temps. Je restais là « l'œil morne et la tête baissée » ; enfin Marianne, prenant pitié de ma détresse, me dit : « Voul'ous visiter notre maison? Ça en vaut la peine; et, entre nous, vous la verrez mieux que si nos gens étaient là, car, quand ils sont là, on ne visite pas tout. » — Je suivis la vieille cuisinière, et j'admirai à loisir les merveilles accumulées dans la vaste maison, et qui en faisaient un second musée de Cluny. Je ne décrirai pas, après tant d'autres, ces mille et une curiosités, ces bibelots du plus beau style et du plus haut prix. Qu'il me suffise de dire que dans les salons rouge et bleu, dans la splendide galerie de chêne (1) et surtout dans l'étonnante salle à manger aux carreaux de faïence de Delft, je restai assez longtemps à relever les inscriptions dont le poète avait illustré les murs, les portes et même les meubles. Les voici. (J'en ai oublié, sans doute; mais parmi celles que j'ai prises, il en est quelques-unes qui, si je ne me trompe, ne se trouvent pas dans les ouvrages où l'on décrit Hauteville-House.)

D'abord, dans le vestibule, ce salut cordial au visiteur : *Ave.*

Dans la salle à manger, des deux côtés d'une petite Vierge, en faïence de Rouen, qui domine la monumentale cheminée en forme d'H, on lit ce quatrain :

(1) Appelée « la chambre de Garibaldi », bien que Garibaldi, à qui V. Hugo la destinait, ne soit jamais venu à Guernesey, où on l'attendait toujours.

Le peuple est petit, mais il sera grand :
Dans tes bras sacrés, ô mère féconde,
O Liberté sainte, au pas conquérant,
Tu portes l'enfant qui porte le monde !

Sur le linteau de la porte, à l'intérieur :

Exilium vita est

Ailleurs, un peu au hasard, dans la salle à manger encore, dans les salons ou dans la galerie du second étage :

Les dieux sont au vainqueur, Caton reste aux vaincus.

Sum, non sequor. — Sto, sed fleo
Gloria victis ! — Væ nemini !
L'esprit souffle où il veut; l'honneur va où il doit...

Nox, Mors, Lux, sur le dossier d'un vaste lit de chêne sculpté, terminé par une tête en ivoire, qui de face représente la vie, et par derrière la mort; et sur une des stalles d'église qui séparent en deux la galerie de chêne, un bas-relief représente saint Pierre, avec cette inscription : *A Deo ad Deum.*

Dans le salon des tapisseries, on lit sur le socle d'un saint Paul, appuyé sur le pommeau de son épée : *In libro,* et au-dessous d'un moine en extase, saint François d'Assise, sans doute : *Ad cœlum.*

A droite et à gauche d'une statue d'évêque, à la crosse dorée, se lisent ces deux dictons :

Crosse de bois, évêque d'or.
Crosse d'or, évêque de bois.

Sur deux volutes sont inscrits les noms chers au poète :

Moïse.	*Job.*
Socrate.	*Isaïe.*
Christ.	*Homère.*
Colomb.	*Eschyle.*
Luther.	*Dante.*
Washington.	*Lucrèce.*
	Shakespeare.
	Molière.

Je ne pouvais oublier ces deux conseils hygiéniques :

Post fraudium stabis,
Seu passus mille meabis.

Lever à six, dîner à dix,
Souper à six, coucher à dix
Font vivre l'homme dix fois dix (1).

Je citerai encore ces deux vers mis au-dessous d'une horloge qui sonne les heures avec accompagnement de carillon :

(1) Inexactement cité par A. Lecanu *(Chez Victor Hugo, par un passant*, p. 41) :

Lever à six, coucher à dix,
Dîner à six, souper à dix...

On ne peut pas, à la fois, « souper et se coucher à dix heures ». Et dans la matinée, on ne mange donc pas? Autrefois, le repas principal de la journée, celui qu'on appelait le *dîner*, avait lieu, au plus tard, à midi.

Toutes laissent leur trace au corps comme à l'esprit;
Toutes blessent, hélas !... La dernière guérit.

Sur le fauteuil, ou, pour être plus exact, sur la grande cathèdre en bois sculpté, dite « Des Absents », fermée par une chaîne, et qui, me dit Marianne, d'un ton respectueux, restait toujours inoccupée, on peut lire :

Pulvis es : cinis sum. Absentes adsunt.
Georges, 1534. — Joseph, Léopold Sigisbert, 1828.

Enfin, autour d'une vieille table massive, trois fauteuils sont rangés, et j'ai lu sur celui du

milieu : PATER,
sur celui de droite : MATER,
sur celui de gauche : FILIUS *(amatus amat.)*

Par derrière sont les armoiries, plus ou moins fantaisistes, de la famille Hugo : d'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable, avec la devise : *Ego Hugo.*

Quand j'eus tout visité, depuis la salle de billard, au rez-de-chaussée, où se trouvait — je le vois encore — un admirable portrait de Mme Victor Hugo, jusqu'à la terrasse, jusqu'au *look out,* où le poète aimait à travailler, hiver comme été, et d'où il pouvait apercevoir, quand le temps était clair, les côtes de Normandie, la France bien-aimée, je voulus sortir de ce palais enchanté... mais la chose n'était pas possible. Comme dans la plupart des vieilles maisons normandes, à Hauteville-House on

accédait à la cave par une trappe qui s'ouvrait dans le corridor d'entrée. Or, à cette heure-là, la trappe était grande ouverte : on était en train de descendre dans la cave une barrique de vin qui arrivait de France. — « Ça ne fait rien, me dit Marianne, j'vas vous faire sortir par la porte de la cuisine » ; et je suivis Marianne. Dans la cuisine, un cahier, étalé sur la table, attira invinciblement mes yeux : je croyais reconnaître l'écriture du poète, dont j'avais vu d'assez nombreux autographes. Je ne me trompais pas ; c'était bien de l'écriture de V. Hugo ; et le registre de cuisine, — car c'en était un, — présentait cette particularité qu'en général le verso était rempli par la grosse écriture enfantine de Marianne, et le recto par l'écriture flamboyante du poète. — « Comment, dis-je, un peu surpris, je l'avoue, c'est M. Victor Hugo, lui-même, qui tient les comptes de cuisine ?... Ce n'est pas Madame ? » — « Ah ! mon pau're Moucieu, s'exclama Marianne, en levant les bras au ciel, notre chère dame s'embrouille dans les comptes avec leur sale argent engliche... » Et voilà Marianne qui s'emballe : « On n'a pas idée de ça ! Au lieu de dire *deux sous*, les Engliches disent *un penny ;* mais, ce qu'il y a de plus fort, quand ce serait si simple de dire *quatre sous*, ils disent *deux pinces ! Deux pinces !*... Si ça a le sens commun !... Il n'y a que Moucieu qui s'y reconnaisse, et moi itou, dame ! sans me vanter. Nous nous entendons très bien, lui et moi, et il n'y a jamais, je ne dis pas un sou, mais *une* centime d'erreur dans nos comptes ! »

Je laissais bavarder Marianne, et, vil complaisant, je souriais et faisais de petits signes d'approbation. J'avais mon plan, car une idée audacieuse avait germé dans ma cervelle pendant que Marianne déblatérait contre ses bons amis les Anglais : « Pourriez-vous, lui dis-je, me laisser emporter une feuille de votre registre ? » Et je mettais la main au gousset d'un air tout à fait engageant. « Mais comment donc, mon cher Moucieu ? avec plaisir, et plutôt deux qu'une ! » — Et, à l'aide de ses ciseaux, Marianne me détacha de son registre deux fragments que j'ai (est-il besoin de le dire ?) précieusement conservés (1). J'aurais préféré, bien entendu, une page des *Châtiments* ou de la *Légende des Siècles ;* mais Marianne ne tenait pas cet article-là, auquel, du reste, elle n'eût rien compris, « la pau're chère femme ».

Après avoir pris, au détour de la rue, un rapide croquis de Hauteville-House, et rôdé dans la petite ville de St-Pierre et aux alentours, je m'embarquai et rentrai le soir même à Jersey.

Je ne *devais* pas, je ne *pouvais* pas revenir en France, sans rapporter un exemplaire des *Châtiments,* bien que j'en susse au moins la moitié par cœur, les ayant dévorés à l'École Normale, et déclamés à la barbe des « caïmans féroces » (traduisez : des surveillants). J'achetai donc une petite édition

(1) L'un dans mon petit album de voyage, l'autre que j'ai mis en tête d'un exemplaire des *Châtiments,* acheté à Jersey.

Fac-similé de deux feuillets du livre de comptes de la cuisinière de Victor Hugo, à Guernesey.

anglaise (1). Mais comment la rapporter en France? Je n'ignorais pas qu'au commencement de l'été, un de mes vieux compatriotes et amis, le fils du poète Chênedollé, s'était fait pincer par les douaniers de Granville et condamner à une très forte amende

(1) Cette petite édition, assez bien imprimée, est celle de W. Jeffs, Londres, 15, Burlington Arcade, 1862. — Sur la couverture, le libraire anglais a donné la liste des *Ouvrages dont l'entrée était interdite en France,* et qu'on pouvait trouver chez lui. Les voici, à titre de renseignement bibliographique :

G. Libri : Douze mots aux magistrats français.

Victor Schœlcher : Les Crimes du 2 Décembre.

Id. : Le Gouvernement du 2 Décembre.

Prévost-Paradol : Les Anciens partis.

Félix Germain : Aurons-nous la guerre?

Lieutenant-Colonel Charras : Histoire de la Campagne de 1815. Waterloo.

Louis-Napoléon Bonaparte : Des idées napoléoniennes (édition de Londres, contenant les passages supprimés dans l'édition de Paris).

Duc d'Aumale : Lettre au prince Napoléon, sur l'Histoire de France.

Dufaure et Hébert : Plaidoiries pour Dunzinerey et Beau, éditeur et imprimeur de la brochure du duc d'Aumale (avec le réquisitoire de M. Ducreux).

Cte de Montalembert : Un débat sur l'Inde au Parlement anglais.

Berryer et Dufaure : Leurs Discours dans le Procès du Cte de Montalembert.

Ajoutez à cette liste les journaux suivants : Le Bulletin français; Le Nouveau Bulletin français; La Vérité (recueil d'actes officiels, pièces authentiques et autres documents encore inédits relatifs aux événements qui se sont passés à Paris pendant le mois de décembre 1851).

par les bons juges d'Avranches. Tant pis ! advienne que pourra ! La tentation était trop forte. J'ouvris par le milieu mon petit volume, je me l'appliquai sur la poitrine sous mes vêtements, et je le maintins solidement attaché avec une cordelette. Et vogue la galère ! A St-Malo (car après la maison de V. Hugo, à Guernesey, je voulais voir le tombeau de Châteaubriand), à St-Malo, dis-je, les douaniers ouvrent mon petit sac de voyage. Rien ! « Pas de contrebande sur vous ? » me demande un douanier, d'un ton sévère. — « Non, mon brigadier ! rien dans les mains, rien dans les poches ! » Le douanier, flatté de s'entendre appeler « brigadier », bien qu'il n'eût pas le moindre galon, me laissa passer sans me fouiller, ce qu'on faisait bel et bien *in illo tempore,* à St-Malo non moins qu'à Granville.

Sauvé, j'étais sauvé ! Mais, loin de crier : « Merci, mon Dieu », comme à l'*Ambigu,* je dissimulai ma joie de mon mieux et me dirigeai d'un pas tranquille, en homme qui a tout l'air d'avoir la conscience nette, du côté de l'*Hôtel de France*. Je ne demandai pas la chambre n° 5, celle où l'on dit qu'est né Châteaubriand : le prix en était trop élevé pour ma modeste bourse ; je me contentai d'une chambre moins historique, mais d'un prix plus abordable. Mon premier soin fut d'enlever ma cuirasse, je veux dire les *Châtiments* dont je m'étais bardé la poitrine. Le lendemain, par une splendide matinée, je gravis l'îlot du Grand-Bé, muni de mon précieux bouquin ; et là, au pied du tombeau de Châteaubriand, en face de la mer aux tons d'émeraude, je relus, non

sans émotion, quelques pages enflammées du poète dont l'auteur des *Martyrs* avait salué avec admiration les premiers vers, et que, devinant son génie, il avait baptisé « l'enfant sublime ».

. . . .

Quelques jours après je réintégrais la maison maternelle, heureux de posséder bien à moi les *Châtiments* et un autographe de Victor Hugo, mais en même temps très contrarié de n'avoir pu contempler et saluer le dieu dans son admirable sanctuaire.

LES CHANSONNIERS

DE

JACQUES MANGEANT

Étudiés au point de vue musical,

Par M. Jules CARLEZ,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

Parmi les richesses artistiques et bibliographiques que renferme la collection léguée naguère à la ville de Caen par l'éditeur-bibliophile Mancel, on se plaît à citer l'élégant petit volume qui réunit sous une même reliure les trois chansonniers imprimés à Caen, au XVII[e] siècle, par Jacques Mangeant. Le précédent possesseur de ce livre y attachait un haut prix ; il savait combien étaient devenus rares les exemplaires des recueils dont il est formé, si rares qu'on peut les regarder comme introuvables ailleurs que dans un tout petit nombre de bibliothèques publiques. Aussi, malgré les offres séduisantes qui lui avaient été adressées, n'avait-il pu se décider à s'en dessaisir (1).

(1) Une note manuscrite, consignée sur la garde du volume, dit que M. Mancel considérait ce petit volume typographique comme « un bijou d'affection ». Il en avait refusé 1.200 francs.

L'importance documentaire de ce livre, pour l'histoire de la chanson, n'a pu échapper à aucun écrivain ayant traité ce sujet ; elle a été constatée par Paul Lacroix, par M. Weckerlin, par M. Julien Tiersot, lequel, dans son *Histoire de la Chanson populaire en France* (1), signale les recueils de Jacques Mangeant comme « étant, en réalité, les seuls documents sur la chanson populaire avec musique que nous ait laissés le XVII[e] siècle ».

Un autre intérêt, tout local celui-ci, s'attache au petit in-12 de la collection Mancel : c'est un des rares spécimens que l'on puisse rencontrer encore de la typographie musicale caennaise au XVII[e] siècle, abstraction faite des livres liturgiques, notés d'ailleurs en plain-chant.

Il fut question, il y a deux ou trois ans, de réimprimer les chansonniers de Jacques Mangeant, sinon avec la fidélité du fac-simile, du moins sous un aspect typographique approchant aussi près que possible de l'original. Pour diverses raisons, ce projet fut vite abandonné. Je puis dire cependant qu'il avait déjà reçu un commencement d'exécution. Chargé de transcrire en notation moderne la musique des chansons, je m'étais mis à l'œuvre sans retard. Le travail m'intéressait ; je pus le mener à bonne fin. Selon toute probabilité, il demeurera inédit ; en revanche, m'aura-t-il conduit à grouper et coordonner un ensemble de notes et d'observations

(1) Ouvrage couronné par l'Académie des beaux-arts. — Paris, Plon, 1888, in-8°.

sur les airs, d'origine très variée, rassemblés jadis par l'imprimeur caennais.

I

Trois recueils, tous parus en 1615, composent, ainsi que je l'ai dit, le volume de la collection Mancel. Le titre placé en tête du premier peut être considéré comme s'appliquant à l'ensemble de la publication : « Recueil des plus beaux airs accompagnés de Chansons à dancer, Ballets, Chansons folâtres, et Bachanales, autrement dites Vaudevire, non encore imprimés. T. C. Ausquelles Chansons l'on a mis la Musique de leur chant, afin que chacun les puisse chanter et dancer (,) le tout à vne seule voix. A Caen, chez Jaques Mangeant. M. DC. XV. »

Dans un Avis au lecteur, l'imprimeur fait connaître les motifs qui l'ont conduit à entreprendre cette publication ·

« Il n'est point, dit-il, d'exercice plus agréable pour la jeunesse, n'y qui soit plus usité en bonnes compagnies que celuy de la dance : voire en telle sorte, que le plus souvent au deffaut des instruments l'on dance aux chansons : et néantmoins rarement il s'en trouve qui ne manquent de mesure, de rime et de raison : comme aussi il se trouve peu de personnes qui travaillent à cette sorte de Poësie, pour la difficulté qu'il y a, et que la nécessité contraint de faire tous les vers de chaque chanson sur

vne mesme rime (1), afin de les faire rapporter au son et cadence du rechant (2). Ceste considération m'a occasionné de requérir plusieurs Poëtes de mes amis, lequels *(sic)* m'ont donné des paroles sur plusieurs chants de mesure, et convenables pour dancer, et Autres airs pour chanter à voix seule, mis en musique par divers Autheurs. Je me suis résolu d'en mettre par ordre un certain nombre, auxquels j'ay fait noter le sujet du chant seulement, dont j'ay basty ce petit livre que je te présente, etc. »

Ayant ainsi expliqué son intention principale : fournir des chansons rythmées aux amateurs de danse, leur faciliter les moyens de suppléer à l'absence de tout ménétrier, joueur de viole ou de musette, il est assez singulier que Jacques Mangeant ait composé son premier recueil de productions d'un tout autre caractère. Les « airs à chanter » ont pris le pas sur les « airs à danser », et, sauf de rares exceptions, l'ensemble de ceux que l'éditeur offre tout d'abord à sa clientèle, constitue une publication toute d'actualité, comme on dirait aujourd'hui.

L'air placé sous la chanson : *Je sçay, Philis, qu'en ces bas lieux*, contemporain, semble-t-il, de Charles IX ou de Henri III ; quelques autres encore,

(1) Évidemment il faut lire : « sur un même rythme. »

(2) Aucun dictionnaire de musique ne donne la signification de ce mot. A en juger par l'emploi qu'en ont fait Claude Le Jeune et Jacques Mauduit, dans leurs chansons à plusieurs voix sur des vers rythmés, c'est un synonyme du mot *refrain*.

d'une facture assez naïve, voilà pour le temps passé. Tout le reste a été, soit puisé dans des productions récentes, soit écrit expressément pour celle-ci. On rencontre çà et là quelques mélodies d'un dessin bien franc, d'une tournure aisée, n'ayant rien perdu de leur saveur première. Beaucoup plus nombreuses se montrent les pièces où l'imprécision des rythmes, leur constant renouvellement, et l'abus des ornements, donnent à la ligne mélodique une allure vacillante. Les airs de cette catégorie ont été découpés, en quelque sorte, dans les compositions polyphoniques encore en vogue, et rajustés tant bien que mal par le transcripteur.

Les stances de Malherbe, dont voici le premier vers :

Enfin ceste beauté m'a la place rendue (1),

occupent le n° 7 du recueil. Curieux de connaître l'auteur de la musique de cette pièce que j'ai omis de citer dans mon travail sur *Malherbe et les musiciens*, publié en 1882 dans les *Mémoires* de l'Académie, je priai M. Weckerlin de bien vouloir faire des recherches dans les principaux livres de chansons, dus aux compositeurs de l'époque. L'érudit bibliothécaire du Conservatoire national de musique étendit ses investigations bien au delà de ce que j'avais réclamé de son obligeance ; il parcourut

(1) Cette pièce, intitulée dans plusieurs éditions : « Victoire de la Constance », date de 1596. Elle fut insérée, l'année suivante, sous le titre : « Chanson », dans les *Diverses poésies nouvelles*, publiées à Rouen (in-12).

tour à tour les productions de Guédron, de Boesset, Bataillé, et autres musiciens du même temps, mais ne put arriver à découvrir dans aucune les stances signalées. Serait-il téméraire de supposer que l'air que l'on y voit adapté a pour auteur Chastillon de La Tour, musicien caennais dont Jacques Mangeant imprima les compositions, et sur le compte duquel j'aurai bientôt à revenir ? Une certaine parenté de formes et de goût entre cet air, évidemment détaché d'une chanson à quatre voix, et les quelques fragments d'œuvres que je connais de Chastillon de La Tour, m'autorise à penser que cette conjecture n'a rien de trop hardi.

Mais il y a mieux, dans le recueil, que cette mélodie aux contours anguleux ; on goûtera certainement davantage : *En traversant les campagnes,* qui annonce de loin les *brunettes* du temps de Louis XIV ; *Un jour que ma rebelle,* avec son refrain malicieux ; *Si chacun sçait que je vous aime,* léger marivaudage musical, présentant certain rythme qui dut sembler neuf alors.

A tout cela on préférera pourtant la jolie chanson de Pierre Guédron : *Un jour l'amoureuse Silvie,* élégamment dessinée, et d'un sentiment tout à la fois naïf et tendre. Jacques Mangeant l'avait empruntée au 1er livre des « Airs de Cour » que venait de publier Guédron. Cette chanson eut les honneurs d'une longue vogue. L'air en est indiqué comme timbre pour un des morceaux composant le recueil de *Cantiques spirituels de l'Amour divin,* imprimé à Rouen, en 1678. Cette aimable production du maître

de chapelle de Louis XIII a retrouvé, de nos jours, comme un regain de nouveauté. Légèrement modifiée quant aux paroles, et soutenue d'un accompagnement qui, en la modernisant un peu, ajoute à son charme, elle a été introduite par M. Weckerlin dans le 2e volume de ses *Échos du temps passé* (1).

II

Le « Recueil des plus belles chansons de dance de ce temps », qui fait suite au précédent, est, d'après M. Julien Tiersot, « le seul peut-être des chansonniers du XVIIe siècle dont les éléments, tant poétiques que musicaux, soient véritablement empruntés à la tradition populaire » (2).

Si l'on s'en rapporte aux indications qui nous sont fournies par ce choix copieux de « chansons à dancer », les ébats chorégraphiques de la jeunesse normande se concentraient alors dans une unique sorte de danse : le *branle*.

Voici la définition que Jean-Jacques Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, donne du branle : « Sorte de danse fort gaie, qui se danse en rond sur un air court et en rondeau ; c'est-à-dire avec un même refrain à la fin de chaque couplet. »

« Le branle, dit à son tour Compan, auteur d'un *Dictionnaire de danse* publié en 1787, est une danse

(1) Paris, Flaxland, gr. in-8°.

(2) *Histoire de la Chanson populaire en France ;* 1re partie, chap. IV, p. 130.

où plusieurs personnes dansent en rond en se tenant par la main, et se donnent un branle continuel et concerté avec des pas convenables, suivant la différence des airs qu'on joue alors. »

Cette dernière indication explique peut-être pourquoi certains des airs que l'on trouve ici appartiennent au rythme ternaire, tandis que le rythme binaire a été employé pour le plus grand nombre.

Il y avait d'ailleurs plusieurs sortes de branles; on les désignait, soit d'après la manière de les danser: branle simple, branle double, branle double léger, etc., soit d'après leur pays d'origine: branle de Poitou, branle de Bretagne.

M. de Magneville, qui a publié dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie (1) une intéressante notice sur *les Branles de village en Basse-Normandie,* nous donne, sur la nature de cette danse, des détails entièrement différents de ceux qui précèdent.

« La Basse-Normandie, écrit-il, avait aussi ses airs et sa danse: c'était le branle de village. Les habitants des campagnes le dansaient gaîment au son d'une vielle ou d'une loure...

« Le branle de village se danse à deux, un homme et une femme, l'un vis-à-vis de l'autre. Le cavalier marche d'abord quelques pas en cadence, vers sa danseuse qui recule; celle-ci avance de la même manière vers son cavalier qui recule à son tour. Après s'être portés en avant chacun une fois, les

(1) T. XII, p. 416-417.

deux danseurs s'animent et sautent en mesure, en faisant le pas du branle de village, et ils changent alternativement de place en frappant des mains au moment où ils se croisent en traversant, jusqu'à ce que le ménétrier cesse de jouer. »

La chanson : *Vallet qui aime par amour*, du recueil de Mangeant, est un branle simple de village ; l'air et les paroles sont probablement contemporains ; la tonalité employée par le musicien anonyme étant celle du 8e mode grégorien, tonalité abandonnée par la musique profane dès avant le XVIIe siècle, on peut en conclure que mainte sujette de Catherine de Médicis, petite bourgeoise ou simple villageoise, avait dansé jadis au son de ce branle.

Il n'est pas le seul d'ailleurs qui laisse ainsi deviner s n grand âge ; je citerai par exemple le branle double léger : *J'estois bien malheureuse* (1), et le branle double : *Comme loyal je suis*, qui appartiennent l'un et l'autre au mode dorien transposé (2).

Les folk-loristes ont eu bien souvent l'occasion de constater les habitudes voyageuses des anciens chants populaires. Tel d'entre ceux-ci, découvert dans une province du Midi, est retrouvé ensuite acclimaté dans des régions tout opposées. Le texte, généralement, a été modifié, mais le fond n'a pas changé ; la mélodie a subi de même certaines

(1) Voir le n° 1, à l'Appendice.

(2) Ou, si l'on veut, à l'hypo-dorien, avec conclusion sur la dominante.

modifications, si l'on n'a pas été jusqu'à y substituer un air nouveau.

Tel est le cas pour deux des *Chansons du XVe siècle* qu'a publiées M. Gaston Paris (1) : *Au jardin de mon père*, et *Je me levay par un matin*. On les retrouve l'une et l'autre dans le livre de Mangeant ; mais, pour chacune, une mélodie neuve et bien rythmée est venue remplacer l'air primitif, plus vague de contours, et alourdi par d'inutiles ornements.

Parfois aussi on rencontre quelques bribes d'un air connu, sous les vers d'une autre chanson moins ancienne ; on ne saurait voir là une réminiscence inconsciente ; tout simplement, la transmission de ce chant ayant été purement orale, il s'est trouvé altéré, soit en changeant de contrée, soit en passant d'une génération à l'autre, et cela d'une telle façon qu'il n'est plus resté que de menus fragments de la version primitive.

Ainsi, la première phrase du branle double : *Quand je vois ta face blonde*, rappelle absolument le début de la chanson bien connue : « Va-t-en voir s'ils viennent, Jean » ; évidemment, l'un et l'autre ont une origine commune, malgré la dissemblance de leur développement mélodique.

Même remarque pour l'air de la chanson : *Il n'y a icy que moy*, dont les quatre premières mesures se retrouveront plus tard appliquées aux

(1) Publication de la Société des Anciens textes français. — Paris, Firmin-Didot, 1875, in-8°.

deux premiers vers de la chanson de *M. et Mme Denis* (1).

Moins sensible, mais évidente pourtant, la parenté du branle : *L'on est bien fol d'arrester*, avec l'air populaire : « Lucas est bien marié », que l'on trouve noté sous d'autres paroles, dans le 1er volume de la *Clef des Chansonniers* (2), et qui a donné naissance au noël : « Joseph est bien marié. » Là encore, le commencement de l'air rappelle seul la communauté d'origine, le reste présentant une version entièrement différente.

Autre exemple de pérégrinations et de transformations d'un air populaire : Le branle : *Deux jeunes bergeronnettes*, est noté ici à deux temps. Cinquante ans environ après la publication des chansonniers caennais, Lully s'approprie les premières mesures de l'air, en les rythmant à trois temps, et il en forme la première reprise du menuet que dansent deux musiciens poitevins, au 5e acte du *Bourgeois gentilhomme*, et qu'ils chantent ensuite sur ces paroles de Molière :

Ah ! qu'il fait beau dans ces bocages !
etc.

Le même air, mesuré de même à trois temps, reparaît dans le tome Ier de *la Clef des Chansonniers*, sur les couplets : « J'entends déjà le bruit des armes. »

(1) Souvent employé comme timbre dans les pièces du Théâtre de la Foire, cet air y est désigné ainsi : « Ma mère, mariez-moi. »

(2) Paris, Christophe Ballard, 1717.

Disons enfin, pour ne pas trop étendre ces remarques, que l'air du branle double : *Mon amy s'en est allé*, un des plus jolis de la collection (1), se retrouve en partie : 1° dans la chanson : « Qui prend une belle femme », du 10e livre des *Chansons pour danser et pour boire* (Pierre Ballard, 1635) ; 2° dans une autre chanson de la même collection : « Est-ce pour vous divertir », publiée par Robert Ballard, en 1667 ; 3° dans la chanson bretonne : « On est lié », reproduite par Delsarte, 5e livraison des *Archives du chant* ; 4° dans la chanson : « Mon mari est bien malade », qui fait partie des *Cinquante chants populaires recueillis dans la Haute-Normandie*, par M. Édouard Moullé (2).

L'enjouement qui, dans ces petites pièces mélodiques, est la qualité dominante, n'exclut pas toute manifestation d'une pointe de sentiment. Je citerai par exemple le branle : *La flèche d'amour*, peu dansant, j'en conviens, mais dont la musique, légèrement teintée de mélancolie, exprime à merveille ce que disent les vers. Il est rare, d'ailleurs, de trouver ici un désaccord complet entre l'air et les paroles ; tout au contraire, l'idée contenue dans celles-ci est-elle fortement mise en relief par le motif chantant qui les accompagne.

Ainsi s'expliquent les allures fringantes de la chanson : *Durant les guerres d'outre-mer* (3) ; la

(1) Voir à l'Appendice, le n° 2.
(2) Paris, l'auteur.
(3) V. n° 3, à l'Appendice.

grâce un peu langoureuse de cette autre : *Au jardin de mon père,* et le ton plaisant du « branle de village simple » : *Mon père m'a mariée à vn bossu,* version normande de cette chanson de « la femme mal mariée », ou autrement, de *la Maumariée,* que l'on trouve dans tous les répertoires de chants populaires.

La jolie villanelle : *Hier au matin m'y levay,* intercalée au milieu des branles, figurait déjà dans un recueil de chansons publié par Pierre Attaingnant, en 1539, mais avec une mélodie toute différente. L'air noté dans le livre de Mangeant, qui peut-être en eut la primeur, n'est point dépourvu de joliesse.

Le « Recueil des plus belles chansons de dance » se complète par un choix d'« Airs de plusieurs Ballets qui ont été faits de nouveau à la Cour ». Dans l'Avis au lecteur, dont j'ai reproduit ci-dessus la plus grande partie, Jacques Mangeant avait annoncé la prochaine publication d'un livre « d'airs et ballets, mis à quatre parties, prins des meilleurs autheurs de ce temps ». A peine est-il utile de dire que ce que nous voyons ici ne peut être regardé comme étant la réalisation de ces intentions de l'imprimeur. Ces couplets, de brève dimension et de valeur médiocre, ne nous apportent que l'écho extrêmement affaibli des ballets de cour d'où ils sont extraits, spectacles très goûtés sous les Valois et sous les premiers Bourbons, et à la préparation desquels les poètes et les musiciens les plus en renom apportaient leur concours. Une magnificence

sans égale était déployée dans la mise en scène de ces ouvrages, et l'art du machiniste, très avancé dès ce temps-là, y faisait merveille.

III

La mise sous presse du troisième chansonnier de Jacques Mangeant dut suivre de près l'apparition des deux autres. Celui-ci porte comme titre : « Recueil des plus belles Chansons des Comédiens françois. En ce comprins les Airs de plusieurs Ballet *(sic)* qui ont esté faits de nouveau à la Cour. Reveu et augmenté de plusieurs chansons non encore veües » (1). On ne s'explique pas pourquoi il est question ici d'airs de ballet, alors que ce nouveau recueil n'en renferme aucun. Il se divise d'ailleurs en deux parties bien distinctes : en premier lieu, les chansons des Comédiens, et ensuite, les Bacchanales annoncées au titre du premier recueil.

Ce sont probablement les chansons des comédiens français que ce même titre qualifiait de « folâtres ». Un euphémisme, cet adjectif, car lesdites chansons ont, pour la plupart, une saveur rabelaisienne des plus prononcées. Remplaçons « folâtres » par « grivoises », et nous n'aurons que faiblement caractérisé nombre de couplets où les mots crus s'étalent sans la moindre vergogne. Nos aïeux acceptaient

(1) Cette fin de titre semblerait démontrer qu'il y avait eu une première édition de ce recueil.

sans broncher ces libertés de langage : elles ne trouvent grâce devant nous qu'à la condition d'être adroitement voilées ; simple question de goût, qui me semble, en somme, tout à notre avantage.

Ces chansons, une partie tout au moins, appartenaient au répertoire des troupes de comédiens qui, dans ce temps-là, parcouraient la France, s'arrêtant pour quelques jours là où ils rencontraient un théâtre ou, ce qui était le plus fréquent, un local quelconque pouvant en tenir lieu. Nombre d'airs d'origine populaire, et d'âge plus ou moins respectable, ont été utilisés dans ce répertoire. M. Tiersot y a constaté la présence d'une certaine chanson des *Menteries*, rencontrée par lui dans les chants populaires de diverses provinces ; c'est celle qui commence ici par le vers :

Je viens vous apporter des nouvelles.

Une chanson célèbre, la chanson de *Jean de Nivelle*, figure parmi les pièces composant le recueil; celle-là est exempte de toute grivoiserie. L'air, qui date vraisemblablement du XVe siècle, en est très imparfaitement noté ; le transcripteur a dû l'écrire d'après une version fautive ; il en est résulté un chant lourd, traînant, en désaccord complet avec les paroles facétieuses auxquelles il est joint, et surtout avec l'interjection du refrain : *Hay, avant!*

M. Weckerlin a publié, en 1867, dans le *Bulletin de la Société des Compositeurs de musique*, une notice très instructive sur la chanson de *Jean de Nivelle ;* il y a reproduit l'air contenu dans le chan-

sonnier de Mangeant, mais en lui restituant son rythme véritable et traditionnel.

Certaine chanson que j'ai sue dans mon enfance, chanson fort innocente d'ailleurs, m'a été remise en mémoire par celle qui ouvre ce recueil :

Il estoit un bonhomme
Jouant de la tamboure, etc.

Elle en est certainement issue, bien que la forme en soit un peu différente. Dans l'une comme dans l'autre, il est fait une énumération de divers instruments de musique. La chanson du recueil de Mangeant nomme tour à tour, en faisant suivre chaque nom d'instrument d'onomatopées plus ou moins expressives : le tambour, la trompette, la « myfluste », c'est-à-dire le fifre (1), la « rebecque » ou plutôt le rebec, l'aïeul du violon, la mandore (2), etc. Cette chanson, qui déjà avait dû subir quelques retouches, peut n'être pas postérieure à 1520, et dater ainsi du temps où Clément Jannequin écrivait *la Bataille de Marignan, la Chasse, le Chant des Oiseaux*, et autres compositions vocales, remplies d'onomatopées du même genre.

Sans insister davantage sur les chansons « folâtres », j'arrive au « Recueil des Bacchanales, beaucoup plus intéressant. M. Louis Dubois, dans son

(1) L'autre chanson dit : « la mistan-flûte », soit une flûte coupée par le milieu (le *mitan*, en patois normand), une demi-flûte, autrement dit : la petite flûte, octave de la grande.

(2) Sorte de luth.

édition des Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin (1), a fait remarquer l'à-propos de cette appellation, appliquée aux cinquante-deux pièces ici rassemblées ; toutes, en effet, célèbrent avec ferveur le culte de Bacchus ; toutes ont dû contribuer jadis à entretenir la gaîté dans les réunions où l'on fêtait la dive bouteille.

Vingt-cinq chansons, que l'on retrouvera au nombre de celles qui ont été publiées plus tard, sous le nom d'Olivier Basselin ou de son continuateur Jean Le Houx, et qui, comme on le sait maintenant, appartiennent toutes en propre à celui-ci, sont insérées ici, texte et musique.

Jean Le Houx, à l'instar de la plupart des chansonniers qui l'ont suivi, composait ses chansons sur un air connu. Il est assez probable qu'Olivier Basselin, un siècle auparavant, en avait fait tout autant. Or, aucun des airs joints aux vingt-cinq vaux-de-vire contenus dans le recueil de Mangeant, ne se présente dans des conditions de facture et de tonalité qui puissent le faire contemporain de Basselin ; aucun, certainement, n'est antérieur au règne de Louis XII.

Rien ne nous autorisant à croire que ces airs ont été substitués à ceux sur lesquels les chansons furent écrites, la remarque qui vient d'être faite pourrait fournir un argument de plus à la thèse soutenue jadis, en faveur de Jean Le Houx, par M. Armand Gasté, on sait avec quelle vigueur de

(1) Caen, 1821.

logique et quelle persévérance dans le redressement de l'erreur.

Il en est peu d'ailleurs, parmi ces airs, auxquels j'oserais même assigner, comme époque de naissance, la première moitié du XVI[e] siècle. *Beuvons d'autant*, chanson un peu mélancolique ; *Louons l'Éternel*, mélopée semi-religieuse sur des vers farcis de latin, sont peut-être de ceux-là. En voici d'autres qui semblent d'un âge déjà moins avancé ; par exemple ; l'air, *Nous sommes gens de courage*, dont la tonalité majeure est franchement posée; *Que Noé fut un patriarche digne*, qui a tout le caractère d'un vieux noël ; ou encore, *Mon mary a que je croy*, dont les premières mesures rappellent, à quelques notes près, la chanson de Ronsard : *Quand ce beau printemps je voy*, publiée dans le recueil de *Voix-de-ville* de Chardavoine (1576).

Comme valeur mélodique, le choix est plus étendu parmi les vaux-de-vire dont les airs annoncent les premières années du XVII[e] siècle. Bornons-nous à quelques citations :

Hé! qu'avons-nous affaire
Du Turc ny du Sophy ? (1)

motif plein de rondeur et d'un rythme entraînant ; *Au barbier qui la barbe oste*, autre chant où la joyeuse humeur déborde (2) ; *O gentil vin de Morillon*, dont

(1) Voir le n° 4, à l'Appendice.

(2) Le même air a servi pour la chanson : *Dis moy, garçon, je te prie*, dont le refrain a quelque analogie avec celle-ci. On le trouvera au n° 5 de l'Appendice.

l'air, exactement moulé sur les paroles, semble avoir été composé expressément pour elles. Très frais encore et plein de jovialité, il s'apparente de près aux chants qu'enfanta de nos jours la muse bachique. C'est sur le même ton que Pierre Dupont a chanté sa vigne (1).

Voici un air, par contre, qui porte bien sa date :

> Or nous resiouissons,
> Chantons vne chanson
> Qui soit cointe et jolie.

C'est une mélopée du 1er mode grégorien, haussé d'une quarte ; elle semble dérobée à quelque séquence liturgique. Il se peut que la chanson ne doive rien à Olivier Basselin ; elle est certainement de son temps (2).

On ne doit pas hésiter davantage sur l'âge qu'il faut assigner à cette autre mélopée, solennelle et traînante :

> Nos pères beurent bien
> Et vuiderent leurs pots,
> Si sommes gens de bien
> Nous vuiderons les nos.

Celle-là, plus d'un « bon biberon » du temps de François Ier a dû l'entonner à table. C'est Rabelais, d'ailleurs, qui nous en démontre la popularité : Gargantua est près de naître ; Grandgousier, son père, a réuni pour un plantureux festin ses amis,

(1) La même observation est applicable à l'air de la chanson : *O tintamarre plaisant*, attribuée à Olivier Basselin.

(2) V. à l'Appendice, n° 6.

ses voisins, « tous bons beuueurs, bons compaignons et beaulx ioueurs de quille la ». Après dîner, on va danser sur l'herbe, « au son des ioyeulx flageolletz et doulces cornemuses ». La danse finie, on se remet à manger et boire. Le vin a bientôt délié les langues ; on cause bruyamment, on chante à pleine voix. Longuement, et sans s'interrompre, Rabelais nous rapporte « les propos des beuueurs ». Soudain, dans le cliquetis des paroles et des chants qui s'entrecroisent, nous venons à surprendre les premiers vers de la chanson précitée, entonnée à pleine poitrine et dans le registre grave, par un de ces joyeux drilles :

Nos peres beurent bien
Et vuidarent les potz.

« C'est bien chié chanté, dit le voisin, beuuons » (1).

Voici encore, parmi les autres bacchanales, quelques airs qui datent de loin : *Je m'en vay à Livarot*, dont la tonalité est celle du 1er mode grégorien ; *Messieurs, voulez-vous rien mander ?* air que l'on retrouve sur le noël: « A minuit fut fait un réveil »; *Sur la mer ie ne veux mie*, dont la forme rythmique, une fois rendue sensible par le placement des barres de mesure, présente un type bien caractérisé de mesure à cinq temps.

La chanson : *Un compagnon s'est desbauché*, est établie sur un air de fière allure, presque martial. Chantée par une voix au timbre sonore, elle devait

(1) *Gargantua*, liv. Ier, chap. V.

produire un effet superbe (1). D'un genre tout autre est celle-ci : *Amour a pris sur moy rigour ;* la mélodie en fortifie l'expression par son caractère tout à la fois sentimental et comique, parfois même pleurard.

Il est certaines chansons bachiques dans lesquelles le chanteur s'adresse tour à tour, en changeant de couplet, à chacun des convives, qu'il invite à boire ; je compte parmi les plus intéressantes du recueil Mangeant, au point de vue mélodique, les chansons de cette catégorie. Elles sont au nombre de six : *Il fait bon dormir sous le houx ; Nous sommes armez comme il faut,* établie sur le même air que la précédente ; *Si la feugère porte fruit ; I'ay fait une chansonnette ; Ie ne quitteray iamais ma mie,* et enfin, *I'ay veu le cerf du bois sailly.*

L'air que l'on voit noté sous cette dernière chanson a été souvent utilisé par les poètes chansonniers du XVIe siècle. Bien mieux, la chanson tout entière, texte et musique, a fourni à plusieurs musiciens du même temps le sujet d'une composition vocale polyphonique. Traitée à quatre voix par Pierre Manchicourt, elle prit place dans le *Tresiesme* livre contenant XIX chansons (Attaingnant et Hubert Jullet, 1543), et ensuite, dans le *Neufvième livre des chansons* de Manchicourt (Anvers, Susato, 1545). Le compositeur Crespel s'en empara à son tour, ainsi qu'en témoigne une des pièces conte-

(1) Voir l'Appendice, n° 7.

nues dans le *Premier livre de chansons*, publié par Pierre Phalèse, en 1553. Un demi-siècle plus tard, elle reçoit le baptême de l'art italien ; Horatio Vecchi en fait une chanson à cinq voix, que l'on trouve dans l'important recueil des compositions de ce musicien, publié à Venise, en 1595, par Angelo Gardano, sous ce titre : *Selva di varia recreatione*, etc. On peut la lire aussi dans le *Catalogue de la réserve du Conservatoire national de musique* (1), où M. Weckerlin l'a insérée.

Ces diverses transformations de la chanson : *J'ay vu le cerf du bois saillir*, comptent parmi les exemples les plus intéressants de l'alliance, souvent réalisée par les compositeurs des XVe et XVIe siècles, entre la musique savante, raffinée, et l'art populaire.

IV

J'ai dit, au début de ce travail, que le livre de Jacques Mangeant représentait presque seul aujourd'hui les produits de la typographie musicale caennaise du XVIIe siècle. Antérieurement à sa publication, d'autres ouvrages de musique avaient été mis au jour par cette même imprimerie. Ceux dont les titres nous sont parvenus émanaient de Guillaume Chastillon, sieur de La Tour, musicien amateur, selon toute probabilité, demeurant à Caen. J'ai cité ailleurs (2), tout au long, ses trois livres

(1) Paris, Firmin-Didot, 1885, gr. in-8°.

(2) *La Musique à Caen, de 1066 à 1848 ;* Mémoires de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1873. On

l'imprimeur de ses ouvrages, on peut raisonnablement supposer que ce fut au premier que l'autre eut recours pour l'accomplissement de ce travail. Peut-être existait-il entre eux quelque chose de plus que des rapports d'affaires ; Mangeant, en terminant son Avis au lecteur, annonce, ainsi que je l'ai déjà dit, la prochaine mise au jour d'un livre d'airs et de ballets, « lequel, ajoute-t-il, m'a esté promis par vn de mes amis, qui me les met par ordre ». Cet ami, ne serait-ce pas, par hasard, Chastillon de La Tour ?

La question, après tout, ne présente qu'un intérêt secondaire. Quelqu'ait été le collaborateur choisi par Mangeant, il mérite un reproche, c'est de n'avoir point corrigé les épreuves de la musique par lui notée, ou bien de ne s'être acquitté de cette besogne qu'avec une certaine négligence. La notation, en effet, est souvent fautive, et il est aisé de reconnaître que les fautes, loin de résulter d'une transcription inintelligente, ont été commises tout simplement dans l'atelier de composition. Y remédier à la lecture n'est point difficile, pour peu que l'on soit familiarisé avec les habitudes tonales, les formes mélodiques et les procédés de notation de ces temps lointains.

Lecture attrayante que celle de ces vieilles chansons dans lesquelles revit tout un passé, avec ses joies, ses plaisirs, ses ardeurs amoureuses, et souvent aussi avec ses souffrances. Ces vers naïfs, ces mélodies si franches, plaisent par la sincérité de la pensée et l'absence de toute recherche dans l'ex-

pression. Que de fois on y constate un accord complet entre l'idée exprimée dans le texte littéraire et le caractère particulier de l'air qui contribue à la traduire ! Alors même que l'un n'a pas été créé expressément pour l'autre, — et c'est là le cas le plus fréquent, — l'air sur lequel se sont moulées les paroles de la chanson a été si heureusement choisi qu'il vient ajouter sa propre force d'expression à l'intensité du langage poétique, vivifier les images qu'il expose, accroître sa puissance émotive, lui apporter de plus vives, de plus séduisantes couleurs. Et tout cela est obtenu avec les moyens les plus simples, les plus élémentaires.

On se donne beaucoup plus de peine aujourd'hui pour n'arriver souvent qu'à de moindres résultats. La musique moderne, armée d'éléments compliqués, et vouée plus que jamais à l'expression fidèle des idées et des sentiments, ne parvient pas toujours à les faire bien comprendre. Chose curieuse, c'est à notre époque, où se sont accrues les difficultés de l'art d'écrire en musique, où l'élaboration d'une œuvre musicale sérieuse exige une préparation si longue, si savante, où les variations du goût ont conduit le public éclairé à n'accorder une attention véritable qu'aux compositions scrupuleusement méditées et fortement fouillées, — c'est précisément, dis-je, à cette époque de raffinement artistique que l'on a vu se produire un retour de faveur vers les chants d'autrefois. La chanson populaire a été l'objet de patientes études ; on a fait le récit de ses diverses phases historiques ; on a décrit les genres

nombreux entre lesquels elle se ramifie ; on l'a étudiée dans ses rapports avec les mœurs, les coutumes de chaque pays, avec les événements mémorables ou d'importance restreinte. Parallèlement à ces travaux historiques ou critiques, on a vu naître des publications ayant un caractère plutôt pratique, c'est-à-dire livrant à tous d'importantes séries de chansons, recueillies, paroles et musique, dans telle ou telle province, chansons nulle part écrites jusque-là, ou bien n'ayant figuré qu'en des recueils longtemps oubliés.

Avec plus de savoir, plus de méthode et des intentions tout autres, les auteurs de ces publications n'ont fait que renouveler, à trois cents ans de distance, l'entreprise menée à bonne fin par Jacques Mangeant. Il n'avait eu en vue, lui, que l'amusement de ses contemporains ; il était loin de penser qu'un jour à venir, ces modestes recueils de chansons, par lui façonnés, deviendraient, pour l'histoire d'une certaine branche de littérature et d'art, des documents d'importance.

18 janvier 1902.

—

APPENDICE

Nous reproduisons ici, transcrits en notation moderne et placés sur le premier couplet de la chanson à laquelle ils appartiennent, quelques-uns des airs cités dans cette étude.

Les nos 1 et 2 sont extraits du « Recueil des plus belles chansons de dance ». Les nos 4 et 5 représentent les vaux-de-vire de Jean Le Houx, et sont empruntés au « Recueil des Bacchanales », de même que les nos 6 et 7.

Nº 1. Branle double léger.

I'es tois bien mal - heu - reu - se, Fai - sant la des - dai - gneu - se la, I'ai - me-ray qui m'ai me-ra.

Rien ne m'em - pes - che - ra D'estre a mou - reu - se.

Nº 2. Branle double.

Mon a - my s'en est al - lé Sans de moy con - gé pren - dre, A-uant qu'il soit de main nuict i'en au-ray la re - uen - che, Bai-se moy si m'en i - - ray car ma me - re m'y man - de.

Nº 3. Branle double.

Du - rant les guerres d'ou-tre mer V - ne ieune es pou - se - e, Par trois sol - dats du dieu d'ai - mer A es té en - le - ue - e, La bell' est re - trou - ue e, mes a - mis, La bell' est re - trou - ue e.

Nº4.

Hé qu'a-uons nous af - fai - re Du Turc ny du So - phy, don don, Pour ueu que i'aye à boi - re, Des gran-deurs ie dis fy, don don, Trin - que Sei - gneur, ce vin est bon, *Hoc a - cu - it in ge - ni - um.*

Nº5.

1ª

Au bar-bier qui la barbe os - te, Qui ma barbe os - ta
Et à la mo-de qui trot-te Qui me la coup - - pa,

2ª

D'ar-gent il - ne m'en cous ta, Mais ie lui pay-ay cho - pi - ne, Quand il sçeut mon o - ri - - gi - ne, Que i'es tois vi rois Et___ com pa - gnon gau - lois.

Nº6.

Or nous res iou is sons, Chan-tons v - ne chan-son, Qui soit cointe et io - - li - - e, Ce n'est pas la fa - çon d'en-

Fin.

gen-drer maris - son En bon-ne com-pa - gni - - e.

(♮)

Nous som-mes v - ne ban - de de com - pagnons gau - lois: Nul

de nous ne de man de Lance picque ou har-nois: Nous iou ons

des haut - bois, Qui sont doux com-me voix Quand nous sommes en -

-sem - - ble, Nous beu-uons vin fran - çois Tout du meil-

leur du choix, Ain - si com-me il nous sem - ble. Or, *etc.*

Nº7.

Vn com - pa - gnon s'est des bau - ché, I'ay i - cy ou

y v - ne voix chan - ter, Chez son voi sin s'en est al - lé,

I'ay, i'ay, i'ay i - cy ou - y v - ne voix sou-ue-

rai - ne, I'ay i - cy ou - y v - ne voix chan - ter.

ESQUISSES

DE

PSYCHOLOGIE SENTIMENTALE

— Le Cœur humain — L'Amour dans la Famille —

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,

Membre titulaire.

I

LE CŒUR HUMAIN

Par le cœur humain j'entends ce qu'il y a de plus exquis et à la fois de plus généreux dans la nature humaine, cette partie de la sensibilité qui nous attache par les liens les plus doux, les plus forts, à tous les êtres, au-dessus, autour, au-dessous de nous. Et c'est à cette faculté si noble et si délicate que je voudrais appliquer discrètement et respectueusement le scalpel de l'analyse.

Dans l'âme humaine, la sensibilité est admirablement ordonnée ; dans les systèmes des philosophes, grâce à la richesse de ses éléments et surtout à l'imperfection de nos langues, c'est un chaos. Pour

débrouiller ce chaos et faire pénétrer le jour dans cette nuit, il faut procéder avec méthode, circonspection, et n'avancer qu'à pas comptés.

Je commence par une distinction capitale, qui n'a pas besoin d'explication, parce qu'elle est parfaitement claire, et que personne ne contestera, parce qu'elle est absolument inoffensive à tous les points de vue. Je la formule ainsi : Dans la nature humaine, prise dans sa complexité, il y a trois vies différentes et qui s'étagent : la vie physique ; au-dessus, la vie intellectuelle ; au-dessus, la vie morale. La première consiste dans les fonctions, telle la circulation du sang ; la seconde dans les facultés, tel le raisonnement ; la troisième dans les passions, à prendre ce terme dans son sens le plus général, tel l'amour du prochain. On a quelquefois désigné la vie physique par le terme de vie *organique :* à tort. Il n'y a pas dans l'homme de vie inorganique ; les facultés les plus hautes, les passions les plus nobles, sont liées aux organes, et singulièrement au cerveau.

Considérez avec attention ces trois vies, et vous reconnaîtrez qu'elles ont chacune une sensibilité qui lui est propre. Ces trois vies, combinées, ne font qu'une seule vie, mais elles sont trois ; ces trois sensibilités, accordées, ne font qu'une sensibilité, mais elles sont trois. Et comme il y a une vie physique, une vie intellectuelle et une vie morale qui sont la vie humaine, il y a une sensibilité physique, une sensibilité intellectuelle et une sensibilité morale qui sont la sensibilité humaine.

Les principes de la sensibilité physique son

ces activités innées, par lesquelles nous nous portons spontanément vers les objets nécessaires à l'exercice des fonctions, par exemple la faim, la soif, qui nous font rechercher les aliments, solides ou liquides, que réclame la nutrition. Les psychologues les nomment indifféremment instincts, appétits, besoins. Ce dernier terme, plus précis, parce qu'il ne s'applique qu'aux faits dont il s'agit, plus expressif, parce qu'il en marque mieux la nature, me paraît préférable.

Ces besoins sont irréductibles. Psychologues et physiologistes ont méconnu cette vérité, professé deux erreurs contraires, deux erreurs incontestablement. Les premiers, en général, veulent que le besoin soit essentiellement une souffrance ; les seconds, représentés par le Dr Lélut, qu'il soit un plaisir essentiellement : les uns et les autres ont confondu le principe avec ses deux conséquences opposées. Quand le besoin n'est pas satisfait, il y a souffrance, oui ; quand il l'est, il y a jouissance, oui ; mais dans le premier moment, si court qu'on le voudra, où il réclame, alors qu'il n'a encore été ni exaucé ni refusé, il n'y a ni plaisir ni douleur. Qu'y a-t-il donc ? Le besoin tout simplement. Avoir besoin, c'est avoir besoin, rien de plus, rien de moins, rien d'autre. Quiconque prendra la peine de s'observer attentivement, reconnaîtra cette spécialité des besoins.

Il ne faut certes nier ni l'existence ni l'importance du plaisir et de la douleur dans la vie physique, mais il faut les mettre à leur place. Leur place est

à la suite des besoins, qui ne sont pas toute la sensibilité physique, mais qui en sont le principe et le fondement.

Les besoins, avec les sensations qui en dérivent, bien que ressentis par l'âme consciente, ont leur siège et leur raison d'être dans le corps organisé. C'est le corps qui a besoin, ce sont les organes qui ont besoin. C'est la poitrine qui a besoin de respirer ; c'est la gorge qui a soif, c'est l'estomac qui a faim. Les besoins sont en quelque manière le cri de la matière vivante, et ils participent de sa nature. Ils ont comme elle des bornes, et des bornes étroites. Il faut peu de chose pour les satisfaire. Il est vrai qu'ils reparaissent après un intervalle fixe, mais pour disparaître encore, et ce sont ces alternatives dans la limitation qu'on appelle la périodicité. La périodicité est le caractère saillant des besoins.

Cette brève description suffit à montrer l'infériorité de cette sensibilité. Ce n'est pas là qu'il faut chercher le cœur humain. Passons.

Les principes constitutifs de la sensibilité intellectuelle sont ces activités innées par lesquelles nous nous portons spontanément vers les objets que réclament nos facultés, par exemple le Désir de savoir, dont la curiosité est la forme vulgaire, la passion des voyages la forme aventureuse, l'amour du merveilleux la forme romanesque, l'amour de la vérité démontrée la forme savante. Les psychologues ne se sont guère entendus pour donner un

nom propre à ces principes. Celui de Désirs choisi par Th. Reid me paraît le plus convenable.

Des désirs il faut dire, comme des besoins, qu'ils ne peuvent être ramenés à aucun autre élément de notre nature. Je ne sache pas d'ailleurs qu'on ait tenté cette réduction. Comme les besoins, satisfaits ou contrariés, sont suivis de sensations agréables ou pénibles, les désirs, satisfaits ou contrariés, sont suivis de sentiments de joie ou de tristesse ; mais, pas plus que les besoins ne se confondent avec les sensations qui en naissent, les désirs ne se confondent avec les sentiments qui en résultent. Entre le désir qu'éprouvait Archimède de découvrir la loi que l'on sait et la joie qu'il ressentit de l'avoir découverte, la différence saute aux yeux. Et si vous me demandez : mais, enfin, qu'est-ce que le désir ? je vous répondrai : c'est le désir, c'est ce que vous ressentez en vous-même et que vous nommez de ce nom. D'un élément psychique vraiment élémentaire, il n'y a d'autre définition que la conscience qu'on en a.

Les désirs et leurs sentiments sont d'une tout autre nature que les besoins et leurs sensations. Ce n'est plus au corps et à la vie proprement dite qu'ils se rapportent, mais à l'âme et à la pensée. Ce n'est plus le corps vivant qui les ressent, mais l'âme pensante. Cherchez-leur un siège dans l'organisation, ils ne sont nulle part, pas même dans le cerveau, ce maître organe. Ils ne sont nulle part, et ils sont partout. Ce qui désire, ce n'est pas ceci ou cela, c'est NOUS. C'est ce qu'il y a d'immatériel et

de supérieur dans notre nature, c'est l'esprit, le noble esprit que nous sommes. Aussi participent-ils de l'essence spirituelle. Rien de matériel, rien de borné, ne saurait les combler. Plus vous leur accordez, plus ils réclament, et vos efforts pour les éteindre ne font que les enflammer. Comme Gœthe à son dernier jour s'écriait: Plus de soleil, plus de soleil ! il semble que chacun de nos désirs crie au-dedans de nous : plus de savoir, plus de savoir ; plus de bonheur, plus de bonheur ; plus de liberté, plus de liberté ! Insatiables, immenses, l'infini seul pourrait les satisfaire. Et c'est, dans la nature humaine, l'un des endroits où la Divinité semble avoir plus particulièrement imprimé son sceau. L'infinité est le caractère distinctif des désirs.

Certes, voilà des principes d'un ordre élevé et qui suffiraient à faire de l'homme un être d'une haute valeur. Ce n'est cependant pas encore là que nous trouverons ce cœur humain, but et objet de notre inquisition. Désirer, même ardemment, même ce qui est le plus digne de l'être, ce n'est pas aimer, et où l'amour n'est pas, le cœur humain n'est pas. Passons.

Les principes constitutifs de la sensibilité morale sont ces activités innées par lesquelles nous nous attachons spontanément à tout ce qui nous entoure, ou nous surpasse. Tel l'amour de nos semblables, source de la charité ; tel l'amour de Dieu, source de la piété, et de la mysticité, qui en est l'excès. Reid les appelle des affections, et je l'en félicite, ce

mot exprimant heureusement leur caractère sympathique et naturellement bienveillant.

Il en est des affections comme des besoins et des désirs, elles ne se rapportent qu'à elles-mêmes. Reid, qui les nomme si bien, ne les caractérise pas avec une suffisante exactitude lorsqu'il dit qu'elles sont accompagnées d'un sentiment agréable. Je sais que ceux qui aiment, particulièrement les amants, se déclarent heureux d'aimer. Il y a là une légère confusion. On est heureux d'aimer à cause des jouissances que l'amour procure, ou que l'on s'en promet; mais ce bonheur-là, né de l'amour, n'est pas l'amour. Il l'est si peu qu'on peut souffrir d'aimer, comme on en peut jouir. Demandez aux amants *malheureux*. La vérité, c'est que l'amour, satisfait engendre le plaisir, contrarié la douleur. Mais l'amour est l'amour, et rien que l'amour. L'affection est une plante vivace, qui porte des fruits tantôt savoureux, et tantôt amers, mais qui en demeure radicalement distincte. C'est un élément de la nature humaine, le plus beau et le plus doux, mais un élément, donc irréductible.

Inutile, je pense, de dire que les affections, qui ne seraient pas sans le corps (rien ne serait sans le corps), qui y ont un retentissement si fort, quelquefois si terrible, n'ont rien de corporel. Pas plus que les désirs, encore moins que les désirs. Nous ne les éprouvons pas ici ou là, en dépit d'apparences qui ne trompent que les esprits distraits; nous les éprouvons en nous-mêmes, en notre âme, dont elles sont le fond généreux.

- Les affections ont deux caractères distinctifs qui en font le prix, et les mettent hors de pair. D'abord, elles sont impersonnelles. Par là elles sont aussi supérieures aux désirs que ceux-ci aux besoins. Besoins et désirs, malgré leur inégalité, ont ce trait commun, en se rapportant les uns au corps, les autres à l'âme, de ne concerner que l'individu qui les éprouve. Ils n'intéressent que leur sujet, par où je n'entends pas qu'ils sont égoïstes. Besoins et désirs poursuivent leur objet sans préméditation, sans se rendre compte de leur mouvement; ils ne savent ni ne veulent ce qu'ils font. L'essence de l'égoïsme, c'est de savoir et de vouloir ce qu'il fait. Mais ils sont et ne peuvent pas ne pas être personnels. Ce qui caractérise, en les ennoblissant, les effections, c'est au contraire l'impersonnalité. Je dis impersonnalité, je ne dis pas dévouement. L'affection est proprement sans égard au sujet, elle est toute à son objet. Et cet objet, c'est invariablement autrui. Le synonyme d'affection, c'est le barbarisme *altruisme*. Mais il n'y a rien ni de prévu ni de voulu dans l'affection et ses démarches. On n'aime pas parce que, après réflexion, on a résolu d'aimer; on aime parce qu'on aime, parce qu'on est ainsi fait. On ne s'accommode pas aux volontés, aux intérêts de l'objet aimé, parce qu'on s'est promis de s'y accommoder, mais parce que c'est le mouvement naturel de l'amour. Je connais quelqu'un qui, sans savoir nager, s'est jeté à la mer pour sauver un homme qui se noyait, et l'a sauvé; il s'est jeté à la mer, j'ai le droit de l'affirmer, d'un

élan spontané, primesautier, irrésistible ; s'il se fût consulté, père de famille, absolument nécessaire aux siens, la réflexion l'eût cloué au rivage. Il ne s'est pas dévoué, au sens rigoureux de ce mot. Ce que je dis là, je le dis de l'affection pure, réduite à elle-même ; il est clair qu'elle peut se compliquer de dévouement ; mais en soi, elle n'est pas le dévouement. Elle est simplement le désintéressement. Mais cela suffit à la recommander, à faire des affections humaines de généreux principes, des sources vives, sinon d'actions héroïques, au moins de belles actions. Je leur rends sincèrement et pieusement hommage.

Excellentes par ce premier caractère, elles le sont plus encore par celui-ci. J'ai dit des désirs qu'ils aspirent naturellement à l'infinité dans la mesure, les affections aspirent à l'infinité dans la durée. Elles ne se contentent pas d'être sans bornes dans le présent, elles prétendent embrasser l'avenir tout entier, l'avenir sans limites. Où sont les amants à qui il suffit de s'aimer aujourd'hui, demain, toute la vie, qui n'ont pas la divine ambition de s'aimer éternellement ? Où sont les parents à qui il suffit de se dévouer pendant vingt ans, trente ans, toute la vie, qui ne caressent pas le consolant espoir de retrouver leurs enfants dans quelque séjour où rien ne finit plus, et de les entourer à jamais de leur inépuisable tendresse ? Où sont les époux vraiment époux qui n'envisagent pas avec effroi une séparation momentanée sur la terre, qui ne rêvent pas une réunion définitive, sans appré-

hension comme sans terme ? Oui, aux affections vraies, profondes, immenses, comme elles le sont dans un cœur bien fait, la Terre est peu, il ne leur faut pas moins que le Ciel et son éternité. Toujours, toujours, toujours, voilà le mot de l'affection. Et c'est là pour moi (qu'on me permette cette personnalité) l'inexpugnable rempart de cette haute espérance : la vie future, l'âme immortelle. Mon Dieu ! je connais les preuves philosophiques de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, je les ai exposées cent fois dans mes cours, en mettant toute mon ardeur à me convaincre et à convaincre : elles laissaient en moi comme une vague inquiétude. Démonstratives, oui, mais pas mathématiquement démonstratives. Vérités, certainement, mais pas avec l'invincible solidité d'un théorème. Et puis, il y a tous les arguments du matérialisme, aujourd'hui plus ou moins triomphant ; tous ces faits, physiologiques, pathologiques, si bien constatés, si bien décrits, et les conclusions terribles qu'il en tire. Mais j'envisage tout cet attirail scientifique, toute cette stratégie, sans trembler. Il m'est trop nécessaire d'aimer dans l'Éternité pour douter de l'Éternité. Et comme Dieu dit autrefois à la mer : « Tu n'iras pas plus loin », volontiers, en voyant monter toute cette dialectique qui semble devoir tout submerger, volontiers je dirais, la main sur ma poitrine : tu ne viendras pas jusque-là ! — L'éternité est la marque indélébile, le caractère sacré de l'affection et de l'amour.

Eh bien, le voilà le cœur humain, fait d'amour

et d'affection; le voilà dans son fond et son essence; le voilà dans sa générosité et sa beauté. Et je ne dis pas comme deux fois ci-dessus : passons ; je dis au contraire : reposons-nous en cet endroit salubre, en cette plantureuse oasis ; contemplons-en les sites, les plantes et les fleurs, embaumons-nous de ses parfums.

Nombreuses sont les affections ; diverses les formes de l'amour ; ravissantes les spontanéités du cœur humain. On me permettra de les signaler, en les nommant de leurs doux noms, en les classant en leurs charmantes séries.

Je voudrais constater d'abord ce qu'il y a de plus haut et de plus mystérieux dans notre cœur ; et je suis embarrassé de le faire. Que savons-nous de Dieu ? Son existence, certainement, et peut-être rien de plus (1). Il est proprement l'Incompréhensible, l'Ineffable, l'Innommable. Et cependant, nous l'aimons. Dans toutes les langues vous trouvez cette formule : l'amour divin. Assurément, nous n'aimons pas Dieu — naturellement — à la manière des mystiques, nous n'avons pas des extases comme sainte Thérèse, des pâmoisons comme Mme Guyon, et je ne sais s'il faut nous en plaindre ; nous n'aimons pas Dieu — naturellement — sous telle ou telle forme religieuse particulière. Mais ce fait reste

(1) Qu'on ne se hâte pas de crier à l'impiété ; je parle ici de la connaissance *naturelle* de Dieu, non de la connaissance *révélée*. Celle-ci aussi riche que l'autre est indigente.

invincible, indéniable : nous l'aimons. Je ne prétends pas analyser ce sentiment, fait d'obscurité autant que de force, qui semble voilé au fond de notre âme, comme Dieu apparaissait voilé aux Hébreux dans le désert : outre que l'entreprise me paraît impossible, ce serait en quelque sorte le détruire et le profaner. Mais je puis noter quelques-unes des circonstances où il se manifeste. Enfermés dans le temps entre des limites qui se touchent, n'avons-nous pas des élancements vers Ce qui n'a pas de fin ? Enchaînés en un point imperceptible de cette terre, imperceptible elle-même dans l'universalité des êtres, n'avons-nous pas des soupirs vers Ce qui n'a pas de bornes ? Témoins et victimes de nos imperfections et de celles qui nous entourent, ne rêvons-nous pas du Parfait ? Au milieu de ces malheurs publics et privés, de ces crimes effroyables, n'appelons-nous pas de tous nos vœux la Paix et la Justice ? Froissés, déchirés, brisés aux angles et aux aspérités du Réel, ne nous soulevons-nous pas, l'aile saignante, vers l'Idéal ? Et ne sont-ce pas là comme de vagues et défectueuses aspirations vers le Dieu inconnu que, dans notre misère, nous ne savons ni définir ni comment invoquer ?

Je me transporte de la cime du cœur humain, enveloppée de nuages, comme toutes les cimes, à ce que j'appellerais sa base, si l'expression n'était si impropre, et j'y constate une multitude d'affections souriantes, qui nous attachent par mille liens sympathiques à la Nature, à cette maternelle nature,

au giron de laquelle nous naissons et vivons. Nous en aimons tout, les animaux qui la peuplent, les végétaux qui la diversifient, et jusqu'au sol, qui en est comme la solide assise, ses dépressions profondes, ses puissants reliefs. Comment n'aimerions-nous pas les animaux, qui nous ressemblent par tant d'endroits, nos frères inférieurs, comme on les a si bien appelés ? Cet amour de l'homme pour l'animal paraît même plus grand chez les peuples primitifs ou moins civilisés, où la parenté moins dissimulée se fait plus vivement sentir à des âmes plus simples. N'ai-je pas lu quelque part que l'Orient a des hôpitaux pour les animaux malades ou infirmes ? Et sans nous égarer si loin dans le temps et la civilisation, chez nous, à cette heure tourmentée, nos belles dames, si haut placées au-dessus de l'animalité par leurs habitudes, leur distinction, leurs toilettes et leurs grâces, n'ont-elles pas su trouver le calme et la tendresse nécessaires pour songer à consacrer un cimetière où reposent, sous des tombes sculptées et fleuries, leurs bêtes adorées et pleurées ? Ces inconsolables ne me touchent guère plus dans leurs cimetières qu'en leurs salons, où l'on voit, mollement étendu sur un coussin armorié, un *toutou* paré comme une mariée. Mais ces excès ridicules attestent le sentiment dont ils sont l'exagération. Ce sentiment est vrai, naturel, respectable, et les personnes les plus sérieuses ne se déshonorent pas en traitant amicalement un chien fidèle, un chat gracieux, un oiseau apprivoisé, et plus encore dans la liberté, au sein de

l'air qu'il sillonne de son aile rapide, du feuillage qu'il anime de son chant amoureux dans la saison des nids.

Les végétaux ne nous sont pas plus indifférents que les animaux. Où est l'homme qui, dans une heure de paix, ne s'arrête avec admiration devant le chêne majestueux, le cèdre imposant, le roseau flexible et plaintif sous l'haleine de la brise ? Où est le voyageur qui n'a pas ressenti une horreur puissante au sein des forêts profondes ? Qui n'est ravi, promeneur solitaire, de rencontrer une fleurette cachée dans une touffe d'herbe au bord d'un ruisseau limpide ? Pourquoi le riche s'entoure-t-il d'un parc ? Pourquoi l'ouvrier cultive-t-il un jardin ? l'ouvrière un vase parfumé au bord de sa fenêtre ? Les fleurs, semblables à des étoiles tombées du ciel, les aimons-nous, les recherchons-nous assez ! Nous en ornons nos villes, nos maisons, nos personnes. Est-il une fête sans fleurs ?

Est-ce que la Nature inanimée, la Nature proprement dite, nous trouve et nous laisse insensibles ? Est-ce que nous n'aimons pas les hautes montagnes aux cimes de neige ? la vaste mer, ses tempêtes, ses calmes, ses flots, son azur ? le penchant des coteaux, le creux des vallées ? et jusqu'aux rochers arides, et jusqu'aux landes désolées ? la fraîcheur des matins et la mélancolie des soirs ? le brillant éclat des jours et la pâle lumière des nuits ? les innombrables groupes d'étoiles scintillantes au firmament ? Qui de nous ne se souvient avec complaisance d'un site devant lequel il a rêvé, pleuré,

espéré ? d'une course à travers champs, à travers bois, parmi la brise folle, ou les vents impétueux, un matin de mai, un soir d'octobre où il s'est senti l'amant de la nature ? Demandez à J.-J. Rousseau, demandez à Bernardin de Saint-Pierre, demandez à Chateaubriand, s'il est de l'essence de l'homme d'aimer la nature.

Cet amour de la nature, si sain et si fortifiant, un poète l'a chanté en une charmante fiction. Vous avez nommé Gœthe et la *Ballade du Pêcheur*. « L'onde rit et murmure. Un pêcheur, assis au bord, l'œil à l'hameçon, savoure le calme d'un beau jour. Et voici que peu à peu le flot monte, se sépare, et du sein des vagues une femme humide s'élance. Elle dit : « Pourquoi emploies-tu ton industrie à « attirer l'innocent poisson hors de l'eau bienfai- « sante ? Ah ! si tu savais comme il fait bon en ces « profondeurs ! Ne vois-tu pas chaque jour le soleil « se baigner dans la mer, et la lune aussi ? Leur « visage, lorsqu'il a respiré l'onde, ne te revient-il « pas plus beau ? Cette transparence où se reflète « le ciel, cette rosée éternelle qui te renvoie ta « propre image, tout cela ne parle-t-il pas à ton « cœur ? » Et séduit, charmé, éperdu, le pêcheur, cédant à l'attrait, glisse, glisse, et disparaît » (1).

Entre ces deux séries d'affections, celles qui nous ravissent au ciel, celles qui nous enchaînent à la

(1) Je demande grâce pour cette odieuse paraphrase ; si je ne cite pas le texte de Gœthe, croyez-le, c'est que je ne l'ai pas à ma disposition.

terre, il en est qui participent de la sainteté des premières, de la douceur des secondes, et qui, s'échelonnant dans l'immense intervalle qui les sépare, le remplissent pour ainsi dire tout entier. Ce sont les affections si connues et si souvent décrites de l'homme pour l'homme.

Ces affections sont à la fois très analogues par un même fond de tendresse, et très diverses par la multiplicité de leurs objets. Il en est qui se rapportent à l'humanité en général. Il est dans la nature de l'homme d'aimer son semblable. Cette affection se fait moins sentir en pleine société où elle est incessamment satisfaite, mais comme elle parle haut dans la solitude ! Ne pas voir le visage humain, ne pas entendre la voix humaine, quel supplice ! S'il se prolonge pendant des années, il est insupportable ; toute la vie, il serait mortel. C'est la condamnation du système cellulaire, que les effets terribles de la promiscuité dans les prisons rendraient si désirable, mais qu'on n'ose plus appliquer sans tempérament. Et cet amour de l'homme pour l'homme, il n'est pas purement contemplatif ; il se traduit en actions, comme l'exprime le beau vers de Térence : « Homme, rien d'humain ne m'est indifférent. » Il s'appelle, selon les cas, la sociabilité, la compassion, la sympathie, l'amitié. — C'est le groupe des affections philanthropiques.

D'autres affections, moins générales, nous unissent à la société dont nous faisons partie. Nous aimons les hommes par cela seul qu'ils sont hommes comme nous, mais combien plus vivement nos

compatriotes ! Ce sentiment, dans les circonstances ordinaires, semble comme endormi dans les profondeurs de l'âme ; mais avec quelle puissance il se réveille, quand il est comprimé, avec quelle ardeur héroïque, lorsqu'il est menacé ! Dans l'exil, volontaire ou forcé, quelle joie pour un Français de voir un Français, de s'entretenir de la France. « Parlez-moi de la France ! oh ! parlez-moi de la France ! que je l'entende résonner sur vos lèvres, cette douce langue maternelle, si harmonieuse à l'oreille et au cœur ! » Et si la guerre éclate, si une nation ennemie attaque la patrie adorée, de quelle main frémissante on saisit le drapeau national, l'arme vengeresse ; comme on court à la frontière ; avec quelle intrépidité on brave la mort, avec quel triomphe on célèbre la victoire, avec quelles larmes de sang on pleure la défaite, si honorable qu'elle puisse être ! Un et multiple, ce sentiment noble entre tous. Car ce qu'on aime, c'est d'abord la nation, ce que j'appellerais la personnalité nationale ; et c'est aussi le pays, ces montagnes qui le protègent, ces fleuves qui le vivifient, ces sillons qui nourrissent ses habitants, toute cette terre sacrée ; et c'est aussi « le lieu natal », cette ville, ce village, ce hameau où nous vécûmes nos premières années dans la douceur et les illusions de l'innocence, et là-bas, cette maison, unique entre toutes, où nous nous éveillâmes à la vie, ce foyer, ce saint des saints. — C'est le groupe des affections patriotiques.

Enfin, d'autres affections, plus particulières encore, vont droit à la famille et se confondent avec

elle. La première en date, qui ouvre le cortège, et qui ne peut manquer sans que les autres soient compromises, c'est l'Amour, c'est-à-dire l'amour proprement dit, l'amour par excellence, la passion maîtresse de la vie humaine. Son objet est de préparer une famille solidement et tendrement unie, en préparant un mariage fortuné ; car l'amour, quand rien ne le dégrade, tend de lui-même, d'un mouvement invincible, à l'unité, à l'indissolubilité, c'est-à-dire au mariage. — Après l'amour vient l'amour conjugal, qui n'est pas le précédent, mais qui en procède ; l'amour conjugal qui est, si l'on veut, l'amour encore, mais modifié, transformé selon les conditions nouvelles qui lui sont faites ; l'amour conjugal qui unit les époux comme l'amour unissait les amants, où la satisfaction remplace le désir, et la réalité, mais une réalité charmante, l'idéal, mais un idéal un peu chimérique. — Puis, c'est l'amour paternel et maternel, le premier plus ferme, le second plus tendre ; le premier plus préoccupé de l'avenir, le second plus soucieux du présent ; le premier plus attentif aux progrès de l'intelligence, le second plus inquiet du développement du cœur et des sentiments ; tous deux également dévoués, nonobstant les nuances qui les distinguent. — Puis, c'est l'amour filial, c'est-à-dire une reconnaissance de toutes les heures répondant à des bienfaits de tous les instants, le battement d'un jeune cœur pur et innocent, réglé sur le rythme d'un cœur pétri d'amour, et qui fait ses bonheurs de ses sacrifices. — Puis, c'est l'amour

fraternel, un amour plus chaste que l'amour le plus chaste, une amitié plus fidèle que l'amitié la plus fidèle, et, s'il n'est pas le plus vif des sentiments, le plus constant et le plus égal. Et toutes ces pieuses affections, qui s'appellent et se soutiennent, qui s'enlacent comme les neuf muses, c'est le chœur béni des affections familiales.

Telle est, si je ne me trompe, la carte du cœur humain. J'aurais voulu la tracer d'une main plus légère, la peindre d'un pinceau plus coloré ; je serais cependant satisfait, si j'étais assuré de son exactitude.

II

L'AMOUR DANS LA FAMILLE

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le cœur humain ; ce qu'il y a de meilleur dans le cœur humain, ce sont les affections de famille ; et comme elles sont les plus douces à éprouver, elles sont aussi les plus aimables à décrire. Ah ! si je pouvais les dire comme je les sens, en illuminer ces pages, les en parfumer !

Amour conjugal, amour paternel, et maternel, amour filial, amour fraternel : trop connus pour que j'eusse besoin de les énumérer, si je ne devais faire ici une remarque préjudicielle. On pourrait s'étonner que je n'aie pas inscrit à la tête de cette liste, à la place d'honneur, l'amour sans épithète, l'amour par excellence, tel que tout le monde le

comprend quand on le nomme simplement. Ce n'est pas seulement la passion maîtresse de la vie humaine, la passion souveraine, c'est aussi la source sacrée où s'alimentent toutes les passions généreuses, et singulièrement celles qui créent et cimentent la famille. Nous séparons aujourd'hui deux choses que la nature avait faites inséparables : l'amour et le mariage. Le mariage sans l'amour, c'est-à-dire une affaire ; l'amour sans le mariage, c'est-à-dire une débauche. L'amour vrai va de soi au mariage vrai, qui en est la consommation naturelle. En ce sens, il est le principe d'où dérivent toutes les affections familiales, qui, sans lui, manquent de base, de force et de durée. Point d'amour avant le mariage, et point d'amour conjugal après. Point d'amour conjugal, et point d'amour paternel et maternel. Point d'amour paternel et maternel, et point d'amour filial. Point d'amour filial, et point d'amour fraternel. Quiconque jugera ces affirmations exagérées aura pris des apparences pour des réalités, ou tout au moins des ébauches pour des accomplissements. L'amour est donc à l'origine de la famille et de ses saintes affections. Et là où il ne précède pas, rien ne suit.

Mais son rôle est de précéder, et la famille une fois enfantée par lui, son œuvre est achevée, il meurt dans son triomphe. Il est donc rigoureusement vrai de dire qu'il ne fait pas partie des affections familiales, bien qu'elles lui doivent leur naissance, et qu'il en demeure, quoique absent, la garantie et le rempart. Et c'est pourquoi je ne me propose pas

de l'étudier ici ; pour nulle autre raison. Certes, l'étude de l'amour est délicate, d'autant plus délicate que beaucoup de personnes que la chose n'effarouche nullement ne permettent pas à leur pudeur d'en entendre parler. Je ne m'en suis jamais laissé imposer par ces pudeurs-là, et toutes les fois que j'ai rencontré ce sujet sur mon chemin, je l'ai abordé franchement. Je n'ai, je crois, jamais offensé dans mes cours que ceux qui se faisaient un point d'honneur de l'être. Si donc, sous-entendant l'amour, j'aborde premièrement, entre les affections familiales, l'amour conjugal, c'est que je crois devoir le faire (1).

L'Amour conjugal. — Je me souviens d'avoir écrit quelque part : « La chevalerie, c'est-à-dire l'amour chevaleresque. » C'est qu'en effet, s'il n'y a pas, entre la chevalerie et l'amour, équation, comme dirait peu agréablement un mathématicien, il y a du moins affinité. L'affinité qui incline l'une à l'autre la force et la grâce. Sans doute, la chevalerie, en

(1) Faire ce que je croyais devoir faire fut toujours ma devise. Elle m'a quelquefois valu des reproches, quelquefois des sarcasmes. Il y a des années, le père d'un candidat refusé aux examens du baccalauréat crut devoir me prendre à partie dans un article de journal et pensa me faire beaucoup de peine en m'appelant le *Doctor amorosus*. L'ironie me blessa si peu que j'y vis et que j'y vois encore un compliment. Peindre l'amour honnête d'une voix ou d'une plume discrète, c'est édifier la jeunesse, et, puisqu'elle doit nécessairement aimer aujourd'hui ou demain, lui apprendre à aimer dignement.

soi, n'est pas inséparable de l'amour ; en fait, elle ne s'en sépare pas. On ne se représente pas le chevalier sans la dame dont il arbore les couleurs. La chevalerie, en ces temps de guerre et de sang, par un contraste aussi charmant qu'imprévu, est le règne de la femme, l'apothéose de l'amour.

Il est si vrai que l'amour est l'inspiration du chevalier, le génie de la chevalerie, qu'il y a alors un tribunal qui prime tous les tribunaux, une cour qui efface de son éclat et de sa grâce toutes les cours : elle s'appelle la COUR D'AMOUR, et s'en glorifie. Savez-vous ce que c'est que la cour d'amour ? Oui, vous le savez ; mais je vais, par un commode artifice de rhétorique, supposer que vous l'ignorez, afin d'avoir le plaisir de vous l'apprendre.

« La cour d'amour siégeait au mois de mai, à l'ombre de l'ormel ou dans la salle d'honneur d'un manoir, sur une estrade couverte d'un tapis vert. Composée de dames exclusivement, elle était présidée par une doyenne de vingt-trois ans au maximum, — Phanette, Hugonne, Isoarde, Adalgie, Alalette, châtelaines de Beaume, de Liège, d'Orange ou de Pierrefite.

« La cour portait en séance une simarre de satin blanc et une écharpe nouée à la ceinture. Un greffier, assis au bas de l'estrade, libellait le jugement. C'était un enfant déguisé en Amour, qui, au lieu de plume, tenait une flèche pour écrire. »

Or cette cour n'était pas, je vous prie de le croire, une cour pour rire. Elle portait le plus sérieusement du monde de véritables sentences ; elle avait pour

sanctionner ces sentences l'opinion publique, pour les exécuter la chevalerie errante. Elle ne se bornait pas à trancher les difficultés qui pouvaient s'élever entre les chevaliers et leurs dames, entre les dames et leurs chevaliers, ce qui était pourtant le cas le plus ordinaire : elle examinait, discutait, résolvait des questions de principes, c'est-à-dire des questions de psychologie sentimentale et amoureuse.

Entre ces questions, très nombreuses et très diverses, il en était une d'un très grand intérêt moral et pratique, à savoir : l'amour peut-il exister entre mari et femme ? en d'autres termes : l'amour est-il possible dans le mariage ?

Nous avons la réponse de la Cour d'amour. Elle fut rendue sous la présidence de la comtesse de Champagne, et dans les termes suivants :

« Nous disons et assurons, par la teneur de ces présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur les personnes mariées. En effet, les amants s'accordent tout naturellement et gratuitement, tandis que les époux sont tenus par devoir de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se rien refuser les uns aux autres. Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé l'an de grâce 1174, le troisième jour des calendes de mai, indiction septième. »

Ainsi l'amour, qui aspire naturellement au mariage, n'y survivrait pas, s'il fallait en croire la Cour d'amour, et la chevalerie en général, dont

elle est l'organe et l'oracle. — Et de là, les hommes de ce temps, les chevaliers et les dames, avaient tiré et mis en pratique, qui plus est, une conséquence singulière, et singulièrement hardie : c'est que une dame peut avoir, et même doit avoir, à la fois un mari et un ami (ami est le synonyme euphémique d'amant) ; un mari pour le matériel de l'amour, un ami pour le moral, sans que le premier pût jamais cumuler le rôle du second.

Je dis : sans que le premier pût jamais cumuler le rôle du second. Cela est prouvé, sans avoir besoin de l'être, par le trait historique que voici. Un chevalier était épris d'une damoiselle qui avait déjà un engagement ; la damoiselle, pour se délivrer de ses poursuites, lui promet de l'aimer, si jamais elle perd l'amour de son ami. Deux mois après, elle épouse cet ami. Or, qu'arrive-t-il ? C'est que l'aspirant éconduit se présente devant elle, et la requiert de tendresse, disant qu'elle ne doit plus aimer son premier amant, puisqu'elle l'a épousé. Le différend est porté devant les juges compétents. Arrêt de la Cour. Arrêt d'une princesse, d'une reine, de la reine Éléonore, qui, après quelques hésitations, décide que si la dame donne ce qu'elle a promis, elle sera digne d'éloges (1).

(1) Un phénomène historique étrange, c'est la persistance, ou plutôt la résurrection de ces mœurs *chevaleresques* en plein XVII[e] siècle, dans une petite Cour italienne, à Turin. Ouvrez les *Mémoires du comte de Grammont*, t. I[er], ch. 4, vous y verrez qu'en ce doux pays, sous les yeux et avec l'approbation d'une fille de Henri IV, les maris trouvent absolument

Me sera-t-il permis de *juger* à mon tour? Il y a dans cette jurisprudence amoureuse et chevaleresque un singulier mélange de vérité et d'erreur. Il est bien superflu, je pense, de dire que je repousse absolument la conséquence que je viens de signaler. Je n'admettrai jamais ni qu'une femme puisse sans danger avoir un mari et un *ami* tout ensemble, ni qu'un mari puisse sans honte accepter ce partage. Il n'est pas possible de mettre ainsi le corps d'un côté, l'âme de l'autre, et cela fût-il possible, on ne peut espérer ni que le mari se contentera du corps, il faudrait le supposer trop grossier, ni que l'ami se contentera de l'âme, il faudrait le supposer trop éthéré. Accordons que l'une et l'autre chose arrive, elle n'arrivera qu'exceptionnellement.

Et cependant, tout en écartant la conséquence, je ne condamnerais pas tout à fait le principe. Il y a certainement quelque vérité à dire que l'amour qui précède le mariage, et qui y mène, ne persiste pas, une fois le mariage consommé. La passion dépend trop étroitement des circonstances, pour demeurer la même dans des circonstances si différentes. Mais il y a une chose essentielle, que la chevalerie n'a pas comprise, et que grâce à Dieu nous comprenons à merveille aujourd'hui ; cette

bon que leurs femmes leur adjoignent un amant. Il y en a un qui gourmande l'amant de sa femme, qu'il trouve trop tiède. — A cet amant trop tiède, succède le comte de Grammont, qu'il trouverait probablement trop brûlant, s'il avait des yeux pour voir. — Stupéfiante, cette moralité !

vérité, la voici : l'amour, qui ne survit pas au mariage sous sa forme propre, lui survit sous une forme nouvelle ; par une métamorphose naturelle, il cesse d'être l'amour pour devenir l'amour conjugal. L'amour conjugal prend la place de l'amour, et le rend désormais inutile autant qu'impossible. Ce jeune homme, cette jeune femme, c'étaient des amants, ce sont maintenant des époux ; de même la passion qui les unissait, c'était l'amour, c'est maintenant l'amour conjugal ; et comme les époux ne sont que les amants transformés, l'amour conjugal n'est lui-même que l'amour transformé. C'est en décrivant cette transformation que je décrirai l'amour conjugal.

Il y a deux parts à faire dans l'amour, celle des sens, c'est le besoin ; celle de l'âme, c'est l'affection. Eh bien, autre est le besoin avant le mariage, autre après. En passant du premier état au second, il perd quelque chose et il gagne quelque chose : ce qui fait qu'il est tout différent, sans avoir pour cela moins de prix.

Il perd ce qui le distinguait des autres besoins, dont il tend à se rapprocher. Dans une vie réglée, où les mêmes circonstances ramènent à peu près les mêmes événements dans un cercle, il contracte peu à peu quelque chose de la périodicité des besoins en général. La répétition ôtant à la sensation plus ou moins de sa force primitive, celle-ci devient plus circonscrite, et le besoin se localise dans le temps de plus en plus étroitement. Enfin, ce qui lui manque surtout, c'est ce qui en faisait le

charme, j'allais dire la grâce, cette indétermination, cette ignorance de lui-même, du but, des moyens, des résultats ; ce trouble inconscient, en un mot cette innocence. L'expérience, comme pour nous faire payer le plaisir qu'elle nous donne, a soufflé sur ce beau nuage doré, et faisant la lumière autour de nous, nous a laissés face à face avec la réalité et ses désenchantements. La jouissance a tué l'illusion.

Mais ce que le besoin perd d'un côté, il le gagne de l'autre. S'il n'a plus le vague poétique du désir, il a la netteté positive de la satisfaction. S'il n'a plus la charmante incertitude de l'espérance, il a la solide précision du souvenir. Il a la confiance dans le présent et dans l'avenir, il a la sécurité, conditions essentielles du bonheur. Enfin il tourne peu à peu en habitude, et il acquiert ainsi la douceur dans le calme, la constance dans la tranquillité.

Il en est de l'affection comme du besoin ; ici comme là, il y a perte et gain, et par suite balance. Mais la perte est plus considérable, le gain plus considérable, et par conséquent le changement plus profond, plus radical, plus complet, de plus grave conséquence. Il faut l'analyser avec soin.

Voici le plus grand dommage qu'éprouve l'affection dans le mariage et par le mariage. L'affection est une flamme dont le foyer est la beauté sous sa triple forme, physique, intellectuelle et morale. Cette triple beauté n'est pas celle qu'une observation exacte constaterait dans l'objet aimé, mais

ils pas compte dans leur cœur du bonheur qu'ils se donnent par un réciproque abandon ? Voilà les souvenirs, les souvenirs de feu, où s'allume d'abord, pour se fortifier ensuite de mille autres ferments, le dévouement mutuel, perpétuel, de l'époux et de l'épouse. — C'est ensuite la sympathie. Dans cette vie commune où les intérêts, moraux aussi bien que matériels, sont les mêmes, les époux ne jouissent pas et ne souffrent pas l'un sans l'autre ; ils ont nécessairement mêmes joies et mêmes peines. Leurs cœurs saignent ensemble, triomphent ensemble, battent ensemble. Or, croyez-vous que ce soit peu de chose que cette communauté dans la douleur, dans le plaisir, dans tous les sentiments enfin ? Loin de là, je ne sais rien de plus efficace pour verser deux âmes l'une dans l'autre, les mêler et les confondre. — C'est le respect. Les amants ne se respectent pas ; un autre sentiment les domine, les absorbe : ils s'adorent. Les époux se respectent. Comment l'époux n'aurait-il pas une sorte de vénération pour cette femme qui s'est donnée et se donne chaque jour, qui s'est confiée tout entière et sans retour à son honneur, et qui sera enfin, si elle ne l'est déjà, la mère de ses enfants ? Comment l'épouse n'aurait-elle pas, par un sentiment différent et analogue, la même vénération pour cet homme qui a mis en elle toutes ses espérances, toutes ses chances de bonheur, qui vit en elle plus qu'en lui-même, et qui est ou sera le père de ses enfants ?...

Les enfants ! Puisque j'ai prononcé ce mot, je

m'y arrête. Les enfants, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus innocent, de plus naïf, de plus doux, de plus candide, de plus simple, de plus aimable, de plus souriant et de plus consolant dans cette vallée ! Les enfants, c'est-à-dire l'aurore, ou plutôt l'aube blanche et rose d'une matinée printanière ! c'est-à-dire la fleur, ou plutôt le bouton qui s'entr'ouvre aux premiers rayons du jour ! c'est-à-dire la grâce de la colombe ! c'est-à-dire la caresse de la brise qui passe fraîche et parfumée ! c'est-à-dire le gazouillement de l'oiseau dans l'air ! Les enfants, c'est-à-dire ces belles boucles blondes et soyeuses, ces fronts ouverts, sans plis et sans ombres, ces regards confiants et limpides, ces petites bouches, pleines de perles et de paroles charmantes ! Les enfants, c'est-à-dire les jeux, les rires sans cause, les cris qui ne veulent rien dire, tous les charmes et toutes les folies ! Les enfants, c'est-à-dire enfin l'espérance de la famille et de la société, la patrie qui se perpétue, et comme le renouvellement de l'humanité dans sa fleur ! Ah ! celui qui ne les aimerait pas, qui ne les adorerait pas, c'est donc qu'il ne les aurait jamais connus, qu'il n'en aurait jamais été caressé et fêté !...

Eh bien, ces chers enfants, ces bénédictions du bon Dieu, ce sont les chaînes les plus douces, les plus indestructibles, qui font de deux époux comme un même cœur, une même pensée, une même âme en deux personnes. Comment se séparer, se distinguer l'un de l'autre, quand ils se voient chaque jour, à chaque heure, indivisiblement confondus

en ces délicieuses petites créatures, frappées à leur double effigie ! Ce sang, dont le tendre incarnat anime, en les colorant, ces joues rebondies, n'est-ce pas leur sang à tous deux ? Ces voix qui rient, qui chantent et qui pleurent, n'est-ce pas leurs voix à tous deux, fondues dans le même timbre argentin ? Et ne sentent-ils pas leurs deux cœurs émus à l'unisson dans ce bon petit cœur, si tendre, si affectueux sans le savoir, et qui s'élance vers le père, vers la mère, d'un même mouvement, d'un même battement? C'est là l'histoire des jours heureux. Mais quand le ciel se couvre de nuages, quand il fait sombre dans la chambre nuptiale, autour du berceau, quand la maladie sévit, quand la mort frappe, ah ! comme ces inquiétudes poignantes, éprouvées en commun, comme ces larmes versées ensemble, comme ce deuil porté à deux avec un même désespoir, comme tous ces sentiments-là vous rapprochent, vous jettent l'un à l'autre, vous absorbent l'un dans l'autre, si bien que lui c'est elle, elle c'est lui ! Et c'est ainsi que l'affection conjugale, que l'amour conjugal se fortifie de toute la force, et si j'ose ainsi parler, se sanctifie de toute la sainteté de l'amour paternel et maternel, avec lesquels il se confond d'une manière merveilleuse et divine.

On voit, si j'ai su me faire comprendre, comment le besoin et l'affection se transformant, chacun de son côté, sous l'influence de circonstances nouvelles, l'amour devient, par un progrès naturel, l'amour conjugal. L'amour conjugal. qui se compose encore du besoin et de l'affec-

tion, mais du besoin tourné en habitude, mais de l'affection compliquée de reconnaissance, de sympathie, de respect, d'amour paternel et maternel, c'est-à-dire, si elle est moins rêveuse et moins poétique, cent fois plus solide et plus puissante. L'amour conjugal arrivé à ce degré, c'est-à-dire à son complet développement, a de merveilleux effets. Il établit entre les époux, par le réciproque échange de leurs personnes, une singulière ressemblance, physique et morale, souvent remarquée, par les romanciers surtout. A regarder la physionomie, le geste, les attitudes, l'habitude générale du corps, vous retrouvez, non sans étonnement, l'homme dans la femme, la femme dans l'homme. C'est l'amour conjugal qui a fait ce premier miracle. Il en a fait un second, analogue. Il a peu à peu créé entre les âmes la même similitude qu'entre les corps, et plus grande. Elle est devenue plus forte auprès de lui, il est devenu meilleur auprès d'elle. Les mêmes impressions se produisent à la fois dans leurs cœurs, les mêmes pensées arrivent à la fois sur leurs lèvres. Ce sont comme deux harpes éoliennes parfaitement d'accord, et que la même brise, en les touchant, fait vibrer ensemble mélodieusement. A les voir, à les entendre, à les deviner, on sent entre eux une parenté plus étroite et plus puissante que celle du sang, la parenté de tout leur être jusqu'en ses plus intimes profondeurs.

Une telle union brave les années. Quand on vieillit ainsi l'un près de l'autre, l'un en l'autre, on ne vieillit que pour les indifférents. Entre soi, on est

toujours jeune. Comme l'autre amour, l'amour conjugal a son bandeau, mais celui-là demeure. Il est à l'épreuve des accidents. Si le corps fléchit sous le poids du temps, l'âme, qui reluit au travers, l'âme, qui ne fléchit pas, lui refait, avec une jeunesse, une beauté, une beauté spirituelle. Les âmes ont leur beauté comme les corps, et qui grandit à mesure que l'autre s'efface. Elle grandit par les bonnes actions accomplies à deux pendant le cours d'une longue et noble vie, par le souvenir des mêmes joies goûtées à deux, des mêmes tristesses supportées à deux, des mêmes espérances caressées à deux. Ces époux arrivés au terme de la carrière, ce sont deux belles âmes qui, parmi ces ruines matérielles, rayonnent tendrement et doucement.

Hélas ! Hélas ! Ces deux cœurs fondus en un, ces deux cœurs inséparables, la mort les sépare ! Quel déchirement ! Quel arrachement ! Et que la Providence est dure de ne pas faire mourir ensemble ceux qui ont vécu ensemble, et ne peuvent concevoir une autre manière de vivre ! C'est la douleur des douleurs, sans rémission, sans consolation, sans fin. Une douleur que tout renouvelle, que tout avive. Ce brillant soleil, qui l'eût réchauffé, il ne la réchauffera pas ! Cet air si doux à respirer, elle ne le respirera pas ! Cette fleur, qu'elle eût aimé à cueillir, elle ne la cueillera pas ! Cette maison qu'elle habita longtemps, qu'elle façonnait à son image, qu'elle animait de sa pensée, qu'elle imprégnait de sa personnalité, elle ne l'habitera plus : elle la faisait vivante, comme elle ; la voilà, comme elle,

morte ! Non, il n'y a ni fond ni rives à cette douleur-là ! Celui qui écrit ces lignes navrées a vu mourir autrefois une douce petite fille à la veille de sa première communion, il a vu sa petite toilette blanche se changer en suaire, il n'a pas plus souffert qu'en son foudroyant veuvage ! Si je ne craignais de blasphémer, je dirais : il a moins souffert, étant plus fort contre la souffrance. Ah ! s'il n'y avait pas l'espérance d'un éternel Revoir !...

Amour paternel et maternel. — Lorsque je décrivais ci-dessus l'amour conjugal, j'ai pu être embarrassé de trouver les expressions, mais non les idées. Elles se présentaient d'elles-mêmes, venaient d'elles-mêmes se ranger dans leur cadre naturel. Pourquoi ? parce que c'est là une affection multiple et complexe, ce qui permet d'en analyser sans peine le mode de formation et le contenu. Il n'en est plus de même de l'amour paternel et maternel. A la différence de l'affection précédente, il naît instantanément, sans prodrômes, et il est tout d'une pièce. Point de tâtonnements, point d'éléments divers. Le voilà, dès la première minute, tout entier, indivisible. C'est une affection primesautière, et aussi simple que profonde. Or, on ne peut ni faire l'histoire de ce qui n'en a pas, ni diviser ce qui est sans parties. Je pourrais ajouter : ni sonder ce qui n'a pas de fond. La description psychologique de l'amour des pères et des mères est donc une entreprise infiniment délicate. Sans me flatter d'y réussir, je vais cependant la tenter. Il me sera doux

de contempler à loisir le plus beau des sentiments humains, et d'en esquisser une image, si imparfaite qu'elle doive être.

J'ai déjà, au paragraphe qui précède, parlé des enfants, non sans enthousiasme ; j'en vais parler encore, sans craindre la monotonie. En un sujet si charmant, la monotonie cesse d'être monotone. Et puis, j'attends qu'on m'explique comment je pourrais parler de l'amour des parents pour les enfants sans parler des enfants. Donc, je m'accorde toute liberté, et donnant encore une fois la parole à mon cœur, je le laisse dire tout ce qu'il voudra.

Et ce qu'il dit, c'est que les enfants ont un charme, une séduction irrésistibles : des sirènes. Ils ont le charme du jeune âge, ils ont la séduction de tout ce qui commence, de tout ce qui s'ouvre à l'existence, aux rayons du soleil, à la joie d'être et de vivre. Avez-vous fait cette observation, avez-vous remarqué le plaisir particulier que nous éprouvons à voir poindre le jour à l'horizon, quand fuient les dernières ombres nocturnes ? Certes, le midi est magnifique en sa splendeur ; certes, le soir est admirable en sa mélancolie ; mais le matin, à la première lueur blanche et rose qui nous sourit dans le ciel, quelle grâce ! Il en est de même de la petite source qui s'échappe en filets gazouillants du fond d'une grotte dans la montagne, et qui sera un fleuve à quelques lieues de là. Nous admirons le fleuve déroulant majestueusement sa vaste nappe à travers les prés, à travers les villes ; nous l'admirons plus encore lorsque, s'étendant au loin et au large,

il verse par plusieurs bouches à la fois ses eaux à l'Océan; mais la petite source, elle nous berce et nous enchante, nous nous y oublions des heures, perdus en de vagues et ineffables rêveries. Eh bien, l'enfant, c'est la petite source; l'enfant, c'est l'aube matinale; il en a la délicatesse, la fraîcheur, l'invincible attrait. — L'enfant a de plus l'innocence. Il n'est rien dans la nature de si blanc, de si suave, de si serein, qui ne nous paraisse moins blanc que lui, moins suave que lui, moins serein que lui. Qu'est-ce que la neige, auprès de cette neige vivante ? Qu'est-ce que la fleur, auprès de cette fleur souriante ? Qu'est-ce que l'étoile, auprès de cette étoile pensante ? — L'enfant, il a le gazouillement et les ailes de l'oiseau. L'enfant, il a tout ce qui plaît, tout ce qui émeut, tout ce qui va au cœur par les yeux, par les oreilles, et le remue doucement : la petite tête aux boucles blondes, le rose visage, le rire argentin, la parole perlée. Et son sourire ! Il y a le ciel dans le sourire d'un enfant. Et l'on ne serait pas ravi de ce ravissement, enchanté de cet enchantement, transporté de ce miracle de vie, de grâce et de candeur !

Or, si les enfants sont si parfaitement aimables, comment ne pas les aimer parfaitement ? Aussi, qui n'a l'amour des enfants ? Quel est le cœur blasé qui ne retrouve quelque émotion à la vue de ces tendres et chères petites créatures ? Quelle est l'âme fermée qui ne s'entr'ouvre ? Quel est l'esprit malade qui ne se sente rasséréné ? L'amour des enfants est de toutes les conditions : Henri IV ne les aimait pas

moins que le dernier de ses sujets. Il est de tous les âges, et si les jeunes gens y paraissent quelquefois indifférents, soyez-en sûr, c'est que leur pensée et leur attention étaient ailleurs. Emportés dans l'espace par l'ardeur de l'âge, ou occupés au dedans d'eux-mêmes de la fête que leur donne l'imagination féconde alors en illusions, ils passent sans voir et sans entendre. Mais faites qu'ils entendent et qu'ils voient, ils seront touchés comme vous, ravis comme vous, plus que vous peut-être. Il m'est arrivé de voir un petit enfant dans les bras d'un beau jeune homme, l'innocence dans les bras de la générosité : le petit enfant était tout enjouement, le jeune homme toute émotion, et je ne connais pas de spectacle sur la terre plus doux à contempler, ni meilleur au cœur et à l'âme.

Eh bien, cet amour que nous ressentons tous, naturellement, pour les enfants, ne serait-ce point l'explication très simple et très claire de l'amour paternel ? Ne pourrait-on pas dire que les pères aiment leurs enfants, parce que nous aimons en général les enfants, et de la même manière, quoique avec une énergie cent fois plus grande ? Ne pourrait-on pas dire enfin que l'amour paternel n'est que l'amour de l'homme pour l'enfant décuplé, centuplé, multiplié par lui-même à l'infini ?

Voilà la question que j'ai dû d'abord me poser, et que j'ai dû d'abord résoudre comment ? Par une négation formelle. Il n'est pas besoin en effet d'une attention prolongée pour arriver à se convaincre que l'amour paternel ne diffère pas de l'amour de

l'homme pour l'enfant par le degré seulement, mais bien par le caractère et la nature. Les pères n'aiment pas seulement avec plus de force, ils aiment d'une manière qui leur est propre. Ils ont un amour qui n'est qu'à eux, un amour spécial, original, un amour qui ne ressemble à nul autre, qu'il ne faut comparer à nul autre, qui veut être considéré en lui-même, et rien qu'en lui-même. Je vais essayer de le considérer ainsi.

Le lecteur me permettra-t-il de procéder par analogie, et de lui faire suivre le chemin que j'ai moi-même suivi pour découvrir ce que j'ignorais, ce que je voulais savoir, afin de le consigner ici ? Donc, je me suis dit : un écrivain qui vient de composer un livre aime son livre ; un peintre qui vient de faire un tableau aime son tableau ; un sculpteur qui vient de tailler une statue aime sa statue : pourquoi et comment l'écrivain, le peintre, le sculpteur aiment-ils leur livre, leur tableau, leur statue ? L'écrivain, le peintre, le sculpteur aiment leur livre, leur tableau, leur statue, parce qu'ils en sont les auteurs, parce qu'ils en sont les créateurs, et ils les aiment comme étant leurs œuvres. C'est un premier point que je me borne à énoncer, parce qu'il est clair comme le jour et incontestable comme un axiome. Mais cette première vérité, est-ce toute la vérité ? Non, en voici une seconde qui s'y ajoute, et la complète. L'écrivain, le peintre, le sculpteur ne font pas leurs œuvres de rien, ils les font avec eux-mêmes, avec leurs pensées, leurs sentiments, leurs âmes ; ils s'y mettent plus ou

moins, selon qu'ils ont plus ou moins d'art et d'inspiration, et s'ils souffrent d'une chose, c'est de ne pouvoir s'y mettre tout entiers. Buffon a dit excellemment : « le style, c'est l'homme ». Ce n'est toutefois là qu'un fragment de la vérité; il fallait dire : le livre, c'est l'écrivain; le tableau, c'est le peintre; la statue, c'est le sculpteur; et en général l'œuvre d'art, c'est l'artiste. Or, ceci compris, ne comprend-on pas que l'écrivain, le peintre, le sculpteur ont une nouvelle raison, une nouvelle manière d'aimer leurs œuvres ? Ils les aiment parce qu'ils s'y retrouvent, ils les aiment comme eux-mêmes, mais eux-mêmes plus grands et plus beaux que nature, mais eux-mêmes promis peut-être à l'immortalité. Tel est bien, si je ne me trompe, l'amour de l'écrivain, du peintre, du sculpteur; tel est bien l'amour de l'artiste.

Eh bien, sachant cela, ne pensez-vous pas, de grâce, que nous sommes bien près de savoir ce que c'est que l'amour paternel ? Est-ce que vous n'avez pas vu partout les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les artistes assimilés à des pères, et leurs œuvres assimilées à des enfants ? Et si ce n'est là qu'une métaphore, n'est-ce pas du moins une métaphore consacrée par les siècles, car elle est de tous les temps, et par conséquent une métaphore pleine d'enseignements et de vérité ?

Impossible d'en douter : l'amour de l'écrivain, du peintre, du sculpteur, de l'artiste, est une image affaiblie, mais une image exacte de l'amour paternel. Qu'est-ce que le père ? c'est bien vraiment l'auteur,

le créateur de l'enfant. Il a fait son corps du plus pur de sa substance corporelle; il a fait son âme du plus pur de sa substance spirituelle. Ce n'est pas tout : cet enfant une fois venu au monde, il continue de le créer matériellement, en le nourrissant par son travail, et pour ainsi dire de sa sueur et de son sang; il continue de le créer spirituellement par l'éducation, en formant, en façonnant, en ciselant ce jeune esprit, ce jeune cœur, cette jeune âme; en y versant, en y infusant ses pensées les plus justes, ses sentiments les plus nobles, ses émotions et ses aspirations les plus saintes. Concevez-vous une création qui soit plus vraiment création, une œuvre qui soit plus œuvre ? Et alors l'amour paternel n'est-il pas au plus haut degré l'amour du créateur pour son œuvre ?

Il y a plus, il y a mieux. Le père se retrouve, se reconnaît, s'admire et s'applaudit dans l'enfant. Cet enfant, c'est lui-même redoublé, c'est lui-même qui renaît, qui refleurit, qui rentre dans la carrière, qui recommence la vie. Il se dit à chaque instant, avec émotion, avec transport, à un regard, à un geste, à un trait du visage mis en lumière, à un rien, s'il y avait des riens pour lui dans cet ordre de choses, il se dit : c'est moi; me voilà; j'étais ainsi ! Mais non, il parle un bien autre langage : il se trouve embelli, grandi, rehaussé; il compte sur une meilleure destinée, plus brillante, et enfin et surtout, il compte sur l'immortalité. Car de même que cet enfant, c'est lui, l'enfant de cet enfant sera lui encore, lui toujours, jusqu'à la consommation

des siècles. Et alors l'amour paternel, n'est-ce pas au plus haut degré l'amour de soi-même dans un autre, et, on peut le dire, l'amour de l'immortalité ?

Et cette manière d'entendre et d'interpréter l'amour paternel est si vraie qu'il y a dans cette sainte affection un genre de dévouement qui ne ressemble pas au dévouement, tant il le surpasse. Certes, le dévouement de l'amour proprement dit est très grand, très beau, très touchant. J'en lisais l'autre jour un trait plein de grâce et de fraîcheur, dans un roman, il est vrai, mais quand un roman est bien fait, ce n'est pas moins que l'histoire du cœur humain. Une jeune fille aime un jeune homme, qui ne s'en doute pas, et sans bien s'en rendre compte elle-même. Ils sont à travers champs, errant innocemment le long des haies fleuries et des prés herbus. Tout à coup un taureau furieux s'élance sur le jeune homme surpris, et réduit à l'impuissance. Que fait la jeune fille ? Sans hésiter, elle agite son châle rouge devant les yeux enflammés de l'animal, dont elle détourne la colère sur elle-même, heureuse de donner sa vie pour une vie qu'elle ne savait pas lui être si chère. — Certes, le dévouement de l'amour conjugal est merveilleux, et il y en a mille exemples connus, sans compter des millions d'autres qui restent le secret du foyer. Rappellerais-je l'héroïsme de cette incomparable épouse, Éponine, qui le jour portait ostensiblement le deuil de Sabinus, passait les nuits à le consoler, à le fortifier, au fond du souterrain où il s'était réfugié, en eut deux enfants, les allaita, les éleva,

et, après sept ans de cette vie, s'en alla mourir à Rome du même coup qui frappait son mari ? Voilà de sublimes dévouements, l'honneur de l'humanité. Ils n'atteignent pas au dévouement de l'amour paternel. Et voici la différence, immense. L'amante qui se dévoue, la femme qui se dévoue, ont conscience de se dévouer. Elles font le sacrifice de leur beauté, de leur jeunesse, de leur vie, elles le font sans regret, mais non sans le savoir et le sentir. Il y a sacrifice compris et voulu. Il n'en est pas ainsi de l'amour paternel. Le père se dévoue sans se douter qu'il se dévoue. Je dirais même, et je dirais sans subtilité, qu'il n'y a pas sacrifice à proprement dire. Le sacrifice suppose deux personnes, l'une qui donne, l'autre qui reçoit : ici il n'y a réellement pas deux personnes. Le père ne se distingue pas de son enfant, il se confond avec lui indivisiblement. Non, le père ne se sacrifie pas ; non, le père ne se dévoue pas dans le sens ordinaire de ces mots : ce qu'il donne, il le reçoit. Que parlez-vous de privations ? ce sont des jouissances ; de supplice ? c'est une félicité.

La voilà, cette affection des affections, celle qui est enracinée au plus profond de notre cœur et de nos entrailles, et que je n'hésiterais pas à mettre fort au-dessus de toutes les autres, si elle n'était encore surpassée par l'amour maternel ; la voilà telle que je la conçois, telle que je la sens palpiter en moi, telle que vous la sentez palpiter en vous, ami lecteur. Et ce qu'elle est aujourd'hui, elle l'a toujours été. Elle a pu avoir à lutter contre des cir-

constances défavorables dans l'Antiquité, où le citoyen absorbait si étrangement l'homme ; dans la barbarie gauloise et germanique, dans la féodalité, où l'intérêt de la race, devenu la passion dominante, donnait lieu à de si déplorables abus, mais toutes les fois qu'elle se fait jour, elle apparaît telle que je viens de la présenter (1).

Il ne faut pas séparer, et on n'a jamais séparé que je sache, l'amour maternel de l'amour paternel. Ces deux amours-là sont bien de même ordre, et ne diffèrent que par le degré. Tout ce qu'on peut dire pour distinguer l'amour maternel, c'est qu'il a une énergie plus grande, plus constante, et enfin qu'il remplit de ses émotions, de ses alternatives de joie et de tristesse, de triomphe et de désespoir la vie de la femme.

Que l'amour maternel l'emporte sur l'amour paternel, c'est la conséquence rigoureuse de la théorie que je viens d'exposer. J'ai dit que le père aime l'enfant comme son œuvre, comme sa création : est-ce que l'enfant n'est pas bien plus encore l'œuvre de la mère ? Est-ce que celle-ci n'est pas créatrice à un bien plus haut degré ? J'ai dit que le père aime l'enfant comme un autre lui-même : est-ce que la mère n'a pas de bien meilleures raisons encore de l'aimer comme une autre elle-même ?

(1) On peut lire deux exemples intéressants de cette manifestation de l'amour paternel dans toute sa vérité et sa beauté en pleine civilisation romaine, d'une part, en pleine civilisation germanique, d'autre part, dans le livre de M. Ernest Legouvé, intitulé : *Histoire morale des femmes.*

Je sais le préjugé qui remonte pour ainsi dire aux premiers jours du monde, et qui n'a que difficilement cédé en ces dernières années aux démonstrations victorieuses de la science contemporaine. Les Anciens, dans leur mauvaise opinion de la femme, étaient allés jusqu'à lui contester sa maternité. Ils prétendaient que la femme est tout simplement le milieu favorable où l'enfant, formé de toutes pièces par le père, se développe, sans rien emprunter que la chaleur et la nourriture dont il a besoin: semblable au grain confié à la terre, et qui ne lui demande que les sucs nécessaires à la germination et à la végétation. Cette singulière doctrine, on la retrouve identiquement au moyen âge, et, sous des formes plus scientifiques, dans les temps modernes, et jusque dans le siècle présent. « Ainsi l'œuvre qui semble le plus essentiellement l'œuvre de la femme ne lui appartiendrait pas! Ainsi l'enfant qu'elle porte neuf mois dans ses flancs ne serait pas son fruit, mais son fardeau ! Ainsi le sein maternel, ce divin berceau qui, pareil à un être, semble tressaillir, frémir et aimer, ne serait qu'un réceptacle inerte (1) ! » Je me hâte d'écarter ce blasphème. La science, mieux informée, a réfuté ce paradoxe. L'enfant n'est pas dès le premier jour dans le sein maternel une créature complète qui ne diffère de l'homme que par les proportions. La mère n'est pas le sol insensible qui n'a plus qu'à le nourrir. La mère est la mère. Elle lui donne ses organes un

(1) E. Legouvé: *Histoire morale des femmes.*

à un ; elle lui transmet son sang et son souffle ; elle lui imprime sa forme ; sans contestation possible, elle le crée véritablement. Elle le crée : donc elle le fait à son image et à sa ressemblance. Elle se reproduit en lui, et plus tard elle pourra s'y regarder, s'y admirer comme le père, — plus que le père. Car, sans m'inquiéter de savoir si la science a prouvé cela, ni si elle est en état de le prouver, j'ose dire que la femme a une part plus grande, notablement plus grande, que l'homme dans cette opération créatrice et assimilatrice qui précède la naissance. Après la naissance, c'est bien plus évident. N'est-ce pas la mère qui nourrit l'enfant de son lait, c'est-à-dire de sa propre substance ? N'est-ce pas elle seule qui donne la première éducation, et elle surtout qui donne la seconde, la troisième, celle de toute la vie ? En vérité, c'est bien la femme qui fait l'homme au moral comme au physique, et encore plus au moral qu'au physique. Interrogez la vie des grands hommes, et vous trouverez invariablement qu'ils doivent d'avoir été grands, à qui ? A leur mère !

Ainsi la mère est plus véritablement et plus complètement créatrice que le père, elle fait de l'enfant son œuvre propre bien plus que le père, elle y reconnaît son image bien plus sensiblement que le père : comment n'aimerait-elle pas d'un amour plus intense, plus continu, plus absolu ? Ah ! je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit de l'amour paternel ; mais cet amour paternel que je trouve si grand, si merveilleux, si divin, quand je le considère seul,

comme il pâlit, quand je le compare à l'amour maternel ! Le père, oh ! je l'admire, je le vénère, mais à la condition de le voir dans l'isolement; lorsque je le vois près de la mère, je ne vois plus que la mère. La mère, pour en avoir une idée, il faut l'observer au moment où elle reçoit dans ses bras son enfant nouveau-né, au moment où elle suit ses premiers pas chancelants, au moment où elle écoute sa première parole hésitante, — hélas ! au moment où elle recueille son dernier soupir. Un enfant meurt, le père pleure, puis il se calme, s'il n'oublie pas : pour la mère, c'est une blessure toujours ouverte, toujours saignante. Vous rencontrez parfois des figures de femmes marquées d'un sceau particulier de désespoir : leur pâleur, leur douceur, l'accent découragé de leur voix, leur front incliné sur la poitrine, tout trahit en elles je ne sais quoi d'irréparablement brisé : ce sont des mères qui ont perdu leur enfant. « Une femme atteinte d'une maladie mortelle qui lui avait pris son fils dix ans auparavant s'écriait dans l'agonie : Ah ! mon pauvre fils, comme il a dû souffrir (1) ! » Tel est l'amour maternel. On le dirait surhumain. Il est infatigable, inépuisable, invincible aux événements, aux épreuves, aux dangers, à la mort. Sa puissance est si grande qu'il transforme la femme, en l'exaltant au-dessus d'elle-même. Elle était coquette, la voilà grave ; faible, la voilà forte ; pusillanime, la voilà intrépide ; tourmentée de désirs inassouvis, la voilà heureuse, en

(1) *Histoire morale des femmes.*

pleine sérénité ; et j'irais jusqu'à dire : elle était disgraciée, la voilà belle, car est-il rien de plus beau qu'une mère allaitant son enfant ! La maternité est une transfiguration.

Amour filial. — Il en est de l'amour filial comme de l'amour paternel et maternel : il ne ressemble à nul autre amour, il ne ressemble qu'à lui-même. D'où il suit que pour l'étudier, il ne faut le rapporter ni à ceci, ni à cela, ni à rien en un mot. Toute comparaison serait essentiellement défectueuse, et nous induirait en erreur.

Ne ressemblant qu'à soi, il veut être considéré en soi. Et c'est là ce qui en rend l'analyse si difficile et si délicate.

Il est toutefois une chose qui saute aux yeux, et la voici : l'amour filial répond à l'amour paternel et maternel, il en est le corrélatif. C'est la réplique du cœur de l'enfant au cœur des parents. Cela est clair comme le jour. Mais alors il doit y avoir comme un passage de l'amour paternel et maternel à l'amour filial, et la connaissance du premier doit conduire naturellement à celle du second. Suivons cette voie.

J'ai constaté que le père et la mère aiment l'enfant parce qu'ils en sont les auteurs, les créateurs, et qu'ils le sentent ; parce qu'ils se le rapportent à eux-mêmes comme une œuvre qui leur est propre ; comme une œuvre où ils ont mis ce qu'ils ont de meilleur, où ils se retrouvent par conséquent et se reconnaissent ; où ils se regardent, où ils s'admirent,

comme en un miroir, mais un miroir qui leur renverrait leur image agrandie, embellie, plus douce à contempler, plus douce à aimer. Eh bien, si l'amour paternel et maternel est cela, l'amour filial ne serait-il point ceci : l'amour de l'œuvre, vivante et palpitante, pour ses auteurs, ses créateurs ; l'amour de l'image, consciente d'elle-même, pour ses types et ses modèles ? Songez-y, de grâce : le cœur de l'enfant ne s'élance-t-il pas vers le père, vers la mère, comme vers les cœurs où il a puisé la sensibilité avec la vie ? L'âme de l'enfant ne s'élance-t-elle pas vers le père, vers la mère, comme vers les âmes où elle a puisé la pensée avec la sensibilité ? Tout l'être de l'enfant ne s'élance-t-il pas vers le père, vers la mère, comme vers la source d'où il découle, comme vers le foyer d'où il rayonne ? Et ce mouvement naturel, instinctif, primitif, constant, c'est-à-dire qui commence avec l'existence pour durer autant qu'elle, n'est-ce pas ce que le sens commun nomme avec une merveilleuse exactitude, une merveilleuse énergie, la « voix du sang » ?

La voix du sang ! Je ne dis pas que les écrivains, poètes ou prosateurs, n'en aient jamais abusé dans leurs compositions littéraires, mais la vérité exagérée est encore la vérité. Que le petit enfant, que le jeune homme, que l'homme fait, mis en présence d'un père ou d'une mère inconnus, se sentent émus et troublés, qu'ils se sentent attirés par une puissance incompréhensible, que leurs pieds se meuvent d'eux-mêmes, que leurs bras s'ouvrent, que leur cœur bondisse, que leur pensée s'inquiète

et s'anime et s'exalte comme devant un problème dont on pressent la solution, quoi d'étonnant ? Et pourquoi pas ? N'est-ce pas le même sang ? N'est-ce pas la même vie ? N'est-ce pas la même âme ? N'est-ce pas la même substance matérielle, la même essence spirituelle ? Et comment alors n'y aurait-il pas affinité ? Et comment cette affinité, dans un être conscient, ne se ferait-elle pas plus ou moins sentir ? Or, si ce phénomène extraordinaire, dégagé de tout ce qui pourrait le rendre merveilleux, est vrai, comment ne serait-il pas vrai à plus forte raison, le phénomène très ordinaire d'un enfant, d'un jeune homme, d'une jeune fille qui, ayant toujours vécu sous le regard, sous la protection, sous l'aile frémissante d'une mère tendre, d'un père diligent, reconnaissent en eux d'instinct, je ne dis pas par le raisonnement et la réflexion, mais d'instinct, les auteurs de leurs jours, les créateurs de leur être, et s'inclinent avec amour, avec respect, par un mouvement naturel et irrésistible ? Or, c'est là proprement l'amour filial, et je le définirai, si on le veut bien, l'amour de l'œuvre pour l'ouvrier, de la créature pour le créateur, dans un sentiment obscur, mais intime, profond, tout puissant de dépendance et de ressemblance.

J'aime à employer ces mots de créature et de créateur, en parlant des enfants et des parents: ils expriment avec force et vérité le lien sacré qui les unit naturellement. Et, en outre, ils rendent compte d'un fait certain, universel. Nous disons l'amour filial,

mais ne disons-nous pas aussi la *piété filiale ?* Veuillez arrêter votre pensée sur ces mots : piété filiale. Avez-vous jamais entendu parler de piété conjugale ? Non. De piété paternelle et maternelle ? Non. Quelle est cette différence ? Ce n'est pas une différence d'énergie. L'amour conjugal peut égaler, surpasser même l'amour filial ; l'amour paternel, maternel, l'égale toujours, le surpasse souvent. C'est donc une différence de nature. Et cette différence de nature, je la peins en deux mots. Le père est créateur comme Dieu, la mère est créatrice comme Dieu, par l'expresse volonté divine, par une sorte de mandat divin : à ce titre, ils représentent Dieu même ; comme ils en ont en partie la puissance, ils en ont en partie la majesté : donc, devant eux, comme devant le tabernacle, s'incline respectueusement, religieusement, le front de l'enfant, du jeune homme, de la jeune fille ; c'est un culte, une religion. Et voilà comment, partout, toujours, chez tous les peuples, dans toutes les langues, l'amour filial s'appelle, par un privilège unique, la *piété* filiale.

Tel est l'amour filial ; tel son caractère distinctif, son essence, ce qui en fait la spécialité, aussi bien que la sainteté. Il a encore quelque chose de particulier, et qui vaut la peine d'être signalé. Il a un certain développement, je ne dis pas dans la suite des siècles, mais dans le cours de la vie humaine. Il se modifie, il prend des nuances et même des couleurs différentes, suivant le changement inverse qui s'accomplit dans l'enfant, qui s'accomplit dans

le père et la mère. L'enfant grandit, physiquement, intellectuellement, moralement, de la première enfance à la seconde, de celle-ci à l'adolescence, de celle-ci à la jeunesse, de celle-ci à l'âge mur; c'est un progrès. Eh bien, l'amour filial réfléchit ce progrès. Je ne dirai pas qu'il prend plus de force. J'ai vu de près, grâce à Dieu, les petits enfants : dès le berceau, ils aiment le père et la mère, surtout la mère, du fond de leur cœur et de leurs entrailles; il y a là une affection qui ne peut guère croître en intensité. On ne saurait aimer plus, mais ne saurait-on aimer mieux? Ce premier amour est aveugle, comme il est instinctif; il ne se connaît pas; il ne sait ni ce qu'il est, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait. Plus tard, et de plus en plus, il prend conscience de lui-même; il apprend d'où il vient, où il va; il compare ce qu'il est et ce qu'il doit être; il se perfectionne par les lumières de la raison, par l'acquiescement et le dévouement de la volonté. — Cependant, le père et la mère ajoutent des années aux années; après être montés pas à pas au sommet de la vie, ils descendent l'autre versant, d'un mouvement plus rapide, trop rapide, hélas! Les cheveux blanchissent et deviennent plus rares. Le front se découronne et penche. Le corps s'affaisse, les forces s'en vont, la triste et impuissante vieillesse approche, arrive, jusqu'à ce qu'on soit obligé de se dire: la voilà! c'est une décadence. Eh bien, l'amour filial réfléchit cette décadence. Après avoir été le sentiment de la faiblesse devant la force, il devient peu à peu le sentiment de la force devant la fai-

blesse. Après avoir été protégé, il se fait protecteur. Il n'est pas plus tendre, mais sa tendresse se mêle et s'amollit d'une sorte de pitié émue ; il n'est pas moins doux, mais sa douceur se mêle et s'attriste du pressentiment d'une fin plus ou moins prochaine, et inévitable. Autrefois, naguère, l'enfant souriait à ce père, à cette mère, qui soutenaient ses pas; aujourd'hui, c'est lui qui les guide, infirmes, les membres perclus, les yeux fermés, l'intelligence obscurcie, qui les guide avec des larmes dans les yeux, des larmes qui voudraient tomber, qui ne tombent pas. Il n'ose regarder vers l'avenir, qui l'effraie. La mort le poursuit de son spectre, répand tout autour de lui ses ombres glacées. De quelque côté qu'il se tourne, c'est le départ sans retour, la nuit sans aurore, toute cette épouvante des nobles cœurs qui aiment.

Et voulez-vous savoir combien il est vif et profond à tous ses moments, sous toutes ses formes, ce pieux amour filial que je voudrais peindre en traits plus dignes de sa noble nature et de ses chers objets ? Regardez cette société sainte du père, de la mère et de l'enfant dans les principales circonstances de la vie intérieure, dans les événements, si petits et si grands, du foyer domestique. La jeune mère est-elle en proie à la maladie ou au chagrin : le petit enfant sent cela, s'il ne le comprend pas : plus de jeux, plus de ris, plus de courses folles à travers les chambres ; il fait silence, il est immobile ; il y a des ombres autour de son beau petit front, tout à

l'heure si épanoui ; ses yeux sont humides de larmes retenues ; toute son attitude est celle de la crainte et de la tristesse ; que la malade ou la désolée pousse une plainte, un cri, il va éclater en sanglots, incapable de se maîtriser plus longtemps. — Autre scène. Tout rit au foyer, la mère occupée à quelque ouvrage de femme, l'enfant plus occupé encore autour de ses jouets. Le père entre : il a travaillé dans son cabinet, à l'atelier, ou ailleurs ; il a travaillé, non pas pour lui. Peut-être a-t-il l'esprit plein de pensées graves, le cœur chargé de soucis ou attristé d'un échec : n'importe, il fait trêve à tout cela, il emprunte à l'enfant quelque chose de sa sérénité, il l'enlève dans ses bras, il le caresse et, ce qui vaut mieux, il organise avec lui quelque jeu nouveau. Oh ! regardez-le, le petit enfant, comme il est heureux ! Tout son être frémit d'allégresse et respire la joie, le triomphe. A chaque instant, il tourne vers son père des regards émus, tout imprégnés d'une tendresse infinie ; il devine par le cœur, qui alors a cent fois plus d'esprit que l'esprit, il devine la condescendance paternelle, il a un sentiment obscur et délicieux de ce qu'il y a de touchant dans ce rôle enfantin d'un homme si loin de l'enfance, et il paie tout cela d'un redoublement d'amour filial. Il serait heureux aussi de jouer avec sa mère, mais pas si heureux, ni de la même manière. — Des jours se sont écoulés, l'enfant est devenu jeune homme, jeune fille. Ils ont été éloignés de la maison paternelle, maternelle, par les nécessités de l'éducation. Mais c'est jour de congé,

ou, ce qui est bien préférable, ce sont les vacances : quels transports ! Quel bonheur de se sentir serré dans ces bras tendres, sur ces cœurs émus, de rendre étreinte pour étreinte, de revoir toutes ces choses familières, de rentrer un instant dans ces douces habitudes, de revivre cette pieuse vie du foyer ! — Des jours encore se sont écoulés. Le jeune homme s'est fait homme ; la jeune fille s'est faite femme. En même temps, les parents se sont appesantis, ont vieilli ; ils marchent courbés vers la terre, qui les réclame. Eh bien, quel respect, quelle affection, quelle douleur tout à la fois ne ressentons-nous pas alors à l'aspect de ces cheveux blancs, de ces rides que l'âge n'a peut-être pas creusées seul, de ces membres tremblants et chancelants ! Quelle émotion de nous sentir encore pressés, comme autrefois, dans ces bras maintenant sans force, sur ce cœur qui a tant battu pour nous, et bientôt ne battra plus ! — « Enfin, à l'heure suprême, lorsqu'une dernière parole, un dernier soupir vient errer sur leurs lèvres déjà glacées, s'il leur reste encore quelque sentiment pour nous reconnaître et nous bénir, quelle consolation pour notre pauvre cœur ! Il m'a reconnu, disons-nous, il m'a béni une dernière fois » (1).

Et voulez-vous savoir combien l'amour filial est indépendant du temps et des circonstances, à quel point il brave les obstacles, et en triomphe, tant il est le fond indestructible du cœur humain ?

(1) Dupanloup : *De l'Éducation*, t. II, ch. 2.

Regardez l'Antiquité. Certes, l'Antiquité n'est pas favorable à l'épanouissement des affections domestiques, et par une raison fort simple. La famille n'est alors qu'une imparfaite association, le foyer qu'un gynécée, la vie intérieure qu'une rencontre. La MAISON, dans le sens moderne et chrétien du mot, cet inviolable asile, où nous abritons tout ce qui nous est cher, que nous ornons, que nous embellissons, que nous nous approprions, qui finit par faire en quelque sorte partie de nous-mêmes ; la maison, ce rempart contre les regards indiscrets, contre les bruits, les agitations, les tumultes du dehors ; la maison, qui renferme le lit nuptial, le berceau des enfants, les portraits des aïeux, les livres aimés, les objets d'art préférés, les meubles devenus chers par un long usage, la table de travail, où l'on s'assied en cercle, et jusqu'à l'âtre, qui lui donne son nom, et dont la flamme, image d'une autre flamme, nous réjouit autant qu'elle nous réchauffe ; la maison enfin, où se joue, où se noue et se dénoue sans cesse le drame intime de nos joies et de nos tristesses, de nos craintes et de nos espérances, de nos affections satisfaites ou brisées, de la naissance, semblable au jour qui paraît, de la mort, semblable à la nuit qui tombe ; la maison, vous la chercheriez vainement à Athènes, vous la chercheriez vainement à Rome. Si solide ou si magnifique qu'elle soit, la maison athénienne, la maison romaine n'est qu'une tente, assez bonne pour des femmes qui n'ont rien à faire, pour des hommes dont la vie se passe sur la place publique ou au

camp. Est-ce dans ce milieu hostile que va fleurir l'amour filial? Oui, là comme ailleurs, là comme partout. Aimés de leur père, de leur mère, *malgré tout*, les enfants grecs et romains aiment leur père, leur mère, *malgré tout*, par un juste et naturel retour. Et s'il vous faut des exemples, en voici, l'Histoire les a consacrés. C'est Cléobis et Biton, fils de Cydippe, prêtresse de Junon : ils s'attellent au char de leur mère pour la conduire au temple ; la mère reconnaissante demande aux Dieux de leur accorder le bien le plus précieux, et ils s'endorment pour toujours. — C'est Épaminondas, vainqueur des Lacédémoniens à Leuctres ; tandis que ses compatriotes le félicitent, lui il s'écrie : O mon père, ô ma mère, le prix le plus doux de ma victoire, c'est la joie que vous ressentirez en l'apprenant. — C'est Coriolan, inexorable aux malheurs de ses concitoyens, vaincu par les larmes de sa mère Véturie. — C'est Manlius Torquatus, relégué à la campagne, condamné aux travaux des esclaves par son père. Il apprend que celui-ci est accusé de cruauté par le tribun T. Pomponius, accourt à Rome, se présente à l'improviste à l'accusateur, le poignard à la main, et le force à se désister de sa poursuite. — C'est Scipion l'Africain ; il avait dix-huit ans ; c'était à la bataille du Tessin ; par un acte de bravoure, il sauve la vie à son père, alors consul ; ses concitoyens veulent lui décerner la couronne civique : Non, non, s'écrie-t-il, je n'ai fait que mon devoir. — Et pourquoi ai-je oublié votre nom, noble, touchante, héroïque jeune femme romaine, qui

allaitâtes votre père, condamné à mourir de faim? Plus tard, sur l'emplacement de cette prison, les Romains, par une heureuse inspiration, élevèrent un temple à la Piété filiale. Un temple à la Piété filiale à Rome, cela dit tout, et rend inutile ce que je pourrais ajouter.

Après avoir ainsi exposé l'amour filial en général, faut-il entrer dans les distinctions, et appeler tour à tour l'attention du lecteur sur l'amour filial du fils, sur l'amour filial de la fille? Deux choses sont certaines : c'est que dans les deux cas, le fond est le même, c'est que sur ce fond identique se dessinent des différences notables. L'amour filial du fils a naturellement quelque chose de particulier qu'il doit aux qualités distinctives du sexe. L'attribut essentiel de l'homme comparé à la femme peut se formuler ainsi : l'homme est le principe actif. Tout en lui est fait pour l'action, aspire à l'action. Cela est vrai de son corps, plus grand, plus robuste, plus spécialement conformé par les muscles, les nerfs, le squelette même pour le mouvement et l'effort. Cela est vrai de son âme : de son intelligence plus apte aux spéculations abstraites et de longue haleine, de ses passions plus impétueuses, de sa volonté plus ferme et plus constante. L'homme, en un mot, c'est la force. Or, cela même donne une physionomie particulière à l'amour filial du fils. Il est moins voisin des larmes et des attendrissements; il prodigue moins les caresses et les paroles; mais s'il est plus rude, il

est plus énergique, et il s'affirme surtout par des faits. Tel fut l'amour filial de J. Fabre, protestant de Nimes, né et mort dans le XVIII[e] siècle. Son père avait été condamné aux galères pour avoir pratiqué le culte réformé ; il demanda à s'y substituer et à subir sa peine. Il la subit en effet pendant six années, jusqu'à ce que le duc de Choiseul mît fin à tant d'héroïsme. Tel fut, vers la même époque, l'amour filial de Sedaine. A l'âge de 18 ans, il perdit son père. Sa mère n'avait que lui pour soutien ; en attendant de devenir auteur dramatique, comme il était fils d'architecte, il n'hésita pas à se faire tailleur de pierres pour donner du pain à celle qui lui avait donné la vie.

L'amour filial de la fille est différent de la différence qui sépare l'homme de la femme. La femme est essentiellement, dans l'humanité, le principe passif. Toute sa complexion, physique, intellectuelle, morale, la prédestine au repos ou, du moins, à un exercice modéré ; ses formes plus arrondies, plus molles dans leur demi-langueur, et plus faites pour recevoir que pour donner ; son cœur plus impressionnable et plus sympathique ; son esprit plus habile aux détails et aux nuances. Ce n'est pas que la femme soit sans courage. Si elle n'a pas le courage de l'intrépidité qui se jette en avant, et qui brave, elle a le courage de la patience qui attend, et qui endure. Elle sait souffrir, ce qui est un art, et elle s'attache par la souffrance, ce qui est une vertu. La femme, en un mot, c'est la grâce. Or, cela même donne une physio-

nomie particulière à l'amour filial de la fille. Il a une tendresse et une douceur infinies ; il est inventif pour trouver mille délicatesses qui vont au cœur de l'aimé, de l'aimée ; il est ingénieux à s'exprimer, à flatter, à endormir la douleur, à calmer les craintes, à susciter les espérances. Par un art qui lui est propre, qui est la nature féminine elle-même dans ce qu'elle a de plus divin, de rien il sait faire quelque chose, et quoi donc ? une lueur dans la nuit, un rayon dans l'ombre, un baume dans la souffrance, un appareil sur la blessure, un miel au bord du calice, un coin du ciel dans cet enfer terrestre.

Et vraiment combien il serait méritoire, s'il n'était naturel, cet amour de la fille, quand on songe comme elle a été traitée dans l'Antiquité, au moyen âge, dans les temps modernes, et jusqu'aux temps où nous sommes ! Ce petit être si frêle et si doux, si rose et si blanc, plein de charmes, qui répand les grâces et les ris tout alentour, et promet chaque jour davantage ; ce composé harmonieux des ailes du papillon, du parfum de la fleur, du chant de l'oiseau, de la transparence de l'air, du rayonnement du soleil ; cet enchantement, ce miracle, comment croyez-vous qu'il est reçu du père, et par contre-coup de la mère ? Presque toujours comme une disgrâce, quelquefois comme un malheur. Une femme est en travail, un faible cri part, le premier cri de la vie. — Qu'est-ce ? Qu'est-ce ? — Une fille ! et les bras tendus retombent, et les regards avivés par l'espoir s'éteignent. Pourquoi ? Juifs, Indiens,

Grecs, Romains, Barons féodaux, tous s'accordent pour maudire la fille ! Et aujourd'hui même, vous retrouvez, persistant et vivace, le même préjugé, surtout dans le peuple et chez les paysans. Interrogez tel paysan, il vous répondra : « Je n'ai pas d'enfants, je n'ai que des filles. » Et j'ai entendu de mes oreilles, lorsque j'habitais cette chère Bretagne, le fermier breton dont la femme met au monde une fille, dire avec simplicité et conviction : « Ma femme a fait une fausse couche. » Encore une fois, pourquoi ?

Eh ! pour mille raisons, les unes spécieuses, les autres absurdes, mais qui n'importent pas ici. Ce qui importe, le voici. La fille répond à l'injuste malédiction dont elle est l'innocent objet comment ? En bénissant. Elle rend le bien pour le mal, et au centuple. « Elle est le murmure, la voix, le chant, l'âme de la maison ; elle la pare, elle la parfume de sa pureté, de son ingénuité, de sa virginité. Dans les mauvais jours, qui essuie les pleurs ? Elle. Dans la maladie, qui retourne le patient, qui bande la plaie, qui lève l'appareil ? Elle encore. Dans la vieillesse, qui ramène la sérénité, qui éclaire cette nuit d'un blond rayon, qui échauffe cet hiver d'une vivifiante flamme ? Elle toujours. — Comme la petite fille est le lutin du foyer, la jeune fille en est le génie bienfaisant, l'ange gardien, la divinité protectrice, toute douceur pour calmer la colère, toute consolation pour apaiser la souffrance, toute tendresse pour persuader le désespoir, toute industrie pour

répandre le bien-être, tout cœur pour aimer, tout esprit pour charmer, toute modestie pour s'effacer dans la prospérité, tout zèle pour se mettre en avant dans le péril, tout courage pour combattre, tout héroïsme pour se dévouer et pour vaincre. Oubliée, elle se souvient; négligée, elle est attentive; éloignée avec indifférence, elle se rapproche avec amour; maltraitée, elle baise la main qui frappe; chassée, elle revient à l'heure de la désolation et de la ruine. — Un écrivain anglais contemporain a mis en lumière ce divin côté de la nature humaine, de la nature féminine dans un roman tour à tour pathétique et spirituel. Avez-vous lu *Dombey et fils* de Dickens? Dombey est un riche et orgueilleux marchand de la cité de Londres, qui aspire à pouvoir écrire en lettres majuscules sur son enseigne: *Dombey et fils*. Or une fille lui naît. Quel coup! Quel désespoir! Il se hâte de la reléguer dans la partie la plus éloignée de la maison, et de l'abandonner aux domestiques, qui l'élèvent loin de ses yeux. Plus tard, une autre femme lui donne un fils. Quel joie! Quel triomphe! Tout est prodigué à ce glorieux rejeton d'une opulente famille. Mais qu'arrive-t-il? L'enfant, débile, meurt prématurément; l'épouse, infidèle, s'enfuit; la fortune, dilapidée, s'évanouit; et quand tout à croulé, au milieu du déshonneur et de la misère, vous voyez apparaître une blanche figure, souriante et triste, la fille dédaignée, bannie, qui accourt, le cœur plein de tendresse, les mains pleines d'or, et qui sauve-

rait ce père infortuné, s'il voulait être sauvé. Et voilà la fille (1)! »

Vous n'avez pas oublié le type immortel et charmant d'Antigone, conduisant par la main Œdipe qui ne voit plus, et chemine désespérément, portant l'insupportable poids de l'inexorable Destin. Toutes les filles ne guident pas ainsi par les chemins et les précipices leur vieux père aveugle, mais combien, en faisant autrement, ne font pas moins! Combien s'établissent au chevet ou derrière le fauteuil du vieillard, attentives à ses besoins, à ses moindres désirs, images terrestres de la Providence divine! « Qui de nous, dit Dupanloup, n'a rencontré dans la vie quelqu'une de ces Cordélia, agenouillée devant un père infirme de corps et peut-être d'esprit? Par une anomalie touchante, en même temps que le vieillard se fait enfant, la jeune fille se fait mère; les intonations tendres et caressantes, les paroles sincèrement et naïvement naturelles sont échangées entre eux avec une grâce charmante, car le vieillard s'aperçoit de ce renversement des rôles, et un sourire plein de mélancolie et de tendresse va dire à sa fille : Oui, je sais, ce sont des enfantillages, mais je suis heureux d'être ton enfant. »

Voilà comment, fils et filles, nous aimons nos pères, nos mères, divinités tutélaires, images

(1) J'extrais cette page d'un petit livre sur *l'Éducation*, que j'écrivais dans la joie en 1868, et que je transcris dans la suprême amertume en 1902.

tendres, images bénies de la Divinité qui est au ciel. Et tel est cet amour des enfants qu'il rayonne autour des parents, débordant sur tout ce qui leur appartient ou leur a appartenu, l'animant de leur vie, le consacrant par leur souvenir, le transformant en objets précieux et sacrés. Je ne parle pas maintenant de la grande Patrie, ce n'est pas le lieu; mais, dans la grande, n'en est-il pas une petite, qui est plus particulièrement la *patrie*, à prendre ce mot dans sa valeur étymologique ? N'est-il pas dans une ville un quartier préféré, dans une campagne un village adoré, dont on rêve quand on est au loin, où l'on revient avec une profonde émotion après une longue absence ? Ah ! c'est que là ont vécu le père et la mère ; c'est que là est le berceau où nous avons été endormis tout petits ; c'est que là est la maison, dont je parlais tout à l'heure, où nous avons pleuré nos premières larmes, souri nos premiers sourires, rêvé nos premiers rêves auprès du doux foyer, de la chère table, dans l'ombre charmante, sous les ailes protectrices ! Ah ! c'est que là est, comment dirais-je, le champ du repos éternel, autour de la vieille église, à l'ombre du clocher qui penche, les tertres de gazon, les pierres debout ou couchées où il est si doux et si triste de poser les deux genoux, de joindre les deux mains, de se souvenir, de prier et de pleurer !

On l'a dit, et il est vrai : le temps efface tout; mais les souvenirs de la famille, ils demeurent. Parents chéris, parents vénérés, qui avez passé en faisant le bien, il ne reste plus de vous sur cette

triste terre que ce triste tombeau, mais qu'il fait bon le visiter, qu'il fait bon « y repasser en secret devant Dieu la mémoire des jours si heureux et si purs, hélas! si vite écoulés de notre enfance, d'y ressaisir fugitivement le trésor de tendresse que nous puisions autrefois dans vos cœurs, dans ces cœurs dont la froide poussière nous attendrit encore par des émotions irrésistibles (1)! »

Heureux ceux à qui il fut donné de vivre aux lieux où ils sont nés, où ils ont grandi aux cotés du père et de la mère, et plus tard, puisqu'il faut que tout finisse là, auprès de leurs tombes, auprès de l'église natale! Heureux encore ceux qui, emportés par la fortune aux quatre vents, peuvent revenir passer leurs derniers jours dans cette saine atmosphère, et s'y recueillir avant l'heure finale devant les ancêtres et devant Dieu! Moins heureux, mais heureux encore ceux qui, ayant succombé au loin dans ce combat de la vie, peuvent du moins, par la piété des survivants, reposer où reposent ceux par qui ils ont vécu, et qui les attendent, au sein du calme et de la sérénité, là où l'on ne meurt plus, dans la première et la dernière, dans l'éternelle patrie.

Amour fraternel. — Je prie le lecteur d'y songer, et de voir si l'amour fraternel n'est pas exactement ce que je vais dire. Que sont les frères et les sœurs, à les considérer comme tels? les enfants du même

(1) Dupanloup : *De l'Éducation*, t. II. l. 2.

père et de la même mère. Pesez ces expressions : les enfants du même père et dela même mère. Cela veut dire qu'ils ont été formés de la même substance matérielle, de la même essence spirituelle. Cela veut dire qu'ils sont le même sang transfusé des veines paternelles et maternelles dans leurs veines filiales, la même âme émigrée d'une forme dans une autre, la même pensée, la même sensibilité, la même volonté. Cela veut dire que, créés également par le père et la mère, ils en sont également les vivantes, palpitantes et ressemblantes images. Entre eux, tout est commun : l'origine, la matière et l'étoffe dont ils sont faits, le type qu'ils reproduisent avec plus ou moins de fidélité. Or, cette communauté universelle, qui fait de tous ces enfants, sans distinction de sexe, comme les éditions successives d'une même œuvre, sorties des mains des mêmes ouvriers, ils la sentent au dedans d'eux-mêmes *instinctivement.* J'appuie à dessein sur ce dernier mot. Les enfants, surtout dans le bas âge, ne réfléchissent pas, ne raisonnent pas ; ils ne disent pas : Nous avons même père et même mère ; notre sang à tous, c'est le même sang, car c'est le leur ; notre pensée à tous, c'est la même pensée, car c'est la leur ; notre cœur à tous, c'est le même cœur, car c'est leur cœur ; non, ils ne se disent rien, mais ils ont de tout cela un sentiment obscur, c'est probable, mais un sentiment profond, continu, vivace, puissant, indestructible. Eh bien, c'est dans le sentiment de ces choses, et dans ces choses mêmes, que je trouve la raison d'être et

l'explication de l'amour fraternel. Les frères et les sœurs s'aiment mutuellement, parce qu'ils sont les uns par rapport aux autres ce qu'ils sont par rapport au père et à la mère, la même chair et le même esprit, et parce qu'ils savent, grâce à un instinct qui ne se tait jamais, qu'ils sont la même chair et le même esprit. Comme l'amour filial, dont il n'est pour ainsi dire que la conséquence logique et le développement naturel, l'amour fraternel n'est encore que cette *voix du sang* dont je parlais dans le précédent paragraphe.

Tel est l'amour fraternel considéré dans son fond. Il est le cri du cœur, il est le cri de l'âme, il est le cri du corps, il est le cri de toute la personne, et ce cri, il dit : toi, mon frère, toi, ma sœur, tu ne fais qu'un avec moi, comme je ne fais qu'un avec toi, et nous ne faisons qu'un tous ensemble, parce que nous ne faisons qu'un avec notre père et notre mère, qui se confondent eux-mêmes. Je le répète : voilà l'amour fraternel dans sa plus grande simplicité, dans sa plus grande vérité, dans sa plus grande profondeur. Mais il se fortifie accessoirement et se développe. Voici de quelle manière.

Il se fortifie et se développe par la vie commune. Est-ce peu de chose, ou chose insignifiante, de vivre sous le même toit, auprès du même foyer ? de recevoir les mêmes caresses, les mêmes leçons, les mêmes avertissements, de ce père si bon dans sa gravité, de cette mère si dévouée dans sa sollicitude ? de s'asseoir autour de la même table, aux heures des repas, aux heures du travail ? de plier

ensemble les genoux, de joindre ensemble les mains, pour prier d'une même voix, d'un même élan, « le Père qui est aux cieux »? de boire à la même coupe les purs plaisirs, d'autant plus doux qu'ils sont plus purs, de l'enfance et de l'adolescence? de prendre part aux mêmes jeux, aux mêmes fêtes de famille, ces bonnes et pieuses fêtes, que j'ai tant de regret de voir se perdre, se fondre dans l'uniformité et la monotonie de notre vie contemporaine, trop affairée pour perdre le temps et se plaire à ces naïvetés?

Il se fortifie et se développe par la solidarité. Rassemblés sous l'aile paternelle et maternelle, les enfants sentent dès le commencement et comprennent de bonne heure qu'ils ont tous avec le père et la mère un même intérêt, qui est l'intérêt de la famille; un même bonheur, qui est le bonheur de la famille; de mêmes deuils, hélas! qui sont les deuils de la famille; et comment leurs liens n'en deviendraient-ils pas plus étroits, plus forts, plus à l'épreuve du temps et des circonstances fatales?

Il se fortifie et se développe par la tradition. Je veux dire la tradition de la famille; je veux dire les souvenirs du père et de la mère, les souvenirs des ancêtres, qui sont comme une tradition pour les enfants, et qui les obligent tous également envers l'avenir par un même passé de probité et d'honneur. Il semble à certaines personnes que les familles aristocratiques aient seules une tradition. Et pourquoi? Un homme s'est illustré par une victoire, par une découverte, par un chef-d'œuvre, et

il transmet à ses descendants sa gloire, avec le devoir de la respecter. C'est bien, c'est juste, c'est beau. Mais l'ouvrier honnête, intelligent, laborieux, vaillant, qui gagne le bien-être de sa famille à la sueur de son front et de son âme, et quelquefois meurt à la peine, pourquoi ne transmettrait-il pas aux siens le souvenir de son courage et de sa vertu, pour leur faire une obligation de rivaliser d'efforts entre eux, de l'imiter et de le surpasser? Ah! je ne blâme pas les testaments d'argent, chers aux notaires et aux gens de loi; je ne blâme pas le veau d'or, tout en lui refusant mes hommages; mais pourquoi chaque honnête père de famille ne laisserait-il pas aux siens, et pour eux seuls, une sorte de testament moral, où il dirait simplement: mes enfants, voilà ce que j'ai fait, et voilà ce que vous devrez faire, sous peine de manquer à ma mémoire, et à vous-mêmes.

Et maintenant, descendrais-je aux détails, aux distinctions? Parlerais-je successivement de l'amour fraternel entre frères, pour dire qu'il est plus mâle, plus énergique, comme il convient à l'homme, sans être pour cela incapable d'une douceur infinie? de l'amour fraternel entre sœurs, pour dire qu'il est plus tendre, plus gracieux, comme il convient à la femme, sans être pour cela incapable de courage et d'initiative? de l'amour fraternel des frères pour les sœurs, pour dire qu'il a une sorte de caractère chevaleresque et dans le cas de supériorité d'âge, quelque chose de paternel? enfin de l'amour fraternel des sœurs pour les frères, pour dire qu'il a

une sorte de caractère sentimental, et, dans le cas de supériorité d'âge, quelque chose de maternel ? A quoi bon ? et que vous apprendrais-je, Lecteur ? J'aime mieux m'arrêter à cette dernière espèce d'amour fraternel, celui de la sœur pour le frère, que je considère comme le type de ce genre d'affection, et vous le donner à contempler, à admirer, à sentir et à aimer, non dans une froide et abstraite théorie, mais dans un exemple réel et vivant.

Je l'emprunte tout simplement à cette *chronique domestique*, dont je parlais ci-dessus, et que je voudrais voir se multiplier, comme contrepoids, en ce temps de mémoires scandaleux, et de confidences indiscrètes. Il s'agit de la vie la plus privée et la moins extraordinaire. Il s'agit d'une jeune fille, qui n'est que bonne, généreuse, pleine d'âme et d'esprit ; d'un jeune homme, qui n'a pour tout bien que ses nobles aspirations, et quelques ouvrages de courte haleine, promesses que la mort n'a pas permis de réaliser. Il s'agit de l'amour fraternel de cette jeune fille pour ce jeune homme, de cette sœur pour ce frère, amour enfermé dans le plus modeste foyer, mais qui a le mérite peu commun de s'être raconté lui-même dans le style le plus naturel, le plus tendre, le plus passionné, et à tous les titres le plus aimable. Il s'agit de cela seulement, mais c'est beaucoup, car nous ne sommes ni rois ni reines, ni destinés, Dieu merci, à le devenir, et les exemples les plus humbles sont aussi pour nous les plus instructifs.

Donc, Lecteur, ayez la complaisance de vous

transporter en imagination dans le Languedoc, en un vieux et rustique château appelé LE CAYLA. Là grandissent et fleurissent auprès d'un père dont les cheveux commencent de s'argenter, deux jeunes filles, dont l'aînée s'appelle Eugénie de Guérin, et deux jeunes garçons, dont le plus jeune s'appelle Maurice de Guérin. Or, voici la courte et mélancolique histoire de Maurice.

Il naît au Cayla, où il passe les années de l'enfance, imaginatif et rêveur, sensible aux aspects changeants de l'horizon, aux bruits et aux voix de la nature, à tout ce que dédaignent les esprits positifs. Élevé et bercé dans les sentiments d'une douce piété, blessé d'une blessure inconnue, il songe au sacerdoce, comme à un asile parmi l'orage, et, dans cette pensée, s'en va commencer au petit séminaire de Toulouse, et achever au collège Stanislas à Paris de brillantes études. Plus tard, après des incertitudes, des souffrances de corps et d'esprit, des larmes, douces et amères, un amour aussi discret que pur, et refoulé dès le premier soupir, nous le retrouvons en Bretagne, non loin de Saint-Malo, à LACHÊNAIE, cette solitude de M. de Lamennais; puis, quand l'école est dispersée, au VAL DE L'ARGUENON, chez un autre breton, M. Hyppolite de la Morvounais, un poète qui « chantait vaguement dans le vague », dit Eugénie; enfin à Paris, où il écrit quelques articles de Revue, et deux petits chefs-d'œuvre trop peu connus, le *Centaure* et la *Bacchante*, donne des leçons à ce même collège où il avait été élevé, pour vivre, se marie,

pour être heureux, et meurt à la fleur de l'âge, pour obéir à l'arrêt fatal de la Providence. Voilà celui qu'Eugénie de Guérin devait aimer d'un amour unique, et voici comment elle l'aima.

Dès l'âge de raison, Eugénie ne respire plus que pour Maurice. Tandis qu'il est à Toulouse, elle veille sur lui avec la plus délicate tendresse ; tandis qu'il termine ses études à Paris, elle s'inquiète maternellement des mélancolies de ce poétique et tourmenté jeune homme. Plus tard, lorsque Maurice est à Lachênaie, au val de l'Arguenon, à Paris encore, tout ce qui se rapporte au cher absent l'émeut et la trouble : — Une lettre joyeuse qui arrive : « Ta lettre m'a fait plaisir par l'air de contentement que j'y trouve ; c'est que te voilà hors des tempêtes, des secousses qui t'ont ballotté si longtemps. Que Dieu en soit béni et te tienne à l'ancre. » — Une lettre trop courte, et qui paraît froide : « Te souviens-tu, Maurice, de cette petite courte lettre qui m'a tourmentée quinze jours ? Que tu me semblais froid, indifférent, peu aimable. » — Une lettre qui se fait attendre : « J'attendis tout hier le facteur, espérant que j'aurais de tes lettres. Ce sera demain, sans doute. Voilà comme je me console à chaque courrier depuis quinze jours que je suis en attente. C'est bien long, et je commence à m'inquiéter de ton silence. Serais-tu malade ? Cette idée me vient cent fois le jour, et la nuit quand je me réveille. Va-t-en, lui dis-je, je ne te crois pas. Mais c'est impossible ! »

Trois choses sont principalement l'objet des ten-

dres et fraternelles sollicitudes d'Eugénie : la foi un instant ébranlée de Maurice, sa santé toujours menacée et défaillante, son mariage, qui souffre d'abord des difficultés, et s'accomplit enfin.

Sa foi un instant ébranlée. — « J'ai commencé toute triste, et puis j'ai senti presque de la joie, et que j'avais Dieu au cœur. O mon ami, si tu savais comme l'âme dans l'affliction se console doucement en Dieu ! Que de force elle tire de la Puissance divine ! » — Et plus loin : « Maurice, si je pouvais te faire passer quelqu'une de mes pensées là-dessus (il s'agit de l'insuffisance de la vie mondaine et de la douceur de la religion), t'insinuer ce que je crois et ce que j'apprends dans les livres de piété, ces beaux reliefs de l'Évangile ! Si je pouvais te voir chrétien ! Je donnerais vie et tout pour cela. »

Maurice a été malade, il est venu se rétablir au Cayla, et puis, il est reparti. Qu'il est triste de revoir cette chambre d'un absent, mais qu'il est doux d'y retrouver mille marques qu'il a passé là, qu'il a vécu là ! Il n'est pas jusqu'à ces trois sangsues, qui n'ont pas servi à Maurice, mais qui ne seraient pas dans ce bocal sans Maurice, qui ne fassent plaisir à voir ! « Le dirais-je ? j'aime ces trois sangsues qui sont sur la cheminée. Je ne voudrais ni les donner ni les voir mourir. Je les change d'eau tous les jours, avec grande attention qu'il n'en tombe aucune. Quand je ne les vois pas toutes, je prends la fiole et regarde ce qui se passe dedans. » Où est-il maintenant, Maurice, le cher convalescent ? Eugénie le suit de cœur à Toulouse, et de ville en ville jus-

qu'à Paris, tremblant quand il fait froid, quand il fait vent, attendant des nouvelles avec angoisse, en recevant avec volupté, repassant cependant par les sentiers où il a passé, et se faisant un bonheur de suivre ses traces pas à pas. Et à chaque maladie (Maurice, hélas! est souvent malade), ce sont les mêmes transes, les mêmes vicissitudes de douleur et d'espoir, et comme elle dit je ne sais à quel propos, « les mêmes tendresses trop tendres ».

Eugénie n'est pas jalouse de Caroline (ce sera la femme de son frère). Ce que désire son frère, elle le désire, et le bonheur de Maurice sera le sien. Avec quelle grâce charmante elle fait en trois lignes l'histoire de sa belle-sœur! — « Il y a aujourd'hui dix-neuf ans que naquit sur les bords du Gange une frêle petite enfant qui fut appelée Caroline. Elle vient, grandit, s'embellit, et, charmante jeune fille, elle est ta fiancée à présent. J'admire ton bonheur, mon ami, et comme Dieu en a pris soin, dans la compagne qu'il te donne, dans cette Ève sortie de l'Orient, avec tant de grâces et de charmes. » Quand le mariage désiré rencontre des obstacles, quelle est sa douleur! Et quelle sa satisfaction quand l'espoir revient! Mais ce qui prouve mieux que tout le reste à quel point elle ne fait qu'un avec Maurice, c'est sa joie naïve, presque frivole, elle si grave et si austère, en recevant ses cadeaux de noce: « Mon ami, j'ai le cœur plein de toi et de Caro, de votre bonheur, de cette caisse, de ces robes, de ces capotes à fleurs, de ces gants blancs, de ces petits souliers, de ces bas à jour, de

cette robe de dessous toute brodée. Oh! tout cela, je le vois, je le touche, je le porte, je m'en habille le cœur cent fois depuis que c'est arrivé. O bonne, bonne et charmante sœur! »

Voilà comment Eugénie vécut de la vie de Maurice ; voici comment elle mourut de sa mort : cette expression n'a rien d'exagéré. Maurice mort est bien plus encore que Maurice vivant l'objet constant, invariable de sa pensée. Elle compte les jours, elle suppute le temps par la date de sa mort : « Huit soirs, ce soir, que tu reposes là-bas, à Andillac, dans ton lit de terre. » Tout le lui rappelle douloureusement. C'est le jour de sa naissance : « A pareil jour vint au monde un frère que je devais bien aimer, bien pleurer, hélas! ce qui va souvent ensemble. J'ai vu son cercueil dans la même chambre, à la même place où, toute petite, je me souviens d'avoir vu son berceau, quand on m'amena de Gaillac, où j'étais, pour son baptême ». C'est une bague : « Mise au doigt la bague antique que tu avais prise, et mise ici, il y a deux ans, cette bague qui nous avait tant de fois fait rire, quand je te disais : et la bague! Oh! qu'elle m'est triste à voir, et que je l'aime! Mon ami, tout m'est relique de toi. » C'est le jour anniversaire de son départ à elle Eugénie, l'an dernier, pour le mariage : « Ah! quel jour anniversaire de mon départ, l'an dernier! Dirais-je tous les souvenirs qui me reviennent, larmes, regrets, passé perdu, sitôt changé en deuil! Mon cœur est plein, il veut pleurer. Maurice, Maurice, n'est-ce pas vrai, les pressentiments? Quand je

pense à ceux qui me tourmentaient dans la route, et à Paris, et le jour de la noce, et qui se sont accomplis ! Je rêvais mort, je ne voyais que draperies mortuaires dans ce salon où l'on dansait, où je dansais dans ma tristesse, car je voulais écarter ces pensées. » Tout rappelle, ai-je dit, ce bien-aimé frère à cette tendre sœur. C'est le troisième mois après le fatal événement. C'est Andillac, qui fait penser au cimetière, lequel fait penser à la tombe et au cher mort. C'est un chaud rayon de soleil : cela lui ferait tant de bien ! C'est le jour des morts. C'est le facteur : que ne peut-on écrire au ciel ! que ne peut-on en recevoir des lettres ! C'est un mot de Caroline, après un long silence. C'est un dessin, tracé par elle, lequel représente Maurice mort, mais pas ressemblant. C'est le premier et le dernier jour de l'an. C'est tout et rien. Car un cœur blessé sans remède saigne à propos de rien, et à propos de tout.

En repassant tous ces mélancoliques détails, et cent autres que j'omets, je ne puis me défendre de faire une réflexion et de la consigner ici. C'est que les affections de famille ne sont pas seulement des mouvements naturels du cœur humain, ne sont pas seulement des devoirs, mais les éléments les plus essentiels du vrai bonheur. Certes, Eugénie de Guérin a beaucoup souffert dans son amour fraternel : elle n'a cessé de trembler pour cette fragile vie de Maurice ; elle l'a ramené de Paris au Cayla mourant ; elle l'a vu mourir. Et cependant, malgré tout, cet amour inquiet, tourmenté, éploré,

ça été la consolation et le salut de sa vie à elle. Sans époux, sans enfants, quand elle était si bien faite pour les saintes joies du mariage et de la maternité, que serait-elle devenue, je vous prie, sans cette pieuse passion qui la possède ? Et d'ailleurs, ces nobles souffrances-là sont de celles qui portent avec elles je ne sais quel baume secret. Comme cette lance héroïque, la blessure qu'elles font, elles la guérissent. Elles trempent, elles purifient, elles élèvent l'âme qui les ressent. Ah ! combien elles valent mieux qu'une stoïque indifférence ! Et qu'il serait tristement et mal inspiré celui qui fuirait ces généreuses, ces divines affections par crainte des épreuves ! Non, non, une seule chose est redoutable : le vide du cœur ! Le vide du cœur, voilà ce qui est horrible, horrible comme le néant ; et en effet n'est-ce pas le néant dans l'ordre moral ?

O famille ! O famille ! Chef-d'œuvre du Créateur, objet des complaisances célestes ! Association pieuse et tendre, où les lois sont des lois d'amour, les devoirs des plaisirs, les sacrifices des voluptés ! Arche sainte, arche éternelle, qui renfermes ce qu'il y a de plus divin, des époux, ce qu'il y a de plus sacré, un père, ce qu'il y a de plus dévoué, une mère, ce qu'il y a de plus cher, de plus doux et de plus gracieux, des enfants, des frères, des sœurs ; et qui, dans ce déluge d'iniquités publiques et privées, surnages sans jamais sombrer au-dessus des eaux, au-dessus des abîmes ! O famille, sois bénie pour le bien que tu nous as fait, sois bénie pour le

bien que tu nous feras, sois bénie et sois prospère ! Avec toi, la douleur perd son amertume ; sans toi, la félicité perdrait sa saveur. Même dans l'épreuve, même dans la fournaise, je te salue avec reconnaissance, avec amour.

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER A P. DANIEL HUET[1]

(1683-1716)

et à divers Correspondants

PUBLIÉES

Par Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

NOTE PRÉLIMINAIRE

« Bourgemaître de la ville de Deventer, député des États de la province d'Over-Yssel à l'assemblée des États généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, ensuite conseiller-député de la même province, et enfin député de Leurs Hautes Puissances à l'armée des alliés en Brabant et en Flandre en 1706 », ce n'est toutefois pas l'administrateur et l'homme politique que nous étudierons en Gisbert Cuper. Ce n'est pas même un portrait complet de cet érudit

(1) Les originaux des lettres de Cuper à Huet sont à Florence, Biblioteca Mediceo-Laurenziana, Cod. Ashburnhiami. (Catal. Ashb. cod. 1866; Catal. min. cod. 1772.)

hollandais, professeur d'histoire au collège de Deventer dans la chaire de Grævius et de Gronovius, antiquaire et philologue éminent, auteur d'un respectable amas de dissertations numismatiques, archéologiques, historiques, et l'un des trois premiers associés étrangers de l'Académie des Inscriptions, que l'on trouvera ici : c'est seulement l'un des amis les plus fidèles de Huet, et l'un de ses plus doctes correspondants. Commencées alors qu'ils étaient tous deux dans la force de l'âge, en 1683, leurs relations durèrent jusqu'à la mort de Cuper, qui précéda de quelques années celle de son ami. La dernière lettre de Cuper (4 mai 1716) n'est antérieure que de peu de mois à sa mort, survenue le 22 novembre 1716.

Bien que G. Cuper eût réuni en soixante-dix volumes les lettres à lui adressées par ses amis, précieux recueil de matériaux pour l'histoire de l'érudition, on n'a imprimé qu'un petit nombre de celles que lui écrivit Huet. L'éditeur des lettres de Cuper à ses amis, M. de Beyer, les a publiées dès 1755 dans son gros recueil, à la suite des lettres du savant hollandais à La Croze, Leclerc, Basnage, Jurieu, Van Dalen et autres érudits, parmi lesquels on s'étonne qu'il n'ait pas fait figurer Huet. L'insertion des lettres de Huet eut sans doute pour objet de compenser l'absence des lettres à lui adressées par Cuper, qui avaient échappé aux diligentes recherches de l'éditeur. Ce n'est que par les réponses assez peu nombreuses et assez brèves de Huet, par les allusions qu'il y fait aux missives de son correspondant, par

ses remerciements, ses discussions scientifiques et littéraires, que l'on a pu, jusqu'à nos jours, deviner un peu du contenu des lettres de Cuper. Et ce peu entrevu faisait regretter de n'en pas connaître clairement le tout. Les lettres de Cuper à Huet n'étaient cependant point perdues ; avec le reste du « carteggio » érudit du prélat normand, elles se sont conservées dans la collection de M. de Rancogne, et, par le cabinet Libri et la bibliothèque de Lord Ashburnham, sont arrivées en un asile digne d'elles, dans la Bibliothèque Laurentienne à Florence. C'est là que j'ai eu l'heureuse fortune de les copier, en 1887, sous l'administration largement bienveillante de M. l'abbé Anziani, et que, plus récemment, j'ai pu collationner mes copies.

Il ne nous reste apparemment, malgré les soins pieux de M. de Rancogne, des gendres de Cuper et de leurs héritiers respectifs, que des fragments de la correspondance Huet-Cuper. M. de Beyer n'a pu recueillir que treize lettres de Huet, et l'on n'en trouvera ici que vingt-six de Cuper. C'est peu pour une correspondance qui s'est espacée sur plus de trente ans, de 1683 à 1716. Elle n'eut, il est vrai, rien de régulier ; le zèle manqua, surtout de la part de Huet, qui, à diverses reprises, la laissa tomber, et qui ne mit jamais beaucoup d'empressement à répondre à son ami de Deventer. Mais, de plus, nombre de lettres paraissent s'être perdues, surtout parmi celles de Huet : les unes arrêtées par les difficultés trop fréquentes des communications franco-hollandaises, les autres égarées par Cuper lui-même ou

ses héritiers. Toujours est-il que trois lettres seulement, dont deux de Cuper, s'échangent de 1683 à 1684, trois autres en 1687. Puis vient jusqu'en octobre 1699 une longue période de douze ans de silence, qu'interrompt seule une lettre de Cuper, du 6 novembre 1696. Il y a eu quatre lettres, de 1699 à 1700, mais la première, rentrée en scène de Cuper, est perdue. En 1702 et 1703, Cuper écrit à Huet à l'occasion de la nouvelle année, et celui-ci lui répond sans hâte en février ou mars. De 1703 à 1706, quatre lettres de Cuper, une seule de Huet en réponse à la dernière de ces quatre. De 1707 à 1712, les lettres annuelles ou bisannuelles alternent avec une régularité assez constante, qui serait même presque entière si trois lettres de Huet n'étaient perdues. Il y a une nouvelle lacune d'août 1712 à février 1714, et enfin, de 1714 à mai 1716, sauf une seule exception, nous n'avons que des lettres de Cuper. — La part du savant hollandais, dans les débris survivants de cette correspondance, est donc la plus importante, et ses vingt-six lettres ont pour nous l'intérêt, non seulement de compléter les renseignements fournis par Huet, mais aussi de nous révéler l'existence de certaines lettres disparues ou égarées, que l'on retrouvera peut-être par quelque heureux hasard.

En leur état présent, ces lettres ne sont donc ni assez suivies ni assez nombreuses pour permettre une étude nouvelle de la biographie et du rôle littéraire de Huet ou de Cuper. Elles n'y apportent même qu'assez peu de faits inconnus. On peut encore

moins, avec elles seules, esquisser l'histoire de l'érudition en ce temps. Leur caractère même en rend difficile l'analyse ou le sommaire : faits divers ou dissertations, on ne peut guère les résumer. Mais l'on en peut extraire, à défaut de portraits d'ensemble de ces deux savants, une mine abondante de renseignements sur eux, leurs travaux et leurs amis, et sur leur époque.

Je me bornerai donc à indiquer ici, sommairement, les groupes principaux d'informations que nous fournissent ces lettres. — Huet et Cuper, dont les relations directes ne commencent qu'à un âge presque avancé, ne deviennent jamais assez familiers pour se parler beaucoup l'un de l'autre. Leur vie privée leur demeure respectivement étrangère : malgré les compliments traditionnels et les formules de politesse sur leur bonne santé ou leur robuste vieillesse, ce qu'ils s'en disent n'est guère relatif qu'à leur âge, à leur conservation, à leurs infirmités ; ils s'applaudissent de s'intéresser encore aux choses intellectuelles, et de lire sans lunettes, malgré les soixante ans de l'un et les soixante-dix ans de l'autre. Cuper paraît avoir été bientôt valétudinaire et se plaint de ses maladies dès 1696, à peine âgé de 52 ans ; il gémit du surcroît de fatigues que lui valent les fonctions publiques. Huet, délicat de santé, mais bon ménager de ses forces débiles, geint des ennuis que lui procurent ses interminables procès. — Huet ne dit rien de son ancienne dignité épiscopale ; Cuper parle peu de ses emplois : il ne fait guère que mentionner sa nomination

comme bourgmestre-trésorier de Dordrecht ou comme commissaire des États généraux. Il raconte toutefois avec complaisance un voyage qu'il fait en carrosse officiel à la suite des armées, voyage qui le mène jusqu'à Bruxelles, et ce n'est pas sans grâce que, songeant au pacifique emploi qu'il a fait de ce belliqueux appareil (il a acheté à Bruxelles un manuscrit épigraphique), il se rappelle la lettre où Pline le Jeune plaisante ses qualités de chasseur. Par contre, on ne trouve ici qu'un écho bien affaibli de la grande joie que lui causa « son enrollement d'honneur » dans l'Académie des Inscriptions. Et le patriote hollandais ne se marque guère qu'à quelques indications sur les voyages et explorations australes des marins de son pays et sur la découverte des mines de Sumatra.

Les auteurs sont plus abondants en ce qui touche leurs ouvrages, et leurs lettres suffiraient quasiment à faire l'histoire de leur activité intellectuelle. Leur correspondance commence, en effet, par l'envoi de Cuper à Huet de son écrit sur l'*Apothéose d'Homère* ; et il y mentionne successivement son Recueil de dissertations, son *Harpocrate*, son projet, promptement abandonné, d'éditer l'*Iter Palmyrenum*, et des deux travaux qui, publiés, repris, republiés ou repréparés, firent l'occupation de toute sa vie, l'*Historia Trium Gordianorum* et l'*Elephas Numismaticus :* il en parle dans toutes ses lettres, de 1697 à 1716. Les ouvrages de Huet sont parallèlement énumérés ici, loués, discutés, défendus : c'est la *Demonstratio Evangelica*, les *Quæstiones Alnetanæ*,

le *De situ Paradisi*, la *Navigatio Salomonis*, le *De Commercio Veterum*, le *Recueil de Dissertations* réunies par Lamarque-Tilladet, les *Antiquités de Caen*. Théologien éminent et philologue réputé, Huet apparaît ici dans la posture un peu ridicule d'Ingres violoniste : il se montre très préoccupé de ses poésies, et s'inquiète, avec patience et obstination, de les faire réimprimer en Hollande. Il charge Cuper de lui trouver un éditeur, et les démarches longtemps infructueuses de celui-ci sont longuement racontées dans ses lettres.

Sur quelques-uns des érudits contemporains et de leurs ouvrages, les renseignements ne sont pas moins nombreux. Sous la plume de Cuper défilent les numismates Vaillant, Thoynard, les abbés du Bos et Baudelot, l'orientaliste Rheinferd et l'arabisant Galland, le docte polémiste Jurieu, le solide Basnage et le téméraire Hardouin, — à qui l'on prête un moment, entre autres singularités, le fantasque projet de découvrir dans le *De natura rerum* un poème antichrétien du XIII[e] siècle. Le savant manifeste une estime particulière pour le vénérable Spanheim, l'érudit diplomate qui, à quatre-vingt-cinq ans, s'occupait encore d'études archéologiques et publiait des notes sur Aristophane ; et il montre presque de la tendresse pour l'augustinien-orientaliste Bonjour, qu'une imbécile décision de ses supérieurs arracha aux études coptes pour en faire un missionnaire en Chine : Cuper fut le dernier savant d'Europe qu'il ait vu avant son départ pour l'Extrême-Orient. — Cuper suit avec intérêt le mouve-

ment érudit en Angleterre. L'édition de l'*Iter Palmyrenum*, annoncé par Trumbal, l'intéresse comme une concurrence. Il signale « d'horribles libelles » de Toland contre le gouvernement français : le Hollandais ennemi de Louis XIV se retrouve ici, et le républicain apparaît à ce respect pour la liberté de la presse, même en faveur de pamphlets scandaleux. — Enfin les nouvelles funèbres ne manquent pas : la mort de Grævius, de Nicaise, du P. Lemoyne, de Spanheim, lui fournit l'occasion de les peindre brièvement.

On ne trouvera pas ici seulement des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages. Amateur passionné d'antiquité, Cuper consacre la meilleure part de ses lettres à des problèmes, à des dissertations de philologie ou d'histoire, et l'on peut reconstituer ainsi avec vraisemblance son milieu intellectuel. Comme beaucoup des savants de son temps, comme Huet lui-même à certains égards, Cuper aime et pratique l'érudition pour elle-même et, à l'exemple du grand ancêtre Peiresc, sa production imprimée ne représente que la moindre part de ses études. Il s'intéresse à la philologie classique, à l'épigraphie grecque, à la numismatique: dans plusieurs lettres, il parle des inscriptions qu'il reçoit de ses correspondants smyrniotes; il les cite; il suit le voyage scientifique de Paul Lucas en Asie Mineure et en Syrie. Ailleurs, il émet les vues les plus judicieuses sur les relations de la numismatique et de l'histoire. Les antiquités orientales l'attirent : telles les *Epochæ Syro-Macedonum* de Noris, les études coptes du

P. Bonjour ; malgré son ignorance des langues orientales, qui l'oblige à recourir aux bons offices de Rheinferd ou de Bonjour, il s'occupe volontiers des antiquités syriennes ou égyptiennes : le dieu Laribolos, Jupiter Madbachus Selamanes, les vignes d'Arménie d'après Strabon, les fonctions des *Asiarchæ*, l'identification d'Hercule et de Moïse, lui fournissent de copieuses dissertations. Il recherche et achète des manuscrits. Il s'occupe avec prédilection des choses d'Égypte : il demande si la prophétie de Naham ne peut pas s'entendre de Thèbes d'Égypte ; il s'inquiète du calame et du papyrus, des dynasties, des rois-pasteurs, des relations de l'Égypte et de la Chine. Il donne dans une lettre un véritable état des connaissances de son temps sur l'Égypte ancienne. Ainsi s'agrandissait à la fin du XVII[e] siècle le domaine de la curiosité archéologique.

Cette curiosité conserve cependant pour centre la philologie classique, et est trop souvent limitée, dominée, par un respect servile des textes et des auteurs. L'interminable discussion sur l'emplacement du Paradis terrestre en est la meilleure des preuves. A la suite de Huet, c'est Sperling, c'est Bochart, ce sont Spanheim, Van Til, Reland, Markius qui se perdent en dissertations sur la topographie de l'Éden, les noms des quatre fleuves légendaires, disputant en héros d'Homère sur le sens de chaque mot et la valeur du moindre détail, cherchant les interprétations les plus forcées à l'appui de leurs hypothèses, et déployant la plus réelle ingéniosité à des exercices aussi singuliers

qu'inutiles. Cette conciliation de l'antiquité profane avec l'antiquité sacrée des Auteurs et des Pères est le grand souci des érudits de ce temps, qui, aussi croyants en matière de foi que respectueux en matière de science, n'admettent d'erreurs ni chez les uns ni chez les autres. De là tant de recherches puériles et oiseuses : l'identification voulue de Moïse et d'Hercule, de Mercure et de Joseph, de Melchisédech et du Christ, des noms grecs et des noms orientaux de divinités, les accommodations forcées des textes classiques aux données de l'épigraphie et de la numismatique, les hypothèses forgées pour donner raison aux textes, au sujet même des phénomènes naturels, contre les lois de la nature (voir ici, par exemple, l'explication par un halo de la croix vue par Constantin). Il était temps, et grand temps, que le scepticisme de Bayle et de Voltaire vînt réveiller le sens critique de ces honnêtes et pédantesques savants, et que Fontenelle leur racontât l'histoire symbolique de la Dent d'or. — Chose étrange, et qui prouve toutefois l'influence de Bayle sur ses contemporains : on trouve chez Cuper un éclair de cette critique. Fatigué de ces insipides et interminables discussions *De situ Paradisi*, il demande, avec un scepticisme narquois, s'il ne serait pas sage de penser que le Déluge a bien pu détruire l'emplacement du Paradis terrestre, et même déraciner l'Arbre du bien et du mal ?

Nous constatons dans cette correspondance la décadence de la République des Lettres. La grande génération des philologues et des érudits interna-

tionaux du XVII[e] siècle disparaît. La révocation de l'Édit de Nantes, la constitution du Refuge, ont coupé en deux le monde savant. Avec les protections des princes et la fondation des Académies, la science se nationalise. Les guerres de la fin du règne de Louis XIV rendent plus difficiles les relations entre érudits des diverses contrées. Le journalisme et la polémique ouvrent aux savants les nouveaux champs d'une activité, moins sereine et moins féconde. La librairie hollandaise et les Bénédictins entreprennent de vastes compilations, œuvres collectives, forcément médiocres. Et G. Cuper, contemporain des *Thesauri* de Grævius et de Gronovius, des journaux littéraires de Leclerc et de Basnage, se plaint déjà que l'abondance des revues et des dictionnaires incite trop aisément les érudits à se passer de recourir aux textes originaux.

Ces courts aperçus ne prétendent point résumer ces lettres, encore moins dispenser qu'on les lise : ils montreront seulement aux amis de Huet et de l'humanisme quel en est l'aspect général, l'esprit, si l'on peut dire, et de quel secours elles peuvent être pour étudier la biographie de l'illustre érudit normand, pour mieux apprendre à connaître son milieu et ses correspondants. Parmi ceux-ci, Cuper est certainement une des physionomies les plus originales, et il mérite à coup sûr une petite place dans la galerie des amis de Huet.

Léon-G. PÉLISSIER.

I.

(La Haye, 1er sept. 1683).

G. Cuper admire l'érudition de Huet, dont l'*Origène* et la *Démonstration Évangélique* sont les célèbres preuves, et dont Grævius lui a fréquemment fait l'éloge. Il désire engager avec lui une correspondance littéraire. Il lui envoie son *Apothéose d'Homère* en hommage et en témoignage d'estime.

Huet a répondu à cette lettre six mois plus tard « a X Kal. Febr. 1684 ». V. le recueil de Beyer, *Lettres de Cuper*, Petri Danielis Huetii epistolæ ad G. Cuperum, I, p. 565-6.

Illustri admodum in loco posita est eruditio tua, illiusque certissimi testes sunt *Origenes*, et *Demonstratio evangelica;* et nemo exterorum est, qui te non miretur, exoptetque in amicitiam tuam admitti. Ex eorum certe numero ego sum; quoque minus illam expetiverim, fecit publicis negotiis exercita (2) vita, quæ sæpe non sinit ut novas amicitias contrahere, vel veteres colere possim satis diligenter(3).

(1) Origenis commentaria in S. Scripturam, gr. et lat. notis et observat. D. Huetii illustrata. Rothom., 1668 (Seu Paris., 1679), 2 vol. in-fol.

(2) V. l'éloge de G. Cuper, et ce qui est dit de sa vie publique, dans le Recueil de Lettres édité par Beyer.

(3) Il y a là une explication partielle de l'irrégularité de cette correspondance.

Sed tamen vicit tandem eruditio tua negotia: vicit humanitas, qua præditum te esse singulari ex multis et præcipue Grævio (1) cognovi: faciuntque ambæ ut ausim mihi promittere te bonam in partem accepturum libertatem meam, maxime cum orta sit ex acri et vehementi desiderio testanti, magno apud me numero esse doctrinam tuam. Accipe præterea *Consecrationem Homeri* (2) quam tibi donum mitto: eritque quod serium in modum læter, ubi intellexero curam hanc tibi, vir illustris, non displicuisse. Vale. Hagæ Com. cal. sept. MDCLXXXIII.

II.

(La Haye, 20 avril 1685.)

Cuper s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la charmante lettre de Huet, surchargé qu'il est par les affaires publiques. Il veut dissiper tout soupçon possible de négligence ou d'indifférence. Il se félicite de cultiver les études anciennes, puisque son *Apothéose d'Homère* lui a valu les suffrages de Huet. Il regrette de ne pouvoir se consacrer exclusivement à ces études,

(1) J.-G. Grævius (29 janv. 1632-11 janvier 1703), historien et archéologue, historiographe de Guillaume III d'Orange.

(2) Apotheosis vel consecratio Homeri, sive Lapis Antiquissimus in quo Homeri consecratio sculpta est, commentario illustratus. Amsterdam, 1683, in-4°, 324 pp. Bayle a dit que « cet ouvrage est rempli d'une curieuse littérature et que les antiquitez y naissent les unes des autres et s'y accumulent agréablement ». (*Apud* Beyer, loc. cit., XXIII.)

mais les affaires de l'État l'absorbent. Il proteste ne pas sentir moins vivement le prix de l'amitié du prélat, qu'il s'efforcera de mériter chaque jour davantage.

Cette lettre est datée à l'original du « XII Kal. maii 1685 », mais elle est bien de 1684, et cette fausse date est un simple lapsus de Cuper, comme le prouvent le contenu de la lettre (surtout le rappel de *l'Apothéose d'Homère,* dans la lettre précédente), et le début de la lettre suivante de Cuper qui fait allusion à celle-ci : *ultimis litteris quas calendis maii A. C. 1684 ad te dedi.*

Huet, estimant sans doute que cette lettre était une réplique et un remerciement à la sienne du 10 cal. febr., n'a pas répondu à Cuper.

Occupatione mea et negotiis publicis factum est, quo minus citius suavissimis et elegantissimis litteris tuis quicquam respondere potuerim; nique singulari humanitate præditum te esse certis argumentis cognoscerem, multus forem in depellenda a mesi qua forte oborta esset, negligentiæ suspicione et excusanda procrastinatione ; quæ mihi ipsi gravis fuit, quia non videbar respondere benevolentiæ qua me measque musas complecteris. Certe aliquid me in excolendo studio quod ab antiquitate nomen habet profligasse, nunc demum bona fide persuasus sum, ubi video invenire potuisse in *Apotheosi* quæ placerent tantæ famæ et tam exquisitæ doctrinæ virum; cujus judicium me inflammaret ad alia parilis argumenti opuscula, quorum mihi aliqua copia est, edenda ; nisi Respublica me ex jure manu con-

fectum vocaret, et totum fere vindicaret sibi (1). Quoniam autem me in amicitiam admittis tuam, rebus ipsis, ut spero, cognosces me familiam inter eos ducturum, qui hunc honorem sibi amplum esse et magnificum ducunt. Constabunt certe semper mea in te officia, meque memoriam sempiternam conservaturum benevolentiæ tuæ recipio, promitto et spondeo. Vale.

Hagæ Comit. a d. XII, cal. maii MDCLXXXV *(sic)*.

III.

(La Haye, 10 mars 1687).

Cuper rappelle sa dernière lettre écrite en mai 1684. Il y parlait à Huet de ses opuscules encore inédits, destinés à illustrer soit des monuments de l'antiquité, soit des rites sacrés ou profanes. Il lui envoie comme échantillon la nouvelle édition de son *Harpocrate*, si augmentée qu'elle est vraiment un ouvrage nouveau, et suivie de quelques *Monumenta antiqua inedita*. Il renouvelle ses protestations de respect et d'amitié. Si Huet approuve ses dissertations et ses vues sur ces points de l'antiquité, Cuyper peut escompter l'approbation de tous les autres savants, qui se rangeront sans aucun doute à l'avis du savant prélat.

Huet a répondu à cette lettre, Paris, 4 id. novemb. 1687. V. Recueil de Beyer, p. 566, lettre II.

(1) Il était depuis l'année précédente député de la province d'Over-Yssel à l'assemblée des États-Généraux.

Ultimis litteris, quas Calendis maii A. C. 1684 (1) ad te dedi, virorum maxime, haud obscure significabam mihi aliquam copiam esse opusculorum, quibus res antiquas veteresque ritus, sive sacros, sive profanos, illustrare possem. Ejus rei testem mitto *Harpocratem* (2) tot monumentis et tot auctorum locis auctum, ut nunc demum nasci et in dias luminis oras prodire videri possit. Admitte eum, ut et *Antiquitates ineditas,* placido vultu, et persuasissimum habe, me plurimi facere, cum singularem eruditionem tuam, tum humanitatem et benevolentiam, qua me complecti voluisti. Quod si magni Huetii judicio ea quæ ad exornandum *Harpocratem* et illustrandas *Antiquitates* probantur, quid non de aliis eruditione præstanti viris mihi promittere ausim ? Nemo enim erit qui non libenter judicio tuo præclaro acqueturus sit, omnesque utrisque brachiis amplectentur, quicquid statueris ; cum fateri mecum debeant, te primarium virum et in antiquaria re versatissimum esse. Vale Hagæ Com., a d. VI idib. mart. MDCLXXXVII.

(1) Cuper ne se rappelait plus exactement la date de sa dernière lettre, mais le contexte prouve que c'est bien sur le quantième et non sur l'année qu'il s'est trompé.

(2) Harpocrates, sive explicatio imagunculæ argenteæ antiquissimæ Sub Harpocratis figura ...Solem repræsentantis. Editio altera et monumenta antiqua inedita Accedit Stephani Le Moyne Epistola de Melanophoris. Trajecti ad Rhenum, 1687, in-4°, 294 pp.

IV.

(Daventer, 6 novembre 1696).

Entre la présente lettre et celle-ci, il y a eu dans la correspondance de Huet et de Cuper une longue interruption. En 1694, Huet a envoyé à Cuper une dissertation sur le Dieu Laribolos (1), et Cuper n'a pas trouvé le temps de lui en accuser réception. Son excuse est dans l'état de sa santé, depuis longtemps médiocre, et dans le poids toujours croissant des affaires souvent graves dont il est chargé. Il respecte les loisirs de Huet et le félicite de les consacrer à des études de théologie, de philosophie et de lettres. Il a lu avec plaisir et profit les résultats de ces études, la *Préparation Évangélique,* les dissertations sur le *Paradis terrestre* et la *Philosophie Cartésienne,* et les *Quæstiones Alnetanæ.*

Cuper donne à Huet des renseignements techniques sur divers points d'érudition. La publication en anglais, à Londres, de l'*Itinerarium Palmyrenum,* que lui annonce le secrétaire royal Trumbal, lui fournit l'occasion de revenir sur l'explication du dieu Laribolos. Il disserte longuement sur les étymologies possibles de ce nom et sa provenance hébraïque. Il annonce l'intention de publier les inscriptions relatives à ce sujet, avec les opinions des savants, dans son nouveau recueil d'Antiquités inédites. Mais ce recueil n'avance qu' « à pas de tortue », soit à cause des nombreuses occupations et de la santé toujours débile de Cuper, soit à cause

(1) Cette lettre de Huet est malheureusement perdue.

de l'importance des monuments qu'il veut y insérer et dont chacun mériterait une dissertation spéciale. Il s'occupe actuellement de la question des *Asiarchæ* et des *Neocori urbes*, sur laquelle Spanheim prépare aussi une dissertation qu'il dédiera à Cuper lui-même. Il reste beaucoup de problèmes à élucider sur ce sujet, et Cuper donne la liste de treize difficultés qu'il veut résoudre sur les *Asiarchæ*. Il fait l'éloge du talent de Spanheim. Il parlera une autre fois à Huet *De Neocoris urbibus*. Il lui demande son avis sur l'identification d'une légende d'Hercule en Libye avec un épisode du voyage des Israélites dans le désert, et sur leur nourriture pendant ce voyage.

Huet répond à cette longue et savante lettre, assez brièvement de Paris, 6 id. mai 1697 (1). Il se félicite de voir la correspondance entre eux reprise; il lui représente la difficulté de la question des *Asiarchæ*. Il condamne l'assimilation proposée d'Hercule et de Moïse dans la légende que lui proposait Cuper, et insiste sur les obscurités de ce genre de recherches.

Quando mecum tempus puto, quod effluxit a receptis elegantissimis et benevolentiæ humanitatis que plenis litteris tuis, illustris Hueti, parum abest quin me negligentiæ illiusque supinæ reum faciam. Excedit enim obstinatum silentium meum binos annos, cum contra statim respondere et gratias agere de explicato Deo Laribolo debuissem. Sed fidem tibi, præsul reverende, facere possum me tamdiu officio, eoque justissimo, defuisse, quia

(1) Cf. Recueil de Beyer, p. 566, lettre III de Huet.

valetudine usus sum minus prospera, quia plurimis iisque sæpe gravibus negotiis distringor, et quia rationem habeo otii tui, quod tanta cum laude impendis theologiæ, philosophiæ et interioribus literis, uti nos, præter *Præparationem evangelicam* (1) et *Paradisum terrestrem* (2), docent *Anhaltinæ (sic) quæstiones* (3) et *Philosophia Cartesiana* (4); quæ opuscula magna cum voluptate et fructu legi.

Itinerarium Palmyrenum, uti me certiorem fecit D. Trumbal, regi Britanniæ a secretis, editum est anglice Londini. Illud valde equidem videre desidero, ut possim cognoscere num eruditi alterius istius orbis explicarint nobis Deum Laribolum. Putas eum *Sylvæ Belum*, quasi dicas *Silvanum* vel deductum nomen esse a Jerubal, vel Gedeone, illic fortasse primo pro heroe, inde pro Deo habito.

Johannes Braunius, theologus groningensis, qui pereruditum *commentarium de vestitu sacerdotum Hebræorum* publicavit ante aliquot annos, in longa et docta ad me epistola, putat etiam Lari et Βωλος voces Syriacas esse, et Lari posse deduci ex Laar, quæ vox Hebræis et Pœnis notat *sylvam* (observante

(1) Lapsus de Cuper. Il s'agit ici encore de la Demonstratio Evangelica.

(2) Traité de la situation du Paradis terrestre par Huet. Paris, 1691, in-12.

(3) Alnetane quæstiones de concordia rationis et fidei. Caen, 1690, in-4°.

(4) D. Huetii censura philosophiæ cartesianæ. Paris, 1689, in-12, et nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme, Utrecht, 1693, in-12.

Augustino in psalm. 123) et ita τὸ λαριβολος fore *Laare-baal,* sylvarum deus, vel Sylvanus: posse illud etiam deduci a *larah,* videlicet *ejaculatus est;* et ita ipse *Laribolus* est *Deus Mars;* vel etiam a verbo Rub, *litigavit, contendit;* unde fit *Larib, litigator, adversarius,* et ita Laribolus erat Leribbaal, *litigans Baal.* Quomodo Gedeon, quia Baalo bellum intulit, diruendo ejus altaria et exscindendo lucos, dictus est a patre Jerubbaal ; et inde multus est in docendo Laribolum posse esse Gedeonem ; tandemque concludit, licet illa ita disputari queant, Laribolum esse *deum aquarum, fontium et fluviorum,* deducta prima vocis illius parte a Lor, *fluvius.* Quorum pleraque optime tecum, illustris antistes, convenire facili opera vides. Quod si inscriptiones illæ ab eruditis Anglis non sunt explicatæ, consilium mihi est eas inserendi *Antiquitatibus* meis *anecdotis* (1) quibus jam manus admoveo ; publicaboque simul virorum eruditorum, imprimisque tuam, de Deo Laribolo sententiam. Verum testudineo Antiquitates meæ gradu procedunt ; et ne quid de negotiis et de adversa valetudine, qua sæpius conflictor, dicam, tot res præclaræ iis continentur, uti singulæ fere sibi desiderent singulas dissertationes.

Jam de Asiarchis et Neocoris (2) ago cum illustri Spanhemio, qui mecum censet eos nondum satis explicatos esse, quique me fecit certiorem sese de iis

(1) Cet ouvrage resta inachevé ou du moins inédit. Il ne figure pas dans le catalogue des œuvres de Cuper.

(2) Voir ses lettres I, II, III, à Van Dalen, recueil de Beyer, pp. 479-508. Ce sont de véritables dissertations sur la matière.

editurum diatribam, eamque sese mihi (nullo certe meo merito) inscripturum. Et ego quidem existimo inquirendum restare : 1° An Asiarcha unus vel plures creati simul sint ; 2° an illud factum sit singulis annis an vero singulis quinquenniis ; 3° an electi sint in Synedrio communis Asiæ, an vero a Proconsule ; 4° an potius proconsul ex creatis in Synedrio unum elegerit vel omnes adprobaverit ; 5° an qui sese excusare vellet ad proconsulem, vel ab eo adprobatus, vel etiam alias, ad Imperatorem provocare posset ; 6° an omnis generis ludis in communi Asiæ præsederit, an vero solis venationibus quas suo dabat sumptu ; 7° an Asiarcha fuerit semper simul Αρχιερευς, an vero illæ dignitates in binos sæpius fuerint collatæ ; 8° Quæ differentia fuerit inter Asiarcham et Αρχιέρέα ; 9° an Commune Asiæ constiterit etiam ex XIII urbibus non secus ac concilium panionium ; 10° an unus idemque potuerit esse Asiarcha et simul Αρχιερευς XIII Ionici conventus urbium ; 11° an Asiarchæ munus fuerit hæreditarium, an vero onus ad hæredes transierit ? 12° quae urbes constituerint *commune Asiæ*, et quæ earum fuerint sociæ ; 13° quale Asiarchæ munus fuerit præter editiones venationum ?

Atque hinc perspicies, illustris Hueti, multa adhuc restare elucidanda, scitu non injucunda ; id quod procul dubio optime flet ab excellentis dignitatis atque eruditionis viro Ez. Spanhemio (1), cum

(1) Le Génevois Spanheim (1629-1710), envoyé de Brandebourg à Paris, philologue et historien.

versatus diligentissime sit et omnibus aliis palmam præcipiat in antiquitatis studio, uti vel docent ejus nuperae *in Julianum notæ,* nec non, *epistolæ,* quas una cum specimine Morelli (1) publicavit.

De neocoris urbibus majores difficultates restant: verum iis te nunc non detinebo, sed tantum quæram, an fabula Herculis a Typhone in Libya occisi, et per coturnicem ab Iolao admotum naribus vitæ redditi, quam narrat Eudoxus Cnidius apud Athen L. IX, p. 393, non sit petita ex historia Mosis vel Israelitarum, quos Deus in desertis Arabiæ coturnicibus pavit, et an hinc aliquod argumentum sumi posset, victum illum revera fuisse coturnices vel ορτυλομητρα, ut LXX interpretes reddunt, cum contra Jacobus Ludolfus (2), vir eruditissimus, mihique amicissimus, adstruat in notis ad *Historiam æthiopicam* et in appendice ad eas, idque argumentis haud contemnendis, locustas fuisse. Vale, vir illustris.

Daventriæ 6 nov. 1696.

V.

(Daventer, 30 juin 1700).

G. Cuper a écrit à Huet le 28 octobre 1699 une lettre qui n'arriva à destination qu'avec cinq mois de retard, et dont l'original manque aux collections de la Lauren-

(1) Le célèbre numismate, qui fut quelque temps prisonnier à la Bastille (1646-1703).

(2) Jacob Leutholf, orientaliste (1624-1704).

tienne. La réponse de Huet à cette lettre, qui accompagnait l'envoi par Cuper à son ami de son *Historia Trium Gordianorum*, est du 15 mars 1700 (1).

Cuper reprend la plume le 30 juin 1700. Il ne comprend pas la cause du retard de ses lettres. Il remercie Huet des éloges qu'il fait de l'*Historia Trium Gordianorum;* il en prépare une nouvelle édition, où il réfutera l'abbé Du Bos, défenseur, à ce que lui ont annoncé Spanheim et Nicaise, des « quatre Gordiens ». Cuper indique avec une grande sagesse dans quelle mesure on doit utiliser en histoire les données de la numismatique. Faute d'avoir eu cette sagesse, un homme cependant remarquable, le P. Hardouin, a multiplié d'une façon ridicule, dans ses *Numismata sæculi Constantini,* les princes appelés Constantius, Constantinus, Constans. Cuper juge très sévèrement cet ouvrage qu'il appelle « le rêve d'un dormeur éveillé». Il félicite Huet sur l'érudition de son *Commentarium de navigatione Salomonis*. Lui-même prépare une dissertation où, sous le titre un peu singulier d'*Elephas Numismaticus,* il étudiera toutes les médailles antiques éléphantophores. Il regrette de ne pouvoir lui communiquer l'itinéraire anecdote qu'il détient (2), mais il s'est engagé par serment à ne le laisser voir à personne. Il pense que les passages de cet itinéraire relatifs aux pays de l'or n'y ont peut-être été insérés que pour plaire aux Hollandais du Cap de Bonne-Espérance. Il mentionne qu'une expédition hollandaise parcourt depuis quelques années les mers australes, et a découvert des baleines, des cygnes noirs, des bois à l'odeur de rose, et des sauvages. Il lui donne des

(1) Recueil de Beyer, p. 567, lettre IV de Huet à Cuper.

(2) Cf. recueil de Beyer, p. 568, lig. 10 sqq.

détails sur quelques petits monuments anciens, une médaille de Constantin truquée, un poisson de verre qu'il croit d'origine barbare. Il lui annonce l'édition d'un ouvrage posthume d'Étienne Le Moyne. Il le comble encore de louanges pour son érudition et sa complaisance. — Otton Sperling, dans un livre dédié à Cuper: « De nummis non cusis », a contesté les idées de Huet sur le Paradis terrestre. Cuypert lui cite un long passage de cette dissertation, pour lui permettre d'y répondre immédiatement, même si cette brochure n'est pas encore arrivée en France. Il lui rappelle les opinions de Bochart et de Spanheim à ce sujet.

Nescio profecto qui factum sit ut litteræ meæ tam tarde tibi sint redditæ, et spero hasce citius in manus tuas perventuras. Lætor valde *Historiam* meam *III Gordianorum* (1)tibi, optimo omnis doctrinæ arbitro, non improbari. Jam in eo sum, ut novam editionem adornem (2), et expecto quid abbas de Bos attulerit in medium ad vindicandos Gordianos IV (3); quos eum nova exercitatione defendisse illustris

(1) Historia trium Gordianorum, Daventriæ, 1697, in-8°. « Cet ouvrage est contre quelques antiquaires, qui sur la diversité des médailles, jointes aux termes équivoques de quelques historiens, voulurent introduire une quatrième prière de ce nom dans l'histoire romaine » (Niceron, *Mémoires*, t. IV).

(2) Cette seconde édition n'a pas été achevée. Cuper n'a publié qu'un projet de réponse à ces Vindiciæ, Histoire critique de la République des Lettres, t. II.

(3) Du Bos, dont l'*Histoire des Quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles* (Paris, 1695, in-12), était réfutée par cet écrit de Cuper, répliqua en effet en 1700 par son *Pro quatuor Gordianorum historia vindiciæ*. Paris, 1700, in-12.

Spanhemius et doctissimus Nicasius (1) ad me miserunt. Ego certe sic statuo studium numismaticum utilissimum esse, sed male agi cum tot auctoribus vetustis et omni antiquitate, si propter parvam vel ætatis vel lineamentorum differentiam, plures nobis Augusti ostenduntur. Fecit id nuper etiam, uti non ignoras, præstantis eruditionis vir, Harduinus (2), magno molimine in numismatis sæculi Constantini; sed cui persuadebit unquam tot alios Constantios, Constantinos, Constantes, etc., fuisse, præter eos quos panegyricorum auctores Lactantius, Eusebius, aliique auctores qui iisdem temporibus vixerunt? licet vultus nonnunquam paululum diversi sint, et modo hoc, modo aliud, prænomen in nummis legatur. Ego certe, quo sum stupore et oscitantia, admirabiles et paradoxos illas opiniones nunquam probare potero, nisi simul statuam, omnes fere auctores suppositos, et nullos, præter unum aut alterum genuinos esse; quæ opinio nescio quomodo in virum sapientem et optimis artibus innutritum cadere potuerit. Perlegi sæculum illud beneficio Grævii nostri, penes quem unicum tantum hoc in orbe exemplar est; sed nullam fere paginam invenio quin incredibilibus novisque plane placitis referta sit, mihique ita videntur, ut ingenue loquar, studia nostra fieri ludus jocusque, et talia vigilantium somnia esse.

(1) L'abbé Nicaise, le célèbre facteur du Parnasse (1623-1701).

(2) Le jésuite breton Hardouin, savant d'une érudition profonde, mais bizarre (1646-1729), dont les paradoxes sont restés célèbres.

Commentarius tuus *de navigatione Salomonis* elegans et pereruditus est, nec dubito quin vera sit sententia tua; testabor id publice, si Deus mihi otium concedit, propediem, in dissertatione, cui titulus erit *Elephas numismaticus* (1), et in qua etiam inquiro an ad Salomonem advecti fuerint elephanti, ut nonnulli censent; quod te negare optimo jure, habeo persuasissimum. Non displicebit lucubratio illa eruditis, nisi mihi nimis blandior, quia de nummis ago in quibus vastum illud animal pictum est, et ea occasione varia auctorum veterum loca vel illustro vel illustrare conor; unde et eadem excrevit in satis idoneam molem. Itinerarium, quod penes me est ἀνέκδοτον, communicare tecum equidem summopere vellem, sed relligione prohibeor, quia liquido promisi me illius copiam nemini facturum. Et quanquam forte historia illa omnis ficta sit ad captandam gratiam Batavorum qui in Promontorio Bonæ spei consistunt, tamen nosti occultare nostros homines diligenter terrarum situs, unde, si eas patefacere vel apertas adire vellent, sese putant multum commodi præcipueque magnam vim auri et argenti deportaturos. Sic, ante tres vel quatuor annos, naves nonnullæ missæ sunt ad lustrandam terram australem incognitam (2) et quanquam regiones detectæ non multum lucri promittant, tamen itine-

(1) Cet ouvrage auquel Cuper travailla toute sa vie ne fut pas achevé. Il en parut seulement le projet dans l'*Histoire critique de la République des Lettres*, t. X, sous le titre: De Elephantis in nummis obviis exercitationes duæ.

(2) La Nouvelle-Hollande, ou Australie.

rarium illud non vulgatur. Certior tantum factus sum multas balœnas, aves omnis pulcherrimique coloris, necnon cycnos nigros plane inventos ibi esse, uti et lignum rosæ odorem referens et deambulationes arboribus distinctas ; unde conjecturam faciebant Europæos quondam tempestate in littus ejectos esse. Viderunt e longinquo homines feros qui se fuga ab eorum occursibus auferebant.

Nummus Constantini meus non est, sed amici Ultrajectini. Eum per aliquot dies diligenter inspexi, sed non potui deprehendere posticam ejus partem alteri fuisse assutam vel ferruminatam. Piscem vitreum tuum plane sentio pertinere ad gentiles, nec a ratione alienum est homini, cujus in sepulchro prope Tongros inventus fuit, habuisse pisces in deliciis, sive capturam, sive obsonea spectes (1).

Plurimum autem (quod in prima epistola dicendum fuit) tibi, vir illustris, debeo, quod tam benigne me complecteris et tam præclare de eruditione mea, quam ego vocare soleo amorem literarum et literatorum, sentis. Et recte facis si credis me id *(sic)* operam daturum sedulo ut semper officii mei erga te ratio constet; utque illius benevolentiæ et judicii memoriam servem perpetuam, nec non doctrinæ tuæ singularis et eximiæ humanitatis, quas aliasque virtutes tuas mihi sæpe annumeravit ὁ μακαρίτης

(1) Cuper répond ici article par article à la lettre du 15 mars 1700, où Huet lui avait parlé dans le même ordre de l'Itinéraire hollandais, de la médaille de Constantin, et du poisson de verre.

Stephanus Le Moyne (1); cujus recordatio mihi commodum in mentem venit; quia nuper liber ejus posthumus editus est hoc titulo « *Viri clarissimi Stephani Le Moyne... dissertatio thologica ad locum Jeremiæ 23,6 de Jehova justitia nostra ; in qua plurima quæ ad interiora humanitatis studia pertinent nobis propinat.* »

Sed et illud te celare nolo, Ottonem Sperlingium, in libro (quem mihi dedicavit) *De nummis non cusis*, statuere Ophir et Hevilah et Chavilah, fratres laudatos Gen 10, 27, proximas sedes sibi elegisse, et ideo *Ophiriticam* regionem ibi quærendam esse :

« Circa hæc, ait, tempora nati sunt quoque Ophir et Hevilah Jachetano alteri filio Eberi, et adde 30 annoj, quibus Ophir et Hevilach genuerunt et patres familias evaserunt, sedes sibi eligentes aestas, et videbimus exire A. M. 817 qui est annus 161 post diluvium et 60 post turbatam turrim Babylonicam, quo Hevilah et Ophiritica regiones auriferæ coli cœperunt, et nomen a conditoribus retinuere. Notum est autem Semi posteros versus Orientem colonias deduxisse, et Japheti versus Occidentem. Hanc ob causam de Jaketani liberis ait scriptura sacra « Et facta est habitatio eorum de messa pergentibus usque Sephar, montem Orientalem ». Et notandum maxime quod Hevilah proxime conjungitur cum Ophir altero filio

(1) Étienne Le Moyne, né à Caen (1624-1689), pasteur à Rouen, puis professeur de théologie à l'Université de Leyde. Huet a dit: « Caen n'a pas donné naissance à aucun autre homme qui ait égalé son érudition » (Huet, Orig. de Caen, apud. Caillemer, Lettres à Nicaise, p. 150).

Jachetani, quod nomen auro quoque præclarum est, et Ophiritas progenuerunt, loca illa insidentes, ubi aurum colligitur optimum, quemadmodum de Hevilah regione pronuntiavit Moses ; quam vicinam Ophiriticæ non dubito et binos fratres junctim habitasse, eademque terræ opulentiâ gavisos esse. Hæc igitur potius est illa regio quæ, Mose scribente, non vero ante diluvium, auri optimi fuit fecundissima, non quod ibi foderetur, hoc enim non dicit sacer textus ; aurum enim pluribus modis colligitur, vel ex fodinis, vel extra fodinas, inter arenas et in fluminibus, quæ pluribus in locis aurifera sunt ; atque hac ratione aurum in regione Hevilah collectum judico non vero illa. Vix enim fodinas Moses noverat, nec in sacro codice de fodinis, ut ita dicam, aliquid certi ante Machabœorum tempora 150 ante Christum annis, nec in Judæa quidem illas fodinas, sed in Hispania recensuit, quas Romani occupaverant. Optime tamen illud consequitur etiam ante diluvium metalli fodinas exstitisse ex quibus æs et ferrum effoderint, si quidem Tubalcain, Lamechi filius ex Zilla, Gen 4, 22, dicitur fuisse malleator et faber in cuncta opera aeris et ferri. »

Totum locum adscripsi ut videas quid vir eruditionis prœstantis statuat, si forte liber ille in Gallias nondum deportatus sit. Nosti illustrem Bochartum (1) binas regiones, quibus nomen Ophir statuere et unam quidem itidem Arabiæ Orientali adsignare,

(1) Samuel Bochart, Normand, théologien et orientaliste protestant (1599-1667), ami et correspondant de Huet, et son confrère à l'Académie de Caen.

eoque referre Ophir in Historia Jobi laudata, cujus sedem Euphratem versus fuisse contendit non minimi nominis theologus Fredericus Spanhemius. Sed hæc tu optime, vir illustris, dispanges. Cumque nimis diù patientia tua abutar, quid mihi aliud faciundum est, quam libertati veniam petere, teque rogare ut me amare, id quod facis, pergas? Vale plurimum. Davent. 30 jun. 1700.

VI.

(Zwolle, 4 janvier 1702).

A la précédente lettre de Cuper, Huet répond longuement, le 25 septembre 1700 (1), excusant le retard de sa réponse par son voyage en Normandie, approuvant le sentiment de son confrère sur la numismatique. Il dit ignorer le dernier ouvrage du P. Hardouin. Il le complimente sur la préparation de son *Elephas Numismaticus*. Il répond à la dissertation d'Othon Sperling sur Ophir, et la réfute.

Il y a ensuite une interruption d'une année entière dans la correspondance des deux savants. C'est par Galland que Cuper a des nouvelles de Huet, et il prend l'initiative de lui écrire de nouveau, le 4 janvier 1702.

Cette lettre commence par les compliments d'usage, les excuses de ce long silence, l'expression de la joie que Cuper éprouve en voyant que Huet se souvient de lui. Pour faire excuser par Huet cette nouvelle reprise

(1) Recueil de Beyer, p. 568 sqq.

de conversation peut-être importune, il lui signale le *Commentaire sur le prophète Malachie,* de Salomon Van Til (de Dordrecht), auquel est jointe en appendice une dissertation sur la Topographie du Paradis terrestre. *(Dissertatio singularis theologico geographica de situ paradisi terrestris.)* Il lui résume cette dissertation. Pendant qu'il écrit, il reçoit la *Description du Paradis terrestre* de Huet dont il le remercie, et il lui annonce à ce propos la mort de Van der Vayen, survenue quelques semaines auparavant. Il termine par l'indication d'un autre récent ouvrage de Van Til.

Ex ultimis doctissimi Gallandi (1) literis non absque singulari voluptate intellexi, te memorem mei vivere atque adeo negotiis quæ te exercitum habent Lutetiæ Parisiorum fieri quo minus meis respondere possis, vir excellentissime. Hanc excusationem magni facio, cum inde pateat luculenter aliquo apud te loco esse et amicitiam et qualemcumque meam eruditionem; sed te etiam atque etiam rogo ne propterea sollicitus esse velis, imo potius sic statuere, me delectari quidem summopere responsis quæ a viris eruditis præcipueque tui similibus proficiscuntur; sed simul malle illos id commodo suo facere, quam propterea rebus suis nocere, nihilque mihi interim perire de amicitia quam cum iis institui, vel de reverentia quam iisdem et majoribus et doctioribus habeo.

Ut dictis fidem præstem, ecce tibi alteras literas quibus tamen etiam veniam peto, quia forte

(1) L'orientaliste Galland (1646-1715), traducteur des *Mille et une Nuits.*

importune veniunt tibi aliisque molestis et nodosis, quod equidem vehementem in modum doleo, occupato. Argumentum tamen nisi me plane fallo non displicebit, quia res quodam modo tua agitur et paradisus terrestris præcipue ad partes vocatur.

Salomon igitur Van Til, theologus Dordracenus magni nominis et singularis eruditionis, publicavit *Commentarium in prophetam Malachiam,* illique adjecit dissertationem de situ paradisi hoc titulo *Salomonis Van Til theologi Dordraceni dissertatio singularis geographico theologica de situ paradisi terrestris,* qua quae nuper de hoc nobilissimo argumento protulerunt viri doctissimi plaude discutiuntur : sententia Steuchii Eugubini de horto Dei in Mesopotamia inveniendo accuratius definitur ac novis argumentis asseritur.

Multis id agit vir celeberrimus ut ostendat *Eden* fuisse regionem et in ea paradisum : id quod etiam sentis, vir illustris ; sed collocat eum supra Babylonem in Mesopotamia et ex montibus prope Zingaram putat exivisse fluvium *Eden,* illum divisisse vel irrigasse hortum in regione ejusdem nominis situm, ex horto exeuntem divisum fuisse in duos alveos, quorum uno qui hodie *Odcine* (apud Tavernerium in editione Hollandiæ scribitur *Odoine*), vocatur, jungebatur Tigri, altero Euphrati alium rectumque alveum ejusdem fluvii Eden medium inter Tigrin et Euphratem fluxisse, seque hinc junxisse fluvio *Gihon* prope sepulchrum Ezechielis, in Euphratem se exoneranti, inde fluvio *Pison*, quem eumdem facit cum Diala et quem Arabes hodie

Phisam nominant, et ita ab Oriente progrediendo primum quatuor capitum fluvii Eden facit Tigrim, secundum Pischon, tertium Gihon, et quartum, paludibus Arabiæ proximum, Euphratem. Multus est in his omnibus probandis et adstruendis et præcipue versatur in locis vel regionibus describendis quæ in Sacris Scripturis ab hisce IV fluviis allui dicuntur, urgetque valde hæc verba: « Et fluvius egrediebatur de Eden ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita » et putat illa nullum alium sensum posse recipere quam fluvium exeuntem ex paradiso divisum fuisse in quatuor alveos. Optandum foret ut Tavernierus edidisset Mesopotamiæ tabulam geographicam, ut ita ex fluviis quod varios eo in loco, ubi D. Van Til situm putat fuisse Paradisum, aliquo modo cognoscere possimus an opinionem suam fulciat validis argumentis.

Hæc cum scribo, dono mihi mittitur tuo nomine a Francisco Halma *Descriptio* tua *paradisi terrestris* gallica, quo nomine me plurimum tibi debere confiteor. D. Van der Wayen nullum capiet ex admonitione tua fructum, quia ante aliquot hebdomadas nobis ereptus et cœlo redditus est. Modestissime autem Tillius a viris diversa censentibus dissentit, tuique imprimis, vir illustris, honorificentissimam facit mentionem ; publicavit idem *Phosphorum propheticum* seu *Mosis et Habakuki Vaticinia,* et una cum eo edidit dissertationem de natali Domini Nostri Jesu Christi hoc titulo. *Salomonis Van Til, theologi Dordracensis, Dissertatio paradoxa historico-chronologica de anno, mense et die nati Christi;*

qua quæ hactenus de aera nati Christi argumentis parum solidis prolata sunt discutiuntur; annus, mensis atque dies mortis Herodis eruuntur: necnon verum nati Christi tempus (ad æram vulgarem reformandam) ex ipso Evangelio statuminatur, cumque omnibus characteribus componitur; estque hæc dissertatio certe etiam doctissima. Vale plurimum. Zwollæ IV jan. 1702 quem annum tibi prosperum et felicem jucundumque precor.

Huet répond à cette obligeante lettre le 4 février 1702, en s'excusant de son long silence sur les multiples soucis qu'il a subis depuis trois ans. Il remercie Cuper de ne lui en avoir pas gardé rancune. Il ne discute pas l'opinion de Van Til sur le paradis terrestre, mais il s'en tient à la sienne propre. Il lui annonce la mort de l'abbé Nicaise, « vir optimus et non illiteratus », et quelques nouvelles littéraires de peu d'importance (1).

VII.

(Daventer, 13 janvier 1703).

A cette lettre de Huet, Cuper répond, avec un intervalle de près d'un an, le 13 janvier 1703. Ce sont encore les mêmes excuses et la même explication de ce long retard. Puis il offre à Huet ses tardives condoléances pour les soucis qu'il a subis les années précédentes. Il lui exprime ses regrets de la mort de Nicaise, car ils

(1) Recueil de Beyer, lettre VI de Huet, p. 570.

avaient une étroite liaison épistolaire (1). Il lui répond sur le culte du soleil chez les Perses et autres peuples, et ses origines. Il fait quelques critiques de l'ouvrage de Thomas Hyde (2), qui n'a pas su expliquer diverses coutumes des Grecs et des Romains. Revenant sur le Dieu Laribolos, il lui communique deux nouveaux noms inconnus des dieux, d'après des inscriptions d'Alep, Madbachus et Selamanes, et lui copie l'inscription elle-même qui se trouve sur le mur d'un vieux château près d'Alep. Son ignorance des langues orien-ajoute à ses perplexités d'interprète. Il donne quelques détails sur J. Rheinferd, professeur de langues orientales tales à Groningue, qui s'est offert à déchiffrer ces inscriptions. Il annonce la mort de Grævius.

Quas ultimas ad me dedisti, vir illme, prid. non. febr. 1702 litteras accepi, quodque his tam tarde respondeam factum est occupatione mea perpetua, quodque nihil mihi sese offerebat dignum attentione tua singulari atque adeo summa tua eruditione. Neque tamen facere possum quin hanc Ανα βολην excusem et ad te feram precantium verba; erravi, fateor, cum utique, sicut meus est mos, negare nequeam satis mihi subinde temporis fuisse ut tibi respondere et debitum officium reddere potuerim. Quare etiam atque etiam rogo, ut huic moræ et negligentiæ, si non supinæ, attamen improbandæ, veniam dare et excusare velis hominem multis negotiis districtum

(1) Le recueil Beyer contient huit lettres de Cuper à Nicaise, pp. 431-446: les originaux étaient dans le cabinet de Bouhier, cf. Bibl. nat., F. Fr. 9359, pp. 234 à 251; elles ont été réimprimées dans le recueil Caillemer.

(2) L'Anglais Thomas Hyde (1636-1703), botaniste et orientaliste.

doctrinæ que tuæ, virtutis, ingenii capacis diffusique per omnes artes admiratorem præcipuum.

Cum autem annum novum ingressi sumus, patere ut eum tibi faustum et felicem precer. Spero te molestiis illis et curis, cum quibus per tres annos conflictatus es, tandem exsolutum et liberatum esse, teque cum maxime hunc multosque alios annos cum musis et amicis transmissurum hilariter et inoffenso pede.

Nicasium diem obiisse supremum intellexeram antea; magnum inde dolorem accepi, quia me inter amicos suos eosque (nisi mihi ipse placeam) primæ admissionis numerabat, et quia non modo studiosorum, verum etiam studiorum summus illi erat amor, atque animum succinctum habebat eruditione, benevolentia, humanitate erga omnes, aliisque plurimis donis (1).

De cultu Solis optime judicas; nec mihi fiet unquam verisimile a solis Sabiis ad alios populos illum manasse, cum omnes postquam vero numini nuntium remiserant, nihil magis colendum conspexerint protinus quam lucidum illud et beneficum sidus. Jam credo te Thomæ Hyde librum (2) vidisse. nec dubito quin mecum statua nonnullos antiquos Græcorum et Romanorum ritus non satis bene explicari, et quæ de Persarum vera religione

(1) Cet éloge de Nicaise est judicieux et de justes proportions. Il aurait consolé ce brave homme des deux mots un peu dédaigneux et vraiment trop brefs que lui consacre Huet pour tout panégyrique.

(2) Cuper fait allusion probablement à l'Historia religionis veterum Persarum, parue à Oxford, 1700, in-4°.

tam operose digesta sunt, non utique omnes adprobaturos, et collapsura forte, si quis ea diligenter examinare et excutere velit.

Explicasti in epistola, quam ad me anno 1694 dedisti, *Deum Laribolum* satis feliciter; et varii eruditi his in regionibus tibi album calculum adjiciunt vel certe similes interpretationes ad me miserunt. Unum tunc communicavi tecum ἄγνωστον Θεόν, sed nunc accipe binos alios, in quos summopere peto ut ingenii tui nervos intendere et mihi ænigmata hæc explicare velis. Missæ (1) ad me fuerunt ex urbe, cui nomen Aleppo, variæ inscriptiones tam grœcæ quam latinœ, et in earum tribus nominantur numina omnibus aliis indicta, ***Madbachus*** et *Selamanes*. Ecce tibi unius et quidem brevissimum exemplum :

ΔΠ ΜΑδβαχω και σελα
μανει θεθις πατρωοις
κρατεας. Ανδρονεικου
ευχην πατρωαν εκ των
ιδιων εκτισε δηνα Λ' Φ
ετους ηζρ ανδιναιου
AK.

Patet Crateam filium Andronici patrium votum ex sua pecunia ædificasse denariis 531, si ratio computi constat, anno 168, die 21 mensis Audinæi

(1) Sur Jupiter Madbachos et Selamanes, cf. aussi une lettre de Cuper à Jean Leclerc et la réponse de celui-ci, recueil Beyer, pp. 347 suiv. Cuper ne communique à Leclerc que le début de l'inscription.

illudque solvisse Jovi, Madbacho et Selamani, vel Jovi Madbacho (potest enim epithetum esse Jovis) et Selamani dis patriis. Insertus autem hic lapis est muro castelli veteris quod situm est prope urbem Aleppo, in monte cui nomen hodie Scheg-Berchet; atque ex binis aliis inscriptionibus constat Crateam hunc partem illam castelli vel muri extruxisse quia in iis Cajus Valerius Proclus et Symmachus, nec non Diogenes, Antiochi filius, adoptione vero Theophili, dicuntur extruxisse murorum partes quibus marmora illa inserta sunt. Mihi quidem hi dii crucem figunt, utpote Orientalium linguarum ignaro plane, quarum in penetralia cum ininspexeris, spero de tuo clarissimo lumine te mihi accensurum lucem (1). Apud Frisios Jacobus Rheinferdus publice profitetur linguas orientales: is a me petiit atque adeo ad eum misi ectypos characterum qui supponuntur inscriptionibus Palmyrenis Græcis; putat enim eos non recte scriptos esse in iisdem monumentis a Bernardo editis a. 1698. Penes me est itineris illius apographum ex Oriente missum, atque eo variæ literæ aliter quam in editione illa pictæ, sunt elegantes valde et nitidæ. Et quanquam mihi sit verisimile eamdem rem Græcis et Syriacis literis ob oculos nobis poni, tamen spero virum illum enodaturum hæc mysteria. Est enim doctissimus; edidit anno 1686 dissertationes philologicas de X otiosis synagogæ in quibus Lightfootii aliorumque senten-

(1) D'après sa lettre à Leclerc (24 oct. 1704), Cuper ne semble pas avoir été convaincu par les démonstrations de Huet.

tiæ examinantur, varia de synagogis earumque jurepræfectis, ministris *etc.*, adsperguntur. Illum librum cum impugnasset a. 87 Campegus Vitrinag, theologus itidem doctissimus, Animadversiones edidit Rheinferdus a. 1688, et multi ab hujus stant partibus. Publicavit etiam dissertationes de Sethianis, redemptione Marcosiorum et Heracleonitarum, et de sæculo futuro ; utque in ultima, quæ nunc auctior edita est cum variis aliorum dissertationibus, de *stylo novi Testamenti,* conatur probare illud non respicere tempora Messiæ ex Judæorum mente, ita in alteris examinat et illustrat quæ Irenæus Epiphanius et alii memoriæ de Hæreticis illis mandarunt ; et verba barbara explicans diligenter, in eo argumento versatur. Sed importunus et longus forte nimium sum. Vale quapropter, vir eximie, et me, quod facis, amare perge. Davent., 13 jan. 1703.

Doctissimus et summus amicus meus Joh. Georg. Grævius proximo Jovis die subita morte et apoplexia nobis, summo omnium dolore, ereptus est.

Huet répondit à cette lettre de Paris, le 24 mars 1703, par une longue lettre presque tout entière consacrée à l'explication des noms Madbachus et Selamanes qui sont, d'après lui, des qualificatifs de Jupiter Syrien, et dont les équivalents se retrouvent en Grèce, chez les Arabes et chez les Hébreux. Il parle aussi de la succession littéraire de Nicaise.

(1) Recueil Beyer, pp. 571-3.

(*A suivre*).

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

Eugène de Robillard de Beaurepaire [1]

Par M. Émile TRAVERS

Membre titulaire.

I.

Ouvrages publiés séparément.

1. — Thèse de licence en droit. Droit français : *Notion et histoire de la rente viagère*. Jus romanum : *De aleatoribus*. Caen, B. de Laporte, 1850, in-4° de 28 p.

2. — La Prinse du Mont-Saint-Michel, de Jean de Vitel, poète avranchois, publié avec une introduction et des notes. Avranches, Auguste Anfray, 1861, in-12° de 42-46 p.

3. — Cour impériale de Bourges. Audience solennelle de rentrée (3 novembre 1865). Les commentateurs de la coutume de Berry. Bourges, E. Pigelet, in-8° de 40 p.

4. — Le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur. Paris, Auguste Durand, 1866, in-8° de 174 p.

5. — Notice biographique et littéraire sur F.-G.-S. Tré-

(1) V. la *Notice biographique et littéraire sur M. Eugène de Robillard de Beaurepaire*, dans les *Mémoires de l'Académie*, vol. de 1900.

butien, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs sociétés savantes. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, pet. in-8° carré de 59 p. (Portrait par G. Bouet, d'après un médaillon dû à Le Harivel-Durocher).

6. — Rapport sur le questionnaire de la Commission d'enquête à l'Assemblée nationale, relatif au régime pénitentiaire. Caen, 1873, in-8° de 49 p.

(Imprimé par ordre de la Cour).

7. — Le patronage des détenus libérés. Rapport fait à la Cour de Caen. Caen, 1878, in-8° de 16 p.

(Imprimé par ordre de la Cour).

8. — Le chevalier Destouches, son procès et son enlèvement. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1878, pet. in-8° de 143 p.

9. — Une maison du XVI° siècle, à décoration extérieure polychrome, à Caen. Caen, H. Delesques, 1887, gr. in-8° de 18 p., fig. (Études normandes, éditées par H. Delesques).

Cf. n° 517.

10. — La captivité et la mort de Dubourg au Mont-Saint-Michel. Caen, H. Delesques, 1889, gr. in-8° de 65 p. (Etudes normandes, éditées par H. Delesques).

2° édition du n° 61, avec quelques modifications dans le texte, un avertissement de 2 p. et un appendice de 14 p.

11. — Caen illustré, son histoire, ses monuments, texte par Eugène de Robillard de Beaurepaire; eaux-fortes et dessins de Paulin Carbonnier. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1896, gr. in-4° de VII-539 p., pl. et fig.

II.

Collaboration à des ouvrages non périodiques.

12. — Chambre consultative des manufactures, arts et métiers de Vire. Exposition à Vire des produits de l'industrie de la Normandie, ouverte le 14 juillet 1859 et close le 23 du même mois. Vire, *s. d.*, in-8° de 32 p.

Le Rapport du Jury, rédigé par M. de Beaurepaire, occupe les p. 1-22.

13. — Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, par Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, avec une introduction biographique et littéraire par M. E. de Beaurepaire, un commentaire et une table analytique par M. G. Garnier et un portrait de l'auteur, gravé par M. L. de Merval. Caen, Le Gost-Clérisse, 1875, 2 vol. pet. in-8°.

La Notice biographique sur Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, par E. de Robillard de Beaurepaire, occupe les p. 1-57 du t. I.

Tirée à part sous le même titre. Caen, Le Gost-Clérisse, 1875, pet. in-8° de 57 p.

14. — Quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde. Comité départemental du Calvados. Caen, 20 août 1892 (impr. Ch. Valin), in-8°.

A propos de la découverte du Nouveau Monde, Glanes normandes, p. 89-101.

15. — Vitraux peints de la cathédrale de Bourges. Texte et dessins par le marquis A. des Méloises, avec une Introduction par M. Eugène de Beaurepaire. Paris (Lille, imp. Desclée et Cie), 1891-1897, in-fol. plano, avec pl.

Cf. no 524.

16-50. — La Normandie monumentale et pittoresque. Havre, Lemâle et Cie, 5 vol. gr. in-fol. (Héliogravures de P. Dujardin).

Calvados (1re partie).

— L'église Saint-Étienne, à Caen; p. 1-12, avec 2 pl. et 1 fig.
— L'église Saint-Nicolas, à Caen; p. 13-16, avec 1 pl.
— L'église de la Trinité, à Caen; p. 17-22, avec 1 pl.
— L'église Saint-Gilles, à Caen; p. 23-26, avec 1 pl. et 1 fig.
— L'église Saint-Michel de Vaucelles, à Caen; p. 27-30, avec 1 pl.
— Les monuments romans de la ville de Caen; p. 31-36.
— La tour Guillaume Le Roy et le cloître des Capucins, à Caen; p. 37-41, avec 2 fig.
— L'église d'Ifs; p. 121-124, avec 1 fig.
— L'église de Saint-Contest; p. 125-128, avec 2 fig.
— L'église d'Oistreham; p. 133-136, avec 1 pl.
— L'église de Thaon; p. 173-176, avec 1 fig.
— L'église de Mouen; p. 245-248, avec 2 fig.

Quelques exemplaires de ces articles ont été tirés à part sans pagination distincte.

Manche (1re partie).

— Chanteloup; p. 133-139, avec 1 pl. et 1 fig.
— L'église de Savigny; p. 147-152, avec 2 fig.

Cf. nos 519 et 523.

Manche (2e partie).

— Avranches; p. 65-83, avec 2 pl., 13 fig.
— Pontaubault; p. 88-90, avec 1 fig.

M. Eugène de Beaurepaire. Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de LVIII-170 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIX, 1852, in-4°).

T. XX.

55. — Le Tombel de Chartrose et le Chant du Roussigneul, poèmes mystiques du XIV[e] siècle; p. 231-251.

Tiré à part. Caen, mars 1854, remanié en in-8° de 35 p.

56. — Note sur une découverte de monnaies françaises et étrangères à Bacilly, près d'Avranches; p. 395-396.

T. XXII.

57. — Note sur des fouilles entreprises à Avranches aux abords des rues Ormont et de Mortain, dans le courant des années 1855 et 1856; p. 271-277, 2 pl.

Tiré à part. Caen, 1857, remanié en in-8° de 18 p., 2 pl.

58. — Note sur une découverte de pavés émaillés; p. 278-280.

Ces pavés trouvés à Sainte-Pience ont dû décorer le château du Parc, reconstruit, en 1490, par Louis de Bourbon, évêque d'Avranches.

T. XXIV.

59. — Olivier Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand; p. 15-55.

Tiré à part. Caen, 1858, remanié en in-8° de 71 p.

60. — Les briques émaillées du château de Ducey; p. 166-169, 1 pl.

61. — Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel; p. 479-498.

Tiré à part sous le titre de : *Notes et documents sur la captivité et la mort, etc.* Caen, 1861, in-8° de 39 p.
Cf. n° 10.

T. XXIX.

62. — Thomas Le Roy et le manuscrit des Curieuses Recherches; p. 223-244.

Note sur l'ouvrage suivant.

63. — Livre des Curieuses Recherches du Mont-Sainct-Michel, à commencer depuis la fondation de la première église dudit lieu, faicte par S. Aubert.... par Thomas Le Roy, moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur; p. 245-854.

Suivi d'un Appendice, p. 855-946.
Tiré à part sous le titre de : *Les Curieuses Recherches, etc., avec Introduction et Notes.* Caen, Le Gost-Clérisse, 2 vol. de 476 et 576 p.

T. XXXI.

64. — Le Journal du sire de Gouberville publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer, avec une Introduction et un Appendice.

Cette publication forme tout le volume.
L'Introduction, suivie d'une notice nécrologique : *L'abbé*

Alexandre Tollemer, a été tirée à part sous le titre de : *Le Journal du sire de Gouberville. Étude sur la vie rurale en Normandie au XVI*[e] *siècle*. Caen, H. Delesques, 1893, remanié en gr. in-8° de 162 p.

Cf. n° 458.

III. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

T. I.

65. — Lettre à M. A. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; p. 160-162.

Sur la découverte, à Alençon, de sculptures sur bois du XV[e] siècle.

66. — [Note sur la découverte à Héloup, près d'Alençon, de fragments de poteries]; p. 339-340.

Cette note est signée par erreur dans le Bulletin : Ch. de Robillard de Beaurepaire.

T. II.

67. — Sur les fouilles faites au Châtellier, près d'Avranches; p. 542-548.

68. — Sur le camp du Gué de la Fiolais, situé en la commune de Buais (Manche); p. 670-673.

Description d'un emplacement fortifié dont la date n'est pas encore bien déterminée.

T. III.

69. — Les fresques de Saint-Cénery ; p. 264-276.

Étude sur les peintures murales de l'église de Saint-Cénery-le-Geré, près d'Alençon, exécutées entre 1362 et 1370 et représentant des scènes de la vie de saint Cénery et de celle de la Vierge, ainsi que le portrait et les armoiries d'Urbain V et divers sujets religieux.

Cf. nos 43, et 562.

T. IV.

70. — Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques. Le Festin des princes, David Ferrand et la Muse normande ; p. 316-336.

Cet article a été communiqué en 1867, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

T. V.

71. — Les Romans de la Table-Ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 2 vol. in-12 ; p. 336-343.

Compte-rendu bibliographique. M. de Beaurepaire fait habilement ressortir l'importance qu'offrent pour l'histoire des idées celtiques et pour celle de la société franque les œuvres de Wace, de Geoffroi de Monmouth et des diverses chansons de geste.

72. — Liber diurnus ou Recueil de formules usitées dans la chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle, publié d'après le manuscrit des archives du Vatican, avec les notes et

dissertations du P. Garnier et le commentaire inédit de Baluze, par Eugène de Rozière ; p. 408-415.

Compte-rendu bibliographique de cette édition définitive du célèbre formulaire de la chancellerie romaine pour les actes ayant trait au gouvernement.

T. VI.

73. — Un manuscrit bourguignon égaré en Basse-Normandie ; p. 392-402.

Ce manuscrit, retrouvé en 1858 chez un libraire par M. de Beaurepaire, et intitulé : *Adversaria Edmundi Lemulier apud Mandubios patroni,* est une sorte de registre domestique dans lequel l'auteur, avocat à Semur et bailli de Ragny, a consigné les consultations qu'il avait données, les jugements qu'il avait rendus, ainsi que des événements dont il avait été témoin et dont quelques-uns présentent de l'intérêt pour l'histoire locale de la Bourgogne. Lemulier y parle notamment de procès intentés à des sorciers et se prononce nettement contre les cruelles sévérités des jugements rendus dans ces occasions.

T. VII.

74. — Résumé des travaux de la Société pendant l'année 1874 ; p. 13-29 (1).

Notices nécrologiques sur MM. Édouard Frère, bibliographe, à Rouen ; Édélestand du Méril, antiquaire et philologue.

Tiré à part. Caen, 1874, in-8° de 23 p.

(1) Ce Rapport et les suivants donnent l'historique de la Société et de ses travaux pendant le cours de l'année, avec des notices sur les membres décédés.

75. — Procès-verbaux ; p. 78-94.

76. — Observations sur le droit d'Esperquerie ; p. 102-104.

Additions à des notes de MM. Le Héricher et G. Dupont, sur un droit d'étente ou de sècherie du poisson dans les îles du Cotentin.

77-87. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 130-156.

Comptes-rendus bibliographiques sur : Notice historique et descriptive sur la tapisserie dite de la reine Mathilde, par M. l'abbé Laffetay. — Alfred de Combes. — Notice sur Marguerin de La Bigne, théologal de Bayeux et grand-doyen de l'église du Mans (1546-1597), par le R. P. Dom Paul Piolain. — La cathédrale de Coutances et les moines celtiques, par M. E. Didier. — Cimetière romain de Lillebonne. Explorations de MM. Rœssler et Cochet. — Le Trésor de Cailly, par M. l'abbé Cochet. — Fouilles d'Épouville, par M. l'abbé Cochet. — Découverte de monnaies à Orbec. — Découverte d'un kelt votif et de kelts à ardillons, par M. Lebœuf. — Vente de la bibliothèque de M. Édouard Frère.

88. — Procès-verbaux ; p. 157-171.

89-101. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 261-263.

Chronologie des grands baillis du comté et duché d'Alençon, par M. de Courtilloles. — Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, par Toustain de Billy. — Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries. — Intérieur d'un château normand au XVIIIe siècle, par l'abbé Faucon. — Essai historique sur l'abbaye de Mondaye, de l'ordre des Prémontrés, par le P. Godefroid Madelaine. — R. Castel, procureur syndic du directoire du district de Vire, par M. Armand Gasté. — Précis de l'Académie de Rouen, 1874. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Bulletin de la Société de statistique de l'Isère. —

La civilisation naissante au Crochemelier, près Igé (Orne), par M. le docteur Jousset. — Découvertes numismatiques. — Découvertes à Condé-sur-Noireau.

102. — Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1874-1875, et Notice sur M. Guizot; p. 313-340.

Notes nécrologiques sur MM. Le Vaillant de la Fieffe; l'abbé Colas, directeur du Musée céramique de Rouen; Bertrand, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien maire de Caen, ancien député du Calvados, ancien président de la Société; l'abbé Cochet, ancien directeur de la Société; Guizot, l'éminent homme d'État, deux fois directeur de la Société, en 1837 et en 1873.

Tiré à part sous le titre de: *Société des Antiquaires de Normandie. Rapport sur les travaux de la Société et Notice sur M. Guizot.* Caen, 1875, in-8° de 37 p.

103. — Procès-verbaux; p. 368-379.

104. — Note sur le Tribunal criminel de la Manche; p. 380-402.

Tiré à part. Caen, 1875, in-8° de 32 p.

105. — Les découvertes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Pair, près Granville, en 1875; p. 442-466, avec 3 pl. et 1 fig.

Note étendue sur les constatations faites à la suite des travaux exécutés par M. Corroyer et sur la découverte des sépultures des abbés Robert de Torigni et Martin « de Furmendeio », dans l'église du Mont-Saint-Michel, ainsi que des sarcophages de saint Pair et de saint Scubilion, dans l'église paroissiale de Saint-Pair.

Tiré à part. Caen, 1876, in-8° de 33 p., pl. et fig.

106-110. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 467-471 ; 482-488.

Documents relatifs à la fondation du Havre, recueillis et publiés par M. Stephano de Merval. — Notice sur le prieuré du Rocher et l'hospice civil de la ville de Mortain, par M. H. Moulin. — Bulletins des autorités constituées réunies à Caen, chef-lieu du département du Calvados (juin et juillet 1793), réédités par un bibliophile normand. — Notices sur l'histoire de la Révolution dans le département de la Manche et, en particulier, dans la ville de Coutances, par M. E. Sarot. — Notice sur la tour de Thevray (Eure), par Henri Quevilly.

T. VIII.

111. — Extrait des procès-verbaux; p. 1-22.

112. — Note sur une découverte de bijoux mérovingiens au village de Valmeray, commune de Moult (Calvados); p. 151-164, avec 2 pl. en couleur.

113-115. — Bibliographie; p. 190-195 ; 197-207.

Notice sur les trois Brébeuf, le poète, le prieur-curé de Venoix et leur oncle, le missionnaire martyr, par M. Ch. Marie. — Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce. — Guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville, par M. L. Quénault.

116. — Réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne; p. 207-211.

117. — Inauguration de la statue de M. de Caumont, à Bayeux; p. 220-230.

Le Discours de M. E. de Beaurepaire, secrétaire de la

Société des Antiquaires de Normandie, occupe les p. 230 et 231.

Cf. nº 405.

118. — **Exposition rétrospective de Bayeux**; p. 233-234.

119-128. — **[Nouvelles diverses]**; p. 235-250.

L'inventaire général des richesses d'art de la France. — La cathédrale de Coutances au Conseil général de la Manche — Acquisition par l'État de la tour Gabrielle au Mont Saint-Michel. — Don du portrait original de Daniel Huet au musée d'Avranches. — Pierres tombales de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches. — Les découvertes de l'abbaye d'Ardennes. — Une nouvelle explication des six bas-reliefs de l'hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, par M. Palustre. — Découverte du tombeau de Pierre de Martigny dans l'église Saint-Étienne de Caen. — Découverte de kelts aux environs de Condé-sur-Noireau. — Les chapelles de Saint-Clément, à Carolles (Manche).

129. — **Rapport [sur les travaux de l'année 1876]**; p. 268-282.

Notes nécrologiques sur Mgr Bravard, évêque démissionnaire de Coutances et Avranches, chanoine de Saint-Denis, ancien directeur de la Société; sur MM. l'abbé Faucon, curé de Saint-Vigor-le-Grand; Gosselin, commis-greffier de la Cour d'appel de Rouen; l'abbé Hyacinthe de Valroger, ancien professeur de philosophie au Séminaire de Sommervieu.

Tiré à part. Caen, 1877, in-8º de 21 p.

130. — **Procès-verbaux des séances**; p. 331-345.

131-139. — **Bibliographie et Nouvelles diverses**; p. 443-468; 475-491.

Livre d'heures du XVᵉ siècle. — Aperçu sur la généralité d'Alençon au XVIIᵉ siècle, d'après le rapport manuscrit de M. de Pommereu, par M. Victor des Diguères. — Notice sur

vingt manuscrits du Vatican, par M. Léopold Delisle. — L'Hôpital de Mortagne en 1530, par M. le docteur Jousset. — Les Confréries campagnardes dites de charité dans le Perche, par le même. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une Notice historique, par M. Édouard Corroyer. — Le Mont-Saint-Michel en poche, par M. Victor-Désiré Jacques. — The History of the norman conquest of England, par M. E.-A. Freeman. — Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure, par M. William Martin.

T. IX.

140. — Rapport sur les travaux de la Société en 1877; p. 3-53.

Notes nécrologiques sur MM. le pasteur Cachemaille, de Guernesey; Morin-Lavallée, ancien maire de Vire; Raymond Bordeaux.

La plus grande partie de ce rapport a été tirée à part, avec quelques lignes d'introduction, sous le titre de : *Raymond Bordeaux, ses œuvres et sa correspondance*. Caen, 1878 (remanié en pet. in-8°) de 85 p. (avec portrait).

141. — Procès-verbaux des séances; p. 68-77.

142-144. — De quelques antiquités récemment signalées en Normandie; p. 220-238, avec 5 pl. et 1 fig.

Découverte d'une tête de faune à Lisieux, en 1874, par M. Moisy. — Vase de bronze d'Urville et buste en bronze, conservés à la Bibliothèque de Coutances. — Fragments de sculptures provenant de Vieux et appartenant à la Société des Antiquaires de Normandie.

145-157. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 243-265.

Mortagne pendant la Révolution, par M. le docteur Jous-

set. — Étude sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République, par M. E. Sarot. — Les habitants de la Manche devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, par le même. — Le curé Caniteau, par M. L. de La Sicotière. — La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité, par le même. — Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, par M. l'abbé Lecanu. — Histoire du diocèse de Bayeux, par M. l'abbé Laffetay. — Les pierres tombales de Notre-Dame-sur-l'Eau, par M. L. Blanchetière. — Mortain, de René Toustain de Billy, par M. Hippolyte Sauvage. — Domfront, son siège de 1594 et sa capitulation, par un Bibliophile normand (H. Sauvage). — Domfront, ses divers drames de 1574, d'après le manuscrit de François de Boispitard ; la chanson de Montgommery, par le même. — Essai sur la Bibliographie viroise, ouvrage posthume de M. Morin-Lavallée. — L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV, par M. le marquis de Nettancourt.

158. — Rapport sur les travaux de la société en 1878 ; p. 299-328.

Notes nécrologiques sur MM. Félix Courty ; le conseiller A. Dubus ; Charles Gervais, ancien directeur de la Société ; l'abbé Laurent, curé de Condé-sur-Noireau ; Edmond Le Harivel-Durocher.

159. — Procès-verbaux des séances ; p. 396-407.

160. — De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-Saint-Michel ; p. 472-489, avec 1 pl. et 2 fig.

Notes extraites du ms. 4902 du fonds français de la Bibliothèque nationale et relatives aux Archives du Mont-Saint-Michel, à diverses chapelles et à des sépultures d'abbés.

161-175. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 505-532.

Histoire des enfants abandonnés, par M. Ernest Semichon.

— Jean Chouan et sa postérité, par M. L. de La Sicotière. — Conversation entre un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Chatillon et de Bourmont, par le même. — Le curé Pons, par le même. — Les Sociétés populaires de Coutances, par M. E. Sarot. — Histoire de La Flèche et de ses seigneurs, par M. Ch. de Montzey. — Notice sur la commune de La Sauvagère, par M. le comte G. de Contades. — Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Désert, par le même. — Saint-Pierre-sur-Dives, par M. le docteur Pépin. — Un aumônier du roi Louis XV, par M. Hippolyte Sauvage. — Histoire de l'Imprimerie à Domfront, par MM. Appert et Blanchetière. — Histoire de la cathédrale de Séez, par MM. Marais et Beaudoin. — Histoire de la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Pigeon. — Chronique du Mont-Saint-Michel, par M. Siméon Luce. — Les Mémoires de l'Académie de Bellesme [par M. le marquis de Chennevières].

T. X (1).

176. — La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondeville près Caen (Calvados) ; p. 503-529, avec 1 plan et 3 planches.

177. — Cimetières mérovingiens récemment découverts en Basse-Normandie; p. 531-542, avec 4 pl., dont 2 en couleur et 1 vignette.

Découvertes de cimetières de l'époque franque à Ussy, Bons, Garcelles-Secqueville, Villy, Pierrefitte-en-Cinglais, Pontécoulant, Amfréville-sur-Orne.

T. XI.

178. — Rapport sur les travaux de la Société en 1879; p. 24-41.

(1) Ce volume ne renferme que des mémoires.

Notices nécrologiques sur MM. Alfred Canel, de Pont-Audemer ; H. de Formeville, ancien secrétaire de la Société ; A.-M. Laisné, d'Avranches.

179. — Procès-verbaux des séances ; p. 52-70.

180. — Les carrelages funéraires en Normandie; p. 136-152, avec 1 pl. coloriée et 5 fig.

Note sur des dalles tumulaires formées de carreaux émaillés ou vernissés, fabriqués pendant tout le moyen âge au Molay-Bacon. L'auteur signale le souvenir ou des débris de ces carrelages à Fontenay-sur-Orne, Saint-Pierre-sur-Dives, le Breuil, Longues (Calvados), Gratot et Hambye (Manche).

181-206. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 153-192.

Notice sur l'histoire de Mortagne pendant la Révolution, par M. Louis Duval. — Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsort, par le même. — La Louve d'Alençon, Mabille de Bellême, dans le roman et dans l'histoire, par le même. — Gargantua en Normandie, par le même. — Une excursion au château de Voré, par le même. — Helvétius, seigneur de Rémalard, par le même. — Les étapes d'un réquisitionnaire de 1793 en Basse-Normandie, par le même. — Les députés de l'Orne de 1789 à 1815, par le même. — Les fêtes des Rosières sous l'Empire, par M. Almagro. — Les anniversaires de la mort de Louis XVI, par le même. — Les fêtes de la Fédération, par le même. — Le journalisme à Laigle, par le même. — Bréant, sa vie et ses œuvres, par M. Malbranche. — Notice sur la famille du Fay de La Sauvagère, par M. Victor des Diguères. — La Vie de nos pères en Basse-Normandie, par le même. — Notice sur la commune de Lonlai-le-Tesson, par M. le comte G. de Contades. — Notice sur la paroisse Saint-Ouen de Caen, par M. le docteur Pépin. — Caen, son histoire, ses monuments, son commerce et son industrie, 3e édit., par G.-S. Trébutien. — La

Saint-Barthélemy à Rouen, par M. d'Estaintot. — La Tombe de Jean de Bailleul, par le même.— Excursion archéologique à Valmont et à Cany, par le même. — Mémoires du président Bigot de Monville, édités par le même. — Mémoires de Thomas du Fossé, édités par M. Bouquet. — Éloges des citoyens de la ville de Caen, par Jacques de Cahaignes, traduction d'un curieux (M. le comte A. de Blangy). — L'ancienne coutume de Normandie, éditée par M. W.-L. de Gruchy. — Un manuscrit des Chroniques de Normandie. — Fonderie ambulante de l'époque gauloise.

207. — Rapport sur les travaux de l'année 1880; p. 207-225.

Notices nécrologiques sur MM. Émile Royer, de Bayeux; Cailloué.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8° de 24 p.

208. — Procès-verbaux des séances; p. 241-256.

209. — Les vicissitudes d'un sceau de l'abbaye de Cordillon; p. 257-266, avec 1 fig.

L'empreinte de ce sceau se trouve en cire rouge dans le Registre du Comité de surveillance de la commune de Tilly-sur-Seulles en l'an II de la République. Il porte des emblémes religieux et funéraires, et avait été à l'usage des « dépositaires » de la communauté de Cordillon.

210. — Une lettre de Jacques de Cahaignes à Christophe Dibwad; p. 267-269.

211.— Le musée lapidaire de la ville d'Avranches; p. 310-311.

212.— Le nouveau musée de la ville de Vire; p. 311-312.

213. — **Rapport sur les travaux de l'année 1881 ; p. 383-406.**

Notes nécrologiques sur MM. Paulin Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société; Peter Burke, « sergeant at law », à Londres; Charles Guernier, peintre, à Vire; L. de Valroger; Semichon, de Neufchâtel-en-Bray; l'abbé Decorde, curé de Bures (Seine-Inférieure); A. Floquet, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8° de 31 p.

214. — **Procès-verbaux des séances; p. 423-445.**

215. — **Note sur deux maisons de la ville de Caen ; p. 547-562, avec 5 fig.**

Cf. n° 515.

216-228. — **Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 580-603.**

L'auteur de la Chanson de Roland était-il Normand? par M. Gaston Paris. — Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, par M. Ch. Le Breton. — De Paris à Sibaris, par M. Léon Palustre; — Guillaume IX, dit le Troubadour, par le même. — Adam, mystère du XII[e] siècle, par le même. — Les faux Louis XVII, par M. de La Sicotière. — Notice sur la paroisse Saint-Julien de Caen, par M. le docteur Pépin. — Les sculptures grotesques et symboliques, par M. J. Adeline. — Œuvres de Henri d'Andeli, publiées par M. A. Héron. — La relation des funérailles de l'amiral de Villars, publiée par M. Le Bouteiller. — Notice sur J.-J.-A. Le Veau, graveur normand, par M. Jules Hédou. — Gustave Morin et son œuvre, par le même. — La Lithographie à Rouen, par le même.

229. — **La grotte à stalactites de Maizet ; p. 606-608.**

Exploration par M. de Beaurepaire d'une grotte qui a encore servi de refuge au XVI[e] siècle.

Cf. n° 410.

T. XII (1).

230. — Les Fresques de Saint-Michel de Vaucelles; p. 643-647, avec 3 pl.

Tiré à part. Caen, *s. d.*, in-8° de 32 p., avec 3 pl.

Dans la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1883, M. de B. avait communiqué un travail sur *Les Peintures murales de Vaucelles*.

Cf. n° 529.

T. XIII.

231. — Rapport sur les travaux de l'année 1882; p. 42-65.

Notes nécrologiques sur MM. Léon Levaillant de Duranville; le docteur Olive; le colonel Coustant d'Yanville; Lavalley-Duperroux, conservateur du musée de la Société; Bertauld, sénateur; le chanoine Laffetay.

Tiré à part. Caen, 1883, in-8° de 31 p.

232. — Procès-verbaux des séances; p. 71-86.

233-239. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 140-156.

Les conventionnels de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé J. Loth. — La jeunesse du général de Frotté, par M. de La Sicotière. — Histoire de Condé-sur-Noireau, ses seigneurs, son industrie, par M. l'abbé Huet. — Esquisses du Bocage normand, par M. Jules Lecœur (Jules Tirard). — Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé L.-V. Dumaine. — Olivier Basselin et les insurrections populaires contre les Anglais au XV° siècle, par M. L. Duval. — La seringue spirituelle, recherches d'un bibliophile (Maurice Cohen).

(1) Ce volume ne renferme que des mémoires.

240. — Congrès archéologique de France ; p. 159-165.

Compte-rendu du Congrès tenu à Caen, en 1883, par la Société française d'Archéologie.

Cf. nos 417, 527 et 528.

241. — L'Exposition rétrospective de Caen; p. 165-186.

Dans ce compte-rendu, M. de Beaurepaire signale les principaux objets exposés, et donne des détails peu connus sur les faïences de Saint-Denis-sur-Sarthon, de Bayeux et de Caen, les bijoux normands, les tapisseries appartenant au couvent des Ursulines de Caen, les épis de faîtage, etc.

Cf. n° 416.

242. — Rapport sur les travaux de l'année 1883 ; p. 209-232.

Notes nécrologiques sur MM. Bailleul, ancien agent-voyer ; Bayeux, ancien président de la Société ; S. E. le cardinal de Bonnechose, ancien directeur de la Société ; Hippolyte Lemarchand, avocat à Vire.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 32 p.

243. — Extrait des procès-verbaux ; p. 233-246.

244. — Le Matrologe de la Charité de la Très-Sainte Trinité ; p. 291-334.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 46 p.

245. — Démolition de la chapelle du Reclus, à Vaucelles (Caen) ; p. 340-344.

246. — Découverte de souterrains à Bagatelle ; p. 344-346.

247. — Les stalles de l'église Saint-Pierre ; p. 346-349.

248. — Le jubé de Rouen ; p. 349-350.

249. — Rapport sur les travaux de l'année 1884; p. 377-402.

Notes nécrologiques sur MM. Poubelle ; le comte L. d'Osseville ; Doucet, numismate à Bayeux ; le docteur J. Pépin; Jules Cauvet, professeur à la Faculté de droit, ancien président de la Société.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 35 p.

250. — Extrait des procès-verbaux; p. 413-427.

251. — Note sur la chapelle de la Bizardière, située à Villechien (arrondissement de Mortain); p. 468-471.

252-262.— Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 480-515 ; 525-530.

L'Architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre, par M. V. Ruprich-Robert. — La Renaissance en France, par M. Léon Palustre. — Étude sur l'ancienne abbaye de Fontenay, près Caen, par M. Pierre Carel. — Notice sur Guillaume de Longchamp, par M. Boivin-Champeaux. — Histoire du Cotentin et de ses îles, par M. Gustave Dupont. — Les relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles de la Manche pendant l'émigration, par M. Charles Hettier. — Le dernier prince de Bouillon, 1754-1816, par M. H. Forneron. — Excursion de la Société française d'Archéologie à Jersey, par MM. le comte de Marsy et Émile Travers. — Le dixième Bulletin de la Société Jersiaise. — Saint-Valery-en-Caux et les capitaines gardes-côtes, par M. le comte d'Estaintot. — Prologue pour l'ouverture du théâtre de Mme la comtesse de Faudoas.

T. XIV.

263. — Rapport sur les travaux de l'année 1885; p. 15-43.

Notes nécrologiques sur MM. Worsaae, inspecteur des

monuments historiques en Danemark; Charles Vastel, historien, à Versailles; Alfred de Liesville, historien et numismate, à Paris; Victor Châtel, archéologue et agronome, à Valcongrain; Émile Egger, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société; Hervé de Saint-Germain, ancien député et sénateur de la Manche, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1887, in-8° de 37 p.

264.— Extrait des procès-verbaux des séances; p. 57-66.

265-269. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 143-161.

Jeanne d'Arc à Domrémy, par M. Siméon Luce. — Propriétés médicales et hygiéniques du cidre, par M. le docteur Denis-Dumont. — L'abbé Langevin, par M. G. Vanel. — Notice sur René Toustain de Billy, par M. G. Le Gorgeu. — Les Coutumes de Normandie, par Léon de Vilade.

Tiré à part sous le même titre. Caen, Henri Delesques, *s. d.*, in-8° de 19 p.

270. — L'Exposition rétrospective de Rouen [en 1884]; p. 163-173.

271.— Rapport sur les travaux de l'année [1886]; p. 306-330.

Notes nécrologiques sur MM. Lamotte, architecte à Caen; Auvray, architecte à Caen; Gaslonde, ancien conseiller d'État, ancien député de la Manche; Alfred Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris; le docteur Denis-Dumont, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen; Henri Moisy, ancien notaire et juge honoraire à Lisieux; Henri Moulin, ancien maire de Mortain; Léopold Quénault, ancien maire et ancien sous-préfet de Coutances.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 33 p.

272. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 348-354.

273. — Rapport fait par M. de Beaurepaire au nom du Conseil d'administration chargé de l'examen de la proposition de M. le Recteur ; p. 359-365.

M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, avait demandé à la Société de subventionner une chaire d'histoire locale à créer à la Faculté des Lettres, et de joindre ses publications à celle d'une *Revue académique* en projet.

274. — Extrait des procès-verbaux des séances ; p. 365-374.

275-286. - Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 515-531.

Recherches de la noblesse faites en 1666 par Guy Chamillart, publiées par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie (A. du Buisson de Courson). — Notice historique sur l'ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Carentan, par A. Desprairies. — Liste des manuscrits de la collection Mancel, à l'Hôtel de Ville de Caen. — Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine, par M. Beziers. — Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain, par M. Hippolyte Sauvage. — Saint Regnobert ou les origines de l'église de Bayeux, par M. l'abbé Lecointe. — Saint Taurin, premier évêque d'Évreux au Ier siècle, par M. l'abbé Do. — Artistes normands, XVIe et XVIIe siècles, par M. le marquis de Chennevières. — L'affaire du 11 mars 1793 à Argentan, par M. Vimont. — Flore populaire de la Normandie, par M. Charles Joret. — Esquisses du Bocage normand, par M. Jules Lecœur (J. Tirard). — Blason populaire de Villedieu-les-Poêles (par M. Victor Brunet).

287. — Obsèques de M. Lamotte, architecte à Caen; p. 541-547.

Discours prononcé par M. de Beaurepaire sur la tombe de ce membre de la Société.

288.—L'Exposition typographique de Rouen et le Musée céramique de Rouen. Visite de l'Association Normande; p. 550-555.

Cf. nº 435.

T. XV.

289. — Rapport sur les travaux de l'année [1887]; p. 46-64.

Notes nécrologiques sur M. Léopold Hettier, conseiller général, trésorier honoraire de la Société ; Théodore Le Cerf, avoué honoraire à la Cour d'appel de Caen ; Lidehard ; du Plessis, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, ancien président de la Société ; Charles du Plessis, conservateur du musée de la Société ; l'abbé Montcoq, curé de Saint-Ouen de Caen, président de la Société ; Jules Desnoyers, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société ; Ruprich-Robert, architecte des monuments historiques, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1889, in-8º de 26 p.

290.— Extraits des procès-verbaux des séances; p. 78-90.

291. — Note sur un devant d'autel en broderie en petit point appartenant au couvent de la Charité de Caen ; p. 91-93.

292. — La Chanson des faux nobles ; p. 120-127.

Tiré à part sous le même titre. Caen, Henri Delesques, *s. d.*, in-8º de 8 p.

293.— **Rapport sur les travaux de l'année [1888]**; p. 151-169.

Notes nécrologiques sur MM. Doublet, ancien juge de paix à Caen; Julien Travers; Charles Marie, ancien professeur au Lycée de Caen.

Tiré à part. Caen, 1890, in-8° de 21 p.

294.— **Extraits des procès-verbaux des séances**; p. 239-247.

295.— **Le comte de l'Isle et ses correspondants**; p. 263-328, avec portr.

Ce travail avait été analysé par M. de B., à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1887.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 70 p. avec portr.

296.— **Rapport sur les travaux de l'année [1889]**; p. 353-365.

Notes nécrologiques sur MM. le docteur Le Roy de Langevinière; Sabine, architecte; Goussiaume de Laporte, ancien imprimeur; Le Tourneur d'Ison; l'abbé Do, chanoine de Bayeux; l'abbé Marais, chanoine de Sées; Léon Puiseux, inspecteur général de l'Enseignement, ancien secrétaire de la Société.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 15 p.

297.— **Extraits des procès-verbaux des séances**; p. 397-405.

298.— **Rapport sur les travaux de l'année [1890]**; p. 487-497.

Notes nécrologiques sur MM. le comte de Blagny; de Bonnechose, secrétaire honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados; Georges Bouet; Édouard Le Héricher.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 29 p.

299.— Extraits des procès-verbaux des séances; p. 518-528.

300.— Note sur un triptyque en émail, légué par Mme Guy à la Société; p. 522-523.

301-305. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 584.

Les Mémoires de Pierre Mangon, par M. Léopold Delisle. — Inventaire des archives de l'Université de Caen, par M. A. Bénet. — Introduction à l'Inventaire sommaire des fonds des abbayes d'hommes du département de l'Orne, par M. Louis Duval. — La maison de Malherbe à Caen, par M. le comte de Blangy. — Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. L. de Glanville.

T. XVI.

306. — Rapport sur les travaux de l'année [1891]; p. 65-81.

Notes nécrologiques sur MM. l'abbé Bossard, curé-doyen de Condé-sur-Noireau; l'abbé Révérony, vicaire général du diocèse de Bayeux; le baron F. Dunot de Saint-Maclou: Chéruel, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 19 p.

307. — Extraits des procés-verbaux des séances; p. 137-152.

308. — Les découvertes de l'église de Savigny près Coutances; p. 309-324, avec 3 pl. et 3 fig.

Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 18 p., pl. et fig.

Cf. n° 519.

309. — Le Matrologe de la Charité de Saint-Nicolas; p. 464-480.

Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 19 p.

M. de B. a fait à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, des communications sur les Confréries religieuses de la ville de Caen, en 1885, et sur le matrologe de la Charité de Saint-Nicolas, en 1892.

310-313. — Bibliographie ; p. 510-525.

Usages, coutumes et croyances, ou le Livre des choses curieuses, par Dieudonné Dergny. — Le septième couplet de la « Marseillaise », par Anatole France. — Les Mémoires de Michelot Moulin, publiés par M. L. Rioult de Neuville. — Études historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux.

T. XVII.

314. — Rapport sur les travaux de l'année [1892]; p. 23-44.

Notes nécrologiques sur MM. de Chênedollé, conservateur des forêts en retraite : Le Chanteur de Pontaumont, inspecteur de la marine en retraite ; Guillot, juge de paix à Évrecy ; G. Le Brisoys-Desnoiresterres, homme de lettres, lauréat de l'Académie française : Renault, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, ancien président de la Société ; Pierre de Witt, conseiller général du Calvados : Eugène de Lioncourt, avocat, bibliothécaire adjoint de la Société.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 24 p.

315. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 50-65.

316-322. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 98-103.

M. Gustave Le Vavasseur à Avranches, prose et vers. — Les églises d'Avranches, Saint-Loup, Mortain, par M. Louis Régnier. — Notice biographique sur M. Loisel, par M. Drouet. — Les calvaires en grès de la vallée du Dun, par M. Alphonse Martin. — La croix des premiers croisés, par M. F. de Mély.

— Les vêtements de saint Thomas de Canteloup à Lisieux, par le même. — Les reliques de saint Thomas Becket, par M. l'abbé X...

323. — Affaire du tableau de Charlotte Corday; p. 106-107.

Ce portrait, qui avait été remisé dans un grenier, a été replacé au Musée de Caen sur la réclamation d'un savant danois, M. Fabricius.

324. — Mort de M. l'abbé Tollemer; p. 107-108.

325. — Balzac et M. Desnoiresterres; p. 108-109.

326. — Un souvenir de M. Charma; p. 109-110.

327. — Rapport sur les travaux de l'année [1893]; p. 147-163.

Notes nécrologiques sur MM. Jules Tirard, de Condé-sur-Noireau; Joly, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien président de la Société; Alfred Darcel, directeur du musée de Cluny, ancien directeur de la Société; Siméon Luce, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Chartes, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 19 p.

328. — Extraits des procès-verbaux des séances; p. 194-210.

329-333.— Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 240-247.

Les Recherches de M. Léopold Delisle sur Alexandre de Villedieu et Guillaume Le Moine. — Un précurseur du

Folklore. — La réhabilitation des Sourdins. — Un livre d'heures de la veuve Kerver, par M. Fernand Engerand. — Rupalley, peintre bayeusain, par M. du Boscq de Beaumont.

334. — Rapport sur les travaux de l'année [1894]; p. 286-300.

Notes nécrologiques sur MM. Senot de La Londe, ancien président de la Société; Bertot, de Bayeux; Stéphano de Merval, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure; Amédée Mériel, de Falaise; Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 16 p.

335. — Extraits des procès-verbaux des séances; p. 354-376.

336. — Le marquis de l'Isle. Documents sur la campagne d'Italie en 1733-1734; p. 393-457.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 67 p.

337-347. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 472.

Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande, par M. l'abbé Bourrienne. — Bossuet en Normandie. — Le calice de Bossuet au Plessis-Grimoult, par M. Armand Gasté. — Témoignage de Bossuet sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul, par le même. — Bossuet, Lettres inédites ou peu connues, par le même. — Deux lettres de M. l'abbé de Saint-Pierre à M. de Tourlaville, par M. le comte A. de Blangy. — Pierre Gringoire, la Confession d'un amoureux, publiée par le même. — Le comte Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, par M. Ch. Joret. — Recherches sur les hautes justices féodales. — Un procès entre deux seigneurs hauts justiciers, par M. le comte d'Estaintot. — Le Théâtre à Caen, 1665-1830, par M. de Longuemare.

348. — La Société la Pomme à Caen ; p. 490-491.

349. — L'inauguration à Caen des nouveaux bâtiments des Facultés ; p. 491-492.

350. — La 23ᵉ session de l'Association française pour l'avancement des sciences ; p. 492-504.

351.— Les fouilles de Boitron, près Essay (Orne); p. 506-507.

352. — Où se trouve l'emplacement de Crociatonum ? p. 507-508.

353. — Les fouilles du R.P. de la Croix, à Villeret (Eure) ; p. 508.

354. — Nécrologie ; p. 509-510.

Notes sur le comte Hector de La Ferrière et sur l'abbé Joubin, curé de Savigny, près Coutances.

T. XVIII.

355. — Rapport sur les travaux de l'année [1895]; p. 45-68.

Notes nécrologiques sur MM. Blanchetière, ancien maire de Domfront ; de Larturière, ancien maire de Vire, ancien conseiller général du Calvados ; l'abbé Nicquet, chanoine de Bayeux ; Boulatignier, ancien président de section au Conseil d'État, ancien directeur de la Société ; le duc d'Harcourt, ancien député du Calvados ; L. de La Sicotière.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 26 p.

356. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 89-103.

357-360.— Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 129-148.

La Confrérie de Saint-Nicolas ou les origines du Théâtre à Alençon, par M. Louis Duval. — Essai historique sur le cidre et le poiré, par le même. — Le traité du vin et du cidre de Julien de Paulmier, traduit par Jacques de Cahaignes, édité par M. Émile Travers. — Le patois normand. Introduction à l'étude des parlers en Normandie, par M. Ch. Guerlin de Guer.

361. — Campanologie normande. Les recherches de M. Louis Régnier; p. 142-144.

362. — La « Sainte Famille » de Quentin Varin, à Avignon; p. 144-145.

363. - Plaques de cheminée; p. 147-147.

364. — Mort de M. Gouellain [céramographe rouennais]; p. 147.

365. — Mort de M. Chifflet [artiste peintre et archéologue]; p. 148.

366. — Rapport sur les travaux de l'année [1896]; p. 177-204.

Notes nécrologiques sur MM. Eugène de Rozière, sénateur de la Lozère, inspecteur général honoraire des Archives, ancien directeur de la Société; Alfred de Grandclos; le comte de Sainte-Marie, ancien receveur particulier des finances; d'Arodes de Taillis, ancien conseiller de Préfecture du Calvados; Alexandre Carel, professeur à la Faculté de Droit, ancien conseiller général du Calvados, ancien président de la Société; Charles Vasseur; Desprairies, notaire à Carentan; Gustave Le Vavasseur.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 30 p. avec 1 pl. (La mise du tombeau, sculpture en albâtre, appartenant à M Durier, de Vire).

367.— Extrait des procès-verbaux des séances; p. 233-253.

368-372. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 314-328.

Notice sur une croix funéraire de Notre-Dame de Bondeville. — La conquête et les conquérants des îles Canaries, article de M. Léopold Delisle sur un livre de M. P. Margry. — Le théâtre au collège de Valognes, par M. Léopold Delisle. — Le général Lecointe, par M. Léon Tyssandier. — Inventaire sommaire des archives départementales du Calvados, série H, supplément, par MM. A. Bénet et Renard. — Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert le Diable, par M. Ch. Bréard.

373. — La Normandie monumentale; p. 329-333.

374. — Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge, par M. Ch. Joret ; p. 334-337.

375. — La question d'Olivier Basselin au Congrès de l'Association Normande, à Vire, en 1896 ; p. 338-343.

376.— Rapport sur les travaux de l'année [1897]; p. 388-401.

Notes nécrologiques sur MM. l'abbé Pichard, curé de Bretteville-sur-Odon ; Osmont de Courtisigny, conseiller à la Cour d'appel de Caen : l'abbé Legrand, curé de Saint-Julien de Caen ; l'abbé Lecointe, curé de Cormelles : Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1898, in-8° de 16 p.

377. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 449 et p. 454-458.

378. — Incidents relatifs à l'application d'un Règlement pour les prisonniers d'État au Mont-Saint-Michel (d'après un document conservé à la collection Mancel); p. 474-484.

A propos des réclamations de prisonniers, au sujet d'un règlement édicté par le ministre Bertin, M. de B. publie et commente un curieux document fort utile pour l'histoire réelle de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comme prison d'État.

Tiré à part ; *s. l. n. d.*, in-8° de 11 p.

379-383. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 485.

Gilles Carbonnel, vicomte de Vire, et son fils, Gilles Carbonnel, gouverneur de Vire, par M. Hippolyte Sauvage. — Une tombe dans l'église de Chasseguey, par M. le chanoine Pigeon. — Histoire de Lonlay-l'Abbaye, par M. Le Faverais. — Histoire du Musée de Caen, par M. Fernand Engerand. — Un écrivain national au XVe siècle, Alain Chartier, par M. Gabriel Joret-Desclosières.

384. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Carel; p. 492-493.

385. — Monument de Gustave Le Vavasseur; p. 493.

386. — Une publication de la Société des Bibliophiles normands ; p. 494.

Réimpression par M. de la Germonière de l'Entrée de Claude Auvry, évêque de Coutances, par Hilaire de Morel.

387. — Distinctions honorifiques; p. 494-495.

M. l'abbé Deslandes, officier d'Académie. — M. Eug. Chatel, ancien secrétaire de la Société, chevalier de la Légion d'honneur.

388. — Mort de Mgr Hugonin ; p. 495.

389. — Un souvenir à M. de Liesville; p. 495-496.

T. XX.

390. — Procès-verbaux; p. 1-8.

391. — Rapport sur les travaux de l'année 1898; p. 392-406.

Notices nécrologiques sur MM. Francis de Biéville; A. Rouxelin de Formigny de La Londe, ancien président de la Société; Mgr Hugonin, évêque Bayeux et Lisieux, ancien directeur de la Société.

T. XXI.

392. — Procès-verbaux; p. 181-184.

IV. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES.

T. II.

393. — Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches; p. 25-50.

Notes sur les églises de Martigny, Servon, Carnet, Chèvreville, Pontaubault, Saint-Jean-le-Thomas, Fontenay, le Val-Saint-Père, Husson, Céaux, Notre-Dame-de-Touchet, Savigny, Chasseguey, Pontorson, etc.

Tiré à part. Avranches, 1854, in-8° de 20 p.

394. — Étude sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin; p. 9-177.

Cet ouvrage sera prochainement réédité par H. Champion à Paris.

Tiré à part. Avranches et Paris, 1856, in-8° de 83 p.

395. — **La Vierge de Staccony; p. 179-185.**

Notes sur un tableau du contre-table de l'autel du Rosaire, dans l'église de Saint-Quentin (Manche), daté de 1630.

396. — **Les Sermons de Maurice de Sully, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges; p. 411-431.**

Tiré à part. Avranches, 1858, in-8° de 23 p.

397. — **Rapport sur quelques communications faites à la Société, relativement à des objets d'arts, à des documents historiques et à certaines découvertes locales; p. 535-557.**

T. IV.

398. — **Les Miracles du Mont-Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIV[e] siècle; p. 17-41.**

L'introduction occupe les p. 11-20.
Tiré à part. Avranches, 1862, in-8° de 33 p.

399. — **Les manuscrits du docteur Cousin; p. 133-157.**

L'abbé Cousin (1705-1794), docteur en Sorbonne, curé de Saint-Gervais d'Avranches, a laissé de nombreux manuscrits sur les matières des conférences ecclésiastiques, sur les cas réservés, et des extraits et abrégés de documents dont beaucoup ont un grand intérêt pour l'histoire d'Avranches et de son diocése.
Tiré à part. Avranches, juillet 1863, in-8° de 31 p.

400. — **De quelques pièces dramatiques jouées sur le théâtre d'Avranches dans le courant des XVII[e] et XVIII[e] siècles; p. 213-228.**

Les pièces citées et analysées par M. de Beaurepaire sont : L'Apollon français, œuvre dramatique, qui n'est qu'une apologie des actes de Mgr P.-D. Huet, le Philosophe à la mode,

et Timon le Misanthrope, comédies, Caton d'Utique, Maurice, empereur d'Orient, et Agapit, martyr, tragédies, et l'Heureux événement, ballet, d'une invention singulière.

Tiré à part sous le titre de : *Le Théâtre du collège d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles.* Avranches, s. d. (1873), in-8° de 24 p.

401. — Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents; p. 439-471.

Tiré à part. Avranches, 1868, in-8° de 33 p.

T. V.

402. — L'Union d'Amour et de Chasteté, d'Aubin Gautier, apothicaire avranchois; p. 1. 25.

Analyse d'une pastorale représentée en 1606, imprimée à Poitiers, et due à un poète oublié, né à Avranches, et mort dans cette ville en 1633.

Tiré à part. Avranches, 1872, in-8° de 25 p.

V. ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE NORMANDIE PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION NORMANDE, dit ANNUAIRE NORMAND. Caen, in-8°.

1855.

403. — Rapport sur les peintures et sculptures de l'Exposition artistique; p. 282-290.

Compte-rendu d'une Exposition d'œuvres modernes organisée à Avranches, en 1854, par la Société française d'Ar-

chéologie et l'Institut des provinces, à l'occasion du XXIIe congrès de l'Association Normande.

M. de Roissy, dans sa *Table des Annuaires de l'Association Normande*, attribue, par erreur, cet article au comte de Beaurepaire-Louvagny.

1861.

404.— Rapport sur l'Exposition d'objets anciens tenue à Vire, dans le courant du mois de juillet 1859; p. 114-123.

1877.

405.— Discours prononcé par M. de Beaurepaire, à l'inauguration de la statue de M. de Caumont à Bayeux, le 15 juillet 1876, comme président de l'Académie de Caen et comme secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; p. 339-341.

Cf. nº 117.

1880.

406.— MM. De La Rue, de Gerville et Auguste Le Prévost; p. 411-429.

Extrait du discours prononcé par M. de Beaurepaire, comme président d'honneur de la Société de l'Histoire de Normandie.

Cf. nº 538.

407. — Notice biographique sur M. l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, p. 520-547.

L'abbé Le Petit (Caen, 1792 — Tilly-sur-Seulles, 1879), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles, chanoine honoraire de Bayeux et de Reims, archéologue distingué.

Tiré à part. Caen, 1880, in-8º de 37 p.

408. — **Notice biographique sur M. André-Marie Lainé, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, inspecteur de l'Association Normande; p. 548-551.**

Cf. nº 545.

1882.

409. — **Notice biographique sur M. Lucien de Valroger, professeur à l'École de Droit de Paris; p. 467-496.**

François-Lucien de Valroger (Avranches, 1807 — Verrières, 1881), auteur de travaux sur l'histoire du droit.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8º de 39 p.

Cf. nº 546.

1883.

410. — **La grotte à stalactites de Maizet; p. 433-435.**

Cf. nº 229.

411. — **Sarcophage d'Hérouville-Saint-Clair; p. 436.**

412. — **Découvertes des Thermes de Bayeux; p. 436-439.**

413. — **Une commande royale de cidre en Normandie en 1755; p. 439-440.**

414. — **De quelques auteurs normands par un Normand; p. 304-340.**

Article sur les œuvres du marquis de Chennevières, de Gustave Le Vavasseur et de M. de Tesson.

Tiré à part. Caen, 1883, in-8º de 39 p.

1884.

415. — **Les vers de Catherine Deslandes; p. 457-465.**

Note sur un factum en vers composé au sujet de l'exécution de Catherine Deslandes, condamnée à mort pour infanticide à Guernesey, en 1748.

Tiré à part. Caen, 1884, in-8º de 11 p.

416. — Exposition rétrospective; p. 465-481.

Tiré à part sous le titre de: L'*Exposition rétrospective de Caen*. Caen, 1884, in-8° de 18 p.

Cf. n° 241.

417. — Congrès archéologique de Caen; p. 481-488.

Compte-rendu de la session du Congrès archéologique de France, tenu à Caen, en 1883.

418. — Notice biographique sur M. l'abbé Desroches et M. Fulgence Girard; p. 512-523.

L'abbé Jacques-Jean Desroches (Saint-James, 1797 — Isigny, 1862), curé-doyen d'Isigny-Pain-d'Avène, auteur d'importants travaux historiques sur l'Avranchin.

Fulgence Girard (Granville, 1807— Bacilly, 1871), historien, romancier et poète, auteur d'ouvrages sur le Mont-Saint-Michel.

Tiré à part sous le titre de : *Note sur deux antiquaires normands à Caen*, 1884, in-8° de 15 p.

1885.

419. — Rapport sur des collections de tableaux et d'objets d'art ancien; p. 68-79.

Sur les collections de MM. Fortin, Ridel et Gasnier, visitées par l'Association Normande, à Vimoutiers, en 1884.

420. — Visite des serres du château d'Osmond et des pépinières de MM. Léon Gautier et Sassier; p. 283-287.

Note signée: E. de Beaurepaire, G. Le Vavasseur.

421. - Rapport sur la situation agricole en Normandie; p. 327-344.

Tiré à part. Caen, 1884, in-8° de 20 p.

422.— Les Artistes normands au Salon de 1884; p. 392-407.

Tiré à part (sans titre). Caen, 1885, in-8° de 16 p.

423. — Exposition rétrospective de Rouen; p. 407-408.

1886.

424.— Les Artistes normands au Salon de 1885; p. 436-454.

Tiré à part. Caen, 1887, in-8° de 25 p.

425. — Notice biographique sur M. Hervé de Saint-Germain, inspecteur de l'Association Normande; p. 481-493.

1887.

426. — Toast; p. 69-71.

Toast porté au château de Vauville, le 8 juillet 1886, à M. de Glanville, directeur de l'Association Normande, pendant une visite de cette société, au cours du Congrès tenu à Honfleur.

427.— Les Artistes normands au Salon de 1886; p. 486-502.

Tiré à part. Caen, Henri Delesques, 1887, in-8° de 18 p.

428.—Les collections privées d'objets d'art, de curiosités et d'histoire naturelle, à Honfleur; p. 502-508.

Sur les collections de MM. de Ville-d'Avray, Michaud, Le Compagnon, Luard, Louveau, Paul Bréard, etc.

429. — Notice biographique sur M. Léopold Quénault,

inspecteur divisionnaire de l'Association Normande; p. 546-557.

Tiré à part. Caen, Henri Delesques, 1887, in-8° de 14 p.
Cf. n° 548.

1888.

430. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Saint-Saëns, le 6 juillet 1887]; p. 4-6.

431. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses]; p. 124-127.

432. — [Toast au banquet]; p. 135-136.

433. — Les Artistes normands au Salon de 1887; p. 185-207.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 31 p.

434. — Notice biographique sur M. Denis-Dumont, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen; p. 322-335.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 20 p.

435. — L'Exposition typographique et le Musée céramique de Rouen; p. 346-352.

Cf. n° 288.

1889.

436. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Conches, le 14 septembre 1888]; p. 4-5

437. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses]; p. 223-226.

438. — [Toast au banquet du 18 septembre]; p. 240-241.

439. — Les Artistes normands au Salon de 1888; p. 517-529.

Tiré à part. Caen, 1889, in-8° de 18 p.

1890.

440. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Sées, le 5 octobre 1889]; p. 86-87.

441. — [Toast au banquet du 5 octobre]; p. 99-100.

442. — Journal des choses mémorables arrivées à Caen, publié d'après des Notes manuscrites du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Tiré à part. Caen, 1890, in-8° de 112 p.

443. — Une conférence de M. Tiersot sur la chanson populaire; p. 435-440.

Compte-rendu d'une conférence faite en 1889 à l'Association scientifique et littéraire de Caen.

Tiré à part. Caen, *s. d.*, in-8° de 6 p. (sans nom d'auteur).

444. — Notice biographique sur le duc de Clermont-Tonnerre; p. 441-447.

Gaspard-Louis-Aimé, duc de Clermont-Tonnerre, conseiller général de l'Eure.

445. — Notice biographique sur M. Julien Travers; p. 452-468.

Cf. n°s 499 et 549.

1891.

446. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès d'Avranches, le 21 juillet 1890]; p. 3-5.

447. — [Discours prononcé à l'ouverture de l'Exposition d'horticulture, le même jour]; p. 6.

448. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, le 24 juillet]; p. 191-194.

449. — [Toast au banquet]; p. 210-211.

450. — Les Artistes normands au Salon de 1890; p. 360-370.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 16 p.

1892.

451. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Saint-Pierre-sur-Dives, le 5 août 1891]; p. 5-6.

452. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, le 9 août]; p. 91-92.

453. — [Toast au banquet]; p. 109-110.

454. — Les Artistes normands au Salon de 1891; p. 351-360.

455. — Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. L. de Glanville; p. 361-363.

Compte-rendu bibliographique.

1893.

456. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Bacqueville, le 21 août 1892]; p. 121-124.

457. — Les Salons de 1892; p. 278-293.

I. Sculpteurs normands. — II. Les peintres normands au Champ-de-Mars. — III. Les peintres normands aux Champs-Élysées.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 18 p.

458. — Notice biographique sur M. l'abbé Alexandre Tollemer; p. 343-354.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 14 p.
Cf. n° 64.

459. — Notice biographique sur M. Édouard Le Héricher, inspecteur de l'Association Normande; p. 385-399, avec portr.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 20 p.

1894.

460. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès des Andelys, le 28 septembre 1893]; p. 184-186.

461. — [Toast au banquet]; p. 205-207.

462. — Les Artistes normands aux Salons de 1893; p. 333-346.

I. Aux Champ-Élysées. — II. Au Champs-de-Mars.
Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 16 p.

1895.

463. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès d'Alençon, le 25 juillet 1894]; p. 4-6.

464. — Visite au domaine de Bois-Roussel, appartenant à M. le comte Rœderer; p. 118-126.

465. — [Toast au banquet]; p. 154-156.

466. — Les Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées, et l'Exposition de la Société des Beaux-Arts de Caen en 1894; p. 345-352.

467. — Notice biographique sur M. Alfred Campion, secrétaire général honoraire de l'Association Normande; p. 360-363.

Cf. n° 522.

1896.

468. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Carentan, le 11 août 1895]; p. 47-49.

469. — [Toast au banquet, même jour]; p. 61-64.

470. — La Complainte judiciaire en Normandie; p. 145-170.

Tiré à part. Caen, in-8° de 28 p.

471. — Le Congrès de Carentan et les excursions. Lettre d'un indépendant; p. 171-194.

Notes sur le gazetier Jean Loret, sur le château et la ferme école de Coigny, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Marie-du-Mont, Portbail, Carteret, Barneville, ainsi que sur l'emplacement de Crociatonum.

472. — A propos des Salons. — Les disparus : MM. Ribot, Chaplin, Berthélemy, Fouace, Désiré Laugée, de Petiville. — La mésaventure des tableaux du Musée de Caen ; p. 286-294.

473. — Assises de Caumont, à Rouen ; p. 295-297.

474. — Gustave Le Vavasseur ; p. 298-307.

Étude littéraire sur le t. V. des Œuvres complètes du grand poète normand.

475. — Notice biographique sur M. Jules Simon, membre de l'Association Normande ; p. 308-316.

Souvenirs du séjour de J. Simon à Caen.

476. — Notice biographique sur M. Ernest Le Borgne, inspecteur de l'Association Normande ; p. 316-319.

Ernest Le Borgne (Fécamp, 1817-1895), ingénieur civil et géologue, bienfaiteur de l'Association Normande.

477. — Notice biographique sur M. le marquis de Verdun ; p. 319.

Alexandre-Constant, marquis de Verdun de La Crenne (mort à Avranches en 1890), agronome distingué.

478. — Un hommage à M. de La Sicotière ; p. 371-374.

1897.

479. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Vire, le 26 août 1896] ; p. 3-4.

480. — [Allocution prononcée à la visite de la Bibliothèque de Vire faite par le Congrès] ; p. 343-345.

481. — [Toast au banquet, le 30 août] ; p. 379-381.

482. — A propos des Salons de 1897 et des Artistes normands; p. 429-432.

483. — Notice biographique sur M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association Normande; p. 433-443.

1898.

484. — Notice biographique sur M. Alexandre Carel, professeur à l'École de droit, membre de l'Association Normande; p. 354-359.

485. — Notice biographique sur M. Desprairies, notaire à Carentan, membre de l'Association Normande; p. 362-363.

A. Desprairies, notaire, mort à Carentan en 1896, auteur de brochures historiques et d'études sur l'instruction primaire avant 1789.

486. — Notice biographique sur M. de Formigny de La Londe, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande; p. 368-370.

A.-R. Rouxelin de Formigny de La Londe (Caen, 1831-1897), archéologue et agronome.

1899.

487. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Brionne, le 21 août 1898]; p. 320-321.

488. — [Toast au banquet, le même jour]; p. 334-335.

VI. MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

1864.

489. — Note sur un tableau de Jouvenet : *Le Mariage de la Vierge*, appartenant au musée d'Alençon ; p. 344-355.

Cf. nº 562.

1865.

490. — Les satires de Sonnet de Courval ; p. 164-228.

Tiré à part. Caen, 1865, in-8º de 67 p.

1872.

491. — Rapport sur le concours pour le prix Lair ; p. 3-23.

Tiré à part. Caen, 1872, in-8º de 23 p.

1873.

492. — Notice sur Georges Besnard, professeur en Droit et membre de l'Académie ; p. 326-342.

Tiré à part. Caen, 1873, in-8º de 19 p.

1874.

493. — M. de Caumont, sa vie et ses œuvres ; p. 324-401.

Tiré à part. Caen, 1874, in-8º de 81 p., avec portrait.

1877.

494. — Les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, au XVIIᵉ siècle, sur le Mont-Saint-Michel ; p. 580-605.

Tiré à part. Caen, Le Gost-Clérisse, 1877, in-8º de 34 p.

495. — Fête académique du 12 décembre 1876 ; p. 628.

Toast de M. Eugène de Beaurepaire, vice-président, au banquet offert à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, à l'occasion de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

1880.

496. — La commission militaire et révolutionnaire de Granville ; p. 487-628.

Tiré à part. Paris et Caen, 1880, in-8° de 178 p.

1886.

497. — Notice sur M. Jules Cauvet, professeur à la Faculté de Droit de Caen ; p. 133-154.

Tiré à part. Caen, 1886, in-8° de 24 p.

1887-1888.

498. — M. Bon de La Martre et les Ironies d'un joueur de luth ; p. 77-95.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 25 p.

1889.

499. — Julien Travers. Notice biographique et littéraire ; p. 142-250.

Tiré à part. Caen, 1889, in-8° de 118 p.

Cf. nos 445 et 549.

VII. BULLETIN MONUMENTAL PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

T. XXI.

500. — Note sur une dalle tumulaire de l'église de Chasseguey (Manche); p. 420-422.

Description de la pierre tumulaire de Gilles Carbonnel, chevalier, seigneur de Chasseguey, mort en 1502.

Cf. nº 41.

T. XXVII.

501.— La faïence de Rouen à l'Exposition de cette ville, en 1861; p. 572-586.

Tiré à part. Caen, 1861, in-8º de 15 p.

T. XXXIII.

502.—Les faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle; p. 725-762.

Tiré à part. Caen, 1867, in-8º de 38 p.

T. XXXIV.

503.— Mort de M. Hiver, conseiller à la cour impériale de Bourges; p. 823-824.

504. — Le puits funéraire de Primelles; p. 302-316, avec 2 pl.

Cf. nº 535.

T. XXXV.

505-507. — Chronique; p. 108-11; 220-226; 347-355.

508. — Des faïences populaires à propos de publications récentes, par un amateur de faïences; p. 564-581.

Article anonyme inspiré par des publications de Raymond Bordeaux et de Champfleury.

T. XXXVI.

509. — Mouvement archéologique en province; 89-129.

510-511. — Procès-verbaux; p. 246-254; 368-372.

T. XXXVII.

512. — Fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roy; p. 334-356.

Cf. nº 531.

513. — Procès-verbaux; p. 409-411.

514.—Compte-rendu bibliographique sur les Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique; p. 686-696.

T. XLVII.

515. — Notice sur deux maisons de la ville de Caen; p. 835-849, avec 5 fig.

Cf. nº 215.

T. LI.

516.— Bibliographie. L'Architecture normande; p. 117-120.

T. LIII.

517. — Une maison du XVIᵉ siècle à décoration extérieure polychrome à Caen; p. 129-141, fig.

Tiré à part. Caen, in-8º de 32 p., fig.

Cf. nº 9.

T. LIV.

518. — Les devises horaires du château de Thorigny ; p. 455-457.

T. LVI.

519. — Les découvertes de l'église de Savigny, près Coutances ; p. 233-251 ; pl. et fig.

Tiré à part. Paris et Caen, 1890, in-8° de 13 p., pl. et fig.
Cf. n° 308.

520. — Georges Bouet. Notice biographique ; p. 424-433, avec portr.

T. LX.

521. — Léon de La Sicotière ; p. 60-69.

T. LXI.

522. — M. Alfred Campion ; p. 165-170.

Reproduction avec quelques additions du n° 467.

523. — Les peintures murales de l'église de Savigny, près Coutances ; p. 414-418, pl.

Tiré à part, 1897, in-8° de 7 p. : pl.
Lettre à M. le comte de Marsy.
Cf. nos 30 et 519.

T. LXII.

524. — Introduction aux Vitraux peints de la cathédrale de Bourges ; p. 362-396 ; pl. et fig.

Précédée d'une lettre du comte de Marsy à M. de Beaurepaire.
Cf. n° 15.

VIII. CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXVe session (tenue à Carcassonne en 1869).

525. — Compte-rendu des séances tenues à Bourges par la Société française d'Archéologie, les 9 et 10 mars 1868; p. 13-79.

526. — Quelle est la valeur des vitraux de la cathédrale de Bourges de la fin du moyen âge et de la Renaissance? p. 66-67.

L^e session (tenue à Caen en 1883).

527. — Procès-verbaux et communications diverses ; p. 231-266.

Cf. n°s 240, 417 et 528.

528. — Promenades de la Société française d'Archéologie dans la ville de Caen ; p. 274-338, avec 11 pl. et 10 fig.

529. — Peintures du XVIe siècle récemment découvertes dans l'église Saint-Michel de Vaucelles, à Caen ; p. 384-403, avec 1 pl. et 2 fig.

Cf. n° 230.

IX. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE.

T. I. (1868).

530. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1867 ; p. I-XV et pl. I et II.

531. — Les fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roi ; p. 59-81 et pl. I à VI.

Tiré à part. Bourges, in-8° de 23 p.
Cf. n° 513.

532. — Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667 ; p. 129-158.

533. — La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres ; p. 211-294.

Tiré à part. Bourges, in-8° de 74 p.

T. II. (**1869**).

534. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1868 ; p. I-XVI.

535. — Le puits funéraire de Primelles (Cher) ; p. 29-42 et pl. I et II.

Cf. n° 503.

536. — La justice révolutionnaire à Bourges ; p. 85-208.

Tiré à part. Bourges, 1869, in-8° de 128 p.

X. SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

537. — Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par Dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une Introduction et des Notes. Rouen, A. Le Brument, 1872-1873, 2 vol. gr. in-8° de LV, 277 et 270 p.

Introduction ; t. I, p. I-LV.
Table générale : t. II, p. 235-256.

538. — Assemblée générale tenue le 31 juillet 1870. Discours de M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen, président d'honneur (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, années 1875-1880, p. 296-310).

Tiré à part. Rouen, Boissel, 1879, in-8° de 15 p.
Cf. n° 406.

XI. SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS.

539. — Les Théâtres de Gaillon à la Reine par Nicolas Filleul, de Rouen, avec une Introduction. Rouen, 1873, pet. in-4° de XXV-124 p.

Recueil de pièces de vers, de Nicolas Filleul du Chesne, déclamées devant Charles IX et sa cour, au château de Gaillon, lorsque le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, y reçut le monarque au mois de septembre 1566.

540. — Les marionnettes chez les Augustins déchaussés de Rouen. Représentation de la Passion en 1677. Publié avec Introduction. Rouen, 1889, pet. in-4° de xlvi-31 p.

Le titre de l'ouvrage réédité est : *Histoire de ce qvi s'est passé dans la chapelle des Avgvstins Déchavssez du favxbovrg de Martainville de Roven, depuis le Vendredy de la Semaine de la Passion, jusqu'au Mardi d'après la Resurrection de nôtre Seigneur, en l'année 1677. Écrite en vers libres, pour une Personne de Qualité, qui l'avoit demandée à l'Autheur. A Orléans, chez Eleazar Bonne-Foy, ruë du Salut au bon Pasteur. M. DC. LXXVIII.*

541. — Le Tombeau de Robert et Antoine Le Chevalier d'Aigneaux. Réimpression de l'édition de 1591, avec une Introduction. Rouen, 1881, pet. in-8° de 27-111 p.

542. — **Palinods présentés au Puy de Rouen. Recueil de Pierre Vidoue (1525), précédé d'une Introduction. Rouen, 1897, pet. in-4° de XXX p. et 100 f.**

Le recueil de Pierre Vidoue a pour titre : *Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, Rondeaulx et Epigrammes a lhonneur de limmaculée Conception de la toute belle mère de dieu Marie (Patronne des Normans) presentez au puy a Rouen Composez par scientifiques personnaiges... Imprimez a Paris.*

Ilz se vendent a Paris a lenseigne de lelephant. A Rouen deuant sainct Martin, a la rue du grand pont. Et a Caen a froide rue a lenseigne sainct Pierre.

XII. SOCIÉTÉ ROUENNAISE DE BIBLIOPHILES.

543. — **Les belles et pieuses Conceptions de François de Vauborel, publiées avec une Introduction. Rouen, 1883, pet. in-4° de x li-92 p.**

Le titre complet de ce singulier ouvrage est : *Belles et pieuses Conceptions sur le mot (Missa) et son Anagramme (Amiss.) par noble maistre François dv Vavborel Prebstre grand Archidiacre d'Avranches. A Avranches, Par Guillaume Omo, Imprimeur Et Libraire, 1618* (pet. in-8° de 40 et 30 p.). M. de Beaurepaire l'a réédité d'après le seul exemplaire connu qui fait partie de la bibliothèque de M. Travers, à Caen.

544. — **Garaby de La Luzerne. Satires inédites, publiées avec une Introduction. Rouen, 1888, pet. in-4° de lxi-76 p.**

Les satires inédites d'Antoine de Garaby publiées par M. de Beaurepaire, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale, sont : I. L'Infirmité de l'Homme ; II. Les Censeurs ignorants ; III. Le Noble Campagnard ; IV. Le Citadin ; V. Le Philistin du Temps ou le Dévot hypocrite ; VI. Le Gueux rafraîchi.

Cf. n° 401.

XIII. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

55e année (1883).

545. — M. Laisné, président de la Société d'Archéologie d'Avranches ; p. 5-23.

Tiré à part sous le titre de : *Notice biographique sur M. André-Marie Laisney, président de la Société d'Archéologie d'Avranches*. Saint-Lo, *s. d.*, gr. in-8° de 19 p.

Cf. n° 408.

56e année (1884).

546. — François-Lucien de Valroger ; p. 31-37.

Cf. n° 409.

57e année (1885).

547. — Jules Bouvattier ; p. 46-49.

Jules Bouvattier (mort à Coutances, 1884), successivement officier de cavalerie, maire d'Avranches, conseiller général de la Manche, puis sous-préfet d'Avranches (1852 à 1870), réélu député en 1877, officier de la Légion d'honneur, administrateur et homme politique

60e année (1888).

548. — Léopold Quénault ; p. 33-36.

Cf. n° 429.

62e année (1890).

549. — Julien Travers ; p. 9-19.

Cf. nos 445 et 499.

XIV. REVUE DE LA RÉVOLUTION publiée sous la direction de Ch. d'Héricault et Gustave Bord. Revue mensuelle historique, philosophique, économique, littéraire et artistique. Paris, A. Sauton, gr. in-8°.

1883.

550. — La justice populaire à Caen. Exécution des époux Delorme (21 novembre 1792); 7e livr., p. 35-44; et 8e livr., p. 98-106.

1884.

551. — L'assassinat du major de Belsunce (Caen, 12 août 1789); 3e vol., p. 409-429; et 4e vol., p. 26-47.

1886.

552. — L'assassinat du comte d'Aché (8 septembre 1809); 7e vol., p. 325-340 et p. 450-460.

1887.

553. — La Normandie en 1792. Assassinat de Georges Bayeux, procureur général syndic du Calvados; 9e vol., p. 441-461; et 10e vol., p. 5-23.

1888.

554. — La justice révolutionnaire en Normandie. Exécution de prêtres dans le Calvados; 13e vol., p. 248-269 (1).

(1) Il n'existe malheureusement pas de tirages à part de ces excellents articles. Il est probable qu'ils seront réédités prochainement.

XV. ASSOCIATION SCIENTIFIQUE. — Assises de Caumont. 1re session quinquennale, tenue à Caen, les 28, 29 et 30 décembre 1893. Procès-verbaux et rapports. Caen, H. Delesques, 1899, in-8° de XXIII-527 p.

555. — Rapport sur le mouvement littéraire et artistique, par M. E. de Bobillard de Beaurepaire ; p. 257-526.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 270 p.

XVI. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. Compte-rendu de la 23e session. Caen, 1894.

556. — Dans le volume publié à l'occasion de cette session et intitulé : *Caen et le Calvados* (Caen, Ch. Valin, 1894, in-8° de 646 p.) se trouve un article de M. de Beaurepaire : *Les monuments de Caen, aperçu archéologique*, p. 475-530, avec 4 pl.

XVII. REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST.

557. — Figures normandes. Gustave Le Vavasseur ; nos des 30 avril et 15 mai 1897.

IV.

COLLABORATION A DES JOURNAUX POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

M. E. de Beaurepaire a, pendant sa longue carrière, pris une part très active au mouvement politique et littéraire et écrit un très grand nombre d'articles dans des journaux de Paris et de la province. Nous allons énumérer, parmi ceux

que nous avons pu connaître, les principaux de ces recueils auxquels il a donné son utile collaboration, dès l'époque lointaine où il était encore étudiant.

558. — *L'Intérêt public* (publié à Caen).

Variétés; comptes-rendus bibliographiques, en 1847, sous la signature E. d'A.

559.— *Journal d'Avranches*.

Comptes-rendus bibliographiques, 1849, signés X. Y. et de Congrès scientifiques (E. d'A ou anonymes) et : Feuilleton. *Étude littéraire sur Jean Rouxel et Antoine Halley, poètes latins et professeurs royaux d'éloquence à l'Académie de Caen* (Nos des 9 et 16 septembre 1849). Signé : E. de B.

Ce travail lu, le 5 juillet précédent, à la Société d'Archéologie d'Avranches n'a pas été tiré à part.

560. — *L'Ordre et la Liberté* (publié à Caen).

Quelques articles politiques, comptes-rendus bibliographiques et d'expositions régionales, en 1849 et 1850, sous la signature E. d'A.

561. — *Le Messager de la Manche* (publié à Saint-Lo).

Rapport de M. de Beaurepaire sur l'Exposition artistique organisée par la Société française d'Archéologie, à Avranches ; — 1849.

562. — *Journal d'Alençon*. 12 avril 1864.

Note sur un tableau de Jouvenet : *Le Mariage de la Vierge*, appartenant au Musée d'Alençon.

Tiré à part, *s. l. n. d.*, in-8° de 8 p.

Reproduction du n° 489.

563. — Les fresques de Saint-Cénery (26 septembre 1865).

564. — *Courrier du Cher* (publié à Bourges).

Dans les nos des 5 et 8 novembre 1865 se trouve le Discours prononcé par M. de Beaurepaire à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bourges, le 3 novembre précédent. Cf. no 3.

565. — *L'Avenir du Calvados* (publié à Caen).

Articles politiques et littéraires ; — vers 1880.

566. — *Le Moniteur du Calvados* (publié à Caen). M. de Beaurepaire qui, depuis quinze ans, collaborait à ce journal, en prit, au mois d'avril 1889, la direction qu'il cessa à la fin de décembre 1894. Pendant cette période il y a donné presque tous les jours un article politique signé XX, ainsi que d'innombrables variétés, bibliographiques, littéraires et artistiques, signées E. Z. ou E. de B., dont les plus importantes ont été reproduites dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, l'*Annuaire Normand*, etc.

567-580. — *L'Observateur français* (publié à Paris).

Quatorze articles littéraires très importants; — 1888, sous la signature E. d'A.

A propos du Congrès des Sociétés savantes (3 juin). — Le mouvement de la criminalité d'après les derniers documents (14 juin). — Causerie littéraire. Trébutien, Jules Barbey d'Aurevilly et Marie-Jenna (30 juin). — Les publications licencieuses et l'action publique (16 juillet). — La question d'Étienne Marcel, à propos de l'inauguration de sa statue à l'Hôtel de Ville (19 juillet, signé N. N.). — Le mouvement scolaire en province (2 août). — Victor Hugo, à propos de récentes publications (11 août). — Le péril social et la politique radicale (18 août). — La Russie, d'après les récentes publications (27 août). — La question du Mont-Saint-Michel (1er septembre). — Le Mont-Saint-Michel : ce qu'il fut, ce qu'il

doit être (8 septembre). — Le P. Lacordaire et M. Emmanuel Miller (11 septembre).— L'Association Normande et les fêtes de Conches (28 septembre). — La poésie rurale d'aujourd'hui, à propos des Œuvres complètes de Gustave Le Vavasseur (4 décembre).

581-582. — *L'Éclaireur du Calvados* (publié à Caen).

Articles politiques et littéraires; — 1892 et 1894.

Dans les quatre nos des 23 juin et 14 juillet 1892, M. de Beaurepaire a publié, sous le pseudonyme de Jacques Lanjuet, une jolie nouvelle intitulée *Le Tertre-aux-Morts*, dont la scène se passe au XVe siècle, dans les environs d'Avranches.

V

OUVRAGES MANUSCRITS.

Comme tous les érudits, M. de Beaurepaire a laissé un grand nombre de notes manuscrites sur les sujets les plus divers et dont beaucoup pourront être utilement mises en lumière. Telles sont celles recueillies pour une nouvelle édition de l'*Étude sur la poésie populaire en Normandie* et pour les deux volumes de l'*Histoire des Palinods de Caen et de Rouen* (1), qui seront bientôt imprimés, par les soins de M. Charles de Beaurepaire.

(1) Un chapitre de cet ouvrage est signalé sous le no 70. Un autre intitulé : *Les derniers jours du Puy des Palinods en Normandie*, a été lu le 31 mars 1877, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (V. *Revue des Sociétés savantes*, 1875, t. I, p. 299 et suiv.).

POÉSIES

POÉSIES

Par M. A.-P. LEMERCIER,

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Caen,
Membre titulaire.

I.

RÉMINISCENCES.

I.

Jadis, j'ai vécu libre et seul, comme un oiseau,
Dans les bois. Je faisais, d'une flûte en roseau,
Jaillir la gamme harmonieuse,
Et j'écoutais, rêveur, les notes voltiger
Au-dessus des sept trous du chalumeau léger, —
Assis à l'ombre d'une yeuse.

J'étais indifférent à la soif, à la faim.
Je dépensais les jours à contempler sans fin
Des visions intérieures,
J'entendais mille voix qui me parlaient tout bas,
J'entendais le silence, et je ne sentais pas
La fuite secrète des heures.

Quand, au loin, sous le ciel en feu, ni bruits ni chants
Ne troublent le sommeil des halliers et des champs,
Quand tout repose dans la plaine,
A midi, je restais sur la mousse, endormi,
Près d'un clair filet d'eau, sous un hêtre, et parmi
Le muguet et la marjolaine.

Heures douces à vivre, extase, enchantement!
On est heureux, on est caressé mollement
Par la chanson de la fontaine:
Elle apaise ses eaux exprès, et le dormeur
Entend sa monotone et berceuse rumeur,
Comme une musique lointaine.

Puis j'allais. Et, le soir, au détour du sentier
Qu'anime l'entretien furtif et familier
De la feuillée et de la brise,
Au bord des bois, non loin des prés où le faucheur
Peine, le poitrail nu, les pieds dans la fraîcheur,
J'avais cette aimable surprise:

Sous un chêne puissant, de mousse environné,
Se tenaient par la main et, le front couronné
De fleurs, de feuilles, de lianes,
En grand nombre accourus des prés et des hameaux,
Dansaient d'un pied alerte, au son des chalumeaux,
Des bergers et des paysannes.

Ils dansaient jusqu'à l'heure où Vénus apparaît,
Où Phœbé verse à flots sur la sombre forêt
Sa mystérieuse lumière ;
Puis, peu à peu, l'ardeur des couples faiblissait,
Les mains quittaient les mains, et la ronde glissait
Moins vite autour de la clairière.

Enfin, comme poussés par l'aile de la nuit,
Ils fuyaient, ils volaient, ils s'effaçaient sans bruit
Dans les vagues profondeurs grises,
Pareils à des vapeurs dont on voit sur les eaux,
Fantômes suspendus aux pointes des roseaux,
Flotter les formes indécises.

Je ne les suivais point. J'évitais les maisons,
Les villes et les bourgs, comme autant de prisons,
Refuges de la servitude ;
Ils jouissaient, mangeaient, buvaient. Mais j'aimais mieux
L'eau du roc, les grands bois qui chantent sous les cieux,
Et ta liberté, Solitude !

II.

Je me souviens encore.... Et, parfois, je crois voir,
Comme en un très obscur et très lointain miroir
Où le reflet des choses tremble,

Une image, et j'éprouve à sa vue un émoi,
Car c'est un étranger, sans être pourtant moi,
Un étranger qui me ressemble.

C'est un Grec couronné de myrtes toujours verts :
Au temple de Bacchus il a chanté les vers
D'Aristophane et d'Euripide,
Il a vu Phidias sculpter le Parthénon,
Il a goûté le miel des lèvres de Platon,
Au bord de l'Ilissus limpide.

Le front doublement ceint de chêne et de laurier,
Aux combats de la lyre il était le premier,
Le premier aux jeux de l'épée.
C'est un jour de victoire, en héros, qu'il est mort,
Et son âme joyeuse et brave, sans remord
Vers les enfers s'est échappée.

O poète, ô soldat, ô mon vrai frère aîné,
En Grèce, près de toi, sans doute je suis né,
Et ton histoire fut la mienne.
Mais pourquoi suis-je encor de ce monde ? Et pourquoi,
En ce siècle banal, faut-il que, malgré moi,
Je regrette et je me souvienne ?

III.

Et toujours du passé m'arrivent des échos....
Après avoir grandi sur le sol des héros,
Dans la joie et dans la lumière,
Parmi les chants, les fleurs, libre comme les Dieux,
Je meurs, — et je renais sous le poids odieux
De la nuit et de la matière.

Je vis parmi les serfs ; triste bétail humain,
Aujourd'hui torturés, effrayés de demain,
Que foulent aux pieds les barbares,
Pauvres atrophiés du cœur et du cerveau,
Murés dans l'ignorance, ainsi qu'en un caveau
Avec des verrous et des barres.

O misère ! Le prêtre aux paroles de miel
Feint de les consoler et leur promet le ciel,
Mais leur prend les biens de la terre.
Victimes de l'Église et victimes des rois,
Ils ne peuvent, ô Christ, à l'ombre de ta croix,
Que pleurer, souffrir et se taire.

Eh bien, dans ce silence on entend une voix.
Devant les chefs de guerre assis sur les pavois,
Devant les juges et les prêtres,

Le trouvère se lève, il parle, il chante, il rit,
Il menace.... Et le monde a reconnu l'Esprit
Qui s'évade et brave ses maîtres.

Alouette gauloise, enivre-toi d'air pur !
Vole plus haut, toujours plus haut, en plein azur !
Chante, alouette, chante encore !
Regarde ! L'orient s'éclaire, le ciel luit,
Un nouveau soleil brille, et l'éternelle nuit
Fait place à l'éternelle aurore.

IV.

Peux-tu te plaindre encor de vivre maintenant ?
Laisse Athènes dormir sous le ciel rayonnant
Dont le souffle ardent la caresse ;
Laisse les eaux s'enfuir et jaser dans les bois ;
Renonce à tes chansons, et brise le haut bois
Qui berce et flatte ta paresse.

Peux-tu sacrifier ton siècle aux temps anciens ?
Ne dis pas : « Sparte seule eut de vrais citoyens,
« Il ne fut de soldats qu'à Rome ;
« Notre race s'épuise ; et le sage est celui
« Qui, revenu de tout, assiste sans ennui
« A la décadence de l'homme. »

Non, non, ce siècle est bon, et c'est trop nous leurrer.
Au lieu de t'attendrir, de rimer, de pleurer
Sur les légendes de l'Hellade,
Poète, ne peux-tu t'éveiller à la fin,
Et trouver quelque chant moins rebattu, moins vain
Que ce vieux refrain de ballade ?

Haïr la vie est mal. Il est mal d'empêcher
L'homme de la chérir, et de ne lui prêcher
Que le dégoût et la révolte.
Poète, à notre soif offre une autre boisson,
D'une gerbe meilleure enrichis la moisson,
Si tu veux part à la récolte.

Depuis qu'il a franchi l'âge de puberté,
Jamais l'homme unit-il à plus de liberté
Plus de courage et de puissance ?
Est-il donc au-dessous des Grecs et des Romains,
Lui qui lève si haut dans ses robustes mains
Le flambeau de la Renaissance ?

II.

LES APPARENCES.

Il est de défuntes étoiles
Dont néanmoins la clarté luit,
Persiste, et s'évade des voiles
Les plus opaques de la nuit.

Depuis d'innombrables années,
Globes noirs et silencieux,
Elles circulent, entraînées
Par l'ample mouvement des cieux.

Mais leurs rayons encore vivent,
Et, loin du primitif foyer,
Vers nous, à travers l'éther, suivent
Un sûr chemin, sans dévoyer.

S'égarer leur est impossible.
Tous vont, message décevant,
Comme les flèches à la cible,
Dans la lunette du savant.

Il les étudie et les compte,
Puis, merveilleuse illusion,
S'élance et, d'un seul bond, remonte
A l'astre mort par le rayon. —

Il est des yeux qui semblent vivre,
Penser et regarder et voir :
Mais que d'eux on approche un livre,
Un rubis de flamme, un miroir,

Que parfois même on leur présente
L'être aimé ! Tous ces soins pieux
N'y ramènent pas l'âme absente.
Hélas ! Ils sont morts, ces beaux yeux. —

Il est, par le monde, des hommes
Qui vont et viennent comme nous,
Et qui sont tout ce que nous sommes,
Mais plus tranquilles et plus doux.

Dans leur démarche rien d'étrange,
Sur leur front nul signe fatal ;
Ils n'ont pas le regard de l'ange.
Leur rire n'est point infernal.

Sans mettre toute leur étude
A se préparer à la mort,
Sans affecter cette attitude
Qui sied aux *victimes du sort*,

Sans regarder le flot qui roule,
A grand bruit, autour d'eux, ni voir

S'ils plaisent ou non à la foule,
Ils font simplement leur devoir.

Le fond de leur âme hautaine,
Est-ce la nuit, est-ce le jour ?
On ne leur connaît pas de haine,
On ne leur connaît pas d'amour.

Malgré qu'il ignore leur vie,
Le monde réserve pour eux
Sa tendresse avec son envie :
Ils sont les sages, les heureux.

Il convient plutôt de les plaindre,
Car ce sont des hommes blessés :
Ils mettent leur pudeur à feindre...
Mais le bonheur les a laissés !

Ils semblent ignorer la joie,
Jamais ils ne versent de pleurs,
Lentement ils s'éteignent, proie
D'indéfinissables douleurs.

Ils sont les heureux !... Apparence !
Ils dérobent avec orgueil
Le secret d'une âpre souffrance
Qu'ils emporteront au cercueil.

III.

SONNETS CUIRASSÉS.

I.

Je t'aime, ô mon pays, plus que ma propre chair.
Je serai le héraut de tes gloires anciennes.
Mais effaçons d'abord les injures prussiennes,
Moltke à Metz, à Sedan ! à Waterloo, Blücher !

Je t'aime d'autant plus que ma première enfance
A vu peser sur toi le pied de l'étranger,
Que l'affront dure encor, qu'il nous le faut venger,
Et que le châtiment doit égaler l'offense.

Je t'ai vu haleter de douleur et d'effroi,
Trahi par l'empereur, écrasé par le roi ;
J'ai vu ta Passion et je connais la haine.

Car, nul ne nous dira jamais : « Résigne-toi ! »
Mais j'attends qu'on nous crie, et l'heure en est prochaine :
« Debout ! vous qui veillez aux marches de Lorraine ! »

II.

Combien de satisfaits sans âme, autour de nous,
Ne se rappellent plus, France, la sombre année
Où tu tombas, navrée au cœur, sur les genoux
Devant l'homme du Nord qui t'avait condamnée !

C'est assez pour ceux-là de vivre ; c'est assez
De rire et de cueillir des voluptés d'une heure.
Si l'Alsace gémit, si la Lorraine pleure,
Si toutes deux au ciel lèvent des bras lassés,

Peu leur importe ! Il faut jouir, la vie est brève ;
Le plaisir seul est vrai, le reste n'est qu'un rêve ;
Qui parle de revanche est un séditieux.

Aussi, nous qui portons le deuil de la patrie,
Mère éternellement désolée et meurtrie,
Devant un ennemi nous détournons les yeux.

III.

Je ne demande point, pourtant, qu'on en déclame,
Ni qu'au moindre propos on dégaine sa lame.
Je laisse les grands mots, les phrases aux rhéteurs.
Il nous faut des soldats et non pas des bretteurs.

Mais que le souvenir enflamme l'espérance !
Ne t'accoutume pas, Romain, à la souffrance
De voir cavalcader sous tes yeux Hannibal,
Et que ton effort soit à la défaite égal !

La Lorraine au cachot ! L'Alsace prisonnière !
Je veux que, chaque jour, pour tout Français, ce soit
La première pensée, hélas ! et la dernière.

Et nous verrons enfin la victoire du droit !
Nous verrons, ô vieux sol, qui déjà te soulèves,
S'élancer de ton sein une moisson de glaives.

IV.

VŒU.

On veut me marier! Avec qui, je l'ignore. —
Moi, le rêveur bizarre, hôte des champs, des bois,
Moi, qui note et traduis les airs du vent sonore,
Triste comme une harpe ou gai comme un hautbois ;

Moi, qui passe des jours, enfoncé dans un songe,
A regarder tourner l'ombre autour d'un bouleau,
Et le soir, dans la source où l'œil se perd et plonge,
A compter les reflets des étoiles sous l'eau ;

Moi, qui vis de sonnets, de ballades et d'odes,
A qui le ciel donna pour unique trésor
Le cœur aventureux des antiques rapsodes,
Altérés de lumière et dédaigneux de l'or ;

Poète, citoyen de cette république
Où l'idéal est tout, où le réel n'est rien,
M'en irai-je, plus fou que l'Ésaü biblique,
Vendre ma liberté pour le pain quotidien ? —

« C'est pourtant, me dit-on, la coutume en ce monde,
« Et, depuis six mille ans, chacun en use ainsi.
« Est-il meilleur chemin sur la machine-ronde,
« Et plus droit et plus doux ? Tu le prendras aussi.

« Que veux-tu faire, avec ton fabuleux bagage
« De chanteur ambulant, durant l'âpre saison ?
« On vit de bonne soupe et non de beau langage,
« Le bonhomme Chrysale et Molière ont raison.

« On t'offre bon souper et bon gîte, et le reste ;
« Prends donc ! Jette ton luth, fais tes quatre repas,
« Bois d'autant et, le cœur éveillé, le pied leste,
« Nargue, le verre en main, maladie et trépas. »

Dans leur épais bon sens ainsi parlent, en foule,
Les badauds, les niais et les bourgeois railleurs.
Je les écoute : ils font tant de bruit ! Mais je roule
De plus nobles soucis et des pensers meilleurs. —

Je ne briserai pas la chaine de ma race ;
Le sang est un dépôt qui se doit rendre entier ;
De mes pères défunts je veux suivre la trace ;
Mon âme avec ma chair sont à mon héritier.

En mon être se lève et vaguement s'éveille
L'esprit qui sommeillait chez mes lointains aïeux.

Mais le jour l'épouvante, il doute, il s'émerveille,
Comme un aiglon craintif qui n'ose ouvrir les yeux.

Il aura chez mon fils la puissance et l'audace.
Il rompra ses liens et fuira sa prison.
Avide conquérant de l'air et de l'espace,
Il atteindra d'un vol les bords de l'horizon.

C'est lui qui donnera leur forme à mes pensées ;
Il trouvera les mots que je n'ai pas trouvés ;
Et mes peines seront assez récompensées,
S'il écrit les beaux vers en vain par moi rêvés.

A moi la lutte, à lui l'orgueil de la victoire.
Je sème une moisson qui grandira pour lui.
Il cueillera peut-être une palme de gloire
Au frissonnant laurier que je plante aujourd'hui.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1902.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1901-1902

MM.

BIGOT, *président.*
HETTIER, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
PRENTOUT, *secrétaire adjoint.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
RAULIN, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BIGOT, *président,* GASTÉ, *secrétaire,* PRENTOUT, *secrétaire adjt,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
DE SAINT-GERMAIN, TRAVERS, TESNIÈRE (Paul), LETELLIER, LETURC, VAUDRUS,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1866 24 juin.	FAYEL, professeur à l'École de médecine.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre, président honoraire de la Société des Beaux-Arts.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), professeur à l'École de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

Date de l'élection.	
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.
1896 24 déc.	DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.
1897 25 juin.	RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté lettres.
1901 27 déc.	GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER (3), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1901-1902)

Membre titulaire

M. GASTÉ (A.), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

M. Gasté avait rempli les fonctions de Secrétaire de l'Académie, tous savent avec quel dévouement, depuis 1880 jusqu'à sa mort.

Dans sa séance du 26 décembre 1902, l'Académie a décidé de faire reproduire le médaillon, œuvre de M. Casini, pour le placer dans la salle de ses séances, auprès de celui de son prédécesseur, M. Julien Travers.

La biographie et la bibliographie de M. Armand Gasté seront publiées dans le prochain volume des mémoires, par M. Émile Travers.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.